BIBLIOTHEQUE
DES DAMES

CONTENANT

Des Règles générales pour leur conduite, dans toutes les circonſtances de la Vie.

E'crite par une DAME, et publiée

Par Mr. LE CHEV. R. STEELE.

Traduite de l'Anglois.

TOME II.

QUATRIE'ME E'DITION.

Revue et corrigée exactement, et augmentée d'un abrégé de la Vie de R. Steele.

à Amſterdam,

AUX DE'PENS DE LA COMPAGNIE

MDCCLXVII.

Serfojie Rajál 1817

TABLE
DES Fr. 186
ARTICLES.

I. *Du Devoir des Filles* 1

II. *Du Devoir des Femmes.* 47

III. *Du Devoir des Mères.* 106

IV. *Du Devoir des Veuves.* 281

V. *Du Devoir des Maîtresses de Famille.* 306

LA BIBLIOTHÈQUE DES DAMES

ARTICLE I.

DU DEVOIR DES FILLES.

QUoique dans le premier Volume j'aie traité des différents Vices qui corrompent les Mœurs en général, je n'ai pas laissé de me proposer toujours l'instruction du Beau-Sexe en particulier. Dans celui-ci je m'adresserai aux Dames, suivant leurs différentes conditions de *Fille*, de *Mère*, de *Veuve*, & de *Maîtresse de Famille*; & j'examinerai l'étendue & la pratique de ces Devoirs, commençant par celui des Enfants envers leurs Pères & leurs Mères.

En premier lieu, nous devons honorer & respecter nos Pères & nos Mères, & avoir pour eux tous les égards & toute la soumission possible. Quelque foiblesse que nous remarquions en eux, nous ne devons ni leur en témoigner aucun mépris par nos

actions, ni même en concevoir aucun ressentiment dans notre esprit. S'ils ont véritablement des infirmités, notre devoir nous engage à les cacher; à l'exemple de *Sem* & de *Japhet*, qui couvrirent la nudité de leur Père que le malheureux *Cham* avoit voulu exposer à leur vue. On doit le faire d'une manière qu'ils ne s'en apperçoivent pas eux-mêmes, & détourner, autant qu'il est possible, ses propres yeux de dessus leurs foiblesses, afin d'éviter par ce moyen toute occasion de tomber dans aucune irrévérence à leur égard. Il n'y a que trop d'Enfants qui pratiquent tout le contraire, & qui, non contents de publier les infirmités de leurs Parents & d'en rire, leur attribuent même les défauts qu'ils n'ont pas. Les Jeunes gens sont ordinairement d'un esprit si présomptueux & si indocile qu'ils ne peuvent se résoudre à se soumettre aux conseils des personnes âgées. Pour en secouer le joug, ils voudroient faire passer pour rêveries des avis qui sont véritablement les fruits de la Modération & de l'Expérience. *Écoute ton Pere qui t'a engendré*, dit le Sage, *& ne méprise point ta Mère quand elle est âgée.* Les Jeunes gens de ce siècle tiennent une conduite toute opposée; ils font consister la Sagesse à mépriser leurs Pères & leurs Mères, & s'imaginent acquérir par là la Réputation de Bel-Esprit. Mais s'ils sont insensibles aux exhortations de *Salomon*, qu'ils se souviennent de ses menaces. *L'œil qui se moque de son Pere, & qui dédaigne d'obéir à sa Mère, les Corbeaux de la Vallée l'arracheront, & les jeunes Aigles le mangeront.*

Au respect pour nos Parents nous devons ajouter un Amour tendre & sincère qui nous porte à leur souhaiter de tout notre cœur toute sorte de bien, & qui nous fasse concevoir de l'horreur pour tout ce qui peut leur causer du chagrin & de l'inquiétude. Nous y sommes obligés par un Devoir de reconnoissance indispensable: Pour en être convaincus, il

suffit

ſuffit que nous faſſions attention à tout ce que nos Pères & nos Mères ont fait pour nous, & que nous nous ſouvenions qu'ils nous ont donné, non ſeulement la vie, mais auſſi les moyens de nous ſoutenir dans le monde. Tout homme qui conſidèrera mûrement les ſoins & les allarmes que cauſe l'éducation d'un Enfant, trouvera certainement qu'aucun Amour de cet Enfant ne peut être capable de contrepeſer les obligations dont il eſt redevable envers ſes Parents. Toutes nos actions doivent exprimer cet Amour: Notre plus grand empreſſement doit être de chercher à leur procurer du plaiſir & de la ſatisfaction; & notre principale joie doit naître de celle que nous leur avons cauſée. Puiſque la dette d'un Enfant envers ceux qui lui ont donné le jour, eſt trop conſidérable pour eſpérer qu'il puiſſe jamais l'acquitter, ſon devoir l'oblige à demander à Dieu par ſes prières qu'il lui plaiſe lui-même de les récompenſer pour tout le bien qu'ils lui ont fait, & de répandre abondamment ſes bénédictions ſur eux. Mais que dirons-nous de ces Enfants qui, au lieu de faire de tels vœux, ont l'impiété de faire d'exécrables imprécations contre leurs Parents? La choſe eſt d'elle-même ſi horrible qu'il eſt preſque inconcevable qu'ils s'en rencontre d'aſſez malheureux pour tomber dans un tel Crime. Nous voyons cependant que Dieu qui connoit mieux le cœur de l'Homme que l'Homme même, ſachant que la choſe arriveroit, a ordonné contre ce Crime la plus ſévère de toutes les punitions. *Celui qui maudit ſon Père ou ſa Mère, qu'il meure de mort.* Et malheureuſement l'Expérience de tous les jours ne nous apprend que trop qu'il eſt non ſeulement poſſible mais même ordinaire, de voir des Enfants aſſez dénaturé pour maudire leurs Pères & leurs Mères. Combien d'Enfants qui, dans l'impatience de ſe voir leurs propres maîtres, ou d'entrer en poſſeſſion des Biens de ceux qui leur ont donné la vie, ſouhaitent

leur mort? Mais que ceux qui tombent dans cet excès d'impiété, ſachent que, malgré le maſque dont ils ſe couvrent aux yeux des hommes, il y a un Dieu au Ciel qui connoît & voit les plus ſecrets déſirs de leurs cœurs & aux yeux duquel ils paroiſſent d'inſignes Criminels, qui maudiſſent leurs Pères & leurs Mères & dont la punition doit être de *mourir de mort.* Qu'ils conſidèrent que Dieu n'a pas moins la puiſſance de punir que de bénir; que puiſqu'il a déclaré que la Mort devoit être la récompenſe d'un tel Crime, il ne manquera pas d'exécuter cette terrible ſentence ſur ceux qui l'auront méritée; & que dans le temps qu'ils n'aſpirent qu'à la mort de leurs Parents, ils peuvent eux-mêmes tomber entre les bras de ce Roi des Epouvantements. Mais à ceux qui honorent leurs Pères & leurs Mères, eſt faite la promeſſe d'une longue vie comme d'une bénédiction particulière.

L'Obéiſſance eſt un autre Devoir indiſpenſable envers nos Pères & nos Mères. Ce Précepte eſt établi, non ſeulement dans le cinquième Commandement, mais plus préciſément encore dans d'autres Paſſages de l'Ecriture: *Enfants, obéiſſez à vos Pères au Seigneur.* Nous leur devons une Obéiſſance aveugle en toutes choſes, excepté dans celles où leurs Commandements ſont contraires à ceux de Dieu; notre Devoir envers ce Père céleſte doit toujours être préféré. Si un Père eſt aſſez méchant pour ordonner à ſon Enfant de dérober, de mentir ou de faire quelque choſe d'illicite; l'Enfant, bien loin de pécher en ne lui obéiſſant pas à cet égard, eſt obligé de lui déſobéir s'il ne veut contrevenir à un Devoir plus eſſentiel dont il eſt obligé de s'acquitter envers ſon Créateur Cependant, lorſque la néceſſité oblige un Enfant de déſobéir à ſon Père, il doit ſe ménager d'une manière ſi ſage & ſi reſpectueuſe, qu'il paroiſſe que ſa Déſobeiſſance ne

provient

provient que d'une Conscience délicate & non d'un Esprit de rebellion. Mais lorsque le Commandement d'un Père est légitime, c'est-à-dire, lorsque la chose ordonnée est bonne, ou que du moins elle n'est pas mauvaise, qu'elle soit d'importance ou non, l'Enfant est obligé d'obéir. On fait si peu d'attention à ce Devoir, que généralement par tout le monde les Pères n'ont aucun Empire sur leurs enfants qu'aussi longtemps qu'ils les ont sous la Verge. Les Enfants ne sont pas plutôt parvenus à un certain âge qu'ils s'imaginent être exempts de toute sorte d'obéissance envers leurs Parents. Si quelques-uns paroissent rester dans les bornes de ce Devoir, quand on vient à en approfondir le véritable motif, on découvre le plus souvent que ce n'est qu'une Prudence mondaine: S'ils appréhendent de déplaire à leurs Parents, toute leur crainte est d'avoir moins de part à leurs bienfaits en s'aliénant leur affection; ce n'est nullement la crainte de déplaire à Dieu. Combien peu voit-on d'Enfants obéir à leurs Pères, uniquement parce que l'Obéissance est un Devoir? combien peu qui soient plus frappés de la malédiction prononcée contre les Enfants désobéissants que de la crainte de se voir déshérités?

Les Enfants ne peuvent jamais porter leur Désobéissance à un plus haut point que lorsqu'ils se marient contre le consentement de leurs Parents. En disposant d'eux-mêmes, ils commettent une espèce de larcin, puisqu'ils sont une partie des Biens & des Possessions de leurs Pères & de leurs Mères; il faut qu'ils aient l'approbation de ceux auxquels ils appartiennent de droit. Sous la Loi *Mosaïque* nous voyons qu'il n'étoit pas permis à une Fille d'accomplir aucun vœu sans le consentement de ses Parents; le Droit des Pères & des Mères sur leurs Enfants s'étendoit si loin qu'on le regardoit comme une raison suffisante pour rompre & pour rendre nul le vœu le plus solemnel. Apprenons de-là

à n'en former aucun qui puiſſe donner la moindre atteinte au Droit paternel.

Un Devoir dont nous ſommes encore obligés de nous acquitter envers nos Parents, eſt de les aſſiſter dans tous leurs beſoins, de quelque nature qu'ils puiſſent être; ſoit infirmité de Corps ou d'Eſprit, ſoit pauvreté: En toutes ces choſes l'Enfant eſt obligé de les ſecourir autant que ſes forces le lui permettent. A l'égard du premier article, je veux dire la foibleſſe du Corps ou de l'Eſprit, il n'y a point d'Enfant qui puiſſe douter de l'obligation où il eſt d'y pourvoir, lorſqu'il voudra rappeler en ſon eſprit le ſouvenir des ſoins & des peines que ſon Père & ſa Mère ſe ſont donnés pour lui dans ſon Enfance. Il n'avoit alors ni la force de ſe ſoutenir ni le jugement néceſſaire pour ſe conduire lui-même; dans cet état, que ſeroit-il devenu ſi ſes Parents n'euſſent pris ſoin de lui? Ainſi lorſque l'âge ou quelque accident réduit ſon Père ou ſa Mère dans le même état où il s'eſt trouvé dans ſon enfance, comme cela arrive quelquefois, la ſeule reconnoiſſance doit lui enſeigner à leur rendre les mêmes ſervices qu'il a reçus d'eux autrefois. A l'égard de l'obligation où l'on eſt de ſecourir ſes Parents lorſqu'ils ſont réduits dans la Pauvreté, les mêmes raiſons que nous venons d'alléguer nous y engagent indiſpenſablement: C'eſt un Acte de Juſtice de leur accorder les mêmes ſecours que nous avons reçus d'eux. *Jeſus-Chriſt* même nous apprend que le Précepte qui nous ordonne d'honorer Père & Mère, renferme une obligation indiſpenſable de les aſſiſter dans leurs beſoins; car lorſqu'il accuſe les Phariſiens d'avoir violé le Commandement de Dieu pour retenir les Traditions des Hommes, il les preſſe particulièrement ſur ce qu'ils détruiſoient l'obligation d'aſſiſter Père & Mère: Preuve évidente que c'eſt une partie du Devoir preſcrit par le cinquième Commandement; que ceux qui en doutent

doutent, consultent le septième Chapitre de l'Évangile selon St. *Marc.*

Des Enfants peuvent-ils s'imaginer satisfaire jamais à ce Précepte, tandis qu'ils refusent d'assister leurs Pères & leurs Mères dans leurs nécessités, & qu'ils font un usage criminel de leur superflu, au lieu de le consacrer au soulagement de ceux auxquels ils doivent la vie? Il y en a qui sont si méchants que par un principe d'orgueil détestable, ils se font une honte de reconnoître leurs Pères & leurs Mères s'ils sont dans la pauvreté. Des Enfants qui possèdent des richesses considérables ou qui se voient élevés à des dignités, s'imaginent souvent que ce seroit se faire du tort que de jeter les yeux sur l'état d'abaissement où se trouvent leurs Parents, & que ce seroit découvrir au monde la bassesse de leur extraction: c'est ainsi que la prospérité d'un Enfant ne sert qu'à aggraver la condition nécessiteuse d'un pauvre Père. Cet esprit d'orgueil & cette conduite dénaturée sont deux choses si épouvantables qu'elles ne peuvent pas manquer d'attirer les effets les plus sévères de la Vengeance divine; c'est un double Péché qui ne peut avoir qu'une double punition, à moins que la Repentance n'en arrête le cours.

Le défaut de tendresse des Pères & des Mères, ni aucun autre prétexte ne sauroit dispenser un Enfant de s'acquitter de ce Devoir. Il est vrai que la reconnoissance due à un tendre Père est un puissant motif pour engager l'Enfant à remplir ses devoirs à l'égard du Père; mais cette tendresse paternelle n'est ni le seul ni le principal fondement sur lequel est établi le cinquième Commandement qui ordonne d'honorer Père & Mère. Quand on supposeroit un Père assez dénaturé pour n'avoir jamais rien fait qui pût obliger un Enfant, ce qui peut à peine entrer dans l'imagination, le Commandement de Dieu ne laisse pas de subsister dans toute sa force; nous sommes

mes toujours obligés d'y obéir, quand même la Reconnoiſſance ne nous y porteroit pas.

Lorſqu'un Enfant n'a pas encore le jugement de ſavoir diriger ſon choix & ſa volonté, toutes les raiſons du monde veulent qu'il n'ait d'autre volonté que celle de ſon Père & de ſa Mère, & que par conſéquent il leur obéiſſe en toutes choſes. Les Enfants même n'ont pas plutôt la moindre étincelle de raiſon qu'ils reconnoiſſent cette Vérité. Ils s'apperçoivent que s'ils avoient été abandonnés à eux-mêmes, ils auroient ſouvent été expoſés à des malheurs dont ils n'auroient pu ſe garantir; & qu'ainſi il leur étoit utile & néceſſaire d'obéir alors aux ordres & aux commandements de leurs Parents. C'eſt une Vérité enfin qui ſe confirme de plus en plus dans l'eſprit des Enfants, à meſure qu'ils avancent en âge: Ils ſont obligés de reconnoître que leurs Pères & leurs Mères les ſurpaſſoient infiniment en ſageſſe, en expérience & en capacité, & que ces qualités les rendoient d'autant plus propres à les conduire & à les gouverner. Je ſuis perſuadé que de toutes les perſonnes qui dans leur jeuneſſe ont regimbé & déſobéi aux ordres de leurs Parents, il y en a très-peu qui dans la ſuite n'aient changé de ſentiment, & n'aient reconnu qu'il eſt plus juſte & plus raiſonnable qu'un Enfant ſe conforme aux volontés d'un Père & d'une Mère, qu'il ne l'eſt que ceux-ci s'aſſujettiſſent à celles de l'Enfant, quoiqu'ils en jugeaſſent alors tout autrement. Un Père & une Mère étant au monde depuis plus long-temps que leurs Enfants, & parvenus à un certain point de vûe qui leur fait mieux diſcerner les choſes, doivent vraiſemblablement avoir plus de raiſon qu'eux & être en état de leur donner les avis les plus ſalutaires. Ils ne peuvent point ignorer ce qui eſt le plus convenable à leurs Enfants; quoiqu'ils puiſſent ſe tromper quelquefois, cependant le plus ſûr eſt toujours de ſuivre leurs inſtructions & leurs commandements. Si un Enfant

en

en obéiſſant à ſon Père tombe dans l'infortune, il a néanmoins la conſolation de voir que s'il a manqué à quelque choſe ce n'eſt point à ſon devoir, & qu'il a pris la voie la plus ſage & celle que tous les gens de bien approuvent: Chacun prend part à ſa diſgrâce; & eſt plus diſpoſé à le ſecourir qu'un autre dont l'opiniâtreté, la préſomtion & la déſobéiſſance lui auroient attiré le même malheur. Si l'on a toutes les raiſons du monde de croire que les conſeils & les commandements d'un Père & d'une Mère ſont les plus ſages & les plus raiſonnables qu'un Enfant puiſſe recevoir, l'on n'en a pas moins d'être perſuadé de leurs bonnes intentions pour lui à cet égard. Qui pourroit avoir plus à cœur le Bien d'un Enfant que ſon Père & ſa Mère, qui ſemblent ne vivre dans aucune autre vue que de lui procurer ſon avantage? Tous leurs ſoins, toute leur étude, toutes leurs penſées tendent uniquement à ce but; ils ſouffrent patiemment une infinité de maux pour l'amour de lui, & prennent quelquefois le parti de vivre pauvrement pour lui procurer les moyens de mener une vie douce & agréable, Qui pourroit donc douter que leurs conſeils & leurs commandements ne partent d'un fonds d'amour & de tendreſſe pour cet Enfant? Rien n'eſt plus capable de nous engager à ſuivre les avis d'une perſonne, que de croire que tout ce qu'elle nous dit, n'eſt que par un principe d'amour & dans l'intention de procurer notre Bien. Mais quelque tendreſſe, quelque bonne volonté que cette perſonne nous témoigne, nous n'en pouvons jamais avoir des preuves ſi certaines que de celle d'un Père & d'une Mère; & par conſéquent leurs commandements doivent faire une tout autre impreſſion ſur notre eſprit que ceux d'aucune autre perſonne. Si les Jeunes gens vouloient entrer dans ces raiſons, ils conviendroient bientôt de l'obéiſſance indiſpenſable qu'ils doivent à Père & à Mère. Ils devroient du moins conſidérer que ces con-

ſeils & ces Commandements leur ſont donnés par des perſonnes qui ont vécu beaucoup plus long-temps qu'eux, qui ont fait pluſieurs remarques & qui ont de l'expérience: Ces perſonnes ont eu un Père & une Mère auſſi bien qu'eux, & ont ſuivi leurs avis; ou ſi elles ne l'ont pas fait, elles n'ont pas manqué de s'en repentir. Il ſe peut que ce qu'on m'ordonne eſt une choſe qui m'eſt tout à fait déſagréable & directement contraire à mon inclination: mais je me ſuis ſouvent apperçu que je m'étois trompé, & je n'ai aucune raiſon de me croire plus ſage que ceux qui cherchent à me détourner des choſes pour leſquelles je me ſens du penchant. Je ne ſuis au Monde que depuis un jour, j'ai peu de lumières & nulle expérience; & certainement mon Père & ma Mere n'ont pas vécu ſi long-temps pour rien. L'Age n'eſt point ſans avoir quelque avantage en lui-même; La Sageſſe & la Connoiſſance en ſont les fruits les plus ordinaires, & autoriſent ceux qui les poſsèdent à donner des conſeils aux autres. De plus, perſonne ne paroit plus ſouhaiter mon bien, n'a tant fait pour moi, n'eſt plus ſaiſi de douleur de mes égarements, ni ne témoigne plus d'empreſſement à me les faire prévenir que mon Père & ma Mère. Il eſt vrai que d'autres perſonnes, ſuivant qu'ils en trouvent l'occaſion, me donnent de bons conſeils & me diſent effectivement les mêmes choſes qu'eux: Ils m'avertiſſent d'éviter les mêmes dangers & m'exhortent à pratiquer les mêmes devoirs. Mais quelque amitié que ces perſonnes aient pour moi, je remarque une différence extrême entre leurs exhortations & celles de mon Père & de ma Mère: Ceux-ci me parlent d'une manière touchante & ſenſible, avec force & avec affection, d'un grand ſérieux & du fond du cœur, comme s'ils devoient ſouffrir eux-mêmes les Maux qu'ils m'avertiſſent d'éviter & auxquels je dois être expoſé, au cas que je ne ſuive pas leurs conſeils. Quelque part qu'

ils

ils prennent à ce qui nous regarde, il est certain que tout l'avantage qui leur revient de notre complaisance pour eux, n'est que la satisfaction qu'ils ont de nous voir bien faire. Tout ce qu'ils ont, ils nous le destinent, & ce n'est qu'en notre faveur qu' ils travaillent à faire des acquisitions. Tout cela doit nous faire bannir toute sorte de soupçons par rapport à leurs conseils, & nous convaincre entièrement que ce qu'ils nous ordonnent ne provient que d'une affection véritable, sincère & désintéressée. Nos malheurs les affligent; quelque sagesse, quelques richesses & quelques honneurs qu'ils possèdent, nos folies, nos égarements, notre désobéissance les rendent malheureux. Quoique nos dérèglements ne leur enlèvent ni le jugement, ni leurs richesses, ni leurs honneurs; la part néanmoins qu'ils prennent à ce qui nous touche, ne leur permet pas de s'estimer heureux qu'autant que nous y voulons contribuer par notre docilité & par notre obéissance & en suivant le chemin de la Vertu. D' autre côté, quelque sagesse, quelques richesses, quelques honneurs dont nous jouissions; tout ce qui en revient à nos Parents, est du plaisir & de la satisfaction. Bien loin de nous envier ces avantages & de vouloir nous les enlever, ils élèvent leurs mains & leurs cœurs vers le Ciel pour demander à Dieu la continuation de ses bénédictions sur nous. Pour-quoi donc ne suivrois-je pas aveuglément les conseils & les commandements de personnes si sages & si bien intentionnées en ma faveur, qui ne me conseillent & ne m'ordonnent rien que de juste & de convenable à mes intérêts?

Quoique souvent les Pères traversent les desseins des Enfants dans la poursuite de leurs plaisirs, ce n'est pas qu'ils leur envient ces plaisirs ou qu'ils refusent de leur procurer de la joie; mais parce que les désirs des Enfants ont pour objet des choses criminelles ou nuisibles, dont ils ne s'apperçoivent

peut-

peut-être pas. Ils ne leur commandent jamais la moindre chose dont l'exécution ne tende à leur avantage; & ils ne leur défendent rien qui ne soit nuisible en soi-même, ou dans les suites. Quoiqu'un Enfant ne trouve que du plaisir dans ce qu'il se propose, un Père & une Mère néanmoins portent leur vue plus loin; ils découvrent dans ses désirs quelque chose de criminel ou de nuisible, & prévoient quels en peuvent être les effets. Il doit se souvenir que dans un âge plus tendre, ses Parents l'ont empêché de manger de certains mets; de boire de certaines liqueurs & de faire diverses choses après lesquelles il soupiroit & dont le refus lui donnoit alors du chagrin; cependant il est persuadé que ce refus ne provenoit d'aucun défaut de tendresse, & qu'il n'a abouti qu'à son avantage, suivant l'intention de ses Parents. Il devroit conclure de là qu'il n'est pas moins juste & raisonnable de condéscendre à leurs volontés, lorsqu'ils lui ordonnent des choses qui lui sont alors désagréables, & qu'ils lui en défendent d'autres qui lui paroissent douces & désirables: La saison des plaisirs ne sera pas plutôt passée qu'il reconnoîtra leur prévoyance & leur sagesse à cet égard. Les jeunes gens, du moins ceux qui sont capables de réflexion, devroient faire attention à ces choses & en profiter. Qu'ils consultent les personnes plus âgées qu'eux, & qu'ils voient combien peu il y en a qui leur diront, qu'il vaut mieux suivre leurs caprices que les avis de leurs Pères & de leurs Mères, & combien peu qui aient prospéré en leur désobéissant: Qu'ils considèrent combien peu il y en a qui ne se repentent d'avoir désobéi à leurs Pères & à leurs Mères, & qui ne voudroient de tout leur cœur avoir suivi leurs avis & leurs commandements. Lorsqu'ils trouveront que tout le monde convient qu'il est juste qu'un Enfant se conforme aux volontés de son Père, quelque contraires qu'y soient ses inclinations, & quelque répugnance qu'il y ait;

y ait; que ceux qui leur ont obéi, en ont une satisfaction extrême; & que ceux qui ont fait le contraire, en ont un chagrin mortel & souhaiteroient avoir rempli ce devoir, ils seront obligés de conclure que quelques désagréables que puissent être les commandements d'un Père & d'une Mère, il est plus juste & plus raisonnable de s'y soumettre que de suivre ses inclinations & de les préférer aux maximes approuvées de tout le monde.

On n'est pas plutôt Père qu'on prétend avoir droit d'exiger d'un Enfant une obéissance aveugle. Où est le Père qui ne croit pas que la Nature lui donne ce Droit, & qui n'oblige son Enfant à lui obéir dans les choses même les plus contraires à ses inclinations; & que la Raison demande qu'il s'en rapporte plutôt à la sagesse, à l'expérience & à l' affection de son Père que de vouloir que celui-ci condescende à ses volontés? Par la même raison, l'obéissance qu'on exige d'un Enfant, est due pareillement à un Père. Les jeunes gens remarquant que généralement tous les Pères demandent une parfaite soumission de leurs Enfants, doivent juger qu'ils en feront de même dès qu'ils seront Pères; & qu'une coutume si généralement reçue chez toutes les Nations du monde, ne peut être fondée que sur de très-bonnes raisons. S'ils pouvoient se mettre dans l'esprit qu'il est impossible que tout le monde approuve unaninement une chose qui n'est ni juste ni raisonnable, & que cependant tous conviennent sur l'obéissance des Enfants envers leurs Parents, ils s'appercevroient bientôt que rien n'est plus juste & plus raisonnable qu'un Enfant obéisse à son Père: car un Père ne pourroit pas raisonnablement exiger une parfaite obéissance de son Enfant, s'il n'étoit pas raisonnable qu'un Enfant la lui rendît.

Mais pour prouver plus clairement combien il est juste que nous obéissions à nos Parents, Dieu lui-

lui-même dans toute l'E'criture s'appelle notre Père ; & c'est principalement par rapport à ce Titre qu'il prétend que nous lui obéissions. C'est à quoi des Enfants revêches, désobéissants & rebelles devroient faire attention : D'un côté, qu'ils considèrent les obligations indispensables où ils sont d'obéir à leurs Parents, que c'est une chose raisonnable qui nous procure du plaisir, du repos & l'approbation de tous les gens de bien ; & dont la pratique ne manque pas d'être accompagnée des bénédictions de Dieu : Et d'un autre côté, qu'ils envisagent au contraire le chagrin & l'inquiétude qu'on se cause intérieurement, la honte & l'infamie qu'on s'attire au dehors, & le malheur de déplaire à Dieu en manquant à ce Devoir.

Mais comme il y a divers cas où les Enfants prétendent pouvoir s'exempter de cette Règle générale, & n'être point obligés d'obéir aux commandements de leurs Pères, sans néanmoins être transgresseurs de cette Loi ; il est à propos d'examiner en quoi ils sont tenus d'obéir sans réserve, & en quoi cela dépend de leur volonté, afin de prescrire par-là de justes bornes au Devoir des Enfants & à l'Autorité des Pères.

Nous avons déja remarqué que dans un point aussi essentiel que le Mariage, la volonté des Enfants doit être entièrement soumise à celle de leurs Parents. Il est vrai que dans l'E'criture il n'est pas dit en termes exprès que les Enfants ne doivent point se marier sans le consentement ou contre la volonté de leurs Parents ; mais il y est dit positivement qu'ils doivent les honorer & leur obéir. Or, comment concilier un Mariage contre le consentement & la volonté d'un Père & d'une Mère, avec l'honneur & l'obéissance qu'on leur doit ? En général, lorsque l'E'criture parle de quelque Mariage, elle emploie des termes qui font assez connoître que les Parents y avoient la principale part : *Un tel*, dit-elle toujours,

jours, *donna ſon Fils ou ſa Fille à un tel en mariage.* Ainſi, la Loi ayant été donnée particulierement aux *Juifs*, & cette coutume ſe pratiquant généralement parmi eux, on peut préſumer avec aſſez de raiſon qu'ils ſe croyoient obligés par cette Loi de ne point ſe marier contre la volonté & le conſentement de leurs Parents: Mais obligés ou non par cette Loi, cette coutume régnoit tellement parmi eux qu'on ne voyoit preſque point d'exemples du contraire. C'étoit une choſe qui ne ſe pratiquoit pas moins chez les *Grecs* & les *Romains*, deux Nations les plus ſages & les plus civiliſées qu'il y ait eu au Monde. Nous n'aurions jamais fait ſi nous voulions en alléguer toutes les preuves qu'on pourroit tirer de leurs E'crits. Et quoiqu'il doive y avoir pluſieurs exemples du contraire, on n'y trouve néanmoins ni régles ni préceptes qui favoriſent la liberté des Enfants à cet égard: Au contraire, on y voit que tous ceux qui l'ont priſe, ſont toujours blâmés. Le Droit que les Pères ont de diſpoſer de leurs Enfants, étoit non ſeulement une choſe approuvée des perſonnes ſages & des gens de bien parmi les Anciens, mais elle leur paroiſſoit ſi juſte & ſi raiſonnable qu'elle étoit appuyée par une Coutume conſtante qui étoit regardée comme une Loi inviolable. Ils jugeoient qu'il n'y avoit point de Mariage valide ſans le conſentement des Parents; & les Enfants qui en provenoient, étoient réputés Bâtards. Le Chriſtianiſme pendant fort long temps s'eſt conformé à cette Coutume, ſans y apporter aucun changement: Les Lois Civiles des Empereurs Chrétiens, de même que les Déciſions de l'E'gliſe, ont confirmé le Jugement des Anciens à cet égard; & ſuivant les Canons de l'E'gliſe & l'Opinion des plus fameux Auteurs, le Conſentement des Parents a toujours été regardé comme une choſe eſſentielle à la concluſion d'un Mariage. Les Lois de notre Pays ne font aucune mention du conſentement des

Parents

Parents: elles s'en rapportent apparemment à la justice de la chose en elle-même, aussi bien qu'à la sagesse de tous les siècles, à la coutume & à l'exemple de presque toutes les Nations du Monde. Mais l'E'glise *Anglicane* n'a pas osé se reposer sur ce seul fondement; ses Canons exigent positivement le consentement des Parents, & disent qu'il n'est point permis à aucun Enfant, à moins qu'il n'ait atteint l'âge de vingt & un ans, de contracter un mariage sans le consentement de ses Parents, ou sans celui de ses Tuteurs, s'il n'a ni Père ni Mère. C'est là une des bonnes fins que l'E'glise s'est proposée en ordonnant la publication des annonces, afin que les Parents & les personnes intéressées puissent savoir s'ils trouvent à propos de consentir au choix de leurs Enfants ou non. Et comme cet ordre si bien établi pourroit être renversé par la facilité avec laquelle on peut avoir une dispense de l'E'vêque, une des parties est obligée, avant que de pouvoir l'obtenir, de prêter serment qu'il n'y a aucune opposition à leur Mariage de la part des Parents. Quoique cette prévoyance de l'E'glise soit souvent fort inutile, elle sert néanmoins à faire voir qu'elle regarde le consentement des Parents comme une chose absolument nécessaire au Mariage.

Cependant il est juste aussi que nous écoutions & pesions les raisons qui peuvent être alléguées par les Enfants sur ce sujet. Certainement le Mariage est un état d'où le bonheur de la vie dépend plus que la plupart des personnes ne se l'imaginent, avant que de s'y engager. Etre obligé de vivre toujours avec une personne pour qui on ne se sent aucun penchant ni aucune estime, doit véritablement être une chose fort triste. Une personne doit posséder une infinité d'excellentes qualités pour que sa conversation puisse toujours nous plaire, lors même qu'on a pour elle quelque tendresse & quelque

que affection : Mais toutes les plus excellentes qualités ne nous obligeront jamais de goûter incessamment la conversation d'une personne que nous n'aimons point. D'où proviennent ces malheurs domestiques sans nombre & sans fin qui tourmentent & désolent tant de familles, si ce n'est d'un défaut de tendresse & d'amour, ou dans le Mari ou dans la Femme? D'où procèdent cette négligence & cette mauvaise économie dans les affaires du dedans, cette profusion & ces dépenses extravagantes au dehors, en un mot tous ces maux infinis qu'il n'est pas facile ni nécessaire de raconter, si ce n'est d'un défaut d'Amour conjugal? Puisqu'il n'y a rien de plus certain, un Homme ou une Femme ne peuvent point s'exposer à un plus grand danger qu'en se mariant sans se sentir de l'affection pour la personne à laquelle on doit s'unir & sans être bien assuré du réciproque. Et comme il est impossible d'aimer une personne si l'on n'y est porté de soi-même, une des principales choses à laquelle les Parents devroient songer, est de ne point obliger un Enfant à se marier à une personne s'ils n'entrevoient du moins dans l'un & dans l'autre des dispositions à s'aimer réciproquement; car sans cela au lieu de procurer son bonheur ils rendront sa condition la plus triste du monde, sans espoir d'y pouvoir apporter aucun remède. Si les Enfants doivent jouir de quelque liberté, c'est principalement dans le choix des personnes avec lesquelles ils doivent passer toute leur vie, & être heureux ou malheureux pour toujours : jamais la liberté n'est plus nécessaire que lorsqu'il s'agit du Mariage. Ne savez-vous pas, dit un Ancien, que le Mariage est une affaire qui nous regarde particulièrement, & qui doit dépendre de notre choix? Nos inclinations nous maîtrisent, bien loin que nous en soyons les maitres: Quelque pouvoir & quelque autorité que vous ayez sur moi, tous vos comman-

dements ne m'obligeront jamais d'aimer ou de haïr un objet que vous me proposerez si mes sentiments ne sont pas conformes aux vôtres à cet égard. Si l'on peut augurer quelque bonheur d'un Mariage, c'est lorsqu'on voit les deux parties s'aimer d'un amour réciproque. S'il faut m'unir à une personne qui doit participer à tous les sujets de joie ou d'affliction qui peuvent m'arriver durant tout le cours de ma vie, n'est-il pas juste que j'en choisisse une que je crois pouvoir me plaire éternellement? Il est vrai que les jeunes gens ne sont pas toujours aussi raisonnables qu'ils le devroient être, par rapport à leur choix ou à la répugnance qu'ils témoignent pour les personnes qu'on leur propose; mais quels que soient leurs motifs à cet égard, ils sont plus que suffisants pour faire agir les Parents avec toute la circonspection possible, & ne leur pas permette de trop user de leur autorité en voulant contraindre leurs Enfants à se marier, non seulement lorsqu'il y a grande apparence qu'ils ne pourront vivre en bonne union avec les personnes qu'on leur destine, mais quand même ils ne feroient paroître aucune aversion pour elles.

Quand on m'objecteroit l'autorité immense que les anciennes Lois des *Grecs* & des *Romains* donnoient aux Pères sur leurs Enfants, je ne vois pas que cela pût détruire ce que je viens d'avancer. Ces Lois qui leur donnoient non seulement le pouvoir de vendre leurs Enfants pour en faire des Esclaves, mais aussi de les mettre à mort, les autorisoient sans doute à les marier comme ils le trouvoient à propos & sans consulter leurs inclinations. Mais les Lois des Chrétiens qui nous délivrent du joug de la Loi *Mosaïque*, accordent aux Enfants une plus grande liberté qu'ils n'en avoient anciennement. Il n'y a aucune raison qui nous oblige de croire que la Nature rende les Pères arbitres de la liberté & de la vie de leurs Enfants.

La

La Nature est la Règle générale, tant pour l'Autorité des Parents que pour l'Obéissance des Enfants. Ces Nations qui ont fait des Lois si sévères contre les Enfants, y ont été portées par des raisons qui vraisemblablement n'ont point lieu parmi nous. On n'en peut point conclure que parmi les autres Nations où il n'y a point de telles Lois, les Enfants soient obligés à la même obéissance. Et quoique chez ces Peuples les Pères eûssent un pouvoir si absolu sur leurs Enfants qu'ils disposoient entièrement d'eux & les marioient suivant qu'ils le trouvoient à propos, leur exemple ne suffit pas néanmoins pour justifier un Père qui voudroit faire la même chose parmi nous qu'autant que la chose sera juste en elle-même. On auroit bien de la peine à trouver un cas où il y eût de la justice qu'un Père contraignit un Enfant à épouser une personne pour laquelle il ne se sent aucun penchant & qu'il ne peut point aimer. Parce que les Enfants des *Juifs*, des *Grecs* ou des *Romains* étoient obligés de se soumettre aveuglément à la volonté de leurs Pères sur l'article du Mariage, ce n'est pas une preuve que nos Enfants soient obligés à la même soumission pour nous: On doit aussi avoir égard aux Coutumes du Pays. Les *Juifs*, de même que tous les Orientaux en général, ne permettoient point à leurs Femmes de sortir & de se promener aussi librement que les nôtres: Elles pouvoient aller voir un Parent, mais rarement, & pourvu qu'elles ne se mêlassent dans aucune compagnie d'étrangers. Cette contrainte, jointe à la Modestie particulière au Sexe, leur ôtoit les occasions de pouvoir disposer d'elles-mêmes; de sorte qu'il n'y avoit que leurs Parents qui dussent ou pussent diposer de leurs personnes. Lorsqu'une fois elles étoient mariées, elles sortoient rarement & voyoient peu de monde. Les Femmes des *Grecs* & des *Romains* semblent avoir eu plus de liberté,

mais il s'en faut beaucoup qu'elles en eussent autant que les nôtres. Cette considération, à mon avis, rend la chose un peu différente: Car si les Coutumes d'un Pays permettent aux Femmes de voir tout le monde & d'en être vues, il est raisonnable qu'elles choisissent les personnes avec qui elles doivent s'associer & vivre, non en esclavage mais en liberté; afin que dans la suite elles n'aient point occasion de concevoir de l'aversion pour ces personnes, & que la liberté dont elles jouissent ne les porte point à avoir de l'inclination pour un nouvel objet & à former des désirs inutiles & téméraires. A l'égard des Hommes, comme le joug du Mariage leur étoit beaucoup plus supportable qu'aux Femmes, les Anciens avoient raison d'exiger une plus grande obéissance à cet égard de la part des Fils que de celle des Filles. Il leur étoit permis d'avoir plusieurs Femmes, de les répudier sur le moindre prétexte & de s'attacher à toutes celles qui pouvoient leur plaire; de sorte que si un Mari concevoit du dégoût pour sa Femme, il lui étoit libre de la négliger & de prendre des Maîtresses. Rien n'étoit plus ordinaire que cette pratique: elle ne causoit aucun scandale ni ne portoit aucune atteinte à la réputation; & si la Femme ne s'en accommodoit point, on trouvoit bientôt les moyens de faire divorce avec elle. Les Coutumes du Pays & la Corruption du siècle, qui ouvroient la porte à la Licence & leur donnoient plusieurs autres libertés, les consoloient facilement d'être obligés de se marier souvent contre leur inclination & leur volonté; de sorte qu'il étoit bien plus raisonnable pour les Fils que pour les Filles d'être entièrement soumis à la volonté de leurs Pères lorsqu'il s'agissoit de contracter un Mariage.

Le cas où les Chrétiens se trouvent, est tout différent: Nulle liberté, de quelque nature qu'elle soit, ne leur est donnée; ils sont obligés par le com-

Fr. 186.

commandement de *Jesus-Christ* de s'aimer réciproquement & de n'en point aimer d'autre jusqu'à la mort. Des Chrétiens qui sont liés par le nœud sacré du Mariage, ne peuvent se proposer d'autre modèle que celui de leurs premiers Parents; semblables à *Adam* & à *Eve*, ils doivent être fidèles & tendres l'un envers l'autre & ne pas concevoir seulement la moindre espérance de changement. Cette considération doit faire comprendre que des Chrétiens ont bien plus d'intérês à n'épouser que des personnes qu'ils aiment & qu'ils ont intention d'aimer véritablement, que les autres à qui leurs Lois & leurs Coutumes donnent une plus grande liberté dans l'état du Mariage. C'est donc à tort qu'on allègue si souvent à des Chrétiens l'exemple des Anciens: il étoit beaucoup plus juste & plus facile aux derniers qu'aux autres, de se soumettre aux volontés & aux commandements de leurs Pères, par rapport au Mariage. Si les Pères considéroient que leurs commandements à cet égard ont des suites inévitables même après leur mort, & engagent leurs Enfants dans des liens qu'ils ne peuvent jamais rompre, quelque rudes & insupportables qu'ils leur soient; ils ne leur ordonneroient jamais qu'avec beaucoup de circonspection des choses directement contraires à leurs inclinations. Cependant il y a toujours quelque différence entre les Enfants qui refusent d'obéir aveuglément aux ordres de leurs Pères, lorsqu'ils les veulent marier à des personnes qu'ils sont assurés que leurs Enfants n'aiment point, & entre ceux qui se marient à leur fantaisie contre le consentement & la volonté de leurs Pères. La désobéissance des uns est beaucoup plus pardonnable & digne de pitié que celle des autres: Il est bien plus facile à des Enfants de s'exempter d'engager leur affection, que de la porter où les Parents le veulent. Refuser de se marier lorsqu'un Père l'ordonne, ne doit

doit pas vraisemblablement faire tant de tort & de déshonneur que de se marier contre sa volonté. Cependant une telle désobéissance qui va jusqu'à se marier de soi-même, peut s'excuser quelquefois lorsqu'on a égard à l'âge & à la condition des personnes.

Les Coutumes de tout Pays, de même que la Raison, veulent qu'on donne plus de liberté aux Enfants à mesure qu'ils sont plus avancés en âge. Dans leur jeunesse, ils ne peuvent pas être maîtres d'eux-mêmes, parce qu'ils n'ont point encore assez de raison ni de jugement pour discerner ce qui leur est bon ou mauvais: incapables de résister au torrent de leurs Passions, de corriger & de réprimer les dérèglements de leur volonté & de leurs désirs, ils ne portent la vue que sur le plaisir. Si ce sont-là les véritables raisons qui obligent les Enfants dans leur jeunesse à être entièrement soumis aux volontés de leurs Pères & de leurs Supérieurs; il est juste, à mesure que ces raisons cessent & que la Raison & le Jugement leur viennent, que leurs liens se rompent & qu'ils soient affranchis de cette extrême sujetion.

C'est ce dont on convient généralement à l'égard d'un second mariage. Le premier mariage est une émancipation qui délivre tellement les Enfants de la puissance de leurs Pères qu'on ne regarde point comme une désobéissance en eux, lorsqu'ils se marient en secondes nôces contre le consentement de leurs Parents. Ce n'est pas qu'un Enfant ne soit toujours obligé de leur rendre l'obéissance qui leur est due; mais parce que l'Age & la Raison doivent les avoir rendus capables de rentrer en eux-mêmes, & de songer à leurs propres affaires, c'est une Maxime constante que ceux qui ont été une fois affranchis, ne retombent plus dans l'esclavage: ainsi les Enfants qui ont été une fois délivrés de la puissance de leurs Parents, n'y sont plus sujets lors-

lorsqu'il s'agit de se marier en secondes nôces. Cependant je crois que la maturité de l'âge & du jugement, & une conduite réglée sont des raisons bien plus fortes pour dispenser les Enfants d'une obéissance aveugle envers leurs Pères à certains égards, que celle d'avoir été mariés une fois. Si un Jeune-homme qui s'est marié contre le consentement de son Père, vient à perdre sa Femme avant qu'il soit en majorité; quoi qu'en disent les Lois, la Raison veut que dans le choix d'une seconde Femme il soit soumis à la volonté de son Père, comme il y étoit obligé à l'égard de son premier choix. Sa désobéissance dans cette occasion ne l'a nullement émancipé: au contraire elle demande que ses Parents prennent un plus grand soin de lui & qu'il soit sous leur tutelle. Enfin les Enfants ne peuvent s'exempter d'être entièrement soumis aux volontés de leurs Pères dans des choses qui les touchent de si près, que lorsqu'ils ont l'âge & la prudence nécessaire pour savoir se gouverner eux-mêmes. C'est à quoi aussi les Pères & les Mères doivent avoir particulièrement égard; car la désobéissance d'un Enfant en pareil cas devient plus ou moins excusable, suivant que l'Age & la Raison le mettent en liberté.

Quelquefois la négligence des Parents peut grandement excuser les Enfants qui se marient sans consulter d'autre volonté que la leur. Si les Pères ne prennent pas le soin nécessaire pour l'établissement de leurs Enfants, ceux-ci ne peuvent point être blâmés, lorsqu'ils y pourvoient eux-mêmes. C'est la raison pourquoi il y a des Lois qui leur donnent entièrement la liberté de se marier à un certain âge, au cas que leurs Parents n'y aient pas songé. Outre ces raisons, on en pourroit alléguer plusieurs autres en faveur des Enfants qui refusent d'épouser les personnes que leurs Parents

voudroient qu'ils époufaffent, ou de ceux qui fe marient à leur fantaifie & contre la volonté de leurs Pères. Enfin il y a tant de chofes à dire & à confidérer de part & d'autre, que ce feroit pécher contre la vérité & la juftice fi l'on affirmoit pofitivement que tous les Pères, en toutes rencontres, ont droit d'exiger de leurs Enfants une parfaite obéiffance & une entière foumiffion à leurs volontés; ou que tous les Enfants ont la liberté de fe marier & de difpofer d'eux-mêmes, fans le confentement de leurs Pères: Ni l'une ni l'autre des deux Propofitions ne font point fans exceptions. Le pouvoir des Pères eft d'une grande étendue; mais ils doivent s'en fervir en Pères, c'eft à dire d'une manière douce & tendre, en quoi la plupart ne manquent guère. D'autre côté, le devoir des Enfants envers leurs Pères s'étend fort loin, mais non jufqu'à les rendre des Efclaves en toutes occafions, & à leur impofer un joug dont ils ne puiffent jamais s'affranchir. Cependant lorfque des Enfants prennent le parti de ne point obéir à leurs Pères, ils ne doivent fe porter à cette extrémité qu'avec le dernier regret, & dans des cas d'une fi grande conféquence pour eux, que les perfonnes équitables & fenfées en ayant connoiffance, plaignent leur fort & approuvent leur conduite; et que ceux qui prennent plaifir à voir des Enfants obéir à leurs Pères, reconnoiffent que dans ces occafions leur défobéiffance eft jufte et raifonnable. A la vérité l'affection extrême des Pères en général et leurs intentions fincères pour leurs Enfants, font des préjugés fi favorables pour eux qu'il faut que la caufe des Enfants paroiffe être très jufte et très raifonnable pour qu'ils ne foient point condamnés lorfqu'ils font en difpute avec leurs Pères, auxquels tout le monde eft porté généralement et avec raifon, à donner gain de caufe contre les Enfants.

En

En un mot, quand les Loix positives de Dieu, & celles du Pays & de nos supérieurs, ordonnent ou défendent quelque chose aux Enfants, les Pères n'ont autre chose à faire qu'à les exciter à y obéir. Ils ne doivent leur rien enjoindre au préjudice des obligations où ils sont, tant envers Dieu qu'envers leur Patrie, ni rien qui y soit opposé. Les Pères qui s'oublient jusqu'à ce point-là, ne doivent point être écoutés; & les Enfants n'ont qu'à s'attacher fermement à leur devoir à ces deux égards, & le préférer aux ordres de leurs Pères, mais toujours d'une manière soumise, respectueuse & tendre. A l'égard du Mariage, les Pères doivent prendre un soin tout particulier de marier leurs Enfants d'une manière convenable à leur âge, à leur qualité & à leur tempérament; & se souvenir que dans cette occasion ils jettent les fondements de leur bonheur ou de leur malheur pour toujours. Les richesses & les honneurs ne doivent pas tellement l'emporter sur toute autre considération qu'on néglige de faire attention à la naissance, à l'éducation, à la vertu & à toutes les qualités du Corps & de l'Esprit. Lors qu'un Père y a eu égard, l'Enfant est obligé de lui obéir, autant qu'il lui est possible; & toutes les petites objections que les Jeunes gens font en pareil cas, ne peuvent point contrebalancer les mûres délibérations des Parents. A la vérite, il vaudroit beaucoup mieux, & il seroit fort à souhaiter que le Père & l'Enfant s'occordassent si bien dans leur choix que celui de l'un fût approuvé de l'autre, & qu'on en pût dire la même chose que de *Penelope*, qui, au rapport d'*Homère*, avoit donné son cœur à celui que son Père lui destinoit pour Époux. De cette manière le Père conserve son autorité, & l'Enfant s'acquitte de son devoir avec plaisir: mais sans cette correspondance, il est difficile, pour ne pas dire impossible, que l'un & l'autre jouissent d'un véritable contentement & évitent

de tomber dans quelque faute. Si un Père propose à son Enfant un Parti pour lequel il se sent une répugnance insurmontable & que des personnes sages & désintéressées désapprouvent, après avoir bien pesé les raisons de part & d'autre; l'Enfant qui refuse dans cette occasion de condescendre aux volontés de son Père, ne peut point être accusé d'une désobéissance criminelle, pourvu que son refus ne choque point la bienséance ni le respect qu'on doit avoir pour l'autorité paternelle. Un Enfant peut faire cette démarche & néanmoins honorer son Père & sa Mère, comme la Loi le lui ordonne. Mais si un Père offre à son Enfant un Parti sur lequel il ne puisse faire aucune objection raisonnable, & qui soit approuvé de toute personne sage & désintéressée; le refus d'un Enfant est certainement alors condamnable, & il n'y a point de doute que dans ce cas-là il ne soit obligé d'obéir à son Père. Enfin, tout Enfant qui est sous la puissance paternelle, & qui néanmoins contracte un mariage sans le consentement & contre la volonté de son Père, outre le déshonneur & le préjudice qu'il se peut faire à lui même, tombe dans une désobéissance criminelle, dont il n'a pas moins besoin de demander pardon à Dieu qu'à son Père.

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici du devoir des Enfants, ne regarde principalement que le Père: Examinons presentement les obligations où ils sont par rapport à la Mère, soit du vivant du Père, soit après sa mort. Dans l'E'criture la Mère est toujours comprise avec le Père. *Honore*, dit-elle, *ton Pere & ta Mere. Celui qui frappera son Père ou sa Mere, sera mis certainement à mort. Maudit soit celui qui méprise son Pere & sa Mère. Mon Fils, écoute l'Instruction de ton Pere, & n'abandonne point l'Enseignement de ta Mere.* Sans alléguer plusieurs autres Passages; la Raison veut que nous ayions pour nos Mères les mêmes ménagements que

pour

pour nos Pères, & que nous leur témoignions même à certains égards une plus grande reconnoissance. Elles n'ont pas plutôt essuyé tous les soins & toutes les peines que nous leur causons dans notre bas âge, qu'elles font tous leurs efforts pour nous procurer notre avantage: Leur affection pour nous est généralement plus grande que celle de nos Pères; ou du moins elle est aussi forte & les oblige de s'intéresser comme eux à notre bien & à notre bonheur. C'est pourquoi la Nature, la Raison & la Reconnoissance ne permettent point aux Enfants de faire aucune différence par rapport au respect & à l'obéissance qu'ils leur doivent.

Mais comme le Père est supérieur à la Mère en forces naturelles & en lumières, aussi bien que par l'ordonnance de Dieu, & qu'il est impossible d'obéir en même-temps à deux personnes qui vous commandent deux choses opposées l'une à l'autre; un Enfant est obligé de préférer les ordres de son Père à ceux de sa Mère, pourvu que ce qu'il lui commande soit juste & bien fondé. Cependant, lorsqu'un Enfant se trouve dans l'impossibilité d'obéir en même-temps a son Père & à sa Mère, il ne doit jamais condescendre aux volontés de l'un d'une manière préjudiciable à l'autre. Un Père n'est point en droit de commander à son Enfant rien qui soit contraire à l'obéissance & au respect qu'il doit à sa Mère. Mais s'il arrive que les sentiments de la Mère diffèrent de ceux du Père sur le choix d'une profession, sur un mariage, ou sur autre chose de cette nature, et que l'Enfant ne puisse complaire à l'un sans déplaire à l'autre; le Père ayant une autorité supérieure à celle de la Mère, doit être préférablement obéi, parce que les Lois divines & humaines ont assujeti la Femme au Mari: On présuppose qu'elle n'a point de volonté contraire à celle du Mari; et par conséquent tout Enfant qui obéit à son Père, ne désobéit point à sa Mère, parce

ce qu'elle eſt elle-même obligée d'obéir. Et quand même la Mère ſeroit entièrement opposée aux choix qu'un Enfant auroit fait, il ſuffit que le Père paroiſſe en être ſatisfait et l'approuver pour autoriſer l'Enfant à pouvoir ſuivre ſon penchant dans cette occaſion; parce que l'Autorité du Père marche avant celle de la Mère.

Mais lorſque la Mère eſt ſeule, ſon Autorité augmente, et ce n'eſt qu'à elle qu'on doit avoir égard. Il eſt vrai que les Lois généralement affranchiſſent les Fils à un certain âge, et qu'elles les envisagent comme Maîtres de famille; ſuppoſant que l'avantage de leur ſexe et de leur éducation doit les rendre alors capables de gouverner leur bien et leurs affaires, et de diſpoſer d'eux-mêmes. Et quoique les Filles ſoient obligées de vivre plus longtemps dans la ſujetion et dans la dépendance de leurs Parents, parce qu'on ſuppoſe qu'elles ont beſoin de reſter plus de temps ſous leur garde et ſous leurs conduite; cependant leur liberté augmente, à meſure qu'elles avancent en âge et en jugement. On ne peut preſcrire aucunes règles certaines ſur cela; car la prudence de la Mère ou des Enfants doit néceſſairement apporter quelque altération au degré de l'obéiſſance, par rapport à certains commandements qui touchent de-près les Enfants, comme particulièrement le Mariage.

Dans les cas même où l'on peut raiſonnablement préſuppoſer que les Jeunes gens de l'un et de l'autre ſexe ſont en liberté, et qu'ils prétendent en jouir; cependant à moins qu'il ne s'agiſſe d'une affaire de la dernière conſéquence pour eux, ils ne doivent pas facilement ſe hazarder à ſe ſervir de ce droit, s'ils cauſent par là un trop grand chagrin à leurs Mères. Toute Jeune perſonne d'un bon naturel et qui connoit ſon devoir, ſouffrira patiemment une infinité de choſes contraires à ſes inclinations, avant que de s'expoſer à donner du chagrin

à ſes Parents. Et comme c'eſt le foible des Mères de s'y abandonner facilement, les Enfants ſont obligés de ſe conduire avec d'autant plus de circonſpection et éviter avec ſoin de leur donner aucun ſujet d'affliction. Le moindre chagrin qu'on leur cauſe, eſt une eſpèce de déſobéiſſance; et toute déſobéiſſance eſt une choſe dont on ne peut rappeler le ſouvenir ſans en reſſentir une vive douleur et de cruels remords. Ce funeſte ſouvenir, ſemblable à un malin Eſprit, les tourmente et les pourſuit par tout; il leur fait ſouhaiter mille fois, mais en vain, d'avoir eu plus de tendreſſe et d'obéiſſance pour ceux qui leur ont donné le jour, et d'avoir été plutôt au delà de leurs déſirs que de leur avoir cauſé le moindre déplaiſir et le moindre chagrin.

La dernière choſe à quoi les Enfants ſont obligés envers leurs Parents, c'eſt de ſubvenir à tous leurs beſoins: Devoir qui eſt clairement compris dans ces paroles, *Honore ton Père & ta Mère.* C'eſt dans ce ſens-là, que *St. Paul* dit à *Timothée*, *Honore les Veuves qui ſont véritablement veuves;* c'eſt-à-dire, que les Veuves qui ſe conduiſent d'une manière ſobre, diſcrète & chaſte, ſoient ſecourues & entretenues par vous: De même que les Anciens qui gouvernent bien, ſoient réputés dignes d'un double honneur, ou d'un entretien qui ſurpaſſe l'ordinaire.

Les *Juifs* témoignoient une tendreſſe & une affection toute extraordinaire à leurs Pères & à leurs Mères, lorſqu'ils ſe trouvoient dans la néceſſité. Ils avoient un Proverbe fort commun parmi eux, *Il faut que vous honoriez Dieu de vos Biens, ſi vous en avez; mais ſoit que vous en ayiez ou non, vous devez honorer vos Parents*, c'eſt à dire, vous devez les aſſiſter, ſoit en travaillant, ſoit en mendiant pour eux. C'eſt ſur quoi je fonde le pouvoir qu'avoient autrefois les Pères de vendre leurs Enfants: Ils ſe portoient à cette extrémité, lorſqu'ils ſe voyoient

voient

yoient hors d'état de ſubſiſter eux-mêmes, & de procurer du pain à leurs Enfants ſans les vendre à des E'trangers. Cette pratique étoit trop inhumaine & trop oppoſée à la Nature pour qu'elle pût être tolérée par aucune autre raiſon. A prendre la choſe à la rigueur, ce pouvoir des Pères n'étoit pas juſte; mais l'uſage en étoit pardonnable par la néceſſité inévitable qui les y contraignoit. Cette coutume barbare règne encore aujourd'hui parmi quelques Nations féroces en *Afrique* & en *Amérique*; mais elle a été entièrement abolie chez les *Chrétiens* & les Peuples les plus civiliſés entre les Infidèles.

Hierocle dit, que *nous devons honorer nos Pères & nos Meres, en leur accordant joyeuſement le ſecours de nos Corps & de nos Biens*. Parmi les *Romains*, quoiqu'un Fils fût émancipé & délivré de la puiſſance de ſon Père; cependant s'il refuſoit de le ſecourir dans ſa néceſſité, cette dureté le feſoit retomber en la puiſſance de ſon Père. Les Lois de *Solon* à la vérité permettoient à un Fils de refuſer la ſubſiſtance à ſon Père; mais ce n'étoit qu'en cas que le Père eût négligé de lui donner une éducation qui l'eût mis en état de pourvoir aux beſoins de ſon Père. Lorſqu'un Père avoit manqué de faire embraſſer à ſon Fils quelque profeſſion pour gagner ſa vie, ces Lois ſuppoſoient qu'il l'avoit expoſé à la miſère, & que par conſéquent il ne méritoit aucun retour de tendreſſe & d'affection, n'en ayant jamais donné de marques à ſon Fils. Mais cette Loi ne tendoit qu'à obliger les Pères d'avoir ſoin de l'éducation de leurs Enfants, afin de les rendre par là des Membres utiles à l'E'tat. Cette Loi mettoit les Enfants à couvert de la juſte punition qu'un refus ſi cruel devoit mériter dans une autre occaſion, mais elle ne détruiſoit pourtant pas l'obligation où l'on eſt naturellement de ſubvenir aux beſoins d'un Père & d'une Mère. Le but de cette Loi n'étoit pas

pas de porter les Enfants à manquer à leur devoir & à témoigner de la cruauté envers leurs Parents ; mais de punir la folie & la négligence des Pères, en donnant aux Enfants la liberté d'en agir comme bon leur sembloit dans cette occasion ; Ce qui dans toute autre ne leur étoit pas permis, étant toujours obligés d'avoir soin de leurs Parents. Ce Devoir est si naturel & si indispensable qu'il n'y a aucune Loi qui puisse exempter un Enfant d'accorder à son Père tout le secours dont il est capable. Quand même ce Père seroit un Proscrit, un Traître à sa Patrie, un Enfant seroit toujours obligé de lui fournir le nécessaire pour subsister.

Dans les Réflexions que nous avons faites jusqu'ici sur le Devoir des Enfants envers leurs Pères, nous avons envisagé principalement ce Devoir comme un Commandement de Dieu : Examinons-le présentement comme une Vertu Morale, particulièrement par rapport au Beau Sexe.

Suivant le cours de la Nature, la Virginité est le premier état de la vie ; mais St. *Paul* l'envisage aussi comme telle par rapport à son excellence. Une personne qui se conserve en cet état dans les mêmes vues dont parle cet Apôtre dans sa Première aux *Corinthiens*, *afin qu'elle puisse avoir soin des choses qui sont du Seigneur*, afin qu'elle puisse être sainte, tant par rapport au Corps qu'à l'Esprit ; cette personne mérite certainement d'être regardée avec une profonde vénération, comme étant dans un état qui approche le plus de celui des Anges. C'est pourquoi dans l'Eglise Primitive on avoit un respect tout extraordinaire pour de telles Vierges ; & les Scholastiques leur ont aussi attribué une Couronne particulière de Gloire. Les *Romains* avoient accordé des Privilèges extraordinaires à leurs Vestales ; ils leur portoient une si grande révérence que c'étoit généralement entre leurs mains qu'on remettoit les Testaments & autres Dépots de

la

la dernière importance, comme dans un Sanctuaire le plus sûr & le plus inviolable. Leur présence même suffisoit pour sauver du supplice les Malfaiteurs qu'on y conduisoit : A leur aspect les Magistrats couvroient leurs Faisseaux & leur remettoient le Criminel, ne pouvant résister à la puissante intercession de leur seule présence.

A l'égard des Vœux forcés de ces Vierges cloîtrées dans l'Eglise *Romaine* qu'on contraint à prendre le voile : on peut dire que cette pratique ne sert presque toujours qu'à leur faire envisager un Cloître comme une véritable Prison. La plupart de celles qui font des vœux volontaires, ne s'enfuient dans un Couvent, les unes que pour éviter un Mariage auquel on veut les contraindre ; les autres pour pleurer des Amants qu'on n'a point voulu leur donner pour Epoux ; & les autres enfin qui sont avancées en âge, se flattent de mériter par une telle retraite, le pardon des égarements de leur Jeunesse. Le Célibat est sans doute d'un grand secours pour parvenir à une vie pieuse ; & quoique nous n'ayions point de Cloîtres pour renfermer nos Vierges, nous ne laissons pas d'avoir des Vierges véritablement *Religieuses* sans être Professes. Une Vierge qui a dévoué son Cœur à Dieu, mais dont elle implore le secours pour se garantir des amorces dangereuses d'un Rival aussi redoutable que l'Amour Humain, à qui elle se propose de ne donner jamais aucune entrée dans son Cœur ; une telle Vierge par cet Acte d'Humilité se consacre au Ciel, & d'une manière bien plus agréable que si sa Présomption lui inspiroit une plus grande hardiesse & l'engageoit dans un Vœu qu'elle ne seroit pas assurée d'accomplir.

A la vérité, le nombre de ces Vierges n'est pas assez considérable parmi nous pour en tirer un grand avantage en faveur du Beau Sexe. Tout froid qu'est notre Climat, le Sexe est si éloigné de témoigner

gner du zèle pour une Virginité volontaire, qu'on voit peu de Filles qui aient la constance qu'elles devroient avoir dans cet état, lorsqu'elle leur seroit le plus nécessaire. L'état d'une vieille Fille est regardé aujourd'hui comme une malédiction qui surpasse toutes les expressions de la Fureur Poëtique: Elle passe pour la plus misérable Créature qui soit sur la Terre. Pour moi, je veux bien avouer que j'ai cette idée de celles qui sont contraintes de rester dans cet état contre leur volonté. Mais certainement la cause de leur malheur provient de la Cupidité, & non de la privation du Mariage: Qu'elles étouffent une fois ce Désir, le Célibat ne fera plus leur malheur. Cependant, je ne dois pas être si injuste envers le Sexe que de croire que ce soit toujours la Cupidité qui leur inspire une si grande aversion pour le Célibat. Je ne doute nullement qu'il n'y en ait plusieurs dont la répugnance à vivre dans cet état ne provienne du mépris qu'on témoigne généralement pour les vieilles Filles: Mais quand même il seroit impossible de guérir le Vulgaire sur cet article, elles ont toujours à cet égard la même armure que contre toutes ses autres préventions mal fondées, en n'y fesant aucune attention. Après tout, si les Vierges surannées se comportoient d'une manière grave & réservée, & qu'elles s'adonnassent à la Vertu la plus rigide & à la véritable Piété, elles donneroient quelque sujet au monde de croire que ce n'est pas la nécessité, mais le choix qui les a fait rester dans le Célibat, pour s'abandonner à un Amour tout pur qui les a jointes à l'Epoux spirituel. Elles s'attireroient du moins la même vénération & la même estime que les personnes sages ont pour les Matrones. Et quand même toutes leurs précautions & tous leurs efforts seroient incapables d'arrêter la langue des Calomniateurs, il ne leur arriveroit que ce qu'on éprouve dans toutes les autres circonstances de la vie, où

 l'on

l'on cherche à s'acquitter de son devoir. Si l'on vouloit n'être point exposé au mépris du Monde, il faudroit renoncer au Christianisme qui n'y est pas moins sujet que l'E'tat pur d'une Vierge. Mais si au lieu d'une conduite si raisonnable, elles s'efforcent à déguiser leur âge par des airs & des ajustements de jeunes Filles, si elles ne recherchent que la compagnie de personnes jeunes & vaines; & que sous une peau ridée on apperçoive en elles un Esprit coquet; certainement une telle conduite doit les exposer au mépris & à la critique de tout le monde. Quand on les voit aux Spectacles & au Bal, n'a-t-on pas raison de les regarder comme une Marchandise de contrebande qui ne cherche qu'à s'attirer quelques Chalands? En suivant la route que nous venons de leur tracer, elles se mettront à couvert de tous ces reproches; elles se garantiront de tomber dans le mépris, à cause de leur âge; & elles éviteront enfin un écueil où plusieurs se perdent, & qui est bien plus redoutable que ce mépris dont elles cherchent à se garantir: Je parle de la folie de ces vieilles Filles qui pour perdre ce nom, épousent un jeune E'tourdi, sous le joug duquel elles aiment mieux se mettre que de ne pas s'armer contre les vaines & injustes préventions du Vulgaire. Victimes de cette injuste prévention, elles ne se trouvent que trop punies pour insulter à leur malheur: J'en appelle à leur propre expérience; mais que les autres frappées de leur sort, apprennent à éviter un si funeste écueil.

Après avoir donné des leçons aux Vierges surannées, adressons nous présentement aux Jeunes. Les deux qualités les plus essentielles à une Vierge, sont la Modestie & l'Obéissance; qualités qui sont absolument nécessaires à toutes les Vierges, mais dont on exige plus particulièrement la pratique dans les jeunes Filles. La Modestie doit paroître en elles dans son plus haut point d'élevation, & appro-

cher de la Timidité; leurs regards, leur langage, leur déportement, toutes leurs actions doivent marquer en elles une humilité & une méfiance d'elles-mêmes. Une jeune Fille doit s'envisager dans le Monde comme une Novice, qui ne doit employer son temps qu'à apprendre & à remarquer, & non à avoir le d. dans les conversations. Rien ne choque plus que de voir une jeune Fille qui ne met aucun frein à sa langue; le seul nom de Vierge désigne une extrême circonspection sur cet article. De plus, toute Curiosité indécente & toute Imagination impure, sont des taches qui gâtent entièrement l'Esprit; & la moindre Corruption dans l'Esprit se communique facilement au Corps: Entre l'état pur & innocent d'une Vierge & celui d'une honteuse Prostitution, il y a divers pas, dont le moindre donne une fatale atteinte à la première pureté d'une Vierge. Enfin tout discours impudique qu'on écoute ou qu'on tient, tout regard immodeste, la moindre action qui sente tant soit peu la licence, toutes ces choses sont autant de taches qui déshonorent une Vierge. C'est pourquoi une Fille ne sauroit être trop rigide ni avoir trop de précaution à cet égard; car comme la blancheur de la neige ne frappe pas plus que l'aspect d'une Vierge pure & innocente, la moindre tache qui se trouve en elle, saute d'autant plus aux yeux. D'ailleurs la Jeunesse étant généralement flexible, la moindre chose peut facilement la faire tourner du mauvais côté; de sorte qu'elle ne peut trop s'éloigner de tout ce qui peut la porter à la Tentation. On a soin de couvrir les jeunes fleurs pour les garantir des injures de l'air: Que ne doit-on pas faire pour préserver la Vertu d'une jeune Vierge si fragile & si délicate, & la mettre à couvert de ces Vents dangereux, qui peuvent la faire faner dans sa première fleur?

Ces Vents ne règnent que trop dans ce Monde; les uns viennent du dedans, les autres du dehors. De ceux du dedans il n'y en a point de plus nuisible que la Curiosité; fatal écueil où la Nature Humaine se perdit dans le Paradis terrestre; Que ce terrible Exemple apprenne aux Jeunes Filles à se fortifier contre une Tentation à laquelle leur première Mère, beaucoup plus forte qu'elles, ne put résister. Si une ignorance affectée est blâmable à tout autre égard, elle est digne de louanges dans cette occasion; C'est le Rempart le plus sûr & le plus fort pour mettre à couvert la Vertu d'une jeune Fille. Celles qui cherchent à apprendre des choses indécentes, ne se trouvent que trop tôt punies de leur curiosité On ne sauroit trop recommander aux Jeunes Filles de détester & d'arracher de leur cœur ce désir déréglé; puisque c'est-là la base & l'appui de la Continence, & un moyen de les garantir des dangers ou elles se trouvent exposées de toutes parts.

Mais après s'être mises en garde contre elles-mêmes, elles ne doivent pas moins songer à se mettre à couvert des attaques du dehors, dont les plus dangereuses sont les mauvaises Compagnies & l'Oisiveté. Comme on prend facilement les mœurs de ceux que l'on fréquente, une jeune Fille ne sauroit être trop circonspecte sur le choix de ses Compagnies. Généralement elle ne devroit hanter que des personnes de son Sexe: Encore y en a-t-il un nombre infini qu'elle doit fuir, ne devant s'attacher qu'à celle dont la Conversation lui soit utile, ou du moins innocente. A l'égard de l'Oisiveté, il ne suffit pas, pour s'en garantir, de s'occuper à des choses vaines & aussi dangereuses que l'Oisiveté même; mais une jeune Fille doit s'appliquer à ce qui peut exercer son industrie & mériter son attention, comme à l'Ecriture, aux Ouvrages d'aiguille, aux Langues, à la Musique, &c. Je ne

saurois

ſaurois mettre au nombre des Occupations raiſonnables, divers exercices qui de divertiſſement ſont devenus la principale affaire à laquelle pluſieurs Filles, jeunes & vieilles, s'appliquent tous les jours: tels ſont le Jeu & la lecture des Romans. Ce que j'ai dit du Jeu dans le premier volume à l'article de l'Occupation, me diſpenſe d'en parler ici. Mais à l'égard des Romans, comme il n'y a que trop de jeunes Filles qui emploient une bonne partie de leur temps à une Lecture auſſi inutile & ſouvent dangereuſe, il eſt néceſſaire d'en toucher un mot. Le malheureux entêtement du Sexe pour cette lecture va ſi loin, qu'une Mère croit ne pouvoir mieux faire que de mettre un Roman entre les mains de ſon Enfant, comme un Alphabet capable de lui inſpirer l'envie d'apprendre plutôt à lire: Mais il eſt à craindre que cette amorce ne faſſe concevoir une tout autre envie à une jeune Créature, & ne produiſe dans ſon eſprit de funeſtes impreſſions. Ces ſentiments amoureux qu'on a ſoin de repréſenter par les plus vives couleurs & par des expreſſions les plus paſſionnées, ſont capables de s'inſinuer facilement dans l'eſprit d'une Fille, novice & imprudente, & de la porter à jouer le perſonnage d'une Beauté qu'on fait triompher ſur les cœurs d'une infinité de Chevaliers captifs & couchés à ſes piés. Frappée de cette fauſſe idée, elle ne ſongera qu'à faire une ſemblable conquête: toute ſon occupation alors ne ſera qu'à tendre ſes filets pour y prendre quelque amant, dans les piéges duquel on la verra tomber elle-même. Son cœur ne ſera pas plutôt bleſſé qu'elle ſe laiſſera facilement ſéduire aux conſeils de ſubtils Séducteurs qui lui enſeigneront tous les artifices dont elle doit ſe ſervir pour tromper ſes Parents & hâter ſa ruine. Ce ſont-là des ſuites ſi naturelles de cette ſorte d'Etude, que de toutes les récréations qui paroiſſent innocentes, il n'y en a peut-être point de plus dangereuſe

gereuſe à une jeune Fille que la lecture des Romans. Il eſt difficile de s'imaginer tous les maux que produiſent les fauſſes idées que les Romans donnent des choſes, particulièrement par rapport à l'Amour & à l'Honneur, qu'on y enviſage comme les deux grands Mobiles de la Vie humaine. On n'a qu'à conſidérer, comme nous l'avons remarqué ailleurs, ſur quels principes les Duelliſtes & les Braves de ce ſiècle agiſſent lorſqu'ils veulent ſe venger des outrages qu'ils croient avoir reçus, pour conclure qu'ils les ont puiſés dans les Romans, & qu'ils y ont appris à témoigner un plus grand zèle pour un amour impudique que pour celui de la Vertu.

A l'égard des récréations que les jeunes Filles prennent hors de chez ſoi, elles peuvent être innocentes ou illicites, ſuivant l'uſage qu'on en fait. L'Honnêteté eſt un devoir ſi néceſſaire dans le Commerce de la Vie qu'on ne peut guères ſe diſpenſer de ſe viſiter réciproquement; & il y a pluſieurs autres récréations innocentes & ſalutaires qui peuvent inviter les jeunes gens à ſortir du logis. Mais courir inceſſamment d'un & d'autre côté, c'eſt le métier d'une perſonne fainéante & vagabonde. Il vaut mieux être enfermé chez ſoi que d'y être étranger. *Salomon* voulant dépeindre les plus mauvaiſes qualités d'une Femme, dit, que *ſes piés ne demeurent point dans ſa maiſon.* C'eſt une impuiſſance honteuſe & blâmable que de n'avoir pas la force de reſter chez ſoi, lorſqu'il y a ailleurs quelque ſpectacle à voir; & rien n'eſt plus déraiſonnable que de ſe faire une peine de ne point aſſiſter aux Maſcarades & aux réjouiſſances des autres. Il n'eſt pas ſi certain que ces Aſſemblées nocturnes ſoient toujours tellement innocentes qu'elles aient beſoin d'être ſouvent renouvelées: Il y a moins de ſureté encore pour les perſonnes qui témoignent un penchant ſi violent pour ces ſortes de divertiſſements. On peut ſe défendre aiſé-

aiſément de ce panchant lorqu'on s'attache à d'autres récréations plus ſérieuſes & plus utiles, qui puiſſent ſervir de contrepoids à ces amuſements enfantins & ſouvent fort dangereux. Toutes ces Filles qui aiment à courir, ſous prétexte de ne *voir ſeulement que les Filles du Pays;* courent riſque d'avoir le même ſort que *Dina*, & de trouver enfin quelque Fils de *Hamor*.

Nous avons déja remarqué dans un autre Chapître que les Ajuſtements des Dames conſument une grande partie de leur temps. Celles qui aiment à ſe faire voir en public, n'y veulent paroître que tirées ſur le volet. Suivant les maximes de ce ſiècle, le temps qu'on paſſe à ſe parer, n'eſt point diſſipé mais utilement employé: Cette occupation eſt aujourd'hui la ſeule Science qu'une jeune Demoiſelle doit poſſéder parfaitement; & la plus noble émulation des Dames, eſt d'exceller les unes par deſſus les autres en ajuſtements. Cette Paſſion eſt à peine pardonnable aux jeunes gens, mais elle eſt inſupportable dans les perſonnes âgées. On peut permettre quelque choſe à cet égard aux jeunes gens, en ſuppoſant qu'ils n'ont pas encore perdu l'idée des vains amuſements de l'Enfance. Et pour les Filles qui ſongent au Mariage, il leur eſt permis de ſe ſervir des avantages d'un Ajuſtement décent: Elles ſeroient mêmes dignes de blâme ſi elles ſe rendoient moins aimables que la Nature les a formées, & qu'elles la démentiſſent par une trop grande négligence dans leurs habillements. Mais ce que je viens de dire, ne peut en aucune manière juſtifier cette exceſſive délicateſſe dans les Ajuſtements, ni le temps & l'argent qu'on y diſſipe aujourd'hui. Une Fille s'attirera l'eſtime & la conſidération des Hommes prudents & ſages, bien plus par la modération que par l'excès dans ſes Ajuſtements; & quand-même elle ne lui gagneroit pas celle des

Esprits vains & déréglés, elle lui servira du moins de garde contre leurs piéges, & lui sera par conséquent d'un avantage d'autant plus considérable. Tout Homme qui fait choix d'une Femme pour des qualités qui empêcheroient un Homme sage d'y songer, connoit très-peu ce que c'est que le Mariage, & ne promet pas un grand bonheur à celle qui doit le posséder. Mais si une Fille prétend épouser un Homme modeste & discret, il est juste qu'elle posséde ces mêmes qualités qu'elle lui demande; qualités qui ne peuvent jamais s'accorder avec la vanité & l'excès des Ajustements. Je ne saurois m'empêcher de représenter au Beau Sexe, quelque désagréable que cet avis lui puisse être, que l'extravagance dont je parle, & quelques autres libertés à la mode, sont peut-être les seules raisons qui empêchent un si grand nombre de jeunes Filles de la Ville de trouver à se marier jusqu'à ce qu'elles aient perdu les avantages de la Jeunesse. Un Homme discret n'ose épouser une personne dont l'humeur est si différente de la sienne; de peur qu'en cherchant une Aide, suivant l'institution du Mariage, il n'épouse sa perte. C'est là particulièrement la crainte d'un bon Gentilhomme de Campagne, qui envisage une de ces Belles comme une brillante Idole, à qui, s'il lui arrive de se dévouer, il doit sacrifier une grande partie de ses Biens & tout son contentement. La chute de tant de familles considérables, ne fait que trop voir que cette appréhension est bien fondée. Mais il se trouve aussi quelque-fois des Précieuses, qui bien loin de s'envisager comme le rebut de ces Gentilshommes de Campagne, ont un si grand mépris pour tout ce qui leur paroit sentir tant soit peu la vie rustique, qu'elles ne sont pas fort touchées de leur perte; dans l'espérance de faire quelque plus belle conquête, qui venant à leur échapper, leur fait souhaiter avec ardeur de pouvoir retrouver ce qu'elles avoient d'a-

bord

bord si fort dédaigné. La Prudence ne doit donc pas leur permettre de se priver de cette dernière ressource, de peur, qu'à l'exemple de tant d'autres, elles n'acceptent d'autres Partis beaucoup plus mauvais. La Vie rustique n'est pas si méprisable que ces Belles se l'imaginent : n'est-ce pas la Campagne, d'où provient l'Abondance dans la Ville & qui en soutient la Magnificence : & sans les secours de la Campagne, verroit-on dans la Ville un si grand Commerce, & les Mariages avantageux s'y conclure si facilement?

Je ne m'étendrai pas davantage sur les Ajustements des Dames, m'en rapportant à ce que j'en ai dit dans le Chapître où j'ai traité cette Matière assez au long. Dans celui-ci j'ai parlé de l'obéissance que les Enfants doivent à leurs Pères & à leurs Mères; mais peut-être que ce que j'ai dit sur ces deux Articles, passera pour un Langage désobligeant & trop suranné, nullement du goût de ce siècle, où l'on est si fort prévenu contre les Maximes & les Coutumes des Siècles précédents, qu'il suffit de les alléguer pour les faire rejeter avec le dernier mépris. Cela ne m'empêchera pourtant pas de dire qu'on auroit eu dans ces temps-là de l'horreur pour toutes les libertés qu'on se donne aujourd'hui; si alors une jeune Fille avoit été vue dans les rues sans sa Mère ou quelque autre personne prudente avec elle, on auroit cru qu'elle se fût égarée, & être obligé de la ramener chez elle. Aujourd'hui, rien n'est plus rare que de voir une Fille en Compagnie de personnes plus graves qu'elle; & celle que sa Mère accompagne, à moins que ce ne soit une Mère aussi volage qu'elle, s'envisage comme une Prisonnière suivie d'une fâcheuse Garde. Cependant cette Liberté n'est pas sujette à de petits inconvénients, puisqu'elle laisse entièremnnt à des Filles le choix de leurs compagnies; chose d'une trop grande conséquence pour être à la disposition

de jeunes personnes écervelées qui ne manquent jamais de rechercher des Compagnes de leur humeur, avec qui elles puissent s'entretenir de sottises & s'amuser à des bagatelles. De cette manière elles se condamnent elles mêmes à ne devenir jamais plus sages; au lieu qu'elles y pourroient parvenir facilement si elles conversoient avec des personnes sérieuses & spirituelles. Mais ce n'est pas là le seul mal qui leur en peut arriver; car par-là elles donnent prise à tous ceux dont l'approche leur devroit être redoutable. Il est facile de s'introduire auprès d'une jeune Fille qui n'a personne qui veille sur elle; & il n'est pas moins facile de s'insinuer dans ses bonnes grâces par de petites flatteries, si elle n'a pas encore l'esprit assez pénétrant pour découvrir à quoi butent toutes ces douceurs: Si cette amorce une fois l'arrête, il est à craindre qu'elle ne morde bientôt à l'hameçon. Combien d'exemples ne voit-on pas de ces innocentes Créatures qui se sont ainsi laissé surprendre, & qui goûtant d'abord l'esprit & l'enjoûment, & ensuite le langage amoureux & les libertés de leurs Soupirants, ont été enfin enchantées de leurs personnes? Rien donc n'est plus nécessaire aux jeunes Filles que de se défier d'elles-mêmes, & de se reposer plutôt sur la conduite des personnes à qui Dieu & la Nature les ont assujeties. Elles doivent envisager cette sujetion, non comme une contrainte & un fardeau, mais comme un bouclier & un rampart assuré qui les met à couvert des coups les plus dangereux. Le moindre mépris en effet qu'on témoigne pour l'autorité d'un Père ou d'une Mère, jette les Fondements d'une entière Désobéissance. Une jeune Fille qui ne veut pas s'en remettre à son Père & sa Mère pour le choix des personnes qu'elle doit fréquenter, s'en rapportera beaucoup moins à eux pour le choix de celui avec qui elle doit passer toute sa vie; & cette première démarche la portera à entrer sans aucune peine

peine dans des engagements, directement contraires à la volonté de ses Parents: C'est ce que l'Expérience de tous les jours ne fait que trop voir.

Quoique j'aie déja parlé de cet excès de Désobéissance des Enfants envers leurs Parents; je remarquerai néanmoins encore, qu'elle ne leur est pas moins fatale qu'elle est criminelle en elle-même. Non seulement ils font un cruel outrage à leurs Parents & leur donnent une affliction sensible, mais généralement ils sont cause de leur propre ruine, tant par rapport à cette vie qu'à celle qui est à venir. Il n'est pas à présumer que des personnes qui sont assez téméraires pour oser se marier de cette manière, aient la prévoyance de songer à leurs intérêts, ni à autre chose qu'à satisfaire leur passion pour un tel mariage. C'est-là l'unique objet de leurs désirs qui ne leur permet de songer aucunement à l'avenir dont ils laissent tout le soin à l'Amour, comme à leur Ange tutélaire, en qui ils mettent toute leur confiance. Mais l'expérience leur apprend bientôt que ce n'est qu'un Trompeur qui, bien loin de pouvoir les maintenir, est incapable de se soutenir lui-même: Semblable à ces Canards qui attirent les autres dans le piége, il se retire dès qu'il a plongé des Amants dans un gouffre de malheurs. C'est alors qu'on voit ordinairement ces folles amours se convertir en reproches & en plaintes réciproques de s'être rendus l'un l'autre misérables. En un mot, on ne peut attendre qu'une triste fin d'une Union si mal commencée; & peut-on espérer que Dieu répande sa Bénédiction sur un Mariage qui commence par la transgression de ses Lois & qui semble ne fonder toutes ses espérances que sur le secours d'une fausse Divinité?

Enfin l'Obéissance des Enfants envers un Père & une Mère, par rapport au Mariage, est un Devoir dont toute Fille doit s'acquitter religieusement, si elle

si elle veut s'attirer non seulement la Bénédiction de ses Parents mais aussi celle de Dieu. La première Règle pour une Fille à cet égard, est de n'écouter jamais aucune proposition de mariage qui vienne d'autre part que de ses Parents: C'est à eux à qui elle doit renvoyer tous ceux qui s'adressent à elle, comme a des personnes capables de découvrir les qualités & les sentiments de celui qui la recherche. Si c'est un homme qui se croit digne d'elle, il ne craindra pas de s'ouvrir à eux; mais s'il s'en excuse, c'est une marque certaine qu'il trouve en lui-même des qualités peu estimables & suffisantes pour lui attirer un refus. Il n'y a que cette seule raison qui puisse obliger un Amant à avoir de la répugnance pour une telle démarche. Enfin c'est là la voie la plus sûre & la plus convenable à la Modestie Virginale, qui doit porter une Fille à envisager le Mariage, plutôt comme un effet de son Obéissance que de son propre Choix. Celles qui s'imaginent que leurs Parents marchent avec trop de lenteur dans cette affaire & qui cherchent à gagner les devants sur eux, donnent une cruelle atteinte à leur réputation & font soupçonner qu'une telle démarche provient d'un désir trop déréglé.

Si une Fille ne doit point prévenir ni contrevenir la volonté de ses Parents à l'égard du Mariage, il ne s'ensuit pourtant pas qu'elle soit obligée de se faire violence à elle-même & d'épouser une personne pour qui elle a une aversion invincible. Quoique j'aie déja traité de cette Matière, cependant c'est une affaire d'une si grande conséquence & qui influe tellement sur toute la vie, que je ne saurois m'empêcher d'y ajouter encore quelques réflexions. Comme je ne me suis point prescrit un Ordre méthodique dans ces Essais, j'espère qu'on ne me blâmera pas, si souvent je reprends les mêmes Matières, suivant que l'occasion s'en présente. Je dis donc, que dans un cas de cette importance,

tance, un Enfant eſt autant en droit qu'un Père d'en demeurer ſur la négative. Il eſt vrai, qu'une Fille doit bien examiner la cauſe de ſon averſion, & tâcher à la ſurmonter par la Raiſon & par de ſérieuſes conſidérations, ſi elle ne provient ſur tout que de quelques petites fantaiſies enfantines: mais ſi après tout elle ne peut ſe réſoudre à aimer la perſonne que ſes Parents lui deſtinent, elle feroit très-mal de l'épouſer. Je ne ſaurois enviſager que comme une bouche ſacrilége, une Fille qui promet ſi ſolemnellement d'aimer un Homme qu'elle abhorre dans cet inſtant. Lorſqu'un Mariage commence par un ſi horrible parjure, il n'eſt pas ſurprenant de voir enſuite la Foi conjugale violée à tout autre égard; ſuite fâcheuſe de ces Mariages forcés dont on ne voit malheureuſement aujourd'hui que trop d'exemples. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait des Femmes dont la Vertu ne réſiſte à toutes les tentations où leur haine peut les porter, & qui même enfin ne ſurmontent cette averſion & ne ſe faſſent un plaiſir de continuer à s'acquitter des devoirs du Mariage; mais comme on n'en trouve qu'un petit nombre de ce caractère, on en peut conclure que ce n'eſt pas une qualité propre & inſéparable du Beau-Sexe & qu'ainſi le plus ſûr eſt, de s'abſtenir d'une expérience ſi hazardeuſe.

Si l'Obéiſſance n'eſt pas un aſſez puiſſant motif pour engager une Fille à ſe marier, beaucoup moins doit-elle prendre cette réſolution par un principe d'avarice ou d'ambition. C'eſt une inſigne fourberie que de ſe vouer à un homme dans l'intention de n'épouſer que ſes biens ou ſes honneurs: Dans tout autre Contrat civil, une telle tromperie paſſeroit pour une action non ſeulement infame mais digne de la peine ordonnée contre les Fauſſaires. Mais quoiqu'on ne ſoit juſticiable d'une telle ſupercherie qu'au Tribunal de Dieu, la ſentence qu'on y recevra, bien loin d'y être plus adoucie n'en ſera que plus ſévère. En un mot, le Mariage

étant

étant une Ordonnance de Dieu, devroit être considéré comme tel, & non comme un moyen pour parvenir à d'indignes fins. Si l'on voit si peu de Mariages qui soient accompagnés de bonheur, on peut dire qu'une des principales causes c'est qu'on ne songe point à ce qui en devroit être le véritable fondement. Les uns ont pour but de posséder des Richesses, les autres une Beauté, choses trop fragiles pour servir de fondement à une félicité durable; tandis qu'on ne considère presque jamais la Vertu ni la Piété, qui sont les seuls appuis solides du bonheur du Mariage. Généralement on néglige de consulter Dieu, avant que de conclure un Marige; & rarement s'adresse-t-on ensuite à ce Père céleste, pour lui demander sa Bénédiction sur cette Union conjugale. Mais on ne manque pas d'avoir recours à des Avocats & à des Notaires, pour dresser des Conventions matrimoniales, & pour assurer le Douaire d'une Femme, & l'on emploie toutes sortes d'Artisans pour former un Equipage. Rien n'est plus triste que de voir avec quelle légèrete & quelle indifférence les Jeunes gens s'engagent dans une affaire la plus importante pour eux, & d'où dépend leur bonheur ou leur malheur pendant toute leur vie. Un jour de Nôces est une espèce de Baccanales & une Débauche autorisée; au lieu que ce devroit être un Jour de réflexion & de prières. L'Eglise *Anglicane* donne d'excellents avis sur celà dans la Liturgie du Mariage. Plût à Dieu! que non seulement on les écoutât avec attention dans ce temps-là, mais qu'on en fît une étude toute particulière avant & après la célébration du Mariage. Il s'agit d'un Vœu si solemnel & d'une si grande conséquence, qu'il mérite d'être bien pesé de point en point avant que de le faire; & comme Dieu en est le Témoin, on ne sauroit trop faire de prières ardentes pour lui demander la grâce de l'accomplir.

AR-

ARTICLE II.

DU DEVOIR DES FEMMES.

APrès avoir examiné dans l'Article précédent, ce qui concerne le Devoir d'une Fille, nous la considérerons présentement en qualité de Femme: E'tat qui n'a pas moins de Devoirs à remplir que celui de Fille, par rapport à la Sujetion où une Femme doit être envers son Mari, comme le Devoir d'un Enfant dépend de sa soumission envers ses Parents.

Il est impossible qu'aucune Société civile puisse subsister long-temps, sans qu'il y ait de la Subordination: Où tout le monde veut commander, personne ne veut obéir; & il n'en peut provenir qu'une Confusion anarchique & dangereuse. Lorsque des Particuliers qui n'ont aucunes prétentions les uns sur les autres, veulent s'unir & former un Corps; ils sont obligés de s'accorder entr'eux pour donner la préférence & une espèce de Supériorité à quelqu'un de la Société, afin que les affaires en soient d'autant mieux conduites. Cette nouvelle Société suit dans cette occasion de certaines règles & coutumes connues & établies, par rapport à l'honneur & à la cérémonie; ou bien elle considère l'âge, la capacité & l'expérience. Enfin il y a toujours quelque raison qui la détermine sur le choix d'un Supérieur, trouvant qu'il est d'une nécessité absolue d'arrêter les prétentions d'un chacun en préférant l'un ou l'autre, pour pouvoir atteindre au but de leur Société. Et quoique, même parmi des Amis & des E'gaux, la moindre prééminence où quelqu'un veuille prétendre, soit capable de rompre leur amitié & tout commerce entr'eux; ils sont cependant obligés de la céder à l'un ou à l'autre dans la

Con-

Conversation, s'ils veulent en retirer quelque utilité. Et plus les personnes doivent converser & vivre ensemble, plus il est nécessaire qu'il y ait de la subordination entr'elles; parce que sans cela il est impossible qu'il ne leur survienne souvent des occasions de divisions & de dispute qui demandent une union d'autant plus ferme. Or il ne peut y avoir aucune union là où deux personnes veulent commander & prétendent chacune à la supériorité, & là où il y a une telle égalité qui ne veuille point cèder. C'est une chose manifeste par rapport aux Royaumes, Provinces, Villes, & toutes Communautés particulières, grandes ou petites. Cette Considération devroit convaincre les Femmes qui songent à former une famille, qu'il faut de toute nécessité qu'il y ait quelque gouvernement; ce qui suppose une Sujetion de part ou d'autre: Elles ne peuvent s'empêcher de reconnoître que chaque Famille doit avoir son Supérieur à qui tout le reste doit obéir; & c'est là effectivement l'origine & le modèle de toutes les Sociétés civiles. Après être convaincues sur cet Article, la première chose qu'elles doivent examiner ensuite, est de savoir si cette Supériorité, si absolument nécessaire pour maintenir l'ordre, appartient plus légitimement au Mari qu'à la Femme. Pour cet effet elles doivent considérer, à qui la Nature a destiné cette Souveraineté, à qui l'Usage constant l'a conféré, & ce que les Lois Divines disent sur ce sujet.

Il est à présumer que la Nature n'a destiné la Souveraineté qu'aux Créatures à qui elle a donné les plus grands avantages, tant par rapport au Corps qu'à l'Esprit, & qu'elle a rendu capables de supporter les peines & les fatigues qu'il faut essuyer pour se maintenir dans ce monde & s'y procurer quelque bien; pour conduire ses affaires au dedans & au dehors; pour défendre la Patrie contre les attaques de ses Ennemis, & pour administrer la Justice.

tice. Lorsqu'on voit des Créatures qui ont les qualités les plus propres pour remplir ces fonctions si pénibles & cependant si nécessaires, que sans elles le Monde ne peut subsister en ordre & en paix; on peut conclure que ce sont elles à qui la Nature a voulu donner la Supériorité. Savoir, si les Femmes ont naturellement les forces & les qualités du Corps & de l'Esprit pour pouvoir exercer ces fonctions au défaut des Hommes, c'est une demande qui ne peut seulement pas se faire: Il est certain qu'elles en sont incapables. Si cela est, à qui ces fonctions peuvent-elles être réservées, sinon aux Hommes à qui la Nature a donné les qualités nécessaires pour les remplir? D'où l'on doit conclure qu'elle les a rendu supérieurs aux Femmes à qui elle a refusé les mêmes dons. * C'est ce que l'on remarque dans toutes les autres Créatures du Monde; & quoiqu'on voie plusieurs exemples du contraire, ils ne serviront jamais à renverser le dessein visible de la Nature. Encore qu'il y ait plusieurs Femmes qui surpassent les Hommes en forces de Corps & d'Esprit & en toutes sortes de qualités;

* *On doit excepter de cette Règle générale, ce que le lien conjugal exige mutuellement de l'un & de l'autre; car à cet égard ils ont l'un & l'autre une égale puissance, puisque St.* Paul *dit* 1. *aux* Corinthiens, *que* le Mari n'a point la puissance de son Corps, mais la Femme. Semblablement aussi la Femme n'a point la puissance sur son propre Corps, mais le Mari. *Cependant cette égalité de puissance ne détruit pas la supériorité que l'Homme a sur la Femme en toutes les autres choses.*

Cette Supériorité égale, qui vient de l'union conjugale, fait que l'Adultère est une action criminelle & contraire à la Loi de Dieu; soit qu'elle sois commise par la Femme, soit qu'elle soit commise par le Mari; bien que sous la Loi ce Crime ne fût puni qu'en la personne de la Femme, ce qui se fesoit pour des raisons particulières. Voyez ce qui est dit sur ce sujet, pag. 71.

lités; cependant il n'y a jamais eu, et il n'y aura jamais un assez grand nombre de Femmes de cet ordre, pour faire voir que l'intention de la Nature ait été de donner à ce Sexe la Supériorité sur les Hommes. Ces Femmes ne sont ordinairement redevables de ces avantages qu'à leur Éducation & à leur constante application; mais toute leur éducation & toute leur application ne les rendront jamais capables de remplir les fonctions dont nous avons parlé ci-dessus, & qui sont si nécessaires pour le maintien de la Société Civile; ce qui est une marque évidente de l'intention que la Nature a eue de rendre l'Homme supérieur à la Femme.

L'usage & la pratique constante de tous les Pays & de tous les Temps ont toujours été conformes à ce dessein manifeste de la Nature; & au lieu de favoriser les Femmes, ils leur ont plutôt fait une injustice visible, & n'ont point eu les égards que la Raison veut qu'on ait pour elles. Bien loin de pouvoir entrer en concurrence avec les Hommes sur la supériorité, les Femmes n'ont été placées chez la plupart des Peuples qu'un peu au dessus des Esclaves & des Domestiques; contre les règles, à la vérité, de la Raison & de la Bienséance, & contre le Dessein de la Nature qui a destiné la Femme à tenir fidèle compagnie à l'Homme, & à avoir part à tous ses Biens. Les Nations même qui ont passé pour les plus sages & les plus civilisées, ne leur ont accordé d'autres prérogatives que celles d'avoir été faites pour être la joie & la consolation des Hommes, pour avoir soin des affaires domestiques & pour la propagation du Genre Humain; mais hors de là elles étoient exclues de toute autre fonction. On voit par là que l'usage de tous les temps n'est pas fort favorable aux Femmes, & ne leur permet de s'envisager que comme entièrement soumises aux Hommes.

Les Femmes ne peuvent donc avoir d'autre recours qu'à la Religion & aux Lois Divines, comme à un Sanctuaire où tous les Foibles trouvent un refuge assuré contre l'Oppression & l'Injustice. Lorsqu'il est dit dans l'Ecriture que *les Désirs de la Femme se rapporteront à son Mari*; cette Sentence signifie qu'elle sera soumise à sa volonté, c'est-à-dire, qu'elle ne sera point maîtresse d'elle-même, & qu'aucuns de ses désirs ne pourront être satisfaits que ceux qui seront approuvés par son Mari, sous le pouvoir & sous la tutelle duquel elle doit être entièrement. *Femmes soyez soumises à vos propres Maris, comme il est juste, selon le Seigneur*, dit l'Apôtre; & dans un autre endroit, *Femmes soyez soumises à vos propres Maris, comme au Seigneur; parce que le Mari est le Chef de la Femme, comme Christ aussi est le Chef de l'Eglise.* Ces Textes & plusieurs autres marquent clairement leur soumission. Mais parce qu'être soumis est une expression qui a un sens indéfini & indéterminé, puisqu'il est ordonné à tous Inférieurs d'être soumis aux Puissances supérieures, de même que les Enfants à leurs Pères & à leurs Mères; il est nécessaire d'examiner en quoi les Femmes sont obligées d'être soumises à leurs Maris. Un Sujet ne sauroit obéir en toutes choses à son Roi, ni un Fils à son Père, ni un Serviteur à son Maître; mais l'Autorité des Supérieurs & la Soumission des Inférieurs sont renfermées dans de certaines bornes: Tout Supérieur qui franchit ces bornes, est un Tiran & un Usurpateur; et tout inférieur, un Rebelle désobéissant aux Ordres de Dieu. Il en est ainsi à l'égard du Mari et de la Femme: l'un peut s'attribuer un pouvoir qui ne lui appartient pas, et l'autre refuser une soumission à qui elle est dûe. Certainement une Femme ne doit à son Mari aucune soumission contraire aux Lois Divines ou Humaines: La Religion et la Morale doivent être la première

règle de son Obéissance. A la vérité, les Lois, ou plutôt les Coutumes de notre Pays, sont fort favorables aux Femmes qui s'écartent de leur devoir de concert avec leurs Maris; parce qu'on les envisage comme étant sous leur puissance et dans une espèce de contrainte à leur égard. La Religion n'entre point dans de telles considérations et n'excuse aucune action criminelle.

Ni le commandement ni l'exemple d'un Maître ne peut point justifier une Femme qui contrevient aux Lois Divines ou aux Règles de la Morale: Elle ne lui doit aucune obéissance à cet égard; puisqu'il est lui-même rebelle à leur commun Seigneur et Maître en voulant l'obliger à commettre une action illicite.

Elle ne doit pas plus acquiescer à sa volonté par rapport à des choses visiblement déraisonnables et indignes de son âge et de sa condition, et qui peuvent donner atteinte à sa réputation. Mais en toute autre occasion où il ne s'agit que de choses indifférentes, la Désobéissance d'une Femme est condamnable, lorsque la Raison, la Coutume, la Bienséance et la Réputation ne peuvent point lui servir d'excuse. Enfin une Femme ne doit jamais refuser de condescendre aux volontés de son Mari, sinon dans des choses qui paroissent injustes et déraisonnables aux yeux de toute personne équitable et désintéressée qui approuve sa conduite et condamne celle du Mari dans cette occasion. Il ne suffit pas qu'elle oppose sa volonté à celle de son Mari ni ses raisons aux siennes, à moins qu'on n'y trouve une différence manifeste à son avantage; parce qu'il est évident qu'en ces deux cas-là, ils se disputent la Supériorité l'un à l'autre. L'égalité de la Volonté et des Raisons ne détermine rien en faveur d'une Femme: Il faut avoir recours aux considérations que nous avons faites, pour juger qui doit céder.

Le

Le malheur est que les Femmes qui devroient le plus s'attacher à faire ces réflexions, sont celles qui s'en embarassent moins l'esprit. Elles s'imaginent que c'est une chose peu digne de leur attention que de considérer dans quelles occasions elles sont obligées d'obéir, ou qu'il leur est libre de suivre leur volonté: Elles vivent comme si elles étoient dans une entière indépendance, & qu'elles ne fussent obligées à aucune soumission, non pas même dans les choses les plus raisonnables & conformes à leur Devoir & à leur Sexe. Sans considérer que la soumission à cet égard est un Devoir qui regarde la Religion & la Conscience, elles se comportent comme si Dieu ne leur avoit pas ordonné d'obéir à leurs Maris aussi certainement qu'il est ordonné aux Sujets d'obéir aux Puissances, les Enfants à leurs Parents, & les Serviteurs à leurs Maîtres. La soumission à tous ces égards est un Devoir religieux qui intéresse la Conscience & auquel on est obligé par les Loix Divines. C'est une Règle générale qui n'est pas moins prescrite aux Femmes qu'aux autres, & qui n'intéresse pas moins leur Conscience que celle de tout autre Inférieur: leur Contravention à cette Ordonnance est une chose dont elles ne pourront jamais se justifier.

La soumission des Femmes n'est pas seulement une simple condescendance à la volonté & au bon plaisir de leurs Maris; mais elle renferme aussi d'autres qualités qui peuvent les rendre agréables aux yeux de Dieu & des Hommes: Qualités qui méritent bien d'être considérées, puisque nous traitons du Devoir des Femmes en général. Une des principales est une *Conduite chaste, qui est avec crainte;* par où l'on doit entendre toute la conduite extérieure de la vie. Une *Conduite chaste* demande non seulement la Pureté du Cœur, mais aussi un Extérieur qui marque cette Pureté intérieure.

rieure. C'eſt ce qui frappe les yeux d'un Mari & ce qui gagne ſon cœur & ſon affection. Elle eſt appelée une *Conduite qui eſt avec crainte*, parce que la Crainte de Dieu eſt le plus ſûr appui de la Pureté du Cœur; comme la Crainte des Hommes, des Lois & de l'Infamie, eſt le principal fondement d'une conduite chaſte & honnête au dehors. Il n'eſt pas néceſſaire de nous étendre ſur les éloges de cette Vertu. Il ſuffit de dire que dès qu'une Femme y renonce, elle ceſſe d'être Femme. Le Nœud du Mariage eſt d'abord rompu devant Dieu, & même devant les Hommes, dès que le Mari veut avoir recours aux Lois. C'eſt un Nœud Sacré qui ne ſe rompt point ſans violer le Vœu le plus ſolemnel & le plus terrible; & d'une telle conſéquence, que de l'enfreindre eſt un Crime qui ne ſe peut expier dans ce Monde, auſſi bien qu'une injuſtice cruelle par rapport au Mari & aux Enfants, qui ne peut jamais être réparée. Le Parjure dans d'autres occaſions peut bien enlever à un Homme ſes Biens & ſa Réputation; mais on peut dans la ſuite lui faire quelque réparation à l'un & à l'autre égard. Sa Réputation peut être rétablie par la rétractation du Fauſſaire, & ſes Biens lui être reſtitués par les voies de la Juſtice ou par une démiſſion volontaire. Le Parjure & l'Injuſtice peuvent auſſi faire perdre la vie à un Père; mais on peut dans la ſuite procurer quelque conſolation à ſes pauvres Enfants. Il n'en eſt pas de même du Parjure & de l'Injuſtice atroce d'une femme adultère: C'eſt un Crime qui n'admet aucune expiation, & dont la Confeſſion eſt un nouvel affront au Mari & ne ſert qu'à le rendre plus malheureux: Il n'eſt point enfin au pouvoir d'une Femme de donner aucune Satisfaction ſur ce ſujet.

Qu'il eſt difficile à une Femme coupable d'un tel Crime, d'en marquer un véritable repentir? & combien

bien de larmes ne doit-elle pas répandre devant Dieu, puisque c'est le seul remède par où elle puisse espérer de désarmer sa colère? La seule complexion des Femmes doit nous faire juger qu'il n'y a personne au Monde dont la Conscience puisse être agitée de plus cruels remords que celle d'une Femme infidele. Il n'est pas nécessaire de nous étendre davantage sur ce sujet; La chose est si claire & si raisonnable, si juste & si honnête, qu'il n'y a pas d'apparence qu'une Femme qui refuse de s'assujétir à l'observation de la Foi conjugale, se croie obligée à aucune autre soumission envers son Mari.

Une *Conduite chaste* ne demande pas seulement qu'une Femme s'abstienne du Crime dont nous venons de parler; il faut qu'au dehors elle paroisse honnête & innocente, & qu'elle soit aussi exempte de soupçon que de blâme. C'est à quoi une Femme parviendra, si sa *Conduite* est *accompagnée de crainte*, c'est-à-dire, qu'elle ait autant de soin de sa Réputation que de crainte d'offenser son Mari: En un mot qu'elle pourvoie aux choses qui sont honnêtes, non seulement devant Dieu mais aussi devant les Hommes. L'E'criture ne demande pas seulement que nous donnions notre Cœur à Dieu; mais elle nous exhorte sans cesse à donner de bons exemples, afin que par nos bonnes Oeuvres nous *glorifions notre Père qui est aux Cieux*: Nous devons travailler aussi-bien à nous attirer l'approbation des Hommes qu'à nous rendre agréables aux yeux de Dieu. St. *Pierre* exhorte les Chrétiens à *avoir une conduite honnête parmi les Gentils, afin qu'ils glorifient Dieu au jour de la visitation, pour leurs bonnes Oeuvres qu'ils auront vues.* St. *Paul* veut aussi que *nous honorions la Doctrine de notre Sauveur en toutes choses: Que nous nous conduisions d'une maniere digne de l'E'vangile de Christ, & de la Vocation à laquelle nous avons été appelés, & comme*

me il convient à des Saints; ne donnant aucun ſcandale en quoi que ce ſoit, afin que le Miniſtere ne ſoit point blâmé: Que les Femmes ſoient diſcrètes, chaſtes, gardant la maiſon, bonnes & obéiſſantes à leurs Maris, afin que la Parole de Dieu ne ſoit point blaſphémée. Et dans un autre endroit il dit, *Je veux que les jeunes Veuves ſe marient, qu'elles gouvernent leur ménage, & qu'elles ne donnent aucune occaſion à l'Adverſaire*, c'eſt à-dire, que les Ennemis de la Religion *Chrétienne* n'aient point lieu de nous reprocher que toutes ſes excellentes leçons n'obligent pas les Hommes à vivre mieux qu'ils ne feſoient auparavant; ni les Femmes à être plus vertueuſes qu'elles ne l'étoient avant qu'elles fuſſent converties; ce qui apporteroit une très-grande flétriſſure à la gloire du *Chriſtianiſme.* On voit donc par là, qu'il ne ſuffit pas à un *Chrétien* d'être vertueux & homme de bien; mais qu'il faut paroître tel aux yeux des hommes. En effet les bons exemples ſont des moyens efficaces pour mettre la Religion à couvert des reproches & des calomnies des Eſprits ignorants ou malins qui prennent le prétexte des déréglements qu'ils remarquent dans quelques *Chrétiens*, pour décrier la Religion & la faire paſſer comme une choſe vaine & inutile. D'ailleurs les bons exemples ont une influence merveilleuſe ſur tous ceux qui y font attention: Ils gagnent inſenſiblement les Cœurs les plus endurcis, & contribuent à la gloire & à l'avantage de la Religion; comme au contraire les mauvais exemples ſervent à la faire rabaiſſer & à lui attirer d'injuſtes reproches.

St. *Pierre* après avoir en général exhorté les Femmes à s'orner des qualités les plus recommandables & particuliérement d'*un Eſprit doux & paiſible;* pour ajoûter plus de force à ſes exhortations, il leur dit que, *c'eſt ainſi que ſe paroient autrefois les Saintes Femmes qui eſpéroient en Dieu, étant ſoumiſes à leurs propres Maris, comme* Sara *obéiſſoit à*

Abra-

Abraham, *l'appelant son Seigneur*. D'où l'on peut conclure avec assez de raison, qu'*un Esprit doux & paisible* renferme la Soumission des Femmes envers leurs Maris, l'Obéissance qu'elles leur doivent en toutes choses raisonnables, & la manière honnête & respectueuse dont elles doivent leur parler; comme *Sara* qui doit être leur grand Exemple, en usoit avec *Abraham*. Il n'y a point de Femme dont la Patience & la Soumission aient été plus à l'épreuve que celles de *Sara*. Elle se voit obligée de quitter sa Patrie & ses Parents & de suivre son Mari dans un Pays étranger. La chose paroissoit être entièrement contraire à ses intérêts, & auroit passé dans l' Esprit d'une Femme contentieuse pour un Caprice & une extravagance trop ridicule pour y condescendre: Car il s'agissoit de quitter un Endroit où ils vivoient à leur aise & même dans l'abondance, pour aller je ne sai où; & cela sous prétexte d'une Vision divine dont elle n'avoit d'autre assurance que le témoignage d'*Abraham*. Lorsqu'on n'est point porté à se soumettre, comme on le doit, à la volonté de ses Supérieurs, on ne manque jamais de prétextes sur ce sujet; & il est facile de faire des raisonnements à perte de vue, & de former des difficultés sur toutes choses. Au lieu que ceux qui sont instruits de leur devoir & qui cherchent à s'en acquitter, obéissent promptement & sans disputer, quand même il s'agiroit de choses qui pourroient leur causer des doutes & des craintes pour l'avenir.

Il y a diverses occasions où il est beaucoup plus avantageux & convenable de marquer une Foi implicite & une complaisance aveugle, que de s'enquérir trop exactement des choses. La confiance que *Sara* avoit en *Abraham*, fut sans doute ce qui la fit résoudre si facilement à quitter son Pays, son Parentage & la Maison de son Père, pour suivre son Mari dons un Pays que Dieu lui devoit montrer.

trer. Mais une marque des plus éclatantes de sa Patience & de sa Soumission fut lorsqu'elle laissa son Fils unique à la disposition d'*Abraham*, qui, pour obéir au commandement de Dieu, avoit résolu de le lui offrir en holocauste. De quelques mouvements dont son cœur pût être agité à cette occasion, elle lui abandonna ce Fils qui avoit reçu tant de promesses de Dieu, ce Fils unique qu'elle avoit eu dans sa vieillesse, qui avoit été l'objet de toutes ses espérances & de ses désirs, & pour qui elle devoit avoir une tendresse inexprimable. Où trouveroit-on aujourd'hui une Mère qui voudroit croire que son Mari eût reçu de Dieu un commandement aussi étrange & aussi rigoureux que celui d'immoler un Fils unique & innocent; ou qui voudroit l'abandonner, quand même elle seroit persuadée d'un tel commandement? Il est vrai qu'*Abraham* considéroit que Dieu pouvoit le lui rendre & le ressusciter des morts, & qu'ainsi il devoit le lui offrir avec d'autant moins de répugnance, que Dieu lui avoit promis qu'*en* Isaac *seroit appelé sa semence*, & que pour accomplir sa promesse, il *le pouvoit même ressusciter des morts*. Mais il ne paroit pas que *Sara* eût la même Foi: Bien loin d'être soutenue d'une telle espérance, on doit plutôt croire que son cœur ressentoit tous les mouvements dont une tendre Mère devoit être agitée dans une telle occasion.

L'Insolence d'*Agar* étoit une autre occasion où *Sara* auroit pu signaler sa patience, & marquer *un Esprit doux & paisible*; mais elle ne put tenir contre le mépris que cette Servante lui témoigna, se sentant appuyée de son Maître: Elle la traita d'une manière un peu rude et qui ne répondoit nullement à la prière qu'elle avoit faite auparavant à *Abraham* de prendre *Agar* comme sa Femme, pour se consoler de sa stérilité par la fécondité de sa Servante. La conduite de *Sara* dans cette occasion n'est

n'est pas un exemple que les Femmes puissent se proposer.

Quelques Pères de l'Église, et même des plus considérables, ont cru qu'il n'étoit aucunement permis à un Homme ou à une Femme convaincus d'adultère, d'habiter l'un avec l'autre. Il est dit dans la Loi de *Moïse*, *Si un Homme renvoie sa Femme, il ne peut plus la reprendre, après avoir été cause qu'elle s'est souillée.* Si cette raison est de mise, il doit s'ensuivre qu'il n'est pas permis de garder une Femme après être tombée en adultère; puisqu'elle s'est plus souillée qu'une autre qui après avoir été répudiée, s'est mariée à un autre Homme. Mais il faut observer que lorsque Dieu veut bien dire la raison pourquoi il donne un tel ou tel Commandement ne peut pas obliger au delà de ce que cette raison porte, plus aucun autre Peuple, que celui à qui le Commandement s'adresse en particulier. Les *Juifs* auroient toujours été obligés à l'observation du Commandement touchant la répudiation d'une Femme, quand même Dieu n'en auroit pas dit la raison: Au lieu qu'il ne lie les autres qu'autant qu'ils y doivent être portés par cette raison, qui même ne les y oblige point ou très-peu. C'est une chose claire, que la raison seule sans le Commandement, ne peut obliger personne; & que par conséquent les *Juifs* à qui le Commandement a été donné, sont les seuls de qui l'observation exacte en a été demandée. D'ailleurs il y a de la différence entre un Homme qui continue à habiter avec une Femme qui est tombée en adultère, dont il ne s'est jamais séparé; & un autre Homme qui reprend une Femme après l'avoir répudiée, & qu'elle s'est mariée à un autre, dont elle a été séparée de nouveau soit par la mort, soit par le divorce. Il ne seroit pas moins absurde de conclure qu'il n'est pas permis à un Homme de vivre & d'habiter avec une Femme convaincue d'adultère; parce que la Loi con-

condamnoit une Femme coupable de ce Crime, à être *lapidée à mort*. Mais quoiqu'une Femme dût mourir, si elle étoit jugée coupable d'adultère, le Mari n'étoit pas obligé de l'accuser & de la poursuivre en justice. Il lui étoit permis de cacher son Crime & de le lui pardonner s'il le jugeoit à propos; ou bien il pouvoit la quitter secrètement, de la même manière dont *Joseph* se proposoit d'en agir avec la Sainte Vierge, lorsqu'elle se trouva enceinte de notre Sauveur. Ce n'est que par accident qu'il est illicite à un Homme d'habiter avec une Femme adultère, soit par le scandale, soit par les suites fâcheuses qui en peuvent arriver; mais il n'y a point de Commandement Divin ni aucune Turpitude dans la chose en elle-même; d'où l'on puisse conclure qu'il soit défendu à un Homme de continuer à habiter avec une Femme qui a violé la Foi conjugale. Enfin on ne peut pas nier qu'il ne soit permis à tout Homme de témoigner sa patience envers une Femme qui l'aura ainsi outragé, supposé qu'il le puisse ou qu'il le veuille; comme aussi de lui pardonner & de continuer à l'aimer & à vivre avec elle.

S'il est libre à un Homme d'en user de cette manière avec une Femme qui lui aura été infidèle; il n'est pas moins certain qu'une Femme vertueuse peut en agir de même avec un Mari qui aura violé la Foi conjugale.

Certainement, les Lois Divines lui permettent de vivre & d'habiter avec lui: Mais elles ne lui permettent pas moins de s'abstenir de tout commerce avec lui, si elle le juge à propos; puisque le Mari a rompu le lien qui les unissoit ensemble & perdu le droit qu'il avoit sur elle. Enfin une Femme vertueuse n'est ni obligée d'abandonner un Mari infidèle ni de continuer à habiter avec lui; Elle est dans une parfaite liberté à cet égard. Mais aussi cette liberté ne doit point la porter jusqu'au

Caprice

Caprice, ni jusqu'à l'Inconstance. Si elle habite de nouveau avec son Mari, elle donne à connoître qu'elle lui a pardonné son crime & qu'elle s'est raccommodée avec lui. Le passé ne peut lui servir alors d'aucun prétexte pour abandonner son Mari lorsqu'elle en aura la fantaisie; mais de nouvelles fautes lui donnent une nouvelle liberté à cet égard. Il lui est permis de souffrir ses infidélités aussi long temps qu'il lui plait, mais elle n'est point obligée de les endurer pour toujours. C'est en ce point où sa Religion & sa Discrétion doivent éclater. Son devoir l'engage indubitablement à travailler à sa conversion de son Mari, & à y employer toutes les voies qu'elle juge les plus convenables pour y réussir; mais elle n'est point obligée de se faire tort à elle-même pour l'amour de lui. Si par ses douces exhortations ou par des reproches vifs, elle peut lui faire sentir l'injustice de son procédé & l'énormité de son Crime, & le porter à la repentance & à un amendement de vie, elle fait fort bien de se servir de l'une ou de l'autre de ces deux voies; elle y est même obligée. Si d'un autre côté il y a quelque apparence que les censures de personnes sages & graves, soit Ministres, soit Parents, puissent contribuer à sa conversion, elle doit y avoir recours, mais avec toute la discrétion & toute la tendresse imaginable. Elle ne doit point souffrir le Péché lorsqu'elle peut aisément en arrêter le cours: l'Amitié conjugale & son véritable intérêt lui feront faire tous ses efforts pour accomplir une si bonne œuvre. Mais si elle a expérimenté que son Mari soit d'une humeur trop brutale pour oser lui parler sur ses égarements, & que les remontrances qu'on lui fesoit sur ce sujet, ne servoient qu'à l'endurcir dans son péché; ou si elle a quelque raison de craindre que ces remontrances ne le portent à la traiter cruellement, (comme on voit effectivement des hommes assez brutaux pour cela,)

&

& à la faire vivre malheureusement le reste de ses jours: dans ce cas-là elle n'est point obligée de travailler à le ramener; puisqu'on ne peut pas supposer qu'il y ait un Homme au monde qui ignore assez son devoir pour ne pas savoir qu'il ne doit pas violer la Foi conjugale. Il est inutile à une Femme d'enseigner ce devoir à son Mari, & elle n'y est aucunement obligée lorsqu'elle n'a nulle espérance de pouvoir le ramener de ses égarements. Il est permis alors à une Femme de songer à s'assurer son repos & son bonheur par les voies qu'elle juge les plus convenables. Si elle y peut parvenir en fesant semblant d'ignorer la conduite de son Mari & en continuant à habiter avec lui, on ne peut pas la blâmer; pourvu que cette connivence pour les fautes du Mari ne soit point un motif qui le porte à persévérer dans ses habitudes criminelles. Une Femme qui se trouve dans ces circonstances doit plutôt chercher quelque adoucissement à son sort qu'à se rendre plus misérable.

La Connivence d'une Femme pour les plaisirs dérobés de son Mari, ne sera presque jamais regardée comme un acquiescement au Péché; mais plutôt comme l'effet d'une nécessité indispensable pour éviter un plus grand mal. On jugera toujours en faveur d'une Femme, qu'elle ne souffrira pas facilement qu'une Rivale possède le cœur de son Mari si elle peut y mettre ordre. Enfin, une Femme peut fort innocemment permettre ce qu'elle ne sauroit empêcher, afin de se maintenir par-là dans la possession de ses Droits, & se mettre à couvert des injustices qu'on pourroit lui faire. Elle peut endurer les infidélités de son Mari sans s'attirer aucun blâme, si elle ne peut pas l'en empêcher; Il lui est permis de jouir de tout le repos & de tout l'avantage qu'elle peut se procurer par sa patience & par sa connivence pour les désordres de son Mari, en continuant à habiter avec lui sans consentir

à son

à son péché; afin d'éviter par là tous les malheurs & tous les chagrins qui suivent ordinairement une Séparation. La Religion ni la Discrétion ne défendent pas à une Femme vertueuse de vivre avec un Mari vicieux. Lorsqu'une Femme trouve qu'une Séparation causeroit sa ruine entière, ou la rendroit au moins fort malheureuse, ce qui est le sort de la plupart des Femmes qui prennent cette résolution, c'est alors qu'elle a le plus de besoin d'un *Esprit doux & paisible*, qui ne peut jamais mieux éclater que quand une injure si sensible tombe sur une personne prompte & violente. Des Femmes de ce tempérament qui n'écouteront que leur Passion, ne feront qu'aigrir le Mal: Outre qu'elles retranchent toute espérance de réconciliation, elles apportent quelquefois un obstacle à la repentance qu'une conduite douce & prudente pourroit inspirer à leurs Maris. Rien ne gagne plus les Esprits les plus obstinés & les plus endurcis que la Douceur. Le silence même, lorsqu'il marque une soumission & non une mauvaise humeur, est plus capable de persuader, que les raisonnements les plus solides, lorsqu'ils sont accompagnés de colère. Tous les Hommes aiment le pouvoir & la supériorité; mais quoiqu'un *Esprit doux & paisible* semble leur céder, il ne laisse pas d'obtenir sur eux un avantage certain. La Dispute engendre la Dispute, & la Contrariété ne manque pas de trouver de la Contrariété; mais le Silence et la Soumission remportent la victoire, sans combattre ni sans faire aucune résistance. La Douceur, la Patience et l'Indulgence ont une force inexprimable: C'est ce qui coupe chemin à toutes les Disputes, et ce qui oblige un Homme à rentrer en lui-même et à réfléchir sur les injustices qu'il a commises: C'est ce qui excite aussi en lui des sentiments de honte, de reconnoissance et d'honneur, qui sont autant de justes motifs pour le porter à réparer l'injure qu'il a faite

faire à sa Femme. En un mot, rien n'est plus capable de ramener un Mari de ses égarements qu'*un Esprit doux & paisible*, que la Patience et une soumission discrète dans une Femme, lorsqu'elle se voit si cruellement outragée. Si dans une affaire de cette importance, *un Esprit doux & paisible* est d'un si merveilleux usage, à plus forte raison produira-t-il le même effet dans des choses de moindre conséquence. Il est impossible qu'une Femme goûte du repos dans la vie, à moins qu'elle n'ait une mesure raisonnable de cet *Esprit doux & paisible:* La folie et la méchanceté des Hommes, de même que des accidents fâcheux qui surviennent si souvent dans le cours des affaires, sont autant d'occasions aux Femmes pour exercer leur patience & leur soumission; & toutes celles qui ne veulent point s'armer contre ces traverses, ne doivent pas s'attendre à pouvoir jouir d'aucune paix ni d'aucune consolation dans ce monde.

St. Pierre se sert de l'exemple de *Sara* qui appeloit *Abraham* son Seigneur, pour apprendre aux Femmes à reconnoître la Supériorité de leurs Maris. Se servir de termes honnêtes & respectueux, est une chose qui convient à tout le monde, mais particulièrement aux Femmes. Ces termes qui dépendent de la Coutume, sont peu de chose d'eux-mêmes, lorsqu'ils ne partent pas d'un véritable sentiment de tendresse & de respect; ce n'est qu'une urbanité bienséante & qui est en exemple. Mais comme ordinairement la Colère est accompagnée de paroles indécentes & injurieuses, la manière honnête & respectueuse dont *Sara* en usoit avec son Mari, peut faire juger qu'elle avoit cet *Esprit doux & paisible* qui se tient dans les bornes de la bienséance & qui se fait toujours connoître par des expressions douces & honnêtes; au lieu que l'Emportement & les paroles injurieuses sont des marques certaines d'un Esprit déréglé.

Pour

Pour disposer les Femmes à acquérir cet *Esprit doux & paisible*, l'Apôtre dit que c'est un Ornement. Si les ornements sont destinés à embellir une personne & à la rendre plus agréable aux yeux de tout le monde; quel plus grand ornement les Femmes peuvent-elles avoir qu'un *Esprit doux & paisible*, qui leur attire certainement l'admiration d'un chacun, & leur gagne insensiblement l'affection de leurs Maris. C'est l'ornement qui leur est le plus convenable, au jugement de toutes les personnes sages & vertueuses: c'est la véritable beauté de l'Esprit qui plait à tout le monde. On voit souvent que les ornements les plus précieux ne donnent aucune grâce aux Femmes; mais l'*Esprit doux & paisible* ne manque jamais de les rendre agréables: C'est une parure qui leur attire immanquablement l'approbation de toutes les personnes sages & judicieuses; au lieu que l'effet des autres ornements dépend de la légéreté & du caprice du Vulgaire.

L'Apôtre ajoûte que cet *Esprit doux & paisible est d'un grand prix devant Dieu.* Les ornements extérieurs ne sont estimés qu'à proportion de leur prix: Plus ils sont somptueux, plus les Femmes croient qu'ils leur conviennent & qu'ils les rendent vénérables. C'est une opinion qui n'est que trop commune, mais dont il n'est pas nécessaire ici de faire voir l'absurdité. St. Pierre semble s'en prévaloir, pour relever les avantages d'un *Esprit doux & paisible*, en disant que c'est un chose *d'un grand prix devant Dieu.* Certainement Dieu est le Juge le plus compétant pour décider de ce qui doit être le plus convenable à toutes ses Créatures; & si ses Créatures connoissoient leurs véritables intérêts, elles feroient tous leurs efforts pour se rendre recommandables à ses yeux. La beauté & la grâce que les ornements le plus somptueux peuvent donner, perdent tout leur prix dès que ce spectacle est fini. Toute la satisfaction qui en peut revenir à une

une Femme, eſt d'avoir fait parler d'elle, & frappé les yeux des Sots & des Coquets qu'elle ne reverra peut-être jamais, & dont peut-être auſſi la moitié déſapprouve ce que l'autre admire. Mais toutes les louanges des Hommes méritent-elles les ſoins & les peines qu'une Femme ſe donne pour leur plaire par ſes ajuſtements? A quoi lui ſera cette approbation paſſagère des Hommes, lorſqu'une maladie ou l'âge l'aura ſurpriſe? C'eſt alors qu'elle ſera obligée de reconnoître qu'il n'y a que la Piété & la Vertu qui nous peuvent rendre agréables aux yeux de Dieu, & nous aſſurer ſa grâce pour toujours; & que l'*Eſprit doux & paiſible eſt un Ornement d'un grand prix* qui mérite bien plus tous nos ſoins & toutes nos peines que ceux du Corps.

Etre doux & paiſible au milieu des injuſtices & des mauvais traitements qu'on nous fait & auxquels on ne peut remédier autrement, c'eſt agir conformément à la Raiſon; c'eſt tirer le meilleur parti d'une mauvaiſe affaire, & trouver ſon repos dans la ſouffrance; c'eſt faire enfin ce qu'on ſouhaiteroit de faire, lors même qu'on s'en trouve incapable. Toutes les afflictions, comme nous l'avons vu ci-devant, ne ſont plus ou moins amères, qu'à meſure que l'Eſprit eſt préparé à les ſupporter. Ainſi les injuſtices, les traverſes & les mauvais traitements ne ſont pas ſi inſupportables aux *Eſprits doux & paiſibles* qu'à ceux qui ſont d'une humeur violente & emportée. La voie la plus ſage & la plus raiſonnable que les Hommes ou les Femmes puiſſent ſuivre dans cette occaſion, eſt d'avoir l'Eſprit auſſi calme qu'il leur eſt poſſible, afin de rompre le charme de leurs malheurs par la Patience & par la Soumiſſion. On voit des oiſeaux ſauvages s'entrebattre & s'entredéchirer dans une cage, où d'autres qui ſont apprivoiſés, chantent & ſont en repos: Cependant ils ſont dans une même priſon

prison & n'ont pas plus de liberté l'un que l'autre. Une Femme qui se trouve dans une condition la plus déplorable, n'y remédîra presque jamais par ses déchainements: Au contraire elle ne fera qu'augmenter par là sa misère, au lieu qu'au moins sa patience & sa douceur la lui fesant supporter avec moins de peine, ne lui donneront pas lieu de s'attirer de nouveaux malheurs. Toute Femme sage, qui cherche son repos & son bonheur, doit travailler à avoir cet *Esprit doux & paisible;* puisque c'est un moyen sûr, que Dieu-même a ordonné pour y parvenir. Dieu, qui ne se propose que le bonheur de ses Créatures, leur prescit tout ce qui peut le leur procurer, & tout ce qu'il commande tend certainement à ce but, & y conduiroit immanquablement si l'on en fesoit un bon usage. De la manière dont les affaires de ce monde se traitent, & dont les Hommes les gouvernent, on trouve tant d'occasions qui donnent lieu à la Colère, qu'on seroit extrêmement malheureux si Dieu ne nous avoit pas ordonné de nous préparer contre ces attaques & de les soutenir par un *Esprit doux & paisible.* C'est une marque de sa bonté pour nous de nous avoir prescrit de telles Loix; & comme il se plait à ce qui peut contribuer à notre bonheur & à notre repos, il se plait aussi à nous voir parfaitement soumis & obéissants à ses Commandements, & *un Esprit doux & paisible est d'un grand prix devant lui.* Cette Bonté de Dieu ne se borne pas à ce qui peut être notre avantage ici-bas, elle tend aussi à notre bonheur éternel: Plus notre obéissance à ses Commandements nous rend heureux dans cette vie, plus elle nous rend aussi heureux par rapport à la vie à venir. Les Commandements de Dieu qui proposent des récompenses temporelles à ceux qui y obéissent, sont aussi accompagnés de promesses pour l'autre vie, qui sont autant de puissants motifs pour nous porter à remplir notre

 devoir

devoir dans ces occasions. Nous avons parlé ailleurs de cette manière douce & traitable dont les Femmes doivent se gouverner; mais il étoit fort à propos d'en toucher encore ici un mot. Passons présentement à d'autres considérations sur la [illegible]lité que les Femmes doivent à leurs Maris.

Il ne suffit pas qu'une Femme se conserve [illegible]tablement pure & chaste dans le Mariage, la moindre proposition qui tend à la séduire, doit lui être en horreur, & elle doit la rejeter d'une manière à ne donner jamais lieu à une nouvelle attaque d'un Séducteur. Mais ce n'est pas là la seule fidélité qu'une Femme doit avoir pour son Mari: Elle est aussi obligée de lui être fidèle dans toutes les affaires qu'il lui confie, & de les conduire de la manière la plus avantageuse au Mari, sans jamais avoir la moindre pensée de le tromper & d'employer son Bien à un usage qui ne seroit pas de son approbation. Elle doit travailler à lui procurer tout le secours & toute la consolation dont il peut avoir besoin. Dans quelque état que la Providence le mette, qu'il soit en santé ou en maladie, dans la prospérité ou dans l'adversité, elle doit toujours lui servir d'appui & de consolation, autant qu'elle en est capable, & le réjouir en tout temps, par la douceur de sa conversation. Par cette conduite elle répond à la fin que Dieu s'est particulièrement proposée dans la création de la Femme, qui est d'être en *aide à son Mari.* Au contraire, l'aigreur, l'opiniâtreté, les criailleries & les inquiétudes apportent la peste dans le Mariage & rendent une Femme le Fléau de son Mari, au lieu de lui être en aide & en consolation. Si toute personne qui s'abandonne à ces défauts, se rend insupportable dans le Commerce de la vie; combien plus une Femme est-elle condamnable de tomber dans des excès si contraires à l'affection tendre & respectueuse qu'elle doit marquer à son Mari?

Une

Une Femme ne doit point s'imaginer que les fautes de ſon Mari, ni aucun autre prétexte puiſſent juſtifier ſa mauvaiſe humeur, ſi du moins elle veut s'en rapporter à la Religion & à la Prudence. La [illegible]on enſeigne, que lorſque Dieu a expreſſé[illegible] ordonné de rendre un certain devoir à une [illegible]me, quelque indigne qu'elle en ſoit, on n'eſt pas moins obligé de lui rendre ce devoir. La Prudence dicte auſſi, que plus un Mari a de défauts, plus une Femme a beſoin de ſe conduire avec douceur, qui eſt la voie la plus convenable pour le ramener. *De même que les Femmes*, dit St. *Pierre*, *ſoient ſoumiſes à leurs propres Maris, afin que même s'il y en a qui n'obéiſſent point à la Parole, ils ſoient gagnés ſans la Parole, par la conduite des Femmes.* Il paroit par ces paroles, que la bonne conduite des Femmes étoit regardée comme un puiſſant moyen pour convertir les Hommes du Paganiſme au Chriſtianiſme. Ce même moyen ne manqueroit pas aujourd'hui de produire quelque bon effet, ſi les Femmes vouloient ſeulement prendre la peine de l'eſſayer: Il ſerviroit du moins à maintenir la paix dans les Familles; au lieu que les malheureuſes ſuites de la pétulance des Femmes ſont ſi communes & ſi manifeſtes, qu'il n'y a preſque point de voiſinage qui n'en fourniſſe de triſtes exemples. Combien d'Hommes ne voit-on pas, qui pour éviter les criailleries d'une Femme pétulante, ſe ſont jetés dans la débauche, & delà dans l'ivrognerie, dans la pauvreté & dans une infinité de malheurs? que les Femmes donc ſe donnent de garde d'expoſer leurs Maris à de ſemblables tentations. Si l'occaſion ſe préſente où la tendreſſe d'une Femme l'oblige de faire quelque remontrance à ſon Mari, qu'elle s'y prenne d'une manière douce, qui lui faſſe connoître que c'eſt l'Amour & non la Colère qui la fait parler.

Une Femme en prenant un Mari, épouse en même-temps toutes les obligations qu'il a à remplir : Elle s'engage à avoir les mêmes égards que son Mari pour tous ceux à qui il doit porter du respect & de l'affection. Son mariage étant une [illegible]ce d'adoption dans la Famille du Mari, el[illegible] obligée de rendre à chaque personne de cet[illegible]mille, tous les devoirs qui lui sont dus en pa[illegible]lier. Comme il seroit trop long d'entrer dans le détail de ces devoirs, je ne m'attacherai qu'à ceux qui regardent son Mari, ses Enfants & ses Domestiques.

A l'égard du Mari, l'Amour est la première chose qu'elle lui doit : C'est en quoi consiste principalement le Vœu du Mariage, & ce qui contribue le plus au bonheur de l'Union conjugale. Sans cet Amour, le Mariage n'est qu'un Contrat, qui tend peut-être à rendre l'Homme un Tiran & la Femme une Esclave. Il n'y a que l'Amour qui cimente l'Union des cœurs ; & là où l'on ne trouve point cette Union, le Mariage n'est qu'une ombre & un fantôme. Et comme on ne doit pas absolument s'engager dans l'état du Mariage sans y apporter quelque degré de cet Amour, il n'est pas moins nécessaire de songer à le conserver & même à l'augmenter : C'est ce qui facilite tous les autres devoirs du Mariage, & ce qui en rend le joug aisé & agréable. Les Femmes donc devroient s'étudier à conserver ce Feu, & le garantir de tout ce qui pourroit l'éteindre : Elles devroient considérer qu'une humeur chagrine & revêche, bannisant de la Conversation la complaisance & tout ce qui en fait le plaisir, détruit insensiblement l'Affection conjugale.

De toutes les Passions qui contribuent le plus à traverser le bonheur du Mariage, je n'en connois point de plus funeste que la Jalousie. On la nomme l'Enfant de l'Amour, mais c'est plutôt un Serpent

pent dont la naissance donne la mort à son Père. Si une Femme doit s'appliquer sur toutes choses à ne donner aucun sujét de Jalousie à son Mari, elle ne doit pas moins s'attacher à bannir de son [illegible] tout ce qui pourroit lui inspirer à elle-même [illegible] malheureuse Passion: Bien loin de s'occuper à [illegible]ines recherches sur ce sujet, elle doit éloigner de [illegible]n Esprit toutes les pensées qui seroient sujettes [illegible] lui faire naître quelques soupçons, & donner même un tour favorable à la conduite de son Mari, quelque suspecte qu'elle puisse être. Cette interprétation charitable n'a pas moins de rapport à la prudence du Serpent qu'à la simplicité de la Colombe: C'est le moyen le plus sûr qu'une Femme puisse employer pour affermir son repos, & pour mettre même son innocence à couvert de toute attaque. Au contraire, si elle s'abandonne à la Jalousie, elle ouvre son sein à une Furie qui la tourmente sans cesse, qui l'excite à chercher ce qu'elle craint de découvrir & qui la rend enfin également malheureuse, quelque bien ou mal fondés que soient ses soupçons.

La Jalousie non seulement prive une Femme de tout son repos mais donne aussi de cruelles attaques à sa Vertu: Elle est généralement accompagnée de colère, de malice & d'un désir de vengeance; & plus les Femmes sont incapables de gouverner ces Passions, plus il leur est dangereux de s'abandonner à celles qui ne manquent pas de les mettre en mouvement. Si la Jalousie, comme dit le *Sage*, est la *Rage d'un Homme*, on peut bien dire que c'est une Fureur dont une Femme est transportée. Tous les Siècles fournissent de tristes exemples de cette Fureur qui a porté les Femmes à passer des paroles les plus injurieuses, aux actions les plus détestables. Quelques-unes même ont poussé leur malice & leur vengeance jusqu'à se ruiner elles-mêmes, & à mener une vie plus scandaleuse que celle qu'elles re-

 pro-

prochoient à leurs Maris. Si la Jalousie a des suites si funestes, il n'y a point de Passion contre laquelle les Femmes se doivent mettre plus en garde. Mais peut-être dira-t-on qu'il y a des Femmes, dont la Jalousie est fondée non sur de simples [illegible]çons mais sur des preuves convaincantes. Il e[illegible] que dans ce Siècle ce n'est pas une chose fort [illegible]ge de voir des Hommes qui, bien loin de ca[illegible] leurs Crimes, font gloire de les publier. En ce cas-là, j'avoue qu'on ne peut guères se dispenser de croire un Homme; mais aussi une Femme a-t-elle cet avantage, que l'aveu public de son Mari la tire de l'incertitude où elle étoit auparavant; l'exempte de tous les soins & de toutes les peines qu'elle se seroit données pour découvrir la vérité; & lui donne lieu enfin d'exercer toute son industrie pour remédier au Mal dont elle est pleinement instruite. Elle ne manquera pas de se procurer du soulagement si elle s'arme de Patience, qui est le souverain Remède à toutes sortes de Maux: Les moindres afflictions nous accablent autant que les plus grandes, lorsqu'on n'a pas recours à ce Remède. Les reproches & les déchainements d'une Femme contre son Mari ne sont nullement le moyen de le ramener: C'est, comme dit *Salomon*, *verser du vinaigre sur du salpêtre*, c'est appliquer des Remèdes corrosifs à un Mal qui a besoin de baume, c'est irriter la douleur & rendre la plaie incurable. Ce n'est ni le tonnerre, ni un tremblement de terre, qui referme les crevasses de la terre: De même les ruptures qui arrivent dans le Mariage, ne se raccommodent jamais par le bruit & par l'emportement. L'impétuosité des Femmes rend la plupart des Hommes plus mauvais, & l'on n'a presque jamais vu qu'elle ait servi à les corriger de leurs égarements. Lorsqu'un Mari peut accuser sa Femme d'amertume, il ne croit pas avoir besoin d'autre raison pour justifier sa mauvaise conduite. Le moyen donc le

plus

plus ſûr qu'une Femme puiſſe employer pour ramener ſon Mari de ſes égarements, c'eſt d'uſer d'une ſage diſſimulation, ou de ne lui en parler qu'avec un Eſprit calme & avec la dernière retenue. [illegible] Homme, à moins qu'il ne ſoit dépouillé de [illegible] ſorte d'humanité, eſt naturellement porté à avoir compaſſion d'une perſonne douce, qui ſouffre ſon Mal avec patience. Généralement on voit auſſi avec peine un Agneau ſous le couteau; au lieu qu'un Pourceau qui ſe débat ſous la main du Charcutier, n'excite en nous aucun mouvement de pitié. Ainſi pour arrêter le cours d'un Mal auſſi dangereux que celui dont nous venons de parler, je conclus qu'il eſt autant de l'intérêt d'une Femme que de ſon devoir, de s'étudier à la Patience.

Il y a une autre occaſion où la Patience d'une Femme ſe trouve expoſée à une bien plus rude épreuve; c'eſt lorſque ſon Mari eſt jaloux d'elle ſans raiſon. Je dis ſans raiſon; car ſi ſa Jalouſie eſt bien fondée, c'eſt moins un ſujet à la Femme d'exercer ſa Patience, que de ſonger à ſa converſion. Certainement c'eſt une des plus grandes afflictions qui puiſſe arriver à une Femme vertueuſe: Comme elle n'a rien de plus cher au monde que ſon Honneur, rien auſſi ne peut lui être plus ſenſible que de le voir attaqué, ſur tout par ſon Mari, qu'elle avoit cherché le plus à convaincre de ſa Fidélité. Cependant, comme Dieu ne permet pas qu'il arrive rien dans ce monde qui ne tende à quelque bonne fin, & que ſa Providence ne règne pas moins ſur cet évènement que ſur tout autre; toute Femme à qui ce malheur arrive, doit examiner ſoigneuſement ce qu'elle peut avoir fait pour s'être attiré une ſi rude épreuve. Quoique ſa Conſcience ne lui reproche point d'avoir été infidèle à ſon Mari, peut-être l'accuſera-t-elle de pluſieurs infidélités envers ſon Dieu; & alors elle doit enviſager les injuſtes atteintes qu'on donne à ſa Vertu, comme un juſte

châtiment de ses Péchés. Lorsqu'elle aura fait cette pieuse réflexion sur ses véritables Crimes, elle pourra se défendre avec plus de fermeté de ceux dont on l'accuse injustement, & se servir de toutes les voies les plus sages & les plus convenables [illegible] justification: Elle y est même indispensable[illegible] bligée par rapport à la Vérité & à sa propre [illegible]tation. Mais après tout, comme ordinaireme[illegible] les Esprits les plus déraisonnables sont les plus obstinés, si elle a le malheur de ne pouvoir pas lever les injustes soupçons de son Mari; elle peut néanmoins se consoler sur son intégrité & sur la certitude de son absolution au Tribunal de Dieu, où il lui est toujours permis d'en appeler. Puisqu'elle est assurée d'y trouver tant de consolation, aussi bien qu'en elle-même, pourquoi arrête-t-elle ses seuls regards sur l'objet de son chagrin? Et puisque son affliction vient de se voir diffamée, faut-il qu'elle déshonore Dieu & sa bonne Conscience, & qu'elle fasse paroître que quelque chose que ce soit ait plus de force pour l'accabler, que Dieu & sa Conscience n'en ont pour la relever & la soutenir?

S'il n'est pas permis à une Femme à cette occasion de se laisser aller au chagrin, beaucoup moins est-ce un sujet pour elle de s'abandonner à la colère. Si elle considère les tourments que la Jalousie cause, elle trouvera que tout injuste que son Mari soit envers elle, il est encore plus cruel à lui-même, & par conséquent plus digne de compassion. Quoique les Lunatiques dans leurs accès battent leurs amis & se maltraitent eux-mêmes; au lieu de leur en vouloir du mal, on a pitié d'eux, & on ôte de devant leurs yeux tout ce qui pourroit leur être nuisible. De même une Femme, bien loin de se dépiter sur les injustes soupçons de son Mari & de lui en faire des reproches amers, doit plutôt s'attacher à lui en ôter tout prétexte, en se

privant

privant même des libertés les plus innocentes, si elle s'apperçoit qu'elles lui donnent quelque ombrage. Je sais qu'il y a des Femmes qui sont d'une autre opinion & qui pratiquent tout le contraire. Suivant elles le moyen le plus sûr de guérir [illegible] Mari de sa Jalousie, est de la braver; aussi le [illegible] & la colère les portent à faire tout au monde pour l'enflammer, elles se donnent de nouvelles libertés, & affectent un plus grand enjoûment qu'à l'ordinaire; pour faire voir à leurs Maris combien leur méfiance leur est inutile. Pour moi, je regarde cet Expédient comme une chose aussi contraire à la Prudence qu'au Christianisme: C'est le moyen de confirmer un Mari dans ses soupçons, aussi bien que tous ceux de son parti, & faire naître les mêmes idées à plusieurs autres. Il est même à craindre qu'en s'accoutumant ainsi à braver la Jalousie d'un Mari, on ne vienne enfin à lui en donner de justes raisons. Cette Passion règne principalement parmi les personnes de distinction, & les porte à des extrémités plus dangereuses & d'une plus longue durée qu'à l'égard des gens du commun. Quelque prétexte qu'elle puisse fournir, le Mariage est un nœud trop serré pour être défait à l'occasion de quelque caprice ou de quelque chimère. Qu'une Femme soit la personne qui soupçonne ou celle qui est soupçonnée, ni l'une ni l'autre de ces raisons ne peut la dispenser de l'amour qu'elle a juré à son Mari.

Mais comment pourroit-on espérer qu'on résistât à ces tentations, lorsque le moindre mécontentement dans l'état du Mariage triomphe aujourd'hui de l'Amour conjugal? Cet Amour est si sujet à se glacer de lui-même, & c'est à quoi l'on s'attend si fort, qu'on n'est nullement surpris de le voir s'éteindre au bout d'un mois: Mais le voir durer pendant l'espace d'une année; est ce qui fait l'admiration de tout le monde. Quelquefois il s'évanouit jusqu'à

juſqu'à n'en pouvoir reconnoître aucune trace, non pas même dans les devoirs extérieurs du Mariage. Au bout d'un certain temps, un même lit, une même maiſon ne peut plus contenir deux E'poux : On diroit qu'ils ne ſe ſont unis que pour pouvoir ſe [illegible]rer enſuite avec plus d'éclat. C'eſt à quoi mêm[illegible] on a ſoin de pourvoir dans un contrat de Mari[illegible] puiſque l'entretien particulier d'une Femme en eſt un article auſſi eſſentiel que celui de ſon Douaire. *Plutarque* rapporte que la République *Romaine* avoit ſubſiſté deux cens trente ans, avant qu'on y vît un ſeul exemple de Divorce. Ce n'eſt pas que la manière dont les anciens *Romains* célébroient un Mariage, put lier plus indiſſolublement un Mari & une Femme que celle qui ſe pratique aujourd'hui parmi nous ; mais c'eſt qu'ils étoient plus fidèles que nous dans leurs promeſſes.

Quoique le Divorce ne ſoit pas ſi commun parmi nous qu'il l'étoit parmi les Anciens, on ne voit néanmoins que trop de Maris & de Femmes qui, ſans ſe ſéparer l'un de l'autre, rompent le véritable lien du Mariage par le rallentiſſement de leur affection réciproque. Les maximes qui ſont aujourd'hui ſi fort en uſage, & qui excitent un Mari & une Femme à vivre comme de véritables étrangers l'un envers l'autre, ne contribuent pas peu à ce refroidiſſement. Se promener, par exemple, avec ſa Femme, c'eſt ne ſavoir pas vivre ; c'eſt une ruſticité qui ne convient qu'à un Campagnard. Cette Règle eſt malheureuſement ſi bien établie parmi ceux qu'on nomme le Beau monde, que rien n'eſt plus rare que de voir un Mari & une Femme d'un certain rang, qui emploient quelques moments de leur temps à ſe promener ou à s'entretenir enſemble. Ce dégoût qu'ils ont l'un pour l'autre, ne peut pas manquer d'éteindre leur affection ou du moins de la diminuer conſidérablement. Cependant il faut eſpérer qu'il

y en a encore pluſieurs qui ne croient pas que la Coutume puiſſe l'emporter ſur l'accompliſſement d'un Vœu; & qui par conſéquent enviſagent cette affection qu'ils ſe ſont ſi ſolemnellement jurée l'un à l'autre, comme un Devoir dont ils ſont indiſpenſablement obligés de s'acquitter, & dont ils doivent faire tout leur plaiſir.

Un autre Devoir de la Femme envers ſon Mari, c'eſt la Fidélité. Comme elle a épouſé tous ſes intérêts, elle eſt obligée d'y veiller, de garder tous ſes ſecrets, de l'avertir de tous les dangers où il peut être expoſé, & de lui repréſenter doucement tous ſes Défauts. Ce ſont là de véritables marques d'Amitié; & une Femme ne doit jamais manquer d'en donner de telles à ſon Mari, à qui elle doit ſervir comme d'une eſpèce de ſeconde Conſcience, en lui remettant tout ce qui peut le porter à ſon devoir & le détourner de ſes égarements. Tant qu'elle peut être écoutée, elle commettroit même un péché ſi elle manquoit à lui faire ces remontrances, Ce ſeroit une trahiſon manifeſte par rapport au ſalut éternel de ſon Mari, quelque ſoin d'ailleurs qu'elle prît de ſes intérêts temporels. Je dis plus, elle ſe trahiroit elle-même, puiſqu'il n'y a rien qui puiſſe mieux aſſurer le bonheur d'une Femme que la Vertu & la Piété de ſon Mari. Quoique ce doive être là le principal ſoin d'une Femme, il ne faut pas néanmoins qu'elle néglige les autres intérêts de ſon Mari; elle eſt obligée de contribuer de toutes ſes forces au bien de toutes ſes affaires.

Il n'y a point de Devoir plus eſſentiel dans le Mariage & qui demande une plus exacte obſervation, que ce qu'on appelle proprement la Fidélité conjugale. Une Femme ne ſauroit être trop ſcrupuleuſe à cet égard: Bien loin de faire aucune action ni de dire ou d'écouter aucune parole qui puiſſe contrevenir à cette Fidélité; elle ne doit ſouffrir dans ſon Eſprit aucune penſée qui puiſſe y porter

ter le moindre préjudice. L'Impudicité est la plus grande tache qui puisse flétrir le Beau-Sexe; mais elle est beaucoup plus détestable dans une Femme mariée que dans toute autre personne, & c'est en elle une complication de Crimes: Elle ajoute le Parjure à l'Impureté, & son Infamie réjaillit sur toute sa Famille. C'est aussi pourquoi toutes les Lois ont mis de la différence dans la punition de ce Crime. Par la Loi de Dieu l'Adultère étoit puni de mort parmi les *Juifs*; & cette Loi paroit être si conforme à la Justice naturelle que plusieurs autres Nations l'ont suivie. Je ne vois pas pourquoi l'Adultère seroit aujourd'hui sujet à une punition moins rigoureuse, si ce n'est par la difficulté qui se trouve dans la conviction de ce Crime.

Comme aujourd'hui l'Obéissance des Femmes aux ordres & aux volontés de leurs Maris, est plutôt regardée comme une matière à raillerie que comme une Maxime de l'Evangile, on ne sauroit trop s'étendre sur ce Sujet. Quelque rude que soit cette expression aux oreilles de quelques Femmes, c'est un Précepte qu'elles sont toutes obligées d'observer.

Quoique leur promesse solemnelle à cet égard dût être une raison suffisante pour les en convaincre, il y en a une autre beaucoup plus ancienne & d'une plus grande force; puisque la punition que Dieu a ordonnée contre la Désobéissance de la première Femme, c'est qu'elle & toutes celles qui descendroient d'elle, seroient sujettes à leurs Maris. Toute Femme qui dispute la Supériorité à son Mari, tend à renverser une Loi fondamentale qui est presque aussi ancienne que le Monde; mais certainement Dieu, en qui il n'y a aucun changement, ne révoquera pas son Jugement pour satisfaire la pétulance de quelques Femmes indociles. L'Ordonnance Divine subsistera toujours, & les Femmes qui ne craignent pas de l'enfreindre, ne manqueront

queront pas d'éprouver un jour la punition ordonnée contre tous ceux qui osent résister aux ordres de Dieu. Ce Crime est ordinairement lui-même son propre Bourreau; mais quelques tourments qu'il fasse souffrir, ils ne détourneront pas les Jugements de Dieu, & ne sont que les avant-coureurs des peines éternelles. L'Humeur impérieuse d'une Femme fait souvent naître des tempêtes qui l'engloutissent elle-même. Combien de Femmes, qui auroient pu vivre de la manière du monde la plus agréable & la plus heureuse, si elles n'avoient pas prétendu à la Domination? Combien n'y en a-t-il pas qui auroient même obtenu ce qu'elles souhaitoient, si elles ne s'y fussent pas prises sur un ton impérieux? Quelque doux que soit un Homme, une telle usurpation doit le réveiller & l'animer à maintenir ses Droits, à moins qu'il ne veuille commettre la plus grande de toutes les lâchetés. Mais si un Homme se trouve être d'un esprit aigre & sévère, & qu'il ait la même passion que sa Femme pour vouloir dominer, quel désordre un tel contraste ne doit-il pas causer? Qu'en arrive-t-il enfin? C'est qu'ordinairement une Femme, après avoir causé une cruelle & injuste Guerre, la termine par une Paix désavantageuse pour elle: Sa rébellion, semblable à un soulèvement public, ne sert qu'à appésantir son joug, & à convertir une douce Sujétion en un rude Esclavage. Ainsi ce n'est pas moins une sagesse qu'une vertu dans les Femmes de faire tout ce que leur Devoir leur prescrit à cet égard; sans attendre qu'elles y soient contraintes par une dure nécessité, qui rende leur condition plus malheureuse.

Le Devoir d'une Femme envers son Mari s'étend jusque sur sa Réputation, pour laquelle elle doit avoir des égards extraordinaires. Elle doit publier ses bonnes qualités & les exposer, autant qu'elle

peut

peut, dans leur plus beau jour. A l'égard de ses Foiblesses, elle doit les couvrir & les cacher aux yeux des autres, & même aux siens; car une Femme ne gagne rien à considérer les défauts de son Mari, & cette attention qu'elle y fait, est capable de lui faire concevoir du mépris pour sa personne. La chose est très mauvaise en elle-même; mais elle devient encore plus blâmable par les suites pernicieuses que ce mépris tire ordinairement après soi. Lors donc qu'un Homme a des défauts considérables, le plus sûr pour une Femme est de ne les envisager qu'autant qu'elle peut contribuer à l'en guérir: Qu'elle détourne ses regards de dessus les imperfections de son Mari, & qu'elle les jette sur les siennes propres; si elle pèse fidèlement les défauts de l'un & de l'autre, elle trouvera peut-être que les siens l'emporteront de beaucoup sur ceux de son Mari, ou que du moins ils les contre-balanceront. Toutes les Femmes qui aiment à publier les défauts de leurs Maris, font juger qu'elles ont fort peu considéré ceux qu'elles ont elles-mêmes; ou qu'elles les ont trouvé si considérables qu'elles sont obligées de les couvrir de ceux de leurs E'poux. Ce n'est pas là néanmoins la voie la plus sure pour se disculper; car rien ne peut faire plus de tort à une Femme dans l'Esprit d'un Juge équitable, que de la voir toujours prête à accuser son Mari.

Outre ces égards d'une Femme pour la Réputation de son Mari, un autre moyen de l'affermir, c'est de ne rien faire elle-même qui puisse y apporter la moindre flétrissure. Il y a une si étroite union entre le Mari & la Femme que les Lois les envisagent comme une seule personne & comme ne pouvant point avoir d'intérêts séparés; & ainsi les fautes d'une Femme ne sont plus personnelles, elles réjaillissent sur le Mari. Une Femme donc est obligée, tant par rapport à son Mari qu'à elle

même

même en particulier, de s'abstenir de toute apparence de Mal, & d'être non seulement exempte de crime, mais aussi à couvert de tout soupçon; comme on dit que *César* l'exigeoit de sa Femme.

Une autre obligation d'une Femme c'est d'avoir un soin tout particulier du Bien de son Mari. Quoique ce ne soit pas là ordinairement l'affaire d'une Femme; cependant, lorsque son Mari trouve à propos de lui en confier l'administration, elle est obligée de s'en acquitter avec tout le soin & toute l'industrie dont elle est capable, & faire en sorte que sa négligence ne donne point d'occasion aux autres de le tromper. Mais d'un autre côté elle doit prendre garde que son avarice ou son économie mal entendue ne lui attire, aussi bien qu'à elle-même, de justes reproches, & qui pis est, des malédictions de ceux qui se ressentent de ses extorsions & de ses injustices. Comme je l'ai dit, ce n'est pas là ordinairement l'emploi d'une Femme; cependant, l'Histoire nous fournit divers exemples de l'économie & de l'industrie de Femmes qui ont procuré de très-grands avantages, non seulement à des Familles particulières, mais même à des Nations entières. C'est ce qu'on voit entr'autres parmi les *Romains*, dans le temps que leur Empire étoit au plus haut point de sa gloire. *Auguste* même, au rapport de *Suetone*, ne portoit presque jamais d'autres habits que ceux que sa Femme, sa Sœur et ses Filles lui fesoient.

Il est si rare aujourd'hui de voir une Femme qui ait cette économie & cette industrie, qu'un Homme est fort heureux lorsqu'il en a une qui ne dissipe pas son Bien; & qui borne sa dépense à ce que son Revenu peut lui fournir. Si encore toutes les Femmes avoient observé cette Règle, plusieurs Familles illustres se seroient conservées, qui ne sont connues aujourd'hui que pour avoir été les

malheureuſes victimes de la vanité & du luxe de quelques Femmes.

Il n'eſt que trop à craindre que ce Siècle ne fourniſſe de pareils exemples à la Poſtérité: Combien de nos Dames *Angloiſes* ne voit-on pas qui s'étudiant à ſurpaſſer le luxe de *Rome*, contre lequel *Sénèque* & *Pline* ſe ſont ſi fort récriés, portent quelquefois ſur elles tout le revenu d'une Famille riche?

Celles qui ne peuvent point atteindre à ce faſte, font aſſez connoître le regret qu'elles en ont, & tâchent d'approcher les autres autant qu'il leur eſt poſſible, par des dépenſes exceſſives. Leur extravagance ne ſe borne pas à leurs ajuſtements; elle n'éclate pas moins dans la magnificence de leurs meubles; & leur vanité ſemble être une eſpèce de *Lepre* qui infecte même les murailles de leurs maiſons: Auſſi voit-on ſouvent que les ameublements conſument la maiſon. Enfin le luxe de quelques Femmes va ſi loin que ſi leurs Maris feſoient un inventaire de ce qu'ils poſsèdent, ils ſe trouveroient peut-être réduits dans le même état que *Scopias* le *Theſſalien*, qui diſoit que tout ſon Bien ne conſiſtoit que dans des colifichets qui ne lui étoient d'aucun uſage. On peut dire que les Femmes d'aujourd'hui ſurpaſſent les Chimiſtes, & que dans peu elles ſavent convertir en Or la Terre de leurs Maris; mais comme elles en pouſſent l'expérience trop loin, elles rendent cet Or ſi volatile qu'il s'évapore en des choſes de néant.

La choſe eſt preſque immanquable à l'égard de ces Femmes qui n'aiment d'autre ſéjour que celui de *Londres*, le centre de la Vanité & la ſource perpétuelle de nouvelles Tentations. Il eſt vrai qu'il y en a qui ſont obligées d'y demeurer parce que les emplois ou les occupations de leurs Maris les y attachent. Mais lorſqu'on ſe fixe dans un endroit, parce que notre Devoir nous y appelle, il

il y a lieu d'espérer qu'on pourra résister aux Tentations, qui n'attaquent principalemeut que les personnes qui se détournent de leur véritable route. Il n'y en a point qui s'en écartent plus que les Femmes dont les Biens sont à la Campagne, & qui néanmoins ne veulent les dépenser autre part qu'à *Londres*. Il semble que ce soit une espèce de contravention aux ordres de la Providence, qui certainement ne leur a point donné pour leur Lot un bel Héritage afin de n'y demeurer jamais. Lorsque Dieu nous donne un Bien, il se réserve un certain Droit que nous lui devons payer comme à notre souverain Maître : Il s'attend que ce Bien, dont nous ne sommes proprement que les Dispensâteurs, nous serve à nous faire remplir tous les devoirs de l'Hospitalité & de la Charité ; & où pourrions-nous mieux exercer ces Vertus que sur le lieu même qui nous en fournit les moyens? Toutes les Taxes publiques se lèvent communément dans le lieu où le Bien est situé; et pourquoi ces Droits qui sont dûs à Dieu, ne s'y paieroient-ils pas aussi? Lorsque la Terre d'un Gentilhomme lui rapporte ses fruits par les soins & le travail de ses pauvres Fermiers, ce seroit en quelque manière *emmuseler le Bœuf* que de ne leur faire jamais goûter du fruit de leur labeur, & de ne leur pas donner quelquefois des marques de générosité & de charité. Mais il n'y a guères lieu de croire qu'ils puissent s'attendre à cette récompense, lorsque tous les revenus d'un Bien ne sont employés qu'à maintenir un superbe équipage en Ville & à y faire une grande figure. Le malheur est encore, que souvent les revenus ne suffisant pas à ces folles dépenses, on y sacrifie ensuite tout son fonds; & l'on n'a vu que trop de personnes qui sont restées en Ville jusqu'à ce qu'ils n'eussent plus un pouce de terre à la Campagne pour y pouvoir se retirer.

Lorſque ce malheur vient de la faute de la Femme, & de ce qu'elle a abuſé de la facilité et de la complaiſance de ſon Mari, comme on le doit ſuppoſer dans cette occaſion ; quel compte n'a-t-elle pas à lui rendre, de même qu'à ſes Enfans que ſon orgueil et ſa vanité ont réduits dans un état au deſſous de leur condition pour avoir voulu s'élever au deſſus de ſon rang ? Mais qui pis eſt, quel compte peut-elle ſe rendre à elle-même, de s'être ainſi plongée dans la misère par ſa propre faute ? Rien ne peut être plus ſenſible à une perſonne d'une humeur hautaine et prodigue, que de ſe voir tomber d'un état de grandeur et d'abondance, dans un état d'abaiſſement et de pauvreté ; et ſa douleur doit encore être plus cruelle, lorſque ſa Conſcience lui reproche qu'elle n'en doit attribuer la cauſe qu'à ſon orgueil et à ſa folie : Conſidération bien amère pour elle, et qui doit lui donner une toute autre affliction que celle de ſe voir réduite dans une pauvreté qu'elle ne s'eſt point attirée par ſa faute. Mais le plus terrible compte eſt celui qu'elle aura à rendre devant Dieu, qui a déclaré qu'il avoit le Vol en abomination, quand même ce feroit pour lui en faire un holocauſte. Comment ne déteſteroit-il pas un Vol qui a cauſé la ruine de ſon Mari, et dont elle a fait un ſacrifice à ſa vanité ? Ces conſidérations devroient porter toutes les Femmes à s'abſtenir de toutes dépenſes exceſſives, et à imiter plutôt l'abeille qui ſuce le miel de deſſus les fleurs, ſans les gâter ni les détruire ; que de tomber dans des excès qui ne peuvent que lui attirer la condamnation de Dieu, de ſon Mari, et de ſa propre Conſcience.

Une remarque que nous ne devons pas oublier de faire, c'eſt que le Devoir d'une Femme envers ſon Mari eſt toujours le même, quelque bon ou mauvais qu'il ſoit : Les fautes qu'il commet, ſoit

par

par rapport à la Piété, soit par rapport à la Morale, ne peuvent point dispenser la Femme de son Devoir. Il ne lui est point permis de considérer si son Mari mérite ou ne mérite pas les Devoirs qu'elle est obligée de lui rendre; ni de se servir d'aucun prétexte pour s'en abstenir: C'est une chose à laquelle elle a renoncée en déclarant solemnellement qu'elle le prenoit tel qu'il étoit, * *bon ou mauvais*; & après une telle promesse il n'est plus temps de faire ces réflexions. Quoique ce soit une terrible épreuve à une Femme vertueuse de se voir sous la puissance d'un méchant Homme, la méchanceté de son Mari ne détruit point l'obligation où elle est de lui être *soumise en toutes choses*, suivant l'Expression de l'Apôtre. La soumission de la Femme dans cette occasion, est d'autant plus digne de récompense devant Dieu: Quelque indigne que le Mari en puisse être, la Femme ne sauroit pécher, quand même elle porteroit ce Devoir jusqu'à l'excès; pourvu qu'elle ait pour but de plaire à Dieu, qui merite tout notre amour & toute notre obeissance.

Si une Femme a un Mari qui ne lui est pas aussi fidèle qu'il devroit être, il n'est pas nécessaire qu'elle paroisse y être entièrement insensible: Témoigner de l'indifférence dans une pareille occasion, seroit le moyen de faire croire qu'elle n'a aucune tendresse pour lui. Elle peut & elle doit même lui en faire ses plaintes; mais elle doit se donner de garde de les accompagner d'aigreur & d'emportement: Il faut qu'elle travaille à le ramener par les voies de la Douceur; mais si par malheur pour lui & pour elle, il persiste dans ses égarements, elle doit faire en sorte qu'en perdant son cœur: elle se conserve au moins son estime.

* *Ce sont les termes du Formulaire du Mariage, dans la Liturgie du l'Eglise* Anglicane.

Lorſqu'il ſurvient quelque méſintelligence entre un Mari & une Femme, pour peu belle que la Femme ſoit, elle ne trouvera que trop de perſonnes qui feront ſemblant d'être touché de ſon ſort. Les uns lui diront qu'il eſt ſurprenant qu'une perſonne comme elle, qui pourroit faire le bonheur de tant d'autres Hommes, ſoit ſi mal traitée d'un Mari: Les autres, qu'il eſt fort étrange qu'un Homme qui devroit ſacrifier tout pour l'amour d'elle, lui préfère une Créature qui eſt fort éloignée d'avoir les mêmes charmes qu'elle a. Voilà le langage ordinaire d'un Amant ſéducteur qui couvre ſes pernicieux deſſeins du prétexte ſpécieux d'une compaſſion: On diroit qu'il ne ſonge qu'à défendre le mérite d'une Femme, lorſque toutes ſes paroles flatteuſes ſont autant de coups mortels qu'il porte à ſa vertu. Il lui repréſente ſa Rivale ſous les couleurs les plus noires, pour la rendre plus ſenſible au mépris de ſon Mari, & l'animer d'autant plus contre lui. Il lui dira, que cet injuſte mépris fait bien connoître le goût dépravé des Maris; & mille autres diſcours de cette nature, qu'il eſt toujours prêt à débiter aux Femmes qui veulent bien l'écouter. Il s'ingérera enſuite de lui donner des conſeils, & peu à peu il lui inſpirera le déſir de la vengeance.

Il lui repréſentera, qu'elle doit faire connoître à ſon Mari qu'elle n'eſt point inſenſible à l'injuſtice qu'il lui fait, & qu'il mériteroit qu'elle le payât de la même monnoie; qu'une telle cenſure a quelquefois plus d'effet ſur l'eſprit d'un Homme que toute la douceur & toute la patience d'une Femme; & que ſi un mari, malgré toutes les remontrances de ſa Femme, continue dans ſes déréglements, il ne merite pas qu'elle ſoit ſi ſcrupuleuſe ſur la fidélité qu'elle lui a promiſe. Après avoir déclamé contre la Rivale, il paſſera ſur le chapître du Mari; mais il n'en parlera d'abord qu'avec beau-

coup

coup de retenue, pour ne point offenſer la Femme. La premiére converſation roulera ſur l'inconſtance des Hommes; dans la ſuite il pouſſera la matiére un peu plus loin. Si le Mari a quelques défauts naturels, il ne manquera pas de toucher adroitement cette corde, & d'accompagner ſes réflexions ſur ce ſujet de Louanges qu'il donne à la Femme. Si elle ne paroit pas en être fort offenſée, ou qu'elle feigne de n'y avoir pas fait attention; il pouſſe ſa pointe, mais ſans ſe déclarer plus ouvertement. Il jouera le perſonnage d'un bon Ami qui s'intéreſſe ſincèrement à tout ce qui la regarde, et qui ne ſonge qu'à lui rendre ſervice; il la loue, il la plaint. Il lui propoſera quelques divertiſſements, & peu à peu il deviendra plus familier avec elle; il ne cherchera que l'occaſion de pouvoir s'entretenir davantage avec elle, & en cherchant enfin, il trouvera. C'eſt ainſi que ce bon Ami & ce Confident ſincère, s'inſinuant inſenſiblement dans le Cœur d'une Femme, y uſurpe à la longue une place qui ne lui appartenoit pas.

Lorſqu'il ſurvient de ces ſortes de diviſions dans le Mariage, une Femme ne ſauroit faire trop de réflexions ſur les meſures qu'elle doit prendre. A la vérité, rien n'eſt plus naturel que d'aimer à être plaint lorſqu'on eſt dans la ſouffrance. Mais dans cette occaſion, la Vertu engage une Femme à porter patiemment ſon fardeau; & quelque ſujet qu'elle ait de ſe plaindre de ſon Mari, elle ne doit jamais ſouffrir qu'aucun Homme diſe du mal de lui, ſous quelque prétexte que ce ſoit. Le plus ſûr eſt, de n'entrer jamais en diſcours ſur ce ſujet; car ſi elle donne des louanges à ſon Mari, lorſque tout le monde ſait qu'il ne les mérite pas, elle paſſera ou pour une Folle, ou pour une Hipocrite; & ſi elle en fait des plaintes, qui eſt-ce qui lui donnera du ſoulagement? Naturellement les Femmes ne s'aiment pas l'une l'autre, & par une

 fauſſe

fausse Politique elles sont presque toujours en dispute les unes avec les autres. A l'égard des Hommes, ce que nous venons de dire doit assez faire connoître combien il est dangereux de se fier à leur compassion.

Il est vrai qu'il y a des Hommes incapables de faire, de propos délibéré, la moindre chose qui puisse donner atteinte à la vertu d'une Femme mariée, dont la conduite n'a point donné lieu à aucun soupçon. Mais souvent un Homme va plus loin qu'il ne se l'est d'abord proposé: Ajourd'hui c'est la Compassion qui le fait agir; demain c'est autre chose; & lorsque cette Compassion dégénere une fois en Amour, il n'ose plus répondre de lui-même. Le plus sûr donc pour une Femme, c'est de n'avoir point de liaison trop étroite avec des Amis de cette trempe. Fatale Nécessité; qui réduit ainsi les Hommes & les Femmes à se méfier les uns des autres, & à mettre une séparation entre deux Sexes qui semblent n'avoir été formés que pour être unis l'un a l'autre!

Je ne prétends pas néanmoins que les Dames se privent d'une correspondence & d'une conversation honnête avec des Hommes de même condition qu'elles, & à qui elles sont obligées de faire accueil: Nullement; & quelquefois même il est bon qu'une Femme ait un Ami particulier qui puisse l'assister de ses conseils. Tout ce que j'ai dit, ne tend qu'à faire voir aux Femmes le soin & la précaution qu'elle doivent prendre dans une affaire si délicate. Il est fort difficile qu'une Vertu & une Passion, si près l'une de l'autre, puissent se tenir long-temps à une juste distance l'une de l'autre. Il seroit donc fort convenable à la réputation d'une Femme, de ne se choisir pour Ami & pour Confident qu'un Homme d'un certain âge, d'un mérite & d'une probité reconnue, afin qu'elle puisse le voir sans don-

ner aucun ſcandale, & ſans bleſſer les règles de la Bienſéance.

Je ſai qu'aujourd'hui le Mariage eſt regardé comme une affaire de ſi peu d'importance, & que les Devoirs réciproques du Mari & de la Femme ſont ſi peu conſidérés, qu'il y a peu de Femmes, auſſi bien que des Hommes parmi les perſonnes de diſtinction, qui croient être obligées de s'y conformer. Mais comme cela ne provient que du peu d'attention qu'on y fait, il ne ſera pas mal-à-propos de repréſenter en peu de mots l'importance de ces Devoirs au Beau-Sexe; & ſur tout aux Dames de qualité, que la Mode ſemble avoir élevées au deſſus des Lois Divines & Humaines par rapport aux liens du Mariage. Qu'y a-t-il qui puiſſe être d'une plus grande importance pour une jeune Demoiſelle, que de s'informer de la manière dont on doit ſe conduire dans un état de la vie, qui vraiſemblablement ne doit pas lui paroître une choſe indifférente, dès qu'elle eſt capable de le diſtinguer de celui d'une Vierge? Savoir comment il faut vivre avec un Mari, eſt de toutes les connoiſſances celle qui lui ſera la plus utile. Mais les Maris ſe reſſemblent ſi peu qu'on ne ſauroit guères établir des règles générales & fixes pour la conduite des Femmes à cet égard; puiſque ces règles dépendent des différentes humeurs des Hommes, auxquelles les Femmes doivent faire attention. Cependant cela n'empêche pas qu'on ne puiſſe faire quelques obſervations générales, qui, jointes aux réflexions particulières des jeunes Femmes, pourront leur être d'un grand uſage dans un état de la vie d'où leur bonheur dépend le plus.

Un déſavantage du Beau Sexe, c'eſt qu'on ne permet que très-rarement à une Fille de ſe choiſir un Epoux, ſur tout lorſqu'elle eſt un bon Parti. On ſuppoſe que le ſoin & l'expérience de ſes Parents doivent la guider plus ſurement que ſon incl

 clina-

clination; & ſouvent la modeſtie d'une Fille ne lui permet pas de refuſer le Mari que ſon Père & ſa Mère lui propoſent, quoique ſon cœur ne conſente pas entièrement à leur choix. Dans cette occaſion le ſeul parti qu'elle doit prendre, c'eſt de travailler à rendre ſa condition auſſi heureuſe qu'il lui eſt poſſible, & faire en ſorte que tout ce qui peut lui déplaire dans la perſonne de ſon Mari, lui devienne enfin ſupportable; autrement ce dégoût pourroit avec le temps ſe convertir en une averſion inſurmontable qui ne manqueroit pas d'avoir des ſuites fâcheuſes pour elle.

On doit poſer pour fondement qu'il y a, comme nous l'avons ſuffiſamment démontré, de l'inégalité entre les deux Sexes; & que pour conſerver un certain ordre dans le monde, les Hommes qui devoient être les Légiſlateurs, ont été les mieux partagés de Raiſon: Ce qui doit d'autant plus diſpoſer les Femmes à avoir cette condeſcendance ſi néceſſaire pour remplir les obligations qui les regardent particulièrement. Ce que je viens d'avancer, paroit être d'abord fort déſobligeant pour le Beau-Sexe; mais ſi l'on vient à examiner toutes choſes, on trouvera que la Nature, bien loin d'avoir été injuſte à l'égard des Femmes, leur a plutôt été trop favorable. Pour compenſer cette injuſtice apparente dans la première diſtribution de ſes dons, elle leur a accordé d'autres avantages ſi conſidérables que le Droit de ſe plaindre eſt aujourd'hui plutôt du côté des Hommes que du leur. Les Dames ont non ſeulement le pouvoir de s'affranchir de la domination des Hommes, mais même de ſe les aſſujétir; & ſans uſer de violence, elles ſavent les dépouiller de l'Autorité dont ils ſont naturellement revêtus. Les deux Sexes ont reçu des qualités différentes, afin de pouvoir mieux ſuppléer à leurs Défauts réciproques. Les Femmes ne ſont pas douées de la même Raiſon

ſon que les Hommes pour ſavoir ſe conduire, ni de la même force pour pouvoir ſe défendre; & les Hommes de leur côté n'ont pas la même douceur que les Femmes, qui ſavent par là les fléchir & les gagner. L'Homme dans ſon Enfance eſt entièrement ſoumis à la Femme qui règne alors ſur lui ſans aucune oppoſition de ſa part, & qui par ce moyen a l'avantage de lui donner les premières impreſſions du pouvoir qu'elle a ſur lui. Elle a dans la ſuite une bien plus grande influence ſur ſon Eſprit; pourvu qu'elle ſache bien s'en prévaloir, cet aſcendant l'emportera toujours ſur les Priviléges & ſur l'Empire que l'Homme prétend avoir ſur la Femme. Les regards d'une Femme ont beaucoup plus de force que les Lois ſur leſquelles l'Homme fonde ſon Autorité; & ſes pleurs ſavent détruire tous les raiſonnements d'un Homme.

Il eſt vrai que les Lois du Mariage paroiſſent un peu ſévères pour les Femmes. Obéir eſt une expreſſion rude, & la diſtinction qu'on fait des Devoirs du Mariage, leur eſt d'autant plus difficile à digérer, qu'elle eſt entièrement contraire à cet excès de Politeſſe qui règne aujourd'hui dans le monde, qu'on fait marcher généralement devant l'obſervation des Devoirs du Mariage. La généralité de la Règle paroit être auſſi un Grief, & il ſemble qu'il ſeroit juſte qu'il y eût une exception en faveur de certaines Femmes extraordinaires; & qu'elles ne fuſſent point ſujettes à la Règle ordinaire qui exige une égale obéiſſance de toutes les Femmes.

On pourroit encore dire en faveur du Beau-Sexe, que comme dans toute autre occaſion il eſt permis d'en appeler de la Loi écrite à l'Equité; il ſeroit raiſonnable qu'il y eût un Tribunal où les Femmes, qui ſe croient au deſſus de toutes les autres, puſſent en appeler auſſi & demander quelque adouciſſement par rapport à une ſentence rendue contre toutes les Femmes en général, mais dont il ſemble

que la Nature a voulu les excepter. La ſéparation d'un Mari & d'une Femme ne s'obtient préſentement que ſur des raiſons d'une ſi fâcheuſe conſéquence, & qui expoſent ſi cruellement la modeſtie d'une Femme, qu'il y en a peu d'aſſez hardies pour acheter ſi chèrement leur liberté. A l'égard de la différence des humeurs qui ſe rencontre entre un Mari & une Femme, & à quoi ſur-tout l'on devroit remédier, c'eſt néanmoins une choſe à laquelle les Lois n'ont pas pourvu: Tant il eſt vrai que les Hommes qui ont fait ces Lois, ont manqué de prévoyance. On pourroit faire pluſieurs autres objeſtions pour donner quelque couleur aux plaintes des Femmes ſur ce ſujet; mais toutes ces objeſtions ſe détruiſent par cette ſeule réponſe, c'eſt que l'inſtitution du Mariage eſt trop ſacrée pour pouvoir y former la moindre oppoſition. Si c'eſt une vérité, comme on n'en peut pas douter, que le Sexe feminin ſoit le plus foible, n'eſt il pas raiſonnable qu'il ſoit ſous la domination de l'autre? De plus, les Lois ſuppoſent qu'il y a un ſi petit nombre de Femmes qui puiſſent prétendre avec raiſon d'être exceptées de la Règle générale; qu'elles ont mieux aimé conniver à une eſpèce d'injuſtice dans des cas ſi extraordinaires, que d'annuller une Inſtitution d'où dépend principalement l'ordre qui doit règner dans la Société civile.

Si par complaiſance pour les Femmens les plus diſtinguées de leur Sexe, on apportoit quelque tempérament aux Lois en leur faveur; les Hommes n'auroient-ils pas droit de demander qu'on y ajoutât auſſi quelque clauſe, pour les ſoulager de tant de maux dont la Foibleſſe & la Folie des Femmes eſt l'unique cauſe. Il y auroit tant de choſes à dire ſur ce ſujet, & qui feroient ſi déſavantageuſes au Beau-Sexe, qu'il lui vaut beaucoup mieux de s'en tenir aux Lois & à la Coutume, que de s'imaginer de faire changer ces Lois, en conſidération d'un

très-

très-petit nombre de Femmes d'un mérite extraordinaire, & qui surpassent les autres. Cependant les Dames ne doivent point perdre courage, & s'imaginer que l'injustice dont elles se plaignent, ne puisse se réparer: Elles ont mille remèdes en main pour cela, & il ne dépend que de leur conduite sage & adroite de se relever de tout ce qui peut leur faire quelque peine. Pour en faciliter les moyens à celles qui sont capables de recevoir des instructions, je dirai un mot des causes ordinaires des mécontentements qui arrivent entre un Mari & une Femme. Ces avis aprendront aux Filles à se tenir si bien sur leurs gardes qu'après être mariées elles sachent comment s'y prendre pour guérir un Mari de ses Défauts, & pour ne point tomber elles-mêmes dans aucune faute.

En premier lieu, les Femmes doivent considérer que nous vivons dans un siècle où certaines foiblesses sont si communes qu'elles semblent demander une indulgence d'autant plus grande. Le monde est un peu injuste dans cette occasion, & les Hommes agissent en Tirans, en donnant de trop grandes libertés à leur Sexe: Ce qui est un Crime atroce dans une Femme, n'est qu'une faute légère dans un Homme. La raison dont on voile cette injustice, c'est que par là on croit garantir une Famille d'un mélange qui peut lui apporter une grande flétrissure; & tant que l'honneur d'une Famille dépendra principalement de ce Point, il semble que ce soit une chose juste d'être à cet égard plus sévère envers les Femmes qu'envers les Hommes: Mais si elles ont quelque raison de se plaindre à cette occasion, elles ont d'un autre côté d'autant plus lieu de se glorifier d'avoir l'honneur de toute une Famille en leur garde. Cette Prérogative est d'une si grande importance & leur attire une si grande considération qu'elle doit les consoler agréablement du joug qui leur a été imposé; & le pouvoir dont elles sont revêtues, ne peut presque pas manquer

quer de réprimer la sévérité d'un mauvais Mari, & augmenter la tendresse & l'estime d'un honnête Homme pour sa Femme. Cela posé, une Femme doit considérer qu'après le danger où elle peut s'exposer, en commettant la faute dont nous parlons, il n'y en a point de plus grand pour elle que d'examiner trop soigneusement la conduite de son Mari lorsqu'il tombe dans la même faute; une chose qu'elle doit faire semblant d'ignorer. Si c'est un Homme qui soit capable de réflexions, il se réformera lui-même; & la seule idée de sa Folie suffit pour le ramener. Si cette considération ne le fait pas rentrer en lui-même, les plaintes & les reproches d'une Femme serviront plutôt à aigrir son Esprit qu'à le corriger: C'est une espèce de Guerre qu'elle lui déclare, c'est en quelque manière le menacer d'user de représailles, & faire de dangereuses réflexions à un Homme qui est capable d'en faire. D'ailleurs, on est porté à attribuer la trop grande chaleur qu'une Femme témoigne dans cette occasion, à des raisons qui lui font si peu d'honneur que la Modestie & la Prudence doivent l'engager à réprimer tous les mouvements que la Passion pourroit lui inspirer: Les plaintes d'une Femme sur ce sujet choquent la Bienséance, & la rendent beaucoup plus risible que le réfroidissement de son Mari pour elle. C'est encore une plus grande imprudence à une Femme de faire retentir ses plaintes au Public, dans l'espérance qu'il prendra son parti. Elle trouvera au contraire, qu'elles ne serviront qu'à la rendre la fable & la risée de tout le monde, jusqu'à ce que quelqu'autre prenne sa place & procure le même divertissement au Public. Enfin, c'est une extravagance si visible qu'il n'est pas nécessaire de nous y arrêter davantage. Tout ce que nous pouvons dire aux Femmes, c'est qu'elles peuvent être assurées que leur discrétion & leur silence dans de pareilles occasions, feront beaucoup plus d'im-

d'impression sur l'Esprit de leurs Maris que toutes leurs plaintes & leurs censures: Une Ignorance affectée, qui rarement est une bonne qualité, est fort louable dans cette rencontre. Lorsqu'un Mari s'apperçoit de la peine que sa Femme se fait de ne lui témoigner aucun chagrin sur sa mauvaise conduite, il n'y a point de motif plus puissant pour le porter à n'être pas injuste à son égard. De plus, c'est le moyen de le rendre facile & complaisant dans d'autres choses; & soit que par là il songe à couvrir ou à expier ses offenses, c'est toujours une démarche dont une Femme peut tirer un très grand avantage, & qui doit lui donner tout lieu d'espérer de pouvoir enfin obtenir l'entière conversion de son Mari. Rien ne peut être plus glorieux à une Femme que de remporter une telle victoire: Un Homme qu'elle ramène de cette manière, est obligé pour toujours de rendre hommage à sa Vertu; & la patience qu'une Femme a eue pendant un certain temps, est récompensée au double par un Triomphe qui ne peut finir qu'avec sa vie.

Supposons en second lieu qu'un Mari soit sujet à l'Ivrognerie; Vice infame & indigne d'un Honnête-homme, quoiqu'il y en ait de plus énormes. Plus l'Ivrognerie est commune aujourd'hui, plus on doit déplorer la Corruption du Siècle à cet égard. Cependant la Coutume qui adoucit les choses les plus rudes, doit rendre ce Mal d'autant plus supportable à une Femme, que c'est un malheur qui lui est commun avec un grand nombre d'autres, d'avoir un Ivrogne pour son Mari. On n'en voit que trop d'exemples; mais cela n'empèche pas qu'une Femme ne puisse vivre avec un tel Mari sans être misérable. Un grand obstacle au bonheur d'une Femme, c'est que l'Amour propre lui grossit des objets & la fait tomber dans l'exagération, dès que quelque chose la touche: Tout ce qui lui déplait, est cause de sa ruine & de sa misère; sans considérer que

la Vie eſt un mélange de Bien & de Mal, & que l'intention du Créateur n'a pas été que la Nature humaine fut exempte de trouble & d'agitation. Nous ſommes trop heureux lorſque nous pouvons ſeulement nous garantir de ce qui ſeroit capable de nous terraſſer, & que nous jouiſſons des plaiſirs qui ſuffiſent à adoucir les amertumes de la Vie. Chaque choſe a deux faces, & pour notre repos nous devons l'enviſager du côté le moins déſagréable. Un Ivrogne eſt un objet ſi odieux, lorſqu'on le regarde du mauvais côté, qu'il eſt impoſſible que la vue s'y arrête: Jetons plutôt nos regards ſur l'endroit le plus favorable aux intérêts d'une Femme.

Je ſerois quaſi d'opinion qu'une Femme doit remercier Dieu de ce que ſon Mari a des défauts; & ce n'eſt point là un Paradoxe auſſi étrange qu'on pourroit d'abord ſe l'imaginer, pourvu qu'on ne l'examine pas avec trop de ſévérité. Un Homme ſans défauts eſt un dangereux Obſervateur; il a les yeux ſi perçants, & voit ſi clairement les choſes, qu'elles ſont toujours expoſées à ſes cenſures: Et quoique ſans doute il y ait des Femmes dont la Vertu ſoit à l'épreuve de toutes les recherches les plus exactes; cependant il y en a fort peu qui puiſſent ſouffrir que toutes leurs paroles & toutes leurs actions ſoient toujours expoſées a paſſer par l'étamine d'une perſonne ſévère & ſans défauts. Rien ne rabaiſſe plus l'orgueil de l'Homme que de ſe voir ſujet à des foibleſſes: C'eſt ce qui nous apprend à ne point juger des autres avec trop de ſévérité, lorſque ſouvent nous méritons nous-mêmes de plus grandes cenſures; auſſi bien qu'à tempérer nos répréhenſions, lors-même qu'elles ſont bien fondées. Les Défauts d'un Mari l'humilient; & le portent à avoir pour ſa Femme des complaiſances qu'il n'auroit pas ſans cette raiſon. L'Orgueil de l'Homme eſt indomptable juſqu'à ce

qu'il

qu'il soit convaincu de ses Foiblesses, qui dans l'état corrompu où nous sommes, contribuent beaucoup plus à nous réconcilier les uns avec les autres que tous les Préceptes de la Morale & de l'Evangile. Lors donc que les fautes de l'Homme tournent à l'avantage de la Femme, elle doit plutôt songer à s'en prévaloir que de lui en faire un sujet de querelle.

Ainsi quand la destinée d'une Femme est d'avoir un Mari adonné au Vin, c'est un malheur à la vérité, mais dont elle peut tirer de l'avantage, pourvû qu'elle ait toute la sagesse & toute la patience nécessaire en pareil cas. C'est un voile qui cachera ses fautes aux yeux de son Mari, & le moyen de lui faire approuver tout ce qu'elle fait: Si ce Vice le fait mépriser des autres, il le portera peut-être à avoir plus d'estime pour sa Femme. Lorsqu'un Homme, après s'être bien diverti, se retire chez lui, sans voir fondre sur lui un orage d'impétueuses réprimandes, ni sans être seulement exposé à des regards injurieux, le Vin ne manquera pas de réveiller sa tendresse qu'une Femme doit toujours animer, de quelque extravagance qu'elle soit accompagnée. Au contraire le Vin le rendra furieux si sa Femme le reçoit avec un visage sévère & lui fait de rudes réprimandes. Qu'une Femme considère que lorsqu'un Homme s'expose si souvent à perdre la Raison, elle s'acquiert insensiblement le droit de gouverner, & d'user dans la Famille d'une autorité qu'elle n'auroit peut-être pas, si elle étoit sous la puissance d'un Homme sobre & sage qui ne se rendît jamais incapable d'avoir soin de ses affaires. Si ces considérations ne la consolent pas entièrement, elles ne laisseront pas de servir d'un grand adoucissement à ses maux. Il est vrai que ces réflexions ne feront jamais envisager l'Ivrognerie comme une Vertu, ni un Mari qui y est adonné, comme un sujet à une Femme de s'estimer heu-

 reuse

reuse; mais cela ne doit pas la détourner de se servir de ces moyens pour adoucir son sort, & pour lui faire porter plus facilement un fardeau dont le poids autrement ne manqueroit pas de l'accabler.

Un autre Défaut qu'un Mari peut avoir, c'est d'être colère & sujet à s'emporter. Dans ce cas-là une Femme doit considérer que généralement les Esprits les plus prompts sont ceux qui reviennent plus facilement & qui font ensuite les plus grandes soumissions: Aujourd'hui ils sont dans une colère épouvantable contre vous, sans aucune raison; demain ils vous témoigneront toute l'amitié imaginable, sans leur en avoir donné le moindre sujet. Une Femme qui remarque quels sont les ressorts qui dominent dans le Cerveau de son Mari, peut facilement en tourner le Méchanisme à son avantage; & au lieu de sentir les coups de son tonnère, elle peut le faire tomber là où elle croit qu'il doit mieux faire son effet. C'est ainsi qu'un Poison le plus subtil est quelquefois un souverain remède, mais il faut qu'il soit préparé par une main habile; la moindre bévue étant capable de causer la mort. De-même il faut avoir une extrême circonspection pour savoir se ménager avec un Homme emporté. La Colère provient de l'Orgueil, & rend un Homme si partial pour lui-même qu'elle l'enfle contre tout ce qui semble le contredire: La moindre opposition qu'on lui fait, lui paroit un abaissement insupportable. Dans cette occasion, une Femme doit se donner de garde d'augmenter l'orage par quelque parole imprudente, ni d'allumer un Feu lorsque le vent peut lui souffler la flamme au visage: Elle doit adroitement lui céder toutes choses, jusqu'à ce que sa colère commence à se rallentir; & alors elle pourra peu à peu lui représenter les choses & le gagner insensiblement. La douceur d'une Femme est un charme qui ne manque pas de désarmer la colère de son Mari; & un tendre regard le ramènera, au lieu qu'une

réponse

réponse aigre & piquante ne peut servir qu'à le rendre plus furieux. Plutôt même que de manquer son coup, elle peut, sans s'attirer aucun blâme, avoir recours dans cette occasion à la Flatterie, lorsque tout autre remède n'aura point eu d'effet.

Si la maladie d'Esprit d'un E'poux ne consiste pas en emportement & en brusquerie, mais dans une humeur sombre & chagrine; une E'pouse sage peut encore remédier à ce mal & le rendre supportable. Elle doit se mettre d'abord dans l'esprit, qu'il y a naturellement dans le Bon-Sens un petit mélange de Misantropie qui s'éveille à la vue de tant de Folies & de tant de Travers d'Esprit qui triomphent dans le monde sur la Raison. Par conséquent ce qu'on appelle Mauvaise-Humeur, ne mérite pas toujours ce titre, & ne devient un Défaut que lorsqu'on en fait un mauvais usage & qu'on s'y abandonne trop long-temps. Une Femme ne doit donc pas précipiter son jugement à cet égard, & condamner une chose qui peut-être n'est pas un Défaut. Quoiqu'un Homme témoigne trop de chagrin pour ce qui lui déplait, il se peut que la Femme soit plus blâmable pour avoir mal jugé de son E'poux, que le Mari n'est condamnable de s'y être livré avec quelque excès. Si quelquefois il marque une indifférence qui paroit choquante à son E'pouse, elle a tort d'y donner une mauvaise interprétation lorsqu'on peut en trouver une meilleure. Il y a des Femmes assez déraisonnables pour accuser leurs Maris de mauvaise humeur lorsqu'ils ne se servent plus du même langage qui leur étoit ordinaire du temps de leurs amours. Elle prétendent qu'il n'est par permis à un Homme de se relâcher jamais sur ces expressions tendres & passionnées; & elles ne peuvent se mettre dans l'esprit qu'il est impossible qu'un Homme se soutienne toute sa vie dans les mêmes extravagances qu'il a fait paroître pendant quelques moments. Un

Mari pourra quelquefois ne pas prendre garde à des choſes de peu d'importance, ſans y être porté par aucun refroidiſſement & ſans deſſein de déſobliger ſa Femme; comme de ſon côté elle peut tomber dans la même inattention dans de pareilles rencontres, ſans qu'on en puiſſe inférer que ce ſoit par un défaut de tendreſſe pour ſon Mari. Mais ſuppoſé qu'un Homme ſoit véritablement d'une mauvaiſe humeur, & qu'il en ait de trop fréquents accès pour pouvoir l'excuſer; il eſt alors de l'intérêt d'une Femme de fermer les yeux à l'approche d'un orage, qui rarement eſt de longue durée lorſque rien ne s'oppoſe à ſon paſſage, & d'attendre tranquilement qu'il ſoit paſſé. Dans le temps que l'Eſprit eſt troublé, tout l'aigrit: Il eſt néceſſaire d'attendre qne cette humeur noire commence à ſe disſiper d'elle-méme, avant que de ſe hazarder à y apporter aucun remède.

Si dans la Loterie de ce Monde un Mari avare vient à être le Lot d'une Dame, j'avoue qu'elle n'aura pas grand ſujet de ſe féliciter. Mais quoiqu'il y ait peu de Pasſions plus intraitables que l'Avarice, cependant c'eſt un Mal dont une Femme prudente peut encore adoucir l'amertume. La première choſe à laquelle elle doit prendre garde, c'eſt de ne point faire une fauſſe Définition de l'Avarice: Il faut qu'elle examine ſoigneuſement la véritable ſituation des affaires de ſon Mari, & qu'elle pèſe mûrement la valeur des choſes qu'elle exige de lui, avant que d'être en droit de prononcer ſa ſentence. Les plaintes qu'on fait aujourd'hui contre les Maris ſur ce ſujet, ſont ſi communes qu'il y a tout lieu de ſoupçonner quelles ſont mal fondées. Il eſt imposſible que tous les Maris en général méritent cette cenſure, & il eſt certain que très-ſouvent elle eſt fort mal appliquée. Tout Homme qui uſe d'épargne en toutes choſes, eſt un Vilain: & celui qui n'épargne jamais, eſt un Extravagant inexcuſable.

excusable. Le Devoir d'un Homme sensé est, de gagner sur les choses peu nécessaires de quoi marquer sa libéralité dans des circonstances importantes. Cette sage conduite ne satisfait pas toujours certaines Femmes qui se cabrent contre les moindres régles de l'E'conomie, & qui doutent de la tendresse de leurs E'poux, dès qu'ils songent à donner à leurs dépenses d'autres bornes que leurs fantaisies. Si les Dames veulent m'en croire, elles éviteront avec soin cette dangereuse erreur, qui consiste dans une partialité pour elles-mêmes, dont un Homme raisonnable ne peut être que choqué, lorsqu'il voit l'injuste préférence qu'une Femme donne à ses besoins imaginaires, sur les besoins réels de toute une Famille.

Mais supposé qu'un Mari pousse effectivement l'Avarice jusqu'à l'excès; dans ce cas-là l'E'pouse se doit faire une étude assidue de se rendre ce Défaut de son Mari aussi supportable qu'il est possible. Elle doit être toujours aux aguets d'un moment favorable pour lui faire quelque demande; & quand elle veut gagner quelque chose sur sa Lésine, elle ne fera pas mal d'employer quelquefois un sage Ami; qui n'étant point intéressé dans les demandes qu'il doit faire pour elle; réussira d'autant mieux à lui faire obtenir ce qu'elle souhaite. Elle fera aussi fort bien de se prêter adroitement à l'avarice de son Mari, dans des choses où elle s'appercevra que cette malheureuse humeur le domine le plus: Par là elle s'insinuera dans son esprit, & elle pourra le diriger à sa fantaisie dans des occasions où la Lésine de son E'poux paroîtra plus traitable. Nos Passions sont fort inégales, & sujettes à augmenter où à diminuer, suivant les différents objets auxquels elles s'attachent: Il est presque impossible de les retenir dans les choses qui ont le plus frappé notre Esprit; mais dans d'autres elles sont plus traitables, & donnent quelque entrée à la Raison. De plus, il y a peu d'Hommes qui

ſoient ſi fort abandonnés à l'Avarice, qui dans quelques moments & en de certaines occaſions ne s'oublient & ne deviennent même prodigues dans ce temps-là. Un Homme qui ſe plaint juſqu'aux choſes les plus néceſſaires, tombera dans la profuſion lorſqu'il s'agira de ſatisfaire ſon Orgueil, ſa Colère ou quelque autre Paſſion; quelquefois auſſi un petit mouvement de tendreſſe, ou une petite doſe de vin produira le même effet. Il faut donc qu'une Femme épie ſoigneuſement ces moments favorables, & qu'elle n'en laiſſe échapper aucun, ſans en tirer quelque avantage. Ce ſera manque d'adreſſe & de prudence, ſi par les moyens que je viens d'indiquer, elle n'eſt pas capable de vaincre quelquefois cette malheureuſe humeur de ſon Mari; ou il faut que ce ſoit un Monſtre intraitable, & indigne de poſſéder une Femme vertueuſe.

Suppoſons enfin, qu'un Epoux ſoit un Eſprit foible & incapable de ſe prévaloir des Priviléges qui lui appartiennent. On ne peut pas diſconvenir que ce ne ſoit une grande mortification à une Femme d'avoir un Mari de ce caractère. Mais il arrive rarement que Dieu nous envoie quelque mal ſans nous donner en même-temps le remède qui doit y être apporté, ou du moins les moyens d'en adoucir l'amertume. Une Femme dans ce cas-là, pour rendre ſon malheur plus ſupportable, doit conſidérer que fort ſouvent le peu de mérite de ſon Mari ſert à faire d'autant plus briller le ſien: Il ſemble que la même raiſon qui oblige une Dame de prendre une Femme de chambre moins agréable qu'elle, devroit la rendre contente d'avoir un Mari qui a moins d'Eſprit qu'elle. Si dans quelques occaſions un Benet de Mari lui donne de la honte, dans d'autres elle aura lieu de le craindre moins qu'un autre qui pourroit avoir plus d'eſprit. Sans doute que ſa ſimplicité lui donnera quelquefois du chagrin; mais d'un autre côté elle lui

lui donnera une plus grande autorité, pourvu qu'elle en sache faire un bon usage: C'est à peu près comme si elle étoit Veuve, auquel cas elle a droit de prétendre à avoir seule la direction de toutes les affaires de sa Famille; & elle doit même prendre ses précautions pour empêcher qu'aucun autre qu'elle, profite de la stupidité de son Mari. Un Idiot est une dangereuse Bête lorsqu'il est gouverné par d'autres que par sa Femme; & il faudroit qu'elle fut bien mal-avisée de ne pas songer plutôt à en faire sa dupe, que de permettre qu'il soit celle des autres. Mais c'est en quoi une Femme doit se conduire avec beaucoup d'adresse; & elle doit prendre garde sur toutes choses, de ne point faire connoître au Public la bêtise de son Mari: Quelques pensées qu'elle ait sur son sujet, elles ne doivent point l'empêcher d'avoir pour lui tous les égards qui sont dus a un E'poux. Lui témoiguer du mépris devant le monde, c'est affecter une prééminence d'une manière si outrageante qu'elle seroit capable de réveiller l'Homme le plus hébété, & l'exciter à exercer son autorité pour sauver sa réputation, à laquelle il n'avoit pas seulement pensé jusqu'alors. D'un autre côté, un Homme entreprenant qui aura été témoin du mépris de cette Femme pour son Mari, ne manquera pas de profiter de cette occasion pour tâcher de la séduire. Le plus sûr pour une Femme est de se conduire envers son Mari de la même manière dont un sage Ministre en use avec un Prince facile, de qui il reçoit les ordres qu'il lui a donnés lui-même. Cependant, la principale chose qu'une Femme doit demander à Dieu, c'est de lui donner un Mari raisonnable qui sachant se conduire en Maître, ne la prive pas de la liberté dont elle doit jouir; qui ne lui fasse point sentir tout le poids de son autorité, mais qui la tempère par une tendresse capable de lui procurer un véritable repos; & qui pour ré-

aux justes égards qu'elle a pour lui, se fait un plaisir de la voir jouir d'un pouvoir dont elle ne cherche point à se prévaloir. La soumission à un E'poux de ce caractère doit paroître aussi agréable à une Femme, qu'une obéissance raisonnable aux ordres d'un Prince est à préférer à une liberté sans bornes.

Avant que de quitter cette matière, j'ajouterai un mot touchant la manière dont une Femme doit en user avec les Parents de son Mari. Elle ne sauroit trop s'appliquer à cette étude, sur tout dans les commencements, le moindre faux pas paroît avoir des suites fâcheuses pour elle. La Famille dans laquelle une Femme entre, s'attend ordinairement qu'elle fasse la même chose qu'une personne qui s'établit dans un Pays étranger; c'est-à-dire, qu'elle se conforme aux règles & aux manières qui y sont en usage. Si elle prétend y en introduire de nouvelles de son chef, c'est le moyen de soulever contre elle tous les Parents de son Mari, qui la regarderont comme une personne dont le dessein est d'usurper sur eux une autorité tirannique; de sorte qu'elle doit bien se donner de garde de faire la moindre chose qui puisse leur faire avoir cette pensée. Au contraire elle doit d'abord s'adresser à eux, les consulter, & se soumettre à leurs sentiments; c'est le moyen le plus sûr & le plus facile pour les gagner entièrement & pour se faire respecter de toute la Famille: Comme il n'y a rien de plus reconnoissant que l'Orgueil, lorsqu'il trouve de la soumission, ils s'empresseront à l'envi les uns des autres, à l'élever & à lui donner des louanges. Après avoir ainsi contribué à acquérir l'estime & la confiance de son Mari, elle dépendra d'autant moins d'eux; mais cela ne doit pas l'empêcher de songer à se conserver leur amitié. Elle doit considérer qu'un Homme peut facilement être animé par ses Parents contre sa Femme, lorsqu'ils le gouvernent;

&

& qu'un autre qui n'a point ce foible, prétend néanmoins qu'elle les considère pour l'amour de lui. Il s'en fait un point d'honneur, & il regarde le mépris qu'on a pour ses Proches, comme un affront qu'on lui fait. Rien n'est plus dangereux que de faire la moindre chose qui semble choquer l'Orgueil.

Il n'y a point de Passion plus intraitable ni plus difficile à déraciner; & lorsqu'elle a une fois allumé la Guerre, on a bien de la peine à l'éteindre & à faire une Paix assurée. Enfin il est de la dernière conséquence à une Femme, de savoir se bien ménager avec les Parents de son Mari.

Pour y mieux réussir, elle doit se méfier de ses Domestiques, & ne point écouter leurs faux rapports: C'est une Engeance qui se plait à mettre la division dans une Famille, & qui, sur une bagatelle, est capable de lui susciter une affaire d'une fâcheuse conséquence pour elle.

C'est pour cette raison qu'ordinairement une Princesse n'est pas plutôt mariée, que son E'poux songe à éloigner toutes les personnes de sa suite qui ont le plus de crédit sur son Esprit, & qui sont soupçonnées d'un trop grand attachement à leur Pays natal. On ne feroit peut-être pas mal d'en user de même avec toute Femme nouvellement mariée. Quoiqu'il en soit, le meilleur parti qu'une Femme puisse prendre dans cette occasion, c'est de gagner plutôt les Domestiques qu'elle trouve dans la Famille où elle entre, que de s'attacher trop à ceux qu'elle y introduit.

Quoique ces considérations puissent paroître de peu d'importance à certaines personnes, elles ne laissent pas de mériter l'attention d'une Femme prudente. Comme les petits ruisseaux forment les plus grandes rivières, de même ces bagatelles en apparence peuvent avoir des suites plus considérables qu'on ne se l'imagine, & être la source du bon-

heur ou du malheur d'une Femme, pendant toute ſa vie.

Pour finir cet Article je conſeille aux Femmes d'oublier, autant qu'il leur ſera poſſible, l'indulgence extrême que leurs Pères & leurs Mères ont eue pour elles, pendant qu'elles étoient ſous leur conduite. La douceur avec laquelle elles ſe ſont vu traiter alors, leur fait enviſager tout autre traitement qui leur paroit plus ſévère, comme une choſe injuſte & inſupportable.

Quoique la tendreſſe d'un Père & d'une Mère pour une Fille ſoit d'une toute autre nature & fort différente de celle qu'on lui témoignera dans la Famille où elle doit entrer; elle peut néanmoins y recevoir d'aſſez grandes marques d'affection pour n'avoir aucun juſte ſujet de ſe plaindre. Une jeune Femme ne doit pas d'abord s'allarmer de la différence qu'elle pourra trouver entre l'amitié des Parents de ſon Mari & celle de ſes Proches: Lorſqu'elle aura été quelque temps dans cette Famille, peut-être que la manière dont elle y ſera traitée, la lui fera préférer à la Maiſon de ſon Père; & que les Parents de ſon Mari obligeront ſon Père & ſa Mère à avoir les mêmes ſentiments qu'elle dans cette occaſion.

ARTICLE III.

DU DEVOIR DES MÈRES.

LA première conſidération qui nous devroit venir dans l'eſprit, en réfléchiſſant ſur les Devoirs de la Vie, c'eſt d'obéir aux Lois de Dieu, de chercher à lui plaire, & de nous rendre agréables à ſes yeux, d'une manière qui nous aſſure

re notre bonheur, non seulement pour cette vie, mais aussi pour celle qui est à venir.

Et quoique les Réflexions que nous avons faites jusqu'ici, aient été entremêlées de choses qui ne regardent que la vie temporelle, cependant nous avons toujours eu principalement en vue la vie éternelle; car tout ce qui tend à la Vertu, tend aussi au Salut.

Le principal soin d'une Mère étant de bien élever ses Enfants, la première chose à laquelle elle doit s'appliquer, c'est *de les nourrir*, suivant le Précepte de l'Apôtre, *dans la discipline & la remontrance du Seigneur*; c'est-à-dire, de les élever dans la Religion Chrétienne, leur en enseigner tous les Devoirs & ce qu'ils doivent croire & pratiquer; les instruire dans la connoissance de Dieu & de Jésus-Christ; & leur apprendre ce qu'ils sont de leur nature & ce qu'ils sont par la Grâce. C'est là la plus grande marque d'amitié que les Pères & les Mères puissent donner à leurs Enfants, le plus grand bien qu'ils sauroient leur faire, le Trésor & l'Héritage le plus considérable qu'ils puissent leur laisser. Sans cela, ni la sagesse, ni les richesses, ni les honneurs, ni aucune autre chose ne sauroit les rendre heureux: Je dis plus, c'est que sans cela ils seront misérables avec tous les autres avantages du monde.

Pères & Mères, voulez vous que vos Enfants vous honorent & vous rendent l'obéissance qu'ils vous doivent à tous égards? *E'levez-les dans la discipline & la crainte du Seigneur*; enseignez-leur la Loi de l'E'vangile, faites-leur lire l'E'criture Sainte, & faites-en leur entretien familier. C'est-là qu'ils apprendront leur Devoir, & qu'ils trouveront des instructions, des promesses & des récompenses qui les porteront à vous rendre l'honneur & l'obéissance que les Enfants doivent à leurs Pères & à leurs Mères. *Par la discipline & la rémontrance*

trance du Seigneur, on peut auſſi entendre les cenſures & les corrections qu'on doit faire aux Enfants, mais qui doivent être conformes à la Doctrine & à l'Eſprit de Chriſt le Seigneur. Les Pères & les Mères doivent bien employer les moyens les plus convenables pour obliger leurs Enfants à les honorer & à leur obéir; mais ils ne doivent pas s'imaginer que ces moyens conſiſtent à être toujours de mauvaiſe humeur avec eux, les traiter rudement, les regarder d'un œil ſévère, leur parler avec aigreur, leur faire inceſſamment des reproches & des menaces, les châtier inceſſamment. Au contraire tout cela ne ſert ſouvent qu'à les irriter & à les rendre plus opiniâtres: Une ſi grande ſévérité éteint inſenſiblement en eux cet amour qu'ils doivent naturellement avoir pour vous, leur fait fuir votre préſence redoutable, les porte à ſecouer leur joug auſſi-tôt qu'il leur eſt poſſible, & à ne vous aimer jamais plus, s'ils ne vous haïſſent pas. Vous pouvez les gagner par des voies plus raiſonnables; vous pouvez vous ſervir de moyens plus doux & plus naturels pour les porter à vous honorer & à vous obéir. Donnez-leur les inſtructions que vous trouvez dans la Sainte E'criture; rappelez dans leur eſprit les Commandements de Dieu, qui ordonne d'*honorer Pere & Mere*; prenez de-là occaſion de les exhorter avec un eſprit de douceur à bien faire attention à ce qu'ils font; & repréſentez-leur comment ils transgreſſent la Loi de Dieu, en déſobéiſſant aux commandements de leurs Parents, lorſqu'ils ſont juſtes & raiſonnables; & comment un jour ils ſeront obligés de répondre devant Dieu du mépris qu'ils ont eu pour ſa Loi, en la négligeant ou en la violant.

Lorſqu'une fois vous aurez imprimé ces Principes de Religion dans l'Eſprit d'un Enfant, ils y jetteront de ſi profondes racines qu'il ſera impoſſible de

de les en arracher jamais; & vous aurez la consolation de faire prendre à cette jeune plante le pli que vous voudrez. Vos raisonnements en auront plus de force, & vous persuaderez facilement à cet Enfant que tout ce que vous lui ordonnez ou défendez; ne tend qu'à son avantage: Vous lui ferez comprendre aisément, que vous ne lui demandez autre chose que ce que Dieu exige; & que vous n'avez d'autre intérêt que celui de son bonheur, pour en agir de cette manière avec lui. Le plus souvent un raisonnement, un avis, un commandement, n'est bien reçu d'une personne, que suivant la manière dont on sait se ménager avec elle. Quand une fois elle est convaincue que vous ne cherchez que son avantage, vous pouvez vous assurer qu'elle vous écoutera favorablement, & qu'elle pèsera tout ce que vous lui direz; mais si vous lui donnez lieu de douter de votre affection, elle négligera & méprisera même toutes vos rémontrances. Ainsi, lorsque de jeunes gens sont persuadés de l'amour & de la tendresse de leurs Pères & de leurs Mères, ce qu'on peut leur insinuer facilement en les traitant avec douceur; ils souffriront patiemment plusieurs choses de leur part, qui autrement leur paroitroient fort rudes: Ils se soumettront à leurs censures & à leurs corrections, dès qu'ils commenceront à reconnoître qu'elles ne tendent qu'à leur Bien; ou que du moins c'est là l'intention de leurs Parents. Cependant, on ne doit pas s'imaginer que la contrainte soit quelque chose d'agréable aux Enfants: Mais ce n'est pas là à quoi un Père & une Mère doivent faire attention; leur principal soin doit être, de si bien ordonner & tempérer leurs châtiments, qu'ils donnent lieu à un Enfant de considérer tôt ou tard, qu'ils n'ont eu que son bien en vue. Toutes les rémontrances & toutes les corrections qu'on fait aux Enfants, doivent être proportionnées à leur âge, à leur état, &

& à la faute qu'ils ont commise, & propres à pouvoir produire un bon effet, & remédier au mal. Enfin on ne doit corriger ni châtier les Enfants que suivant les mouvements d'un Père sage & tendre & les conseils que l'E'criture nous donne à cet égard. Une *Discipline* & une *Rémontrance* de cette nature, des instructions & des châtiments de cette espèce, paroîtront comme venant *du Seigneur*, qui ne nous châtie jamais que par nécessité & pour notre Bien. Voilà le moyen le plus sûr pour porter les Enfants à rendre à leurs Parents l'honneur, le respect & l'obeissance qu'ils leur doivent.

Le nombre des Pères & des Méres cruels & dénaturés est si petit, & l'on voit si peu d'Enfants qui aient sujet de se plaindre d'être traités trop rudement, qu'il seroit déraisonnable que plusieurs & des uns & des autres prissent sur leur compte ce que nous venons de dire. Les Enfants ne doivent pas s'imaginer que leurs Parents soient cruels & dénaturés en les reprenant sans cesse dans leurs paroles & dans leurs actions, & en les punissant lorsqu'ils font des choses qui leur ont été défendues & qui sont nuisibles, soit à eux-mêmes, soit aux autres: Bien loin que ce soit une faute dans un Père ou dans une Mère d'en agir ainsi avec un Enfant, c'est leur Devoir. De plus, lorsqu'un Enfant en juge autrement, c'est le moyen d'exciter & de fortifier la colère de son Père & de sa Mère, qui doivent mieux savoir que lui ce qui lui convient, qui prévoient les suites de ses actions & de ses caprices, & le danger où il pourroit s'exposer si on l'abandonnoit à sa volonté. Outre l'ignorance des Enfants, leur inattention & leur peu d'expérience, qui ne leur permettent pas de considérer une infinité de choses, ils sont trop portés pour eux-mêmes pour pouvoir juger sainement de la sévérité de leurs Parents à leur égard; & trop en-

clins

clins à justifier leur conduite & à croire, que s'ils ne sont pas entièrement innocents, du moins ils ne méritent pas les répréhensions & les châtiments qu'on leur fait. D'ailleurs, après avoir bien considéré toutes choses, il vaudroit beaucoup mieux, & il seroit plus raisonnable que les Enfants fussent encore traités plus rudement de leurs Pères & de leurs Mères qu'ils ne le sont ordinairement; plûtôt que la sévérité de ceux-ci à leur égard fut limitée par la crainte de leur causer quelque mécontentement: Il est bien plus juste que des Parents qui connoissent l'humeur & l'inclination de leurs Enfants, aient la liberté de les traiter comme ils le jugent à propos; que non pas que les Enfants leur disputent ce droit, & se détachent de l'obéissance qu'ils leur doivent, sous quelque prétexte que ce soit: Des deux extrémités celle-ci seroit sans contredit la plus fâcheuse. Quelque rude qu'un Père ou qu'une Mère puissent être à l'égard de leurs Enfants, ceux-ci n'y peuvent apporter d'autre remède ni d'autre adoucissement, tant qu'ils sont sous leur conduite, qu'en se comportant envers eux avec toute la soumission & toute la douceur possible. Le moyen le plus sûr de faire rentrer un Père en lui-même, de le rendre moins sévère, & de lui toucher le cœur, c'est de se soumettre paisiblement à tout ce qu'il ordonne; au lieu que l'opiniâtreté & l'endurcissement d'un Enfant ne peuvent qu'augmenter la colère & la sévérité de son Père. Les Enfants, qui croient avoir des Parents d'une trop grande austérité, doivent s'en consoler dans l'espérance de pouvoir un jour la vaincre, ou d'être mis en liberté.

Dans l'Article où nous avons traité assez amplement du Devoir des Enfants envers leurs Pères & leurs Mères, nous avons touché un mot de l'Obligation des Parents envers leurs Enfants; mais c'est ici l'endroit le plus convenable pour nous étendre

tendre sur cette Matière: Nous commencerons par l'obligation où un Père & une Mère sont de fournir à leurs Enfants ce qui leur est nécessaire pour leur subsistance & leur entretien. Premièrement on doit avoir égard à l'âge, à la condition & à la capacité des Enfants. Il y a un temps où les Enfants sont si peu capables de s'aider eux-mêmes, qu'il faut pourvoir à tout ce dont ils ont besoin; & de qui pourroient-ils être mieux secourus que de leurs Pères & de leurs Mères? Ce secours consiste à leur procurer tout ce qui leur est nécessaire; & c'est ce que la Nature même enseigne. Mais à mesure qu'ils avancent en âge, on doit avoir égard à leur condition & à leurs qualités, tant par rapport au Corps qu'à l'Esprit; il faut les endurcir au travail, & les accoutumer à être vigilants & industrieux. Les Pères & les Mères ne doivent pas s'imaginer qu'ils ne sont obligés que de songer à laisser à leurs Enfants de l'Argent, des Terres, des Maisons; & qu'en fesant cela ils se sont acquittés de leur Devoir: Il faut qu'ils leurs procurent aussi les moyens, soit par rapport au Corps, soit par rapport à l'Esprit, d'acquérir du Bien, & de se conserver celui qu'ils ont dessein de leur laisser; il faut que pendant qu'ils sont jeunes, ils les accoutument au travail, & à s'appliquer à quelque chose. Cette prévoyance n'est pas moins nécessaire aux Riches qu'aux Pauvres; & sans cette précaution un Pauvre ne deviendra jamais riche, & un Riche deviendra bientôt pauvre. Il est certain que des Parents pauvres ne peuvent jamais bien s'acquitter de leur Devoir envers leurs Enfants, s'ils ne les endurcissent au travail; c'est-là le seul Bien qu'ils peuvent & qu'ils sont obligés de leur laisser. Si Dieu donne à leurs Enfants la santé & la force, il faut qu'ils leur apprennent à en faire un bon usage: C'est-là l'héritage qu'ils peuvent leur laisser; & plus ils commenceront de bonne heure à le leur

leur acquérir, en les accoutumant au travail, & en leur apprenant à être vigilants & industrieux, plus leur donneront-ils de véritables marques de tendresse, & plus contribueront-ils à leur bonheur. Les plus pauvres de ce monde sont obligés de songer à l'établissement de leurs Enfants, & de leur en donner tous les moyens dont ils sont capables: Ils doivent leur apprendre à gagner leur vie par leur travail & par leur industrie, puisque c'est-là le seul Bien qu'ils puissent leur laisser.

Il ne paroît pas d'abord que ce soit une chose fort nuisible aux Enfants, que de ne les appliquer à rien, & de leur permettre de vivre dans l'oisiveté. C'est néanmoins une faute capitale, & que bien des pauvres gens commettent, qui, par une fausse tendresse pour leurs Enfants, aiment mieux qu'ils aillent mendier que de les mettre au travail: C'est une Erreur d'une dangereuse conséquence pour la Société Civile, & le plus grand mal qu'on puisse faire à des Enfants. L'Oisiveté leur plaira sans doute, mais elle ne manquera pas de les plonger dans une misère perpétuelle; & souvent dans un libertinage qui peut les conduire à une fin tragique, comme on n'en voit que trop d'exemples. Au lieu qu'en les élevant au Travail & à quelque Occupation, soit du Corps soit de l'Esprit, si on ne les met pas dans l'abondance, on leur donne au moins les moyens de vivre, & même de rendre leur état plus heureux. Outre le tort qu'on fait aux Enfants, on offense véritablement Dieu en les laissant croupir dans l'Oisiveté, & en ne les endurcissant pas à un travail que Dieu leur a donné la force de soutenir. Dieu demande d'eux qu'ils fassent tout ce qu'ils pourront pour leurs Enfants; & comme ils ne peuvent faire autre chose pour eux que de les accoutumer au travail, c'est ce que Dieu leur ordonne. Tous ceux qui ne s'acquittent pas de ce Devoir envers leurs Enfants,

ont renié la Foi, ſuivant le témoignage de St. *Paul*, *& ſont pires que les infidèles.*

A l'égard des Riches & de ceux qui ſont au-deſſus du Commun, ils doivent donner à leurs Enfants une éducation convenable au rang qu'ils tiennent dans ce monde. Il y a pluſieurs choſes, quoiqu'indifférentes d'elles-mêmes, auxquelles néanmoins la Coutume veut qu'on s'attache, & en quoi elle fait même conſiſter la Bienſéance. La diſtinction parmi les Hommes, quoique de leur nature ils ſoient tous égaux, eſt néanmoins une choſe abſolument néceſſaire dans ce Monde pour y conſerver l'ordre & le repos: Il eſt impoſſible que les Hommes vivent en paix, ſans qu'il y ait de la différence & de la ſubordination entr'eux. Et quoique ces choſes, conſidérées en elles-mêmes, ne paroiſſent être que des cérémonies & des formalités qui s'obſervent entre les Hommes, mais qui n'ont aucun rapport avec la Morale ni avec la Religion; cependant lorſqu'on les conſidère mûrement, on trouve que toutes ces choſes réunies enſemble, ſont ſi abſolument néceſſaires à la conſervation de l'Ordre & de la Paix, que ſans elles ni la Morale, ni la Religion, ne pourroient régner dans le Monde. Ainſi ceux qui en jugent autrement & qui croient que l'Homme eſt au-deſſus de cela, ſe trompent groſſièrement, & font voir qu'ils ne connoiſſent guères la Nature humaine. Ceux qui veulent renverſer cet Ordre qui s'obſerve parmi les Hommes, ne prévoient pas les maux qui en proviendroient. Quoiqu'on ne puiſſe pas mettre au nombre des Vertus, le Rang que certaines perſonnes ont au-deſſus des autres, ſoit par leur naiſſance, ſoit par leurs richeſſes, ni la Bienſéance qui doit s'obſerver à cet égard; cependant il eſt aiſé de s'appercevoir que ſans cette différence parmi les Hommes, il n'y auroit que de la confuſion & du déſordre dans le Monde. Ainſi un Homme d'un

certain rang peut, sans s'attirer aucun blâme, faire une chose qui seroit condamnable dans un autre. Une personne de condition pourra aussi se rendre digne de blâme, par l'établissement qu'il donne à ses Enfants, lorsqu'un autre de moindre extraction sera fort louable d'avoir fait aux siens le même parti. Jusqu'à ce que les Hommes aient trouvé de meilleures Règles à suivre que la Bienséance, la Coutume & la Réputation, pour se bien conduire dans toutes ces circonstances, ils agiront fort imprudemment de ne point faire attention à ces choses ; quoiqu'on ne puisse pas leur spécifier le Commandement de Dieu, qu'ils enfreignent par leur négligence à cet égard.

Il seroit presque impossible de prescrire d'autres règles à des Parents pour l'établissement de leurs Enfants par rapport à leur sexe & à leur condition ; mais pourvu qu'ils fassent attention à ce que nous venons de dire, il ne leur sera pas difficile de savoir à quoi ils doivent se déterminer à cet égard. Ils n'ont qu'à s'attacher principalement à ces deux choses ; c'est de ne point donner à leurs Enfants une éducation qui soit au-dessus de l'établissement qu'ils leur destinent ; & d'un autre côté de les accoutumer au travail, à être diligents & industrieux, & à s'appliquer à tout ce qui peut être de leur portée. C'est à quoi tout le monde doit s'attacher, de quelque condition qu'on soit ; et ces considérations ne sont point au-dessus des Pauvres ni au-dessous des Riches.

Donner à des Enfants une éducation au-delà de l'établissement qu'on leur destine, c'est le moyen de les rendre moins vigilants & moins industrieux, & leur faire croire qu'ils n'auront pas besoin d'une si grande application au travail. Bien loin d'en tirer aucun avantage, ce sera pour eux une cruelle affliction lorsqu'ils se verront frustrés de leur attente. Il est bien plus facile de supporter constam-

ment un état médiocre, lorſqu'on y a été élevé, que lorſqu'on s'y voit tomber tout d'un coup après avoir été dans l'abondance: C'eſt ce qui arrive ordinairement à ceux qui ont eu une éducation peu convenable à leur établiſſement. E'lever des Enfants dans la Délicateſſe, & les traiter avec trop de douceur lorſqu'ils ſont jeunes & capables de ſupporter le travail, c'eſt manquer de tendreſſe envers eux & leur rendre un très-mauvais office; à moins qu'on ne leur laiſſe ſuffiſamment du Bien pour pouvoir vivre ſans travailler. Lorſqu'on les abandonne ainſi à eux-mêmes, c'eſt comme ſi on les expoſoit tout nuds, dans le temps qu'ils n'ont pas la force de ſe ſoutenir ni de s'aider; ils ſont hors d'état de pourvoir à leur entretien, & leur condition eſt beaucoup plus déplorable que celle de leurs Inférieurs. C'eſt-là le malheur qui arrive ſouvent à des perſonnes qui ſont nées de Familles anciennes & nobles, ou de Parents qui paſſoient pour être plus riches qu'ils ne l'étoient effectivement. Leur nom & leur qualité les conduiſent dans le chemin de la Misère & de la Pauvreté: On les élève comme s'ils devoient hériter de grands biens, lorsque leur Héritage n'eſt qu'un Nom qui leur cauſe un préjudice conſidérable. Après tout, ce n'eſt pas tant la tendreſſe des Parents que leur vanité, qui les porte à donner à leurs Enfants une E'ducation capable de les rendre un jour miſérables; c'eſt la crainte de paſſer eux-mêmes pour miſérables dans l'eſprit du monde. Enfin une des plus grandes cruautés que des Pères & des Mères puiſſent commettre, c'eſt d'élever leurs Enfants dans la Molleſſe, lorſqu'ils ſont jeunes & robuſtes, & de les abandonner enſuite à eux-mêmes, pour bâtir leur fortune ſur la foibleſſe & ſur la folie.

Les plus riches ſont très-mal d'élever leurs Enfants trop tendrement, quelque Bien qu'ils puiſſent

ſent leur laiſſer; mais c'eſt une véritable cruauté pour des Parents qui ne peuvent laiſſer rien ou que très-peu de choſe à leurs Enfants, de les élever dans l'Orgueil & dans l'Oiſiveté, & de les rendre incapables de ſe procurer aucun Bien. Un Père & une Mère devroient bien plutôt craindre le danger où ils expoſent leurs Enfants en ne leur donnant pas une éducation proportionnée à leur état, que le renom d'avoir un Bien médiocre qui ne leur permet pas de leur laiſſer une fortune conſidérable: C'eſt préférer une réputation chimérique au bien réel & durable de leurs Enfants, qui devroit être le principal but de leur éducation.

Ces perſonnes qui à cauſe de leur Nom & de leur Qualité, ne peuvent pas ſe réſoudre à accoutumer leurs Enfants au Travail, ſoit du Corps ſoit de l'Eſprit, ſont auſſi blâmables, quoique plus à plaindre que les plus pauvres qui commettent la même faute; car s'ils ne ſont pas en état de leur laiſſer un Bien proportionné à leur naiſſance, plus ſont-ils inexcuſables d'avoir négligé de faire pour eux ce qui étoit en leur pouvoir. Les ſuites de cette imprudence dans la manière d'élever les Enfants, ſont ſi viſiblement mauvaiſes qu'il eſt ſurprenant que les Hommes aient beſoin de leçons ſur ce ſujet. Les Garçons ſe mettent en condition, qui eſt la reſſource ordinaire des perſonnes fainéantes & mal élevées; ou bien de déſeſpoir ils prennent le parti d'aller à la Guerre dans les Pays étrangers, ou de dérober dans leur propre Pays. Les Filles ne tombent que trop ſouvent entre les mains de malheureux Séducteurs, parce qu'elles ſont incapables de s'appliquer à quelque honnête occupation & de ſoutenir leur condition: Leur pauvreté ne leur permet pas de ſe marier à leurs Égaux; & leurs Inférieurs, conſidérant la molleſſe de leur éducation & le danger qu'il y a de prendre une

Femme entêtée de sa qualité, n'osent les rechercher en mariage.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les dangers où l'on expose des Enfants en leur donnant une éducation au-dessus du Bien qu'on peut ou qu'on veut leur mettre en main: Ce que nous avons dit, suffit pour engager les Pères à y faire attention. Qu'ils considèrent seulement qu'il est bien plus agréable de se voir élevé au-dessus de nos espérances, que d'être frustré de notre attente; & qu'il est bien plus doux de procurer à nos Enfants de la satisfaction & une surprise agréable, que de leur causer du chagrin & de la confusion, en renversant leurs espérances.

Mais il faut bien se donner de garde de tomber dans une autre extrémité, qui est d'élever des Enfants dans la bassesse, lorsqu'on doit leur laisser de grands Biens. Quoique ce ne soit pas un Crime capital, c'est néanmoins une chose contraire à la Bienséance, qui souvent a de très-fâcheuses suites & qui ne peut guère être d'un bon effet. Lorsque de jeunes gens sont assurés, ou ont lieu d'espérer de posséder un jour des Biens considérables, & de se voir dans un état au-dessus de celui dans lequel on les élève, ils ne manqueront pas de mépriser & de négliger la Profession qu'on leur aura fait embrasser: Ils s'imagineront être au-dessus de cet Emploi, & qu'ils n'en auront pas grand besoin; de sorte qu'en se relâchant sur cela, ils s'accoutumeront insensiblement à négliger leurs propres intérêts; & dès qu'ils se verront en liberté & en possession de leur Bien, ils en feront un très-mauvais usage, & tomberont dans toutes sortes d'extravagances. En un mot, un jeune homme qu'on élève d'une manière basse & sordide, & qui s'attend à pouvoir vivre un jour dans l'abondance, peut à peine éviter de tomber dans l'une de ces deux extrémités; ou les habitudes basses & sordides qu'il

qu'il a contractées, le porteront à mener une vie misérable & mesquine au milieu de l'abondance, de sorte qu'un petit Bien lui auroit été suffisant & plus convenable; ou bien se dégoûtant de sa Profession, il la quittera pour s'abandonner à toutes sortes de déréglements, qui lui feront trouver sa ruine dans une trop grande abondance.

Tout Père prudent doit éviter soigneusement ces deux extrémités, c'est-à-dire, de ne point élever les Enfants ni beaucoup au-dessus, ni beaucoup au-dessous de l'établissement qu'il a dessein de leur donner. Si l'on y fait bien attention, c'est le moyen le plus sûr de faire servir cet établissement au bien & à l'avantage des Enfants: Ils en sont d'autant plus portés à s'attacher à leurs affaires, & à exercer toute leur industrie pour se pousser; dans la persuasion que d'un côté leurs Parents les aideront & ne se relâcheront point à leur égard sur ce sujet; & de l'autre, que ce secours ne suffit pas pour les faire atteindre à leur but, à moins qu'ils n'y apportent tous leurs soins & toute leur industrie; ce qui sera un grand aiguillon pour les animer à faire leur devoir. Il faut qu'ils aient autant d'ardeur à s'aider eux-mêmes, que leurs Parents en ont témoigné à les pousser; & alors il y a lieu d'espérer que leurs affaires réussiront. Mais s'ils s'apperçoivent que leurs Parents soient hors d'état de poursuivre comme ils ont commencé, c'est le moyen de les décourager, de leur causer du chagrin & de la honte & de leur faire négliger leurs affaires. D'un autre côté s'ils remarquent que leurs Parents puissent faire au-delà de ce que la situation de leurs affaires requiert: ils tombent, comme on l'a déja observé, dans une négligence insupportable, ils se dégoûtent de leur Profession, & languissent après une liberté, dont ils abusent ordinairement lorsqu'ils l'obtiennent hors de saison.

Un Père qui veut faire un établissement à son Enfant, doit premièrement l'y avoir préparé par une Éducation qui y soit convenable & qui ne soit ni au-dessus ni au-dessous de la Profession qu'il veut lui faire embrasser. Puisqu'il est obligé de donner à ses Enfants les moyens de s'établir, la Raison & la Prudence veulent qu'il s'attache soigneusement à leur rendre cet établissement le plus solide & le plus avantageux qu'il est possible.

Une autre chose à laquelle un Père doit songer, quelque bien qu'il ait dessein de laisser à ses Enfants, c'est de se servir de toutes sortes de moyens pour les accutumer à être diligents, industrieux, & a bien réflechir sur toutes choses: C'est le moyen de suppléer au peu de bien qu'on leur laisse; & toutes les richesses du monde ne peuvent pas remplacer le manque de ces qualités. On voit plusieurs personnes, qui par là ont su se tirer de grandes difficultés; & de fâcheux labirinthes, & qui ont même trouvé le chemin de l'Abondance & de la Prospérité: Au lieu qu'une infinité d'autres sont tombés de l'Abondance dans la Misère, faute de diligence, d'industrie ou d'application d'Esprit. Il n'y a point d'état si heureux où l'on n'ait besoin de ces qualités, & qui sans elles puissent être d'une longue durée. Si l'on voit tant de personnes de condition qui se distinguent des autres, autant par leurs Vices que par leur Naissance; on n'en peut alléguer de meilleure raison, si ce n'est qu'ils ont été élevés dans la Mollesse, & qu'on les a abandonnés de trop bonne heure à eux-mêmes. On emploie souvent beaucoup de temps, de soin & d'argent à l'éducation des Enfants, sans aucun fruit; parce qu'on n'ose les trop presser sur leur devoir: On ne suit que leur volonté, & on a de la peine à les contraindre de s'attacher à quelque chose de laborieux & de difficile; on s'imagine qu'une trop grande application au

au travail les rebuteroit, & les en dégoûteroit pour toujours. C'est là l'Opinion des Pères ignorants & trop indulgents, & celle de leurs Enfants, qui ne craignent pas moins qu'on ne les charge d'un fardeau qu'ils ne croient pas pouvoir supporter. Mais si l'on considère bien toutes choses, il arrive rarement, & peut-être jamais, que ce soit là en quoi l'on péche dans l'Education des Enfants: Le peu de soin qu'on a de les appliquer de bonne heure au Travail, est bien plutôt ce qui fait généralement qu'on y réussit si mal. Les jeunes gens de qualité ne sont pas long temps sans avoir une assez grande liberté, de sorte que ce n'est pas un grand mal pour eux d'être quelque temps, avant que d'en jouir, dans la contrainte & dans la nécessité de s'appliquer au Travail. Si dans leur jeunesse on ne leur a pas appris à employer leur temps à quelque chose d'utile & de convenable à leur naissance, il n'y a pas d'apparence qu'ils l'apprennent jamais dans un âge plus mûr & lorsqu'ils se voient leurs propres maîtres. Ainsi des Pères qui n'ont d'autre soin que de laisser du Bien à leurs Enfants, négligent la moitié de leur Devoir, qui consiste à les en rendre dignes.

Comme la Bienséance, ou du moins la Coutume, ne permet pas aux personnes de qualité de faire apprendre des Métiers a leurs Enfants; leur condition doit être beaucoup plus malheureuse que celle de leurs Inférieurs, s'ils n'ont pas quelques autres occupations qui les attachent, qui leur donnent lieu d'exercer leur industrie, & qui leur fassent employer leur temps aussi avantageusement qu'il leur est possible. Ils ne sont pas moins obligés que ceux qui s'adonnent à des Arts Mécaniques, de s'endurcir au Travail, & de se rendre capables d'Emplois qui répondent à leur Naissance. Il n'y a personne qui ne soit né pour le Travail, & qui ne doive contribuer au Bien de sa Patrie, d'une

manière ou d'autre. Ceux qui sont le moins sujets à des embarras domestiques, & dont la substance de toute une Famille ne dépend pas de leur Travail, sont les premiers qui doivent se dévouer à leur Patrie. C'est ce qu'un Homme de qualité, tout prodigue et voluptueux, tout oisif et inutile qu'il soit à la Société civile, ne sauroit nier. Au contraire, les gens de qualité sont les premiers à reconnoître qu'ils sont obligés de servir leur Patrie & sont toujours prêts à accepter des Emplois honorables & lucratifs: Mais le principal est qu'ils doivent être capables de remplir ces Emplois avec honneur, & à la satisfaction du Public; à quoi ils ne parviendront jamais si dans leur jeunesse ils ne se sont appliqués avec soin à acquérir toutes les qualités nécessaires pour posséder de tels Emplois.

Si un Père, au lieu de songer au Bien de ses Enfants, comme il y est obligé, devoit au contraire ne s'appliquer qu'à chercher leur désavantage, il n'auroit pas besoin d'une longue étude pour y réussir; il n'a qu'à les élever dans l'Oisiveté & dans la Mollesse, les abandonner à eux-mêmes & à leur nonchalance naturelle; il n'a qu'à les laisser vivre sans leur donner occasion d'exercer leur mémoire, leur industrie, & leur jugement, ni sans leur proposer quoi que ce soit de difficile: En agissant ainsi il lui sera aisé de procurer la ruine entière de ses Enfants; car dans cette inaction l'Ame ne cesse d'agir & de s'appliquer au Mal. Les inclinations naturelles ne manquent pas de triompher lorsqu'elles ne sont pas retenues par la Raison ou par quelque Occupation, qui sont les seuls moyens de se garantir des Tentations. On peut rentrer en soi-même & se demander, comment il est possible qu'on soit si malheureux que de commettre une telle & telle faute & d'offenser Dieu. Cette Réflexion est très-bonne, & part d'un principe de Religion; mais être

être occupé à des choſes honnêtes & raiſonnables, eſt un moyen bien plus ſûr encore pour nous détourner du Mal ; & il vaut bien mieux être ſourd aux inſinuations flatteuſes du Démon, que d'y prêter l'oreille lorſqu'il nous tend des piéges pour tâcher de nous ſéduire. En ne feſant rien, on apprend bientôt à faire du mal : Les Sens ſe réveillent à tout ce qui les flatte, & ils ſont toujours prêts à recevoir toutes les mauvaiſes impreſſions & à ſatisfaire tous les deſirs déréglés ; en un mot, à ſe précipiter dans tous les piéges qui leur ſont tendus.

Quoique les Réflexions que nous venons de faire, ne paroiſſent pas d'abord avoir beaucoup de rapport avec l'établiſſement que les Pères ſont obligés de donner à leurs Enfants ; cependant l'Expérience de tous les jours ne fait que trop voir, que ſi l'on néglige de les élever de la manière que nous avons dit, on a beau faire un Établiſſement avantageux à des Enfants, ils en tireront peu ou point de fruit. Si on leur laiſſe de grands Biens, c'eſt le moyen de leur faire commettre mille folies & mille extravagances ; à moins qu'on n'ait préparé leur Eſprit à ſavoir jouir de ces Biens & à en faire un bon uſage ; c'eſt le moyen de les expoſer au mépris de tout le monde, & de faire mieux connoître leurs foibleſſes. Le tendre empreſſement des Pères à amaſſer des Biens conſidérables à leurs Enfants, ne leur procurera pas de ſi grands avantages qu'ils ſe propoſent ; à moins qu'ils ne prennent auſſi un ſoin tout particulier de leur Éducation ; qu'ils ne les endurciſſent au Travail ; qu'ils ne leur apprennent à être diligents & induſtrieux ; & qu'ils ne les accoutument enfin, à s'appliquer à tout ce à quoi on les met, de quelque peu d'importance que la choſe ſoit en elle-même. Par-là on leur fera contracter de bonnes habitudes, & on les rendra capables de conduire des affaires d'une

d'une plus grande conséquence. C'eſt là certainement le plus grand Tréſor qu'on puiſſe laiſſer à des Enfants, qui ne leur manquera jamais dans quelque état qu'ils ſe trouvent: Il leur ſera d'un puiſſant ſecours pour s'élever & rendre leur condition plus heureuſe, pour prévenir les disgraces de la Fortune, ou pour les leur faire ſupporter conſtamment lorſqu'il leur en arrivera, & les relever enſuite. Voilà les véritables avantages qu'on procure à des Enfants, lorsqu'on a ſoin de leur donner une bonne E'ducation, & de les endurcir au Travail & du Corps & de l'Eſprit, pendant qu'ils ſont jeunes & ſuſceptibles de toutes ſortes d'impreſſions. C'eſt donc là la première choſe à laquelle un Père doit ſonger lorſqu'il veut pourvoir au Bien de ſes Enfants; c'eſt là ce qu'il doit enviſager comme la ſource et la bâſe de leur bonheur, et ſur quoi il doit appuyer tous les avantages qu'il ſe propoſe de leur procurer: C'eſt un fondement qui ſubſiſtera toujours et ſans lequel toutes ſes eſpérances à leur égard s'en iront en fumée.

Quoique les Réflexions que nous avons faites jusqu'ici ſur l'E'ducation des Enfants, ſemblent ne s'adreſſer qu'au Père, elles ne regardent pas moins la Mère. Lorſqu'elle eſt chargée de l'E'ducation des Enfants, elle a les mêmes devoirs à remplir, et doit avoir le même ſoin que le Père; non ſeulement par rapport a leur inſtruction mais auſſi touchant la manière dont elle en doit toujours uſer avec eux.

Il y a des Pères et des Mères qui en uſent avec leurs Enfants comme s'ils n'avoient aucunes meſures à garder avec eux et qu'ils puſſent les traiter comme il leur plait. *Pères n'irritez point vos Enfants*, eſt un Commandement de Dieu, auquel il ſemble qu'ils n'aient aucun égard: Ils prétendent avoir un Droit abſolu ſur leurs Enfants, et ne conſidèrent

ſidèrent pas que l'Apôtre par ces Paroles leur ordonne de les traiter avec douceur, d'avoir égard à toutes leurs foibleſſes, & d'en uſer avec eux d'une manière convenable à leur âge & à leurs forces. Vous, à qui Dieu a donné des Enfants, ayez ſoin ſur toutes choſes de leur inſinuer dès leur plus tendre jeuneſſe des principes de Sageſſe & de Piété; inſpirez-leur l'Amour de la Vertu, & habituez-les-y, avant qu'ils diſcernent le bien d'avec le Mal, & qu'ils ſoient en état de choiſir l'un ou l'autre, afin qu'ils puiſſent faire ce choix avec moins de peine & de danger. Donnez-leur des perſonnes ſages, habiles, vertueuſes, et qui aient toutes les qualites néceſſaires pour les bien inſtruire; faites-leur obſerver une bonne diſcipline, et ayez ſoin qu'ils fréquentent de bonnes compagnies: Car c'eſt une grande folie d'amaſſer beaucoup de richeſſes pour des Enfants, et de n'avoir pas ſoin de leur apprendre à en faire un bon uſage.

Il faut auſſi qu'un Père et une Mère donnent de bons exemples à leurs Enfants, et que devant eux ils obſervent une gravité; mais qui ſoit accompagnée d'une converſation douce, de fréquentes exhortations, et de tout ce qui peut faire quelque bonne impreſſion ſur leur Eſprit: Ils doivent s'attacher à les convaincre de leur tendreſſe et du ſoin qu'ils prennent de ce qui concerne leur avantage; afin que les Enfants s'accoutument à les regarder comme leurs fidelles Amis et leurs véritables Protecteurs. Un Devoir que la plupart des Femmes de condition négligent, c'eſt de nourrir elles-mêmes leurs Enfants: Rien ne peut les en excuſer, à moins qu'elles n'en aient pas la force, qu'elles ſoient malades, ou qu'elles en ſoient détournées par d'autres raiſons indiſpenſables. Il n'y a point de qualité qui puiſſe exempter une Mère d'un Devoir, dont la Nature veut qu'elles s'acquitte.

St.

St. *Paul* nous dit, que *ce ne ſont point les Enfants qui doivent théſauriſer pour les Pères, mais que ce ſont les Pères qui doivent théſauriſer pour les Enfants;* par où l'on doit entendre l'E'tabliſſement qu'ils ſont obligés de leur procurer. Cet E'tabliſſement, comme nous l'avons déja dit en paſſant, conſiſte à leur donner une ſomme ſuffiſante pour pouvoir ſe pouſſer dans le monde; ou bien à leur faire apprendre un Métier, ou quelque autre Profeſſion qui les mette en état de réſiſter aux diſgraces de la Fortune, & aux tentations où la Pauvreté pourroit les expoſer. Quoiqu'on ne doive pas agir dans cette rencontre par un principe d'Avarice, ni par un trop grand déſir d'enrichir les Enfants: cependant les Pères ſont obligés de travailler à leur établiſſement avec beaucoup de ſoin & d'affection & ſuivant leurs forces. Qui plus eſt, leur Devoir envers Dieu les oblige d'augmenter leurs Biens en faveur de leurs Enfants, pourvu que ce ſoit ſans commettre aucun Péché. Cette Règle s'étend ſur tous ceux qui deſcendent de nous, & juſques ſur les Enfants illégitimes dont on eſt obligé d'avoir ſoin, afin de réparer par-là en quelque manière la faute qu'on a commiſe; mais ſans faire tort néanmoins aux Enfants légitimes.

Une des principales choſes à laquelle les Pères & les Mères ſont obligés de ſonger, c'eſt de procurer à leurs Enfants des Mariages convenables; en quoi ils doivent avoir égard ſur toutes choſes à la Piété & à la Religion, de même qu'à l'affection réciproque des Enfants: Après quoi ils peuvent leur faire tous les autres avantages qu'ils jugeront à propos ou dont ils ſeront capables. Ils doivent conſidérer que le plus grand tort qu'ils puiſſent faire à leurs Enfants, & le plus grand chagrin qu'ils puiſſent leur cauſer, c'eſt de les marier contre leur inclination: C'eſt à peu près comme ſi l'on attachoit un loup avec un Agneau, ou qu'on plantât une

Vigne

Vigne dans un endroit rempli de Choux. Il faut tâcher de vaincre l'inclination des Enfants par toutes sortes de raisons, & les porter à se conformer au choix de leurs Parents, mais on doit bien se donner de garde de les contraindre en aucune manière sur cet article: Car, comme un savant & pieux Prélat le dit fort bien à cette occasion, *il vaut mieux être debout toute la nuit, que d'aller se coucher avec un Dragon.*

Les Pères & les Mères sont obligés de fournir à leurs Enfants tout ce qui est nécessaire à la vie & à leur entretien, depuis le moment de leur naissance jusqu'à ce qu'ils soient en état d'y pourvoir eux-mêmes. C'est une leçon que la Nature même nous enseigne: On voit que les Animaux les plus sauvages ont grand soin de nourrir & d'élever leurs Petits: ce qui fait la condamnation des Pères & des Mères qui sont assez dénaturés pour ne pas pourvoir à la nourriture & à l'entretien de leurs Enfants. Mais ceux qui négligent leur Salut, sont encore bien plus condamnables. Le Diable, qui est toujours aux aguets pour nous séduire, ne manque pas de se prévaloir de cette négligence pour corrompre les Enfants; & même dès le Berceau il cherche à jeter dans leur Esprit toutes les semences du Vice. Comme naturellement nous sommes tous plus enclins au Mal qu'au Bien, les Pères & les Mères doivent avoir une vigilance extraordinaire pour mettre leurs Enfants à couvert des attaques de cet Ennemi des Ames; en quoi ils ne réussiront jamais s'ils n'ont soin dès les premiers commencements, de remplir leur Esprit de bonnes choses, & de leur inspirer l'amour de la Vertu & la haine du Vice, afin de les mettre en état de résister aux Tentations lorsqu'il leur en surviendra. Voilà certainement le principal & le plus important de tous les Devoirs des Pères & des Mères envers leurs Enfants; & c'est une cruauté détestable

que

que de négliger ce Devoir. C'est avec raison qu'on regarde comme des Monstres dénaturés ceux qui sont capables d'ôter la vie à leurs Enfants; mais cette cruauté n'est rien en comparaison de celle d'un Père ou d'une Mère, qui en négligeant l'Éducation d'un Enfant, causent la ruine de son Ame & lui procurent une mort éternelle. Hélas! Il n'y a que trop de Pères & de Mères qui sont assez cruels pour livrer leurs Enfants en proie au Démon en ne leur enseignant pas de bonne heure la voie du Salut. Combien peu y en a-t-il en effet qui se font un cas de conscience de s'acquitter de ce Devoir? & quelle ignorance épouvantable ne voit-on pas régner parmi les jeunes gens? Les Enfants de ceux qui se nomment Chrétiens, ont souvent aussi peu de connoissance de Dieu & de Jesus-Christ que les Enfants des véritables Païens. Mais que ceux qui négligent un Devoir de cette importance, sachent que non seulement ils exposent leurs Enfants à une affreuse misère, mais qu'ils attirent sur eux-mêmes les plus terribles Jugements de Dieu: Qu'ils se souviennent de la menace que Dieu fait au Prophète; *Fils de l'Homme*, lui dit-il, *je t'ai établi pour Guet à la Maison d'*Israël*: Quand tu n'auras point parlé au Méchant, pour l'avertir de se garder de son méchant train, afin de lui sauver la vie; ce Méchant-là mourra dans son iniquité, mais je redemanderai son Ame de ta main.* Cette menace ne s'adresse pas moins aux Pères & aux Mères, puisque Dieu leur a confié la garde de leurs Enfants, et qu'il les a établis pour veiller sur leur conduite.

Une des principales choses à laquelle on doit s'appliquer dans l'Éducation des Enfants, c'est de leur donner toujours de l'occupation. Par là on les rend capables de se faire un jour du bien, non seulement à eux-mêmes mais aussi à l'Etat. Pour cet effet, il est nécessaire de les châtier lorsqu'ils

le

le méritent; mais le principal eſt de tâcher de les gagner par des récompenſes, afin de les engager à ſe faire un plaiſir de leur Devoir: Et quand ils s'en ſont bien acquittés, il faut leur témoigner la ſatisfaction qu'on en a, afin de les encourager encore à mieux faire. On ne ſauroit trop blâmer la conduite de certaines perſonnes qui croient ne devoir jamais paroître devant leurs Enfants qu'avec un viſage ſévère. Leur témoigner la même ſévérité lorſqu'ils ſont bien que lorſqu'ils font mal, c'eſt le moyen de les irriter & de les décourager à continuer à bien faire; St. *Paul* vous dira qu'elles en ſont toutes les ſuites. Mais lorſque les récompenſes & les voies de douceur ne font aucune impreſſion ſur l'Eſprit des Enfants, c'eſt alors qu'il faut les traiter avec plus de ſévérité. On doit commencer par les réprimandes, mais ſans ſe ſervir de termes rudes & injurieux. Si les réprimandes ne ſont d'aucun effet, on doit avoir recours aux verges. Ce n'eſt pas une tendreſſe mais une cruauté que de ne point châtier un Enfant lorſqu'il le mérite; c'eſt l'expoſer à une infinité de malheurs, qui ne manquent pas de lui arriver lorſqu'il eſt abandonné à lui-même. Mais il faut auſſi que la Correction ſe faſſe d'une manière qui puiſſe être avantageuſe à l'Enfant. La première choſe qu'on doit faire, c'eſt de le corriger à temps, & de ne pas permettre qu'il continue dans le Mal jusqu'à ce qu'il en ait contracté une habitude inſurmontable. C'eſt une très-grande erreur d'attendre juſqu'alors à corriger les Enfants, & une faute conſidérable que bien des Pères commettent: Ils permettent à leurs Enfants pendant pluſieurs années de faire ce qui leur plait, de mentir, de dérober, ſans leur en faire la moindre réprimande & trop ſouvent même ils prennent plaiſir à leurs petites ruſes, & s'imaginent que ce que les Enfants font dans leur bas âge, n'eſt d'aucune conſéquence. Mais c'eſt en quoi l'on ſe trompe groſ-

ſièrement; c'eſt dans ce temps-la que le Vice prend racine en eux, & que ſouvent il en jette de ſi profondes qu'il eſt impoſſible de les arracher dans la ſuite, quels que ſoient les moyens qu'on y veuille employer. Il faut corriger les Enfants avec modération auſſi bien qu'à temps, & le Châtiment doit être proportionné à la faute & à l'âge des Enfants. Lorſqu'on les châtie, on doit ſe donner de garde ſur toutes choſes de ſe mettre en colère; car ſi l'on tombe dans cet excès, on court risque non ſeulement de le punir trop rigoureuſement, mais auſſi de rendre cette punition inutile à l'Enfant: Il s'imaginera qu'on le corrige, non pour avoir commis une faute, mais parce que ſon Père eſt en colère; & ainſi il en rejettera plutôt la faute ſur ſon Père que ſur lui-même. On doit au contraire s'attacher à rendre un Enfant plus ſenſible à la faute qu'il a commiſe qu'à la peine qu'on lui inflige; & ſans cela on ne réuſſira jamais à le corriger comme il faut.

Lorſque les Enfants ſont devenus grands, & qu'ils ont paſſé l'âge de l'Education, un Père & une Mère ont d'autres devoirs encore à remplir à leur égard: Ils ſont toujours obligés de veiller ſur leur conduite par rapport à leur Salut; d'obſerver s'ils pratiquent les Préceptes qui leur ont été donnés dans leur jeuneſſe; de les exhorter & de les reprendre, ſuivant qu'ils ſe conduiſent, bien ou mal.

A l'égard de cette vie, il eſt certain que les Pères & les Mères ſont obligés de procurer quelque établiſſement à leurs Enfants. Suivant que Dieu les a bénis, ils doivent faire part de leurs Biens à leurs Enfants, & conſidérer qu'ayant été les inſtruments dont Dieu s'eſt ſervi pour les mettre au Monde, il faut qu'ils leur donnent les moyens de vivre d'une manière auſſi douce & agréable qu'il leur eſt poſſible. Ce ſont des Pères dénaturés qui ne

ne se mettent pas en peine de ce que deviendront leurs Enfants, pourvu qu'ils aient de quoi fournir à leurs folles dépenses & satisfaire leurs passions. Il en est de même de ceux qui ne songent à leur procurer un établissement qu'après leur mort, & qui leur amassent de grandes richesses, pour en jouir alors, pendant qu'ils ne leur donnent pas les moyens de se pousser eux-mêmes dans le Monde. C'est une conduite déraisonnable, & qui peut avoir de très-fâcheuses suites: C'est le moyen de rallentir l'affection des Enfants, & de les porter même quelquefois à souhaiter la mort de leurs Parents; & quoique ce Désir soit un Crime que rien ne sauroit excuser, un Père ne laisse pas d'être fort condamnable d'avoir porté son Enfant à cette extrémité. D'ailleurs les jeunes gens, dans cette occasion, ont recours à des ruses & souvent à des voies illicites pour subvenir à leurs besoins. Il arrive même qu'ils s'y feront tellement accoutumés, qu'ils auront peut-être de la peine à quitter cette mauvaise habitude qu'ils auront prise, lorsqu'ils ne seront plus réduits à cette extrémité. Ce sont là les suites ordinaires de la négligence des Pères, par rapport à l'établissement de leurs Enfants; outre qu'ils se privent eux-mêmes de la satisfaction qu'ils auroient de les voir heureux & contents: Satisfaction à laquelle on ne sauroit préférer le plaisir imaginaire d'avoir de l'argent dans ses coffres, à moins que d'avoir l'ame basse & sordide. Mais une chose à laquelle on doit bien prendre garde en travaillant à amasser du Bien à des Enfants, c'est de ne l'acquérir que par des voies justes & honnêtes. Un Bien mal acquis est accompagné d'une si grande malédiction, qu'un Père qui laisse un tel Bien à ses Enfants, les trompe grossièrement en ne leur laissant que l'ombre d'un Bien qui s'évanouit entre leurs mains. C'est une chose si commune, qu'il n'est pas nécessaire de nous y arrêter davan-

 tage

tage pour la démontrer: Plût à Dieu! qu'on fût aussi frappé de cette Vérité que l'on en est généralement convaincu; si cela étoit, l'envie de laisser du Bien à des Enfants ne paroîtroit jamais un motif raisonnable pour en acquérir par des voies injustes. En effet ce n'est pas là le moyen de les enrichir, mais plutôt de les dépouiller de ce qu'ils leur ont acquis légitimement: Le moindre gain déshonnête est capable de porter la malédiction sur tous les Biens d'un Homme les mieux acquis. Nous devons nous contenter d'établir nos Enfants par les moyens justes & honnêtes que Dieu nous met en main, & être assurés que quelque peu considérable que soit ce que nous leur procurons, nous leur laissons un meilleur héritage que les plus grandes richesses mal acquises.

En s'attachant à faire la fortune des Enfants, on doit bien prendre garde à ne pas négliger ce qui regarde leur Salut. Pour cet effet on doit se mettre dans l'Esprit que les bons Exemples font beaucoup plus d'effet que les Préceptes; sur tout lorsqu'ils partent d'une personne pour qui l'on a du respect, & avec qui l'on est continuellement. Comme les Pères & les Mères ont ordinairement cet avantage, ils sont indispensablement obligés à se conduire d'une manière que leur exemple attire leurs Enfants à la pratique & à l'amour de la Vertu. Le malheur est aujourd'hui qu'on ne voit guères de personnes qui aient ce soin-là: Au contraire, les Pères & les Mères sont ceux qui contribuent le plus à corrompre leurs Enfants par de mauvais exemples. Cela pourroit-il être autrement dans un temps où l'on s'abandonne impunément à toutes sortes de Vices? Et pourroit-on espérer que des Enfants qui ont continuellement de si mauvais exemples devant les yeux, ne les suivissent pas? Un Enfant qui verra son Père ivre, qui l'entendra jurer, ou qui remarquera d'autres défauts en lui, s'imagi-

s'imaginera qu'il lui eſt permis de s'y abandonner auſſi. S'il arrivoit qu'un Père, taché de quelque vice, eût plus de ſoin de l'Ame de ſon Enfant que de la ſienne même, qu'il lui défendit des choſes qu'il fait lui-même, ou qu'il voulût le corriger pour les avoir faites; l'Enfant ne manqueroit pas d'accuſer ſon Père de la plus grande injuſtice du monde, lorſqu'il le puniroit pour des choſes qu'il lui voit faire fort librement: Tant qu'il aura cet exemple devant les yeux il n'y a pas lieu d'eſpérer que les menaces ni les corrections faſſent aucune impreſſion ſur ſon Eſprit. Cette ſeule conſidération ſuffit pour convaincre les Pères & les Mères de l'obligation indiſpenſable où ils ſont de vivre Chrétiennement: S'ils y manquent, ils courrent risque de perdre non ſeulement leur Ame, mais auſſi celle de leurs Enfants; & ils leur acquièrent comme par droit d'héritage la Damnation éternelle.

Ceux qui aiment véritablement leurs Enfants, doivent tous les jours faire des prières ardentes à Dieu pour les recommander à ſa Divine protection; mais s'ils veulent que leurs prières ſoient exaucées, il faut qu'ils faſſent éclater leur Piété, afin que la Bénédiction divine qu'ils ſe feront attirée ſur eux, puiſſe deſcendre juſques ſur leur Poſtérité. C'eſt une promeſſe qui eſt ſouvent faite dans l'E'criture aux ſaints Hommes, que *leur Semence ſera bénite.* Dieu promet auſſi dans le ſecond Commandement, de *faire miſéricorde à mille Générations de ceux qui l'aiment & qui gardent ſes Commandements.* On en voit un Exemple bien remarquable dans le Peuple d'*Iſraël*: Quoique ce fût un Peuple revêche, qui ſouvent s'étoit rebellé contre Dieu & avoit extrêmement provoqué ſa Colère; cependant, la Piété d'*Abraham*, d'*Iſaac* & de *Jacob*, émut ſouvent la compaſſion de Dieu en faveur de leur Poſtérité, & l'empêcha de la détruire. D'un autre côté, nous voyons que les Juſtes même ont porté

l'iniquité de leurs Pères, témoin *Josias:* Il avoit détruit l'Idolatrie, rétabli le Culte de Dieu, & plus fait pour son Service que tous ses Rois ses Prédécesseurs; la Colère de Dieu n'étoit pas néanmoins encore appaisée contre *Manassé* dont toute la Piété de *Josias* ne put effacer le souvenir ni empêcher que Dieu ne résolut *de rejeter aussi Juda hors de sa présence.* Tous ceux qui ont quelque tendresse pour leurs Enfants, & qui s'intéressent à leur Salut, aussi bien qu'à leur bonheur temporel, doivent profiter de ces Avertissements, qui leur donnent assez à entendre que le moyen le plus sûr d'attirer toutes sortes de bénédictions sur leurs Enfants, c'est de mener une vie sainte & exemplaire.

En parlant du pouvoir que les Pères & les Mères ont sur leurs Enfants, nous avons déja dit qu'il devoit s'exercer avec équité & avec modération. Nous ajouterons présentement, qu'on ne doit pas s'en servir pour gêner les Enfants par des commandements déraisonnables, sous prétexte qu'ils sont sous la puissance de leurs Parents; mais dans toutes les occasions importantes il faut toujours avoir en vue leur véritable bien, ne les jamais contraindre à faire rien qui y soit contraire. Comme cette Règle a quelque rapport à celle qu'on doit observer touchant le mariage des Enfants, il faut avouer que bien des Pères & des Mères, qui à tout autre égard en usent bien avec leurs Enfants, se conduisent très-mal dans cette rencontre. L'envie de les marier avantageusement, porte quelquefois les Pères à les contraindre de se marier contre leur inclination. Cette violence est une parfaite tirannie, qui ne peut que leur attirer une infinité de maux dont toutes les richesses du monde ne sont pas capables de les délivrer. Il y a deux choses que les Parents doivent considérer principalement en mariant leurs Enfants: C'est de voir s'ils peuvent

vent faire leur ſalut, & vivre agréablement avec la Perſonne qu'ils leur deſtinent. Cette Perſonne doit avoir de la Vertu & de la Piété; et quoiqu'il ne ſoit pas défendu d'avoir égard au Bien, ce n'eſt pas néanmoins une choſe ſi abſolument néceſſaire qu'on doive la préférer à tout autre avantage. Ce n'eſt pas l'Abondance qui contribue le plus au bonheur du Mariage, mais la complaiſance réciproque, & la ſimpathie qui ſe trouve entre deux perſonnes dont les humeurs s'accordent. Sans ce doux accord l'état du Mariage eſt un des plus malheureux qu'il y ait au monde: Les chagrins qu'on eſt obligé d'y eſſuyer, méritent bien qu'on y penſe avant que d'y engager un Enfant.

Tout ce que nous avons dit juſqu'ici du Devoir des Parents envers leurs Enfants, regarde également les deux Sexes; mais comme les Mères ſont plus particulièrement chargées de l'Éducation des Filles, il ne ſera pas mal à propos de leur donner quelques avis ſur ce ſujet. Le défaut ordinaire des Dames, c'eſt d'avoir été élevées dans la Molleſſe, dont pluſieurs même ſe font gloire. Cependant il en réſulte des conſéquences très-fâcheuſes; & les perſonnes qui ont eu le malheur d'être élevées de cette manière, ne manquent pas, lorſqu'elles changent de condition, de ſe procurer mille chagrins à elles-mêmes, auſſi-bien qu'à tous ceux qui ſont obligés de vivre avec elles. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'eſt que par là on les rend incapables d'avoir jamais une conduite ſage & réglée: de ſorte qu'elles ſont ſujettes à mille bévues & à mille extravagances qui les rendent le mépris & la riſée de tout le monde. C'eſt ainſi que par un excès de tendreſſe on expoſe une jeune Fille à être malheureuſe toute ſa vie, à moins qu'on n'y remédie à temps par une bonne Éducation. C'eſt une funeſte erreur que d'élever les Filles avec tant de délicateſſe & de crainte, comme on fait ordinaire-

nairement à l'égard de celles qui ſont les plus diſtinguées par leur naiſſance: On les met par-là hors d'état de mener une vie raiſonnable & vertueuſe, & l'on ne peut pas s'attendre à les voir jamais heureuſes, dans quelque état qu'elles puiſſent ſe trouver. On peut remarquer que généralement dans leurs manières il y a d'abord beaucoup d'affectation qui ſe tourne en habitude. N'eſt-ce pas ce qui paroit dans les larmes qu'elles répandent ſi facilement? Et ne contractent-elles pas aiſément l'habitnde de pleurer quand il leur plait? Dans quelques-unes on découvre un plaiſir caché de paroître ſaiſies de frayeur à la moindre occaſion, & de faire croire qu'elles ſont véritablement effrayées. Mais elles s'accoutument ſi bien à ces peurs ſans fondement, qui dans les commencements n'étoient que pures grimaces, qu'elles s'en font une habitude inſurmontable: Le moindre petit accident les met dans le déſordre, une ombre les épouvante & les fait courir comme ſi elles avoient perdu l'Eſprit. Le premier moyen qu'on peut employer avec ſuccès pour les corriger de ces défauts, c'eſt de leur marquer du mépris pour ces ſortes d'affectations; & comme la Vanité y a une ſi grande part, on ne peut jamais mieux faire qne de les railler de leur folie, & leur repréſenter que ces airs ſont auſſi ridicules qu'elles ſont mépriſables en les affectant.

Il faut auſſi réprimer en elles les amitiés trop tendres, les petites jalouſies, les compliments exceſſifs, les flatteries, les empreſſements: Tout cela les gâte & les accoutume à trouver que tout ce qui eſt grave & ſérieux, eſt trop ſec & auſtère. Il faut même tâcher de faire en ſorte qu'elles s'étudient à parler d'une manière courte & préciſe. Le bon Eſprit conſiſte à retrancher tout Diſcours inutile, & à dire beaucoup en peu de mots: Au lieu que la plupart des Femmes diſent peu en beaucoup

de

de paroles; elles prennent la facilité de parler & la vivacité d'Imagination pour l'Esprit; elles ne choisissent point entre leurs pensées; elles n'y mettent aucun ordre, par rapport aux choses qu'elles ont à expliquer; elles sont passionnées sur presque tout ce qu'elles disent, & la Passion fait parler beaucoup. Cependant, on ne peut espérer rien de fort bon d'une Femme si on ne la réduit à réfléchir de suite, à examiner ses pensées, à les expliquer d'une manière courte, & à savoir ensuite se taire.

Une autre chose contribue beaucoup aux longs Discours des Femmes, c'est qu'elles sont nées artificieuses & qu'elles usent de longs détours pour venir à leur but: Elles estiment la Finesse; & comment ne l'estimeroient-elles pas puisqu'elles ne connoissent point de meilleure Prudence, & que c'est d'ordinaire la première chose que l'exemple leur a enseignée? Ces Artifices sont d'une très-dangereuse conséquence, & on ne sauroit trop s'appliquer à en corriger les jeunes personnes, en leur inspirant la simplicité & la Franchise, qui ont des charmes bien plus puissants pour attirer la Confiance que toutes les Finesses du monde.

De plus, les Femmes ont un naturel souple pour jouer facilement toutes sortes de personnages: Les larmes ne leur coutent rien, leurs passions sont vives & leurs connoissances bornées. De là vient qu'elles ne négligent rien pour réussir, & que les moyens qui ne conviendroient pas à des Esprits plus réglés, leurs paroissent bons. Elles ne se donnent presque jamais la peine d'examiner s'il faut désirer une telle chose; mais elles sont très industrieuses pour y parvenir. Ajoutez qu'elles sont timides & pleines de fausse honte; ce qui est encore une source de Dissimulation. Le moyen de prévenir un si grand Mal, est de ne mettre jamais les jeunes Filles dans le besoin de la Finesse. On doit au contraire les accoutumer à dire ingénûment leurs pen-

sées sur toutes les choses permises: Qu'elles soient libres pour témoigner leur ennui quand elles s'ennuient; & qu'on ne les assujétisse pas à paroître goûter certaines Personnes ou certains Livres qui ne leur plaisent pas.

Pour celles qui ont été assez malheureuses pour prendre l'habitude de déguiser leurs sentiments, le moyen de les en désabuser est de les instruire solidement des Maximes de la vraie Prudence; comme on voit que le moyen de les dégoûter des fictions frivoles des Romans, est de leur donner le goût des Histoires utiles & agréables. Si vous ne leur donnez une curiosite raisonnable, elles en auront une déréglée; & tout de même, si vous ne formez leur Esprit à la vraie Prudence, elles s'attacheront à la fausse, qui est la Finesse.

Montrez à une jeune Fille par des exemples comment ont peut sans tromperie être discret, précautionné, & appliqué aux moyens légitimes de réussir. Dites-lui, que la principale Prudence consiste à parler peu, à bien considérer le rapport des moyens avec la fin qu'on se propose, & à se défier bien plus de soi que des autres; mais non à faire des Discours faux & des personnages brouillons. La Droiture de conduite & la réputation universelle de Probité attirent plus de confiance & d'estime, & par conséquent à la longue plus d'avantages que les voies détournées.

Faites-lui voir combien cette Probité judicieuse distingue une personne de l'autre, & la rend propre aux plus grandes choses. D'un autre côté montrez-lui, combien ce que la Finesse cherche est bas & méprisable: C'est ou une Bagatelle qu'on n'oseroit dire, ou une Passion pernicieuse. Quand on ne veut que ce qu'on doit vouloir, on le désire ouvertement; & on le cherche par des voies droites & avec modération. Qu'y a-t-il de plus doux & de plus commode que d'être sincère, toujours tranquile,

le, toujours en paix avec nous-mêmes & avec les autres, & de n'avoir rien à craindre ni à inventer? Au lieu qu'une personne dissimulée est toujours dans l'agitation, dans les remords, dans le danger, dans la déplorable nécessité de couvrir une Finesse par cent autres.

Avec toutes ces inquiétudes honteuses, les Esprits artificieux n'évitent jamais l'inconvénient qu'ils fuient: Tôt ou tard ils passent pour ce qu'ils sont. Si le monde est leur Dupe sur quelque action détachée, il ne l'est pas sur le gros de leur vie; on les découvre toujours par quelque endroit. Souvent même ils sont Dupes de ceux qu'ils veulent tromper: On fait semblant de se laisser éblouir par eux? & ils se croient estimés quoiqu'on les méprise. Mais quand même ils réussiroient quelquefois dans leurs ruses, ils ne se garantissent pas des soupçons: Ils apprennent aux autres à se tenir sur leurs gardes; on craindra autant leur compagnie que celle des pestiférés; & il leur sera impossible de lever ces soupçons, quelque bien ou mal fondés qu'ils soient. Sur cela représentez à une jeune Fille qu'il n'y a rien de plus contraire aux avantages qu'un Amour-propre sage doit chercher, que de se voir toujours suspect. Dites-lui peu à peu ces choses, selon les occasions, les besoins, & la portée de son Esprit.

Faites-lui remarquer encore, que la Finesse vient d'un Cœur bas & d'un petit Esprit. On n'est fin que quand on se veut cacher, n'étant pas tel qu'on devroit être, ou que voulant des choses permises, on prend pour y arriver des moyens indignes, faute d'en savoir choisir d'honnêtes. Ces deux manières de se cacher sont également basses & honteuses, mais la dernière découvre encore plus la petitesse de l'Esprit: Rien n'est plus pitoyable que d'employer des moyens illicites pour parvenir à des choses permises.

Faites

Faites remarquer de bonne heure aux Enfants l'impertinence de certaines Finesses qu'ils voient pratiquer, & le juste mépris qu'elles attirent à ceux qui les emploient; & enfin faites-leur honte à eux-mêmes quand vous les surprendrez dans quelque dissimulation. Vous ferez bien de les priver de temps en temps de ce qu'ils aiment, s'ils cherchent à y parvenir par la Finesse; & déclarez-leur qu'ils l'obtiendront quand ils le demanderont simplement. Ne craignez pas de compâtir à leur petites infirmités, pour leur donner le courage de vous les faire connoître; autrement vous auriez de la peine à les découvrir. La mauvaise Honte est le Mal le plus dangereux & le plus pressé à guérir: Si on n'y prend garde, il rend tous les autres incurables.

Désabusez-les des mauvaises Subtilités par lesquelles on veut faire en sorte que le Prochain se trompe, sans qu'on puisse se reprocher de l'avoir trompé. Il y a encore plus de bassesse & de supercherie dans ces Rafinements que dans les Finesses communes. Les autres gens pratiquent, pour ainsi dire, de bonne foi la Finesse; mais ceux-ci y ajoutent un nouveau Déguisement pour l'autoriser. Dites à l'Enfant, que Dieu est la Vérité même, que c'est se jouer de Dieu que de se jouer de la Vérité dans ses paroles: qu'on les doit rendre précises & exactes, & parler peu, pour ne rien dire que de juste, afin de respecter la Vérité.

Gardez-vous donc bien d'imiter ces personnes qui applaudissent aux Enfants lorsqu'ils ont marqué de l'Esprit par quelque Finesse. Bien loin de trouver ces tours jolis & de vous en divertir, reprenez-les sévèrement; et faites en sorte que tous leurs artifices réussissent mal, afin que l'expérience les en dégoûte. En les louant sur de telles fautes, comme on le fait ordinairement, il n'est pas surprenant s'ils se persuadent enfin que c'est être prudent que d'être fin. Mais pour venir plus particulièrement au

Devoir

Devoir d'une Mère, par rapport à l'Éducation de sa Fille, je rapporterai ici quelques Règles que j'ai trouvées dans les Écrits d'un Prélat très-éminent.

1. *Étudiez le tempérament & le génie des Enfants.*
2. *Suivez la Nature, & continuez tout doucement & avec patience.*
3. *Ne permettez pas que vos Domestiques leur donnent de vaines craintes de Fantômes & d'Esprits.*
4. *Ne les divertissez point par des Contes ridicules, mais plutôt par des Fables ingénieuses, ou par de véritables Histoires.*
5. *Donnez-leur une idée agréable du Bien, & une idée affreuse du mal.*
6. *Faites leur observer une régime de vie qui soit simple & naturel.*
7. *Prenez bien garde à ces petites semences de Raison qui sont en eux, & cultivez-en le premier germe avec soin.*
8. *Remarquez leurs Passions enfantines & leurs petits Préjugés, & travaillez à les en corriger avec douceur.*
9. *N'employez jamais le moindre artifice, soit pour les appaiser, soit pour leur insinuer quelque chose dont vous voudriez qu'ils fussent persuadés.*
10. *Faites en sorte qu'ils aiment la Sincérité & dans leurs actions & dans leurs paroles, & ne manquez pas de leur inspirer de l'horreur pour tout ce qui sent la Finesse.*
11. *Si l'Enfant est vif & spirituel, ne lui donnez point de trop grands applaudissements.*
12. *Si c'est un Esprit pesant, ne le découragez point.*
13. *Ne faites pas paroître que vous admirez son Esprit, mais appliquez-vous plutôt à rectifier son Jugement.*
14. *Travaillez de bonne heure à fortifier sa Raison, & évitez d'échauffer son Imagination.*
15. *Accoûtumez un Enfant à vous faire de petites*

questions

questions, & donnez-lui des réponses aussi justes & aussi courtes qu'il vous est possible.

16. *Faites-lui vous-même des questions, comme par maniere de jeu, & encouragez-le à vous répondre.*

17. *Ne perdez point d'occasion de l'armer contre tout ce qui peut lui inspirer de la vanité & de la présomption.*

18. *Insinuez dans son Esprit les principes de Politesse, d'une véritable Modestie, & de l'Humilité Chrétienne.*

19. *Ne souffrez pas qu'il contrefasse personne, ni qu'il prenne plaisir à tourner les choses en ridicule.*

20. *Ayez soin qu'il n'ait point de mauvais exemples devant les yeux, soit parmi les Domestiques, soit parmi ses Camarades.*

21. *Travaillez à lui faire aimer de bonne heure les personnes d'honneur & de vertu, & proposez-les lui pour modeles, mais d'une maniere qui lui soit agréable.*

22. *Sur toutes choses inculquez-lui la Sincérité, & représentez-la lui comme une Vertu qui nous fait le plus d'honneur.*

23. *Ne manquez pas de lui préoccuper l'Esprit de la bassesse qu'il y a de dire un Mensonge, sous quel-pretexte que ce soit.*

24. *Faites-lui sentir le mal & le danger qu'il y a de commettre une Lâcheté.*

25. *Faites-lui voir la foiblesse de plusieurs artifices des Femmes, afin qu'une jeune Fille ne s'y laisse point surprendre.*

26. *Montrez-lui combien la Colère est une chose déraisonnable & hideuse.*

27. *Mettez-lui devant les yeux les divers excès de toutes les Passions les plus grossières, & faites-lui en un Portrait le plus hideux que vous pourrez.*

28. *Représentez-lui d'un autre côté ces transports ridicules de ces Passions tendres, comme un sujet digne de risée.*

29. Re-

29. *Remarquez avec ſoin les premières marques de ſon penchant au mal, & faites tout ce qui dépend de vous pour étouffer ces ſemences du Vice & de la Folie.*

30. *E'tudiez-vous à lui donner des inſtructions par des voies indirectes, & appliquez-le ſolidement en toute occaſion.*

31. *Apprenez-lui, mais d'une manière agréable & inſinuante, l'Hiſtoire ſacrée; & faites en ſorte que ce ſoit plutôt par récréation qu'en forme de leçon.*

32. *Inſinuez-lui auſſi d'une manière familière & divertiſſante les principes de la véritable Religion, ſuivant ſa portée.*

33. *Donnez-lui, ou plutôt tirez de ſes petites lumières, des preuves claires & ſolides de la différence entre l'Ame & le Corps; de l'exiſtence & de la ſpiritualité de Dieu; de ſes attributs & de ſes perfections; de l'immortalité de l'Ame; de l'origine & de la nature du Péché; de la néceſſité de la Grâce; de l'Alliance en* Jéſus-Chriſt; *& des récompenſes & des peines éternelles.*

34. *Mettez-lui devant les yeux l'E'vangile dans toute ſa ſimplicité & pureté & les grands exemples de l'Antiquité ſans aucune falſification.*

35. *Armez-le avec prudence contre la Superſtition, les Abus & les Erreurs qui ſe ſont introduites par tout dans la Religion.*

36. *Expliquez-lui la nature & l'obligation du Vœu du Batême.*

37. *Diſpoſez-le comme il faut à recevoir la Confirmation* *.

38. *Inſtruiſez-le pour la ſainte Communion, & faites-lui*

* La Confirmation eſt une Cérémonie qui s'obſerve dans l'E'gliſe *Anglicane*: L'Enfant ſe préſente devant l'E'vêque pour rendre raiſon de ſa Foi, pour confirmer le Vœu qui a été fait pour lui dans ſon Batême, & pour être admis à la ſainte Cène.

lui naître l'impatience de recevoir cet auguste Sacrement.

39. *Instruisez-le des différents devoirs du Célibat & du Mariage.*

40. *Apprenez-lui tout ce qui regarde l'état du Mariage, comme étant une sainte Ordonnance de Dieu, pour former des Saints.*

41. *Faites-lui remarquer tout doucement les fautes que les Femmes de tout rang commettent ordinairement dans les diverses circonstances de la vie ; & comment elle doit prendre garde de tomber dans les mêmes fautes.*

42. *Si cette jeune personne doit vivre à la Cour, représentez-lui toutes les bévues & les abus qui s'y commettent ; & de quelle manière on doit s'y conduire, pour y être considéré, & ne pas faire un faux pas.*

43. *Si elle est appellée à une Vie Bourgeoise, on doit lui en enseigner les devoirs & les occupations.*

44. *Est-elle destinée à vivre à la Campagne, éloignée de la Ville & de la Cour, il faut l'in[illegible] tout ce qui regarde la Vie Champêtre.*

45. *Réprimez avec prudence ses désirs trop ardents pour ce qui lui plait, & accoutumez-la à les voir souvent traversés.*

46. *Instruisez un Enfant à fond des principes & des règles générales de la Justice & de l'Equité, & accoutumez-le à les mettre en pratique.*

47. *Montrez-lui en quoi consiste le véritable Esprit & la véritable Bienséance, & comment il doit distinguer l'un & l'autre de la Dissimulation & de l'Affectation.*

48. *Donnez-lui une juste idée de la véritable & de la fausse Modestie, & faites-lui comprendre le danger qu'il y a de se laisser tromper par la dernière, sous les apparences de l'autre.*

49. *Faites-lui bien sentir les dangereuses suites de la*

la Curioſité, & détournez-le ſurtout de toutes ces recherches ſuperſtitieuſes par rapport à l'avenir.

50. *Exercez-le à la pratique de la Religion & de la Vertu, autant que ſon âge & ſon jugement le peuvent permettre.*

51. *Apprenez-lui à faire toutes choſes à propos & avec ordre.*

52. *A quoi que ce ſoit qu'on l'occupe, il faut qu'il s'applique à le faire bien & tranquilement.*

53. *Apprenez-lui à mettre tout à profit, & à ne perdre ni diſſiper quoi que ce ſoit.*

54. *Ne permettez pas qu'il faſſe rien avec précipitation,*

55. *Occupez-le toujours à quelque choſe d'utile ou de néceſſaire.*

56. *Apprenez-lui à bien conſerver tout ce que l'on confie à ſes ſoins.*

57. *Réglez ſes repas, & ayez ſoin qu'il mange ſuffiſamment & qu'il mâche bien ſes morceaux; & il vaut mieux que pendant le repas il boive à diverſes repriſes, ſuivant ſa ſoif, que de boire un grand verre tout d'un coup.*

58. *Evitez d'exciter ſon appétit par le vin, ou par quelque choſe de haut goût.*

59, *Ayez ſoin qu'il ne mange ni ne boive, immédiatement après avoir fait quelque exercice, ou lorſqu'il eſt échauffé; & il ne faut pas qu'il faſſe quelque exercice ou du Corps ou de l'Eſprit, d'abord après le repas.*

60. *Faites-lui prendre quelque exercice le matin, & faites le repoſer un peu avant le diner, & de même avant le ſouper.*

61. *Laiſſez-lui choiſir l'exercice qui lui plait, mais qui ſoit toujours dans les règles de la Bienſéance; il ne faut pas qu'il ſoit trop violent ni d'une trop longue durée.*

62. *Accoutumez-le à ſe lever de bon matin, & preſcrivez-lui avec ordre, mais d'une manière en-*

gageante & aisée, tout ce que vous voulez qu'il fasse pendant la journée; sans qu'il s'imagine que ce soit une tâche que vous lui imposez, mais plutôt un moyen agréable pour ménager son temps.

63. *Remontrez-lui avec douceur que c'est une chose indigne à un Esprit immortel & d'une origine céleste, que de se rendre esclave du Corps, & se plonger dans les plaisirs de la Terre.*

64. *Représentez-lui la noble simplicité des Anciens dans leurs habits, dans leur nourriture, & dans leurs manières.*

65. *Inspirez-lui une sage indifférence pour tout ce qui regarde l'Extérieur, & ce qui frappe les sens.*

66. *Apprenez-lui à bien connoître la juste valeur des choses, & la Subordination qu'il y a entre la Nature & la Grâce.*

67. *Enseignez-lui l'Art de se faire servir, & les règles d'une E'conomie Chrétienne.*

68. *Faites-lui considérer l'excellence & la beauté de l'Ame, & la différence extrême qu'il y a entre ses perfections & celles du Corps.*

69. *Faites-lui comprendre que toute la Beauté extérieure provient d'un ordre & d'une harmonie intérieure; & que ces deux Beautés, intérieure & extérieure, peuvent être mises dans un plus grand jour, suivant les moyens qu'on y emploie.*

70. *Inculquez-lui les véritables Maximes de la Noblesse & de l'Honneur; afin qu'il sache les distinguer d'avec les fausses.*

Lorsque la Sagesse sera entrée dans le Cœur d'une jeune Personne, & que la Connoissance sera devenue agréable à son Ame, la Prudence la garantira, & le Jugement la fera marcher d'un pas assuré.

Ces Maximes sont si justes & si instructives, qu'il semble qu'une Femme n'a pas besoin de suivre d'autres règles pour réussir dans l'E'ducation de ses Enfans. Cependant, il y a tant de choses qui dépen-

pendent de ce Devoir pour s'en bien acquitter, qu'on ne sauroit trop s'étendre sur ce sujet; ce qui m'oblige d'y ajouter encore quelques Réflexions.

La qualité de Mère marque une si grande tendresse, qu'on emploie souvent ce terme pour exprimer la plus grande affection. C'est dans ce sens que l'Ecriture se sert souvent de l'exemple d'une Mère, comme le plus capable de nous faire comprendre la Miséricorde & les Compassions de Dieu envers les Hommes. La Nature apprend assez aux Mères à aimer leurs Enfants, sans avoir besoin d'aucune Loi pour les y exciter. Cependant, la plupart des Mères renversent cette Règle générale de la Nature, en tombant dans deux extrémités également pernicieuses: Les unes n'aiment pas assez leurs Enfants, & les autres les aiment avec excès. Quoique les Mères tombent bien plus rarement dans ce premier défaut que dans le second; il ne laisse pas d'y en avoir dont l'humeur chagrine & fantasque, ou dont le trop grand attachement pour quelque autre objet, ne leur permet pas d'avoir une véritable tendresse pour leurs Enfants.

Il y a des Femmes d'un naturel si dur qu'elles sont incapables de rien aimer: La Colère les agite, l'Envie les consume; & ces Passions affreuses étouffent en elles tout ce que l'Amour & la joie ont de plus doux & de plus agréable. Le Conseil que *Platon* donnoit ordinairement à ceux qui étoient d'une humeur chagrine & austère, étoit de sacrifier aux Grâces; mais je ne vois point de remède plus souverain que la Philosophie Chrétienne pour adoucir cette amertume naturelle dans le tempérament. Il y a d'autres Femmes qui sont bien sensibles à l'amitié, mais dont le défaut est que l'affection qu'elles devroient avoir pour leurs Enfants, est detournée vers quelqu'autre objet: Il est bien difficile de ne pas avoir une mauvaise opinion d'un Objet qui peut porter quelque préjudice à l'af-

 fection

fection d'une Mère pour ses Enfants. La Sagesse de Dieu a établi une si parfaite harmonie entre tous les Devoirs, qu'ils ne s'entrechoquent jamais. Quand nous n'aimions que des choses permises, ces objets de notre amour trouvent une assez grande liaison les uns avec les autres, & ne se combattent jamais. Mais on remarque souvent que les Femmes qui aiment trop leurs plaisirs, ont moins de tendresse pour leurs Enfants: Elles les regardent comme des chaines pesantes, qui les retiennent dans la Maison; & elles s'en déchargent sur les soins d'une Nourrisse ou d'une Servante, pendant qu'un petit Chien ou un Singe fera tout leur attachement.

Plutarque rapporte, que *César* voyant à *Rome* quelques Femmes étrangères qui avoient une folle passion pour ces petites Bêtes, leur demanda, *si les Femmes de leur Pays n'avoient point d'Enfants?* Par où il leur donnoit à entendre combien il étoit déraisonnable à des Mères de s'attacher à ces sortes d'Animaux. Certainement, *César* n'avoit pas fait une plus douce réprimande à quelques-unes de nos Dames *Angloises*, qui se font non seulement un plaisir, mais même une gloire, de donner toutes leurs caresses à ces Animaux & de les montrer à tous ceux qui les vont voir; lorsque peut-être vous serez plusieurs jours avec elles sans qu'elles vous disent un seul mot qui vous fasse connoître qu'elles aient des Enfants.

Bien des gens sont d'opinion que le peu d'amour qu'une Mère témoigne à son Enfant, vient de ce qu'elle ne l'a pas nourri elle-même & de ce qu'elle l'a fait élever par une Nourrisse. Pour moi, je crois plutôt que c'est par un Esprit de vanité; car enfin quelle autre raison pourroit porter généralement toutes les Femmes de qualité à marquer si peu de tendresse pour leurs Enfants, si ce n'est qu'elles s'imaginent de se distinguer des autres Femmes,

mes, en effectant des airs de grandeur & d'indifférence avec leurs Enfants ? Mais de tous les raffinements d'Honneur qui ſont aujourd'hui ſi fort en vogue, je n'en trouve point de plus ridicule que celui-là. De quelque rang qu'une Femme ſoit, ſon Enfant y participe ; & il y a la même égalité entre la plus grande Dame & ſon Enfant qu'entre la plus pauvre Femme & le ſien. Quand-même ce ſeroit s'abaiſſer que de faire la même choſe que les Femmes du Commun ; la répugnance pour un tel abaiſſement doit-elle l'emporter ſur les mouvements de la Nature, & ſur les avantages conſidérables qu'un Enfant peut recevoir d'un Lait tiré de la propre ſubſtance dont il a été formé ? Quoique je ne veuille pas ſoutenir trop poſitivement la néceſſité de ce Devoir des Mères envers leurs Enfants, je ne ſaurois néanmoins enviſager qu'avec vénération ce petit nombre de Femmes de condition, qui, mépriſant une Coutume déraiſonnable, préfèrent le Bien de leurs Enfants à un Privilége imaginaire de Grandeur : il faut avouer qu'elles donnent de bien plus grandes marques d'amour pour leurs Enfants que les autres Mères qui font élever leurs Enfants par des Nourriſſes.

Il y a ſur ce ſujet un exellent Diſcours dans le quatorzième Livre d'*Aulu-Gelle*, où il introduit le Philoſophe *Favorinus* perſuadant une Dame de qualité de nourrir ſon Enfant, contre les raiſons qu'on alléguoit ordinairement pour s'en excuſer. La Comteſſe de *Lincoln* a auſſi donné un petit E'crit ſur cette Matière, intitulé la *Mère Nouriſſe*, & rempli de preuves capables de convaincre toute perſonne raiſonnable. Cependant celles ſur qui toutes ces raiſons ne feront point d'impreſſion, n'ont qu'à penſer ces terribles paroles du Prophète. *Les Monſtres marins préſentent la mamelle, & donnent à têter à leurs Petits ; La Fille de mon Peuple eſt devenue*

que cruelle comme l'Autruche du Déſert, qui a autant de dureté pour ſes Petits que s'ils ne lui appartenoient pas : Elle travaille en vain & ſans crainte, parce que Dieu l'a privée de ſageſſe & ne lui a point donné d'intelligence.

Les Mères qui portent juſqu'à l'excès l'amour qu'elles ont pour leurs Enfants, ne ſont pas moins condamnables que celles qui manquent de tendreſſe envers les leurs. Dieu eſt le ſeul objet d'un Amour ſans bornes ; & à l'égard de tout autre objet, l'Amour tombe facilement dans l'excès, ſur tout par rapport aux Enfants. L'Amour des Pères & des Mères, qui va toujours en deſcendant, eſt ſujet à la même violence que toutes les choſes qui tendent en bas. L'affection des Enfants envers leurs Parents a ordinairement beſoin d'éperon ; mais celle des Pères & des Mères au contraire a ſouvent beſoin d'une bride, ſur tout celle des Mères, qui par un foible attaché à leur Sexe, tombent plus ordinairement que les Pères dans un Excès d'amour pour leurs Enfants. Pour donner de juſtes bornes à cette Affection, une Mère doit obſerver ces deux Règles : La première, c'eſt que l'affection qu'elle a pour ſes Enfants, ne doit point lui être préjudiciable à elle-même ; la ſeconde c'eſt de prendre garde qu'elle ne ſoit pas nuiſible à ſes Enfants. Elle s'expoſe à ſe faire un tort conſidérable, ſi elle ſouffre que cet amour pour ſon Enfant ſorte de ſes juſtes bornes, & entre en concurrence avec l'Amour Divin. Elle ſe fait alors une Idole de ſon Enfant, qui n'eſt propre qu'à bannir de ſon cœur l'amour qu'elle doit à Dieu. On n'irrite pas moins ce *Dieux jaloux* en encenſant une Idole vivante qu'en ſe proſternant devant toute autre Image. Auſſi voit-on ſouvent de terribles effets de la Jalouſie de Dieu à cet égard : Ou l'affection déréglée d'une Mère pour ſes Enfants ſe trouve punie par leur mort prématurée ; ou ſi ce n'eſt pas par cette voie, c'eſt

c'eſt ſouvent d'une manière bien plus rude; ſes Enfants ne vivent que pour tirer des larmes de ſes yeux & lui ronger le cœur, pour ſe procurer leur propre ruine, & une douleur amère à tous leurs Parents; juſque-là qu'une Mère infortunée eſt quelquefois obligée de s'écrier, *heureux ſont les flancs de celles qui n'engendrent point.*

Ce ſont-là ſouvent les triſtes ſuites d'un amour déréglé d'une Mère pour tous ſes Enfants: mais c'eſt ce qui arrive encore plus ſouvent lorſque cet amour ſe fixe ſur un ſeul de ſes Enfants. Ce Favoris dont elle fait l'unique objet de ſa joie, devient ordinairement le ſujet de ſon affliction. C'eſt le foible ordinaire des Pères & des Mères de donner toute leur affection à un ſeul de leurs Enfants & d'en priver tous les autres; & le plus ſouvent cette préférence n'a aucun juſte fondement: Il ſuffit qu'un de leurs Enfants ſurpaſſe un peu les autres en beauté ou en quelque autre qualité du Corps, pour faire pencher la balance en ſa faveur; ſans que les autres puiſſent contrebalancer cet avantage par d'autres, bien plus ſolides & plus conſidérables. Cette conduite des Pères & des Mères eſt auſſi injuſte que déraiſonnable; car toutes les faveurs dont on veut diſtinguer des Enfants, doivent être diſpenſées par voie de récompenſe & d'émulation. Mais nul de ces deux motifs ne peut avoir lieu lorſqu'on ne fait attention qu'à des perfections extérieures qui ne méritent aucune récompenſe, puiſqu'elles ne ſont qu'un Don de la Nature qu'on ne ſauroit acquérir, quelque effort qu'on faſſe pour cela: *Perſonne*, dit notre Seigneur, *ne peut ajouter une coudée à ſa ſtature, ni faire un de ſes cheveux blanc ou noir.*

L'unique fondement qui puiſſe ſervir à juſtifier l'affection partiale qu'on veut témoigner à un Enfant, eſt ſon attachement à la Vertu. Comme cet attachement dépend de ſon choix, il mérite une ré-

compenſe qui fait une impreſſion d'autant plus grande ſur ſon Eſprit qu'il eſt en ſon pouvoir de s'en attirer de plus conſidérables, en s'avançant de plus en plus dans le chemin de la Vertu. D'ailleurs, en diſtinguant un Enfant de cette manière, ce ſera le moyen de donner de l'émulation aux autres pour s'appliquer auſſi à la Vertu. Mais il faut qu'une Mère ſe ménage ſi bien dans cette occaſion, que les marques d'amitié qu'elle donnera à un Enfant, ne paroiſſent pas provenir d'une inclination particulière pour ſa perſonne, mais plutôt des ſeuls charmes de la Vertu qu'elle voit briller en lui & auxquels il lui eſt impoſſible de réſiſter. Lorſque les autres s'appercevront que la Vertu eſt le ſeul moyen de s'acquérir les bonnes grâces de leur Mère, ils apprendront à l'envi les uns des autres le chemin pour y parvenir, & à ſe rendre en même-temps les objets de l'amour de Dieu, auſſi bien que de leur Mère. A moins que ce ne ſoit dans cette vue, il eſt très dangereux de faire de la différence entre les Enfants. Ceux qui ſe verront négligés, ne manqueront pas de murmurer contre leur Mère, & de regarder d'un œil de haine & de jalouſie celui pour qui elle aura le plus de tendreſſe. Ces ſemences de haine qu'on jette ainſi dans l'Eſprit des Enfants, y pouſſent ſouvent de ſi profondes racines qu'il eſt impoſſible de les en arracher lorſqu'ils ſont parvenus à un âge plus avancé. Une Mère ne fait pas moins de tort à celui qui eſt l'unique objet de ſa tendreſſe: Outre qu'elle l'expoſe à l'envie & à la malice des autres, c'eſt ordinairement le moyen de gâter ſon Eſprit, de le rendre inſolent, & peut-être incorrigible pour tout le reſte de ſes jours. Lorſque l'affection d'une Mère n'a point de bride, généralement la volonté de l'Enfant n'en a point auſſi: Comment ſeroit-il docile, lorſque la ſotte indulgence de ſa Mère l'a empêché de le corriger à temps, & de *lui rendre* ſuivant l'

enſeigne-

enſeignement du Sage, *le cou flexible dès ſa jeuneſſe*?

L'indulgence extrême d'une Mère pour tous ſes Enfants ſans exception, eſt encore une choſe plus pernicieuſe que lorſqu'elle ne s'étend que ſur un ſeul: C'eſt alors un mal général qui infecte toute une Famille. L'Affection extravagante d'une Mère la rend aveugle, ne lui permet pas de découvrir les défauts de ſes Enfants, & lui lie les mains lorſqu'ils auroient beſoin d'être châtiés; de ſorte que leurs Vices augmentent & ſe fortifient, à meſure qu'ils avancent en âge, & juſqu'à ce qu'ils en aient contracté une habitude inſurmontable. Toutes les petites careſſes qu'une Mère fait à ſes Enfants, ſont-elles capables de les dédommager de tant de maux réels qu'elle leur cauſe? Pour avoir une véritable tendreſſe, il faut qu'une Mère tempère ſon indulgence par une ſage ſévérité; ſi elle ne veut pas violer la ſeconde règle qu'elle doit ſuivre par rapport à ſon Amour pour ſes Enfants; ni leur attirer ce que *Jacob* appréhendoit de la part de ſon Père, c'eſt-à-dire, une malédiction au lieu de bénédiction. La marque la plus certaine qu'une Mère puiſſe donner de ſon amour pour ſes Enfants, c'eſt d'en prendre tout le ſoin dont elle eſt capable. Sans cela tous les mouvements les plus paſſionnés ne ſont que de vaines apparences de tendreſſe, qui ne font pas plus de bien à un Enfant que ſi l'on lui préſentoit des viandes en peinture pour le raſſaſier. Ce Soin ne conſiſte pas en un Devoir de quelques moments, & à garantir un Enfant de quelque danger éminent; mais à veiller ſur ſa conduite dans tous les différents degrés de ſon âge, juſqu'à ce qu'il ſoit en état de ſe gouverner lui-même.

La plus grande partie de l'Enfance eſt un temps où il faut uniquement avoir ſoin du Corps de l'Enfant. Ce qui eſt le plus utile alors, c'eſt de ſon-

ger à fortifier sa complexion & sa santé; ce qui est d'un très-grand avantage, non seulement par rapport au Corps mais aussi par rapport à l'Esprit; un bon tempérament du Corps étant d'un grand secours aux opérations de l'Esprit. C'est par cette raison que *Socrate* & les autres Philosophes recommandent si fort à leurs Disciples d'avoir un grand soin de la santé; comme d'une chose qui délivre l'Ame de plusieurs obstacles, capables de la priver des Connoissances qu'elle poursuit. Mais c'est une erreur de s'imaginer qu'on fortifie la santé d'un Enfant en l'élevant d'une manière tendre & délicate; au contraire c'est le moyen de la ruiner. Si les Dames pouvoient une fois se résourdre à en faire l'expérience, je ne doute pas qu'elles ne fussent bientôt persuadées que le moyen le plus sûr de rendre les Enfants sains & robustes, c'est de les accoutumer de bonne heure à la fatigue, & de les endurcir au travail.

A ce soin pour la santé d'un Enfant il ne faut pas tarder d'y en ajouter un autre bien plus important, qui est celui de son Ame. C'est sur quoi j'insiste d'autant plus que la plupart des gens tombent dans une erreur grossière par rapport au temps qu'on doit commencer à former l'Esprit d'un Enfant. On regarde les sept premières années de l'Enfance comme une vie purement animale, qui ne doit être employée que dans l'entretien des Facultés sensibles. Et comme on ne fait pas porter le joug aux jeunes Veaux, & qu'on ne monte point les jeunes Poulains; on s'imagine qu'il en faut user de même avec les Enfants, leur accorder la même liberté pendant quelque temps, & leur permettre dans ce premier âge de s'abandonner à toutes leurs petites Passions. Bien loin de songer à les réprimer dans ce temps-là, souvent on excite & on fomente ces Passions dans les Enfants: On leur apprend à être colériques & envieux, à

être

être orgueilleux & chagrins; comme si l'on craignoit que leur penchant naturel vers ces Vices ne fût trop foible, & qu'ils n'eussent besoin d'aiguillon pour s'y abandonner. On ne peut pas tomber dans une erreur plus grossière & plus pernicieuse que de supposer que les Enfants dans leur premier âge soient comme de petites Brutes; c'est le moyen d'en faire à la fin de véritables Bêtes. L'Argument le plus ordinaire dont les Défenseurs de l'Athéisme se servent pour rendre la Religion méprisable, c'est qu'elle n'est fondée que sur les premiers préjugés de l'Enfance. Il seroit à souhaiter que cette objection pût avoir lieu sur la crainte de Dieu, sur l'amour de la Vertu, & sur la haine du Vice; que véritablement ce fussent-là les premières notions, dont l'Ame fût préoccupée; & que ces heureux Préjugés eussent la force de modérer nos Passions, dès qu'elles peuvent produire quelque effet sur l'Esprit.

Il est certain, pour peu d'attention qu'on y fasse, qu'on voit paroître de fort bonne heure dans l'Esprit des Enfants des lueurs de Raison, qui jetteroit bientôt une plus grande lumière si l'on avoit soin d'en éloigner à temps ces Passions qui l'obscurcissent, & la font éclipser. Il ne faut pas beaucoup de temps pour faire connoître à un Enfant ce qui plait ou ce qui déplait à sa Mère: La moindre récompense & le moindre châtiment lui apprennent bientôt à chercher à lui plaire & à éviter de lui déplaire. Quand une fois ce fondement de l'Obéissance est posé, une Mère est parvenue au point principal; & il lui est facile de donner alors à son Enfant le pli qu'elle voudra: Je dis plus, ce sera uniquement alors la faute de la Mère si l'Enfant ne prend pas la véritable forme qui lui convient; car c'est comme une cire molle qui obéit & qui prend la figure qu'on lui veut imprimer. Prononcer le Nom de Dieu pour l'invoquer ou pour

le

le blaſphémer, ſont deux choſes indifférentes à un Enfant dans le commencement; mais une Mère en le récompenſant ou en le puniſſant, par rapport à ces deux choſes, lui en fera bientôt connoître la différence; & de même en toute autre occaſion. Si l'on eſt obligé d'avoir recours à la ſévérité, il vaut mieux infliger quelque peine à un Enfant que de lui inſpirer de vaines craintes. C'eſt-là le défaut ordinaire des Nourriſſes & des Servantes, qui prennent plaiſir à menacer les Enfants de Fantômes & d'Eſprits; ce qui fait ſouvent de ſi fortes impreſſions dans leur Eſprit qu'on ne peut preſque jamais les en effacer.

C'eſt par des voies douces qu'on doit inſpirer aux Enfants un juſte ſentiment de toutes choſes. Plus une Mère s'y appliquera de bonne heure, plus il lui ſera facile de donner d'heureuſes impreſſions à ſon Enfant. La Volonté d'un jeune Enfant reſſemble à ſes membres; elle eſt ſouple & flexible, mais le temps l'affermit & l'habitude l'endurcit. C'eſt une cruelle indulgence que de lui permettre de contracter des habitudes dont il aura tant de peines à ſe défaire, & qui lui en cauſeront de bien plus grandes s'il y eſt une fois endurci. Lorſqu'on aura pris ce ſoin d'un Enfant dans ſes premières années, on trouvera beaucoup plus de facilité à le former dans un âge plus avancé: Quand on aura dompté de bonne heure ſon opiniâtreté naturelle, & bridé ſa volonté, on le fera plier aiſement ſous le joug de la Raiſon; & les inſtructions convenables à ſon âge, trauveront dans ſon Eſprit une entrée facile & heureuſe. La Principale choſe à laquelle on doit s'attacher dans ce ſecond âge d'un Enfant, c'eſt de lui inculquer toutes les connoiſſances les plus utiles & convenables. La première doit être celle de Dieu, qui ſurpaſſe toutes les autres, ſoit par rapport à ſa nature, ſoit par rapport à ſa fin: Il faut chercher tous les moyens de lui

rendre

rendre cette Connoiſſance agréable, & de l'imprimer non ſeulement dans ſon Eſprit mais auſſi dans ſon Cœur. Repréſentez-lui la Piété & la Vertu comme des choſes qui ſont les plus aimables & les plus néceſſaires, afin de l'exciter non ſeulement à les vouloir connoître, mais auſſi à les aimer.

Ces Connoiſſances conviennent également aux Garçons & aux Filles. Ainſi une Mère, qui ordinairement eſt déchargée de l'inſtruction des premiers à un certain âge, eſt toujours obligée d'inculquer ces connoiſſances à ſes Filles. Mais le principal eſt qu'elle ait ſoin d'appuyer ſes préceptes par ſa pratique, puiſqu'il n'y en a point qui faſſent plus d'impreſſion ſur l'Eſprit de la Jeuneſſe que ceux qui ſont fortifiés par l'exemple. Pour cet effet, je conſeillerois à une Mère d'avoir ſes Filles auprès d'elle autant qu'il lui ſeroit poſſible & de veiller toujours elle-même ſur leur conduite; & au lieu de les confier entièrement aux ſoins d'une Servante, ni même d'une Gouvernante, il eſt de ſon devoir de les examiner ſouvent ſur les progrès qu'elles font dans les Connoiſſances, & de les exhorter en même-temps à la pratique de ce qu'on leur enſeigne.

Caton ne vouloit pas que ſon Fils reçut des leçons de ſon Eſclave, ne croyant pas qu'un Enfant dût avoir une ſi grande obligation à une perſonne d'une condition ſi baſſe. Mais ſi ce grand Homme eſtimoit que le ſoin d'enſeigner ſeulement la Grammaire à un Enfant, fût un Emploi trop conſidérable pour une perſonne de cette extraction, que doit-on penſer de toute l'Education qu'on doit donner à la Jeuneſſe, d'ou dépendent non ſeulement quelques petites perfections du Corps, mais même le bonheur éternel d'un Enfant? La fameuſe *Cornélie*, Mère des *Gracques*, *&* *Aurélie*; Mère d'*Auguſte*, ſe feſoient une gloire d'être les Gouvernantes de leurs Enfants. Dans le fond, l'Ame d'un

Enfant

Enfant eſt un Dépôt trop précieux pour être entièrement confié à la vigilance & aux ſoins d'une perſonne mercénaire. Je veux qu'elle ait toute l'application & tout le ſoin poſſible pour bien remplir cet Emploi; mais peut-être n'aura-t-elle pas toute la Prudence & tout le Diſcernement qu'il faut avoir pour réuſſir dans l'Education de la Jeuneſſe, où trop d'indulgence ou trop de ſévérité, ſont deux choſes qui y ſont également préjudiciables. Une Mère qui fait l'office de Gouvernante, forme inſenſiblement avec ſes Enfants une étroite liaiſon, qui lui attire toute leur confiance & qui lui donne lieu de connoître leurs différentes qualités & humeurs. Ce défaut de connoiſſance a fait faire de terribles bévues à pluſieurs Mères dans la manière dont elles vouloient élever leurs Enfants. On ne doit pas traiter tous les Enfants de la même manière; & pour faire cette différence, il eſt abſolument néceſſaire de connoître le différent naturel d'un chacun d'eux: Et comment aura-t-on cette connoiſſance ſi l'on ne converſe pas quelquefois avec eux?

Uue Mère aura par là occaſion de voir de quelle manière ſes Enfants diſpoſent de leur temps, & d'empêcher qu'il ne le diſſipent en ne fesant rien, ou qu'il n'en abuſent en l'employant mal. C'eſt là un des principaux ſoins que les Pères & les Mères doivent avoir pour leurs Enfants; car l'Oiſiveté n'eſt pas plus éloignée du Vice que la Cauſe l'eſt de ſon Effet: On n'a qu'à permettre à des Enfants de perdre leur temps, ils apprendront bientôt à perdre leur innocence. Mais pour prévenir un ſi grand mal, il faut leur procurer quelques occupations qui ſe ſuccèdent les unes aux autres, afin qu'ils y ſoient attirés inſenſiblement par la variété. Il eſt même facile, à mon avis, de trouver de petits exercices d'Eſprit, qui en leur procurant du divertiſſement, peuvent leur ſervir en même-temps d'inſtruction.

La

La présence d'une Mère avec ses Enfants produit un autre bon effet, qui n'est peut-être pas moins essentiel que l'autre; c'est qu'en les attachant ainsi auprès de sa personne, elles les garantit du danger de tomber dans quelque mauvaise compagnie. Les Enfants qui sont exclus de la compagnie de leurs Pères & de leurs Mères, tombent dans la nécessité de rechercher celle des Domestiques; ce qui est un des plus grands dangers où l'on puisse exposer la Jeunesse. Outre que la conversation de ces sortes de gens leur engourdit l'Esprit, & leur inspire des sentiments bas & lâches, souvent elle corrompt aussi leurs mœurs. Les Enfants en général ne peuvent fréquenter personne dont l'exemple soit plus contagieux, ni qui produise de plus funestes impressions dans leur Esprit, que celui des Domestiques: N'ayant aucune bonne qualité pour gagner leur affection, ils sont obligés d'avoir recours au Vice, qui leur fournit bientôt les moyens de s'insinuer dans leur Esprit & d'avoir leurs bonnes grâces.

On croira peut-être que ce danger ne regarde que les Garçons, & que les Filles, qui ordinairement sont dans un appartement séparé, & ne conversent qu'avec des personnes de leur sexe, sont plus en sureté de ce côté-là. Mais je ne voudrois pas que les Mères se reposassent trop sur cette coutume; car quelle plus grande assurance peuvent elles avoir pour espérer que leurs Filles ne converseront pas avec des Hommes, & même des Hommes de la plus basse condition, qu'elles n'en ont pour supposer que leurs Servantes ne verront pas des gens de cette trempe? Lorsqu'on considère combien ces Créatures sont sujettes à avoir des Galants, & même à les attirer, il n'y a guères d'apparence que l'entrée de leur appartement sera fermée à ceux pour qui elles ont de l'affection,

Il vaudroit beaucoup mieux à de jeunes Filles de converſer publiquement avec des Hommes que d'être les témoins de telles amours & de pareilles intrigues. Les jeunes gens ont la mémoire fort facile, & l'idée d'une choſe indécente qui ſe ſera paſſée devant leurs yeux, eſt ſujette à ſe retracer dans leur imagination, & à les porter peut-être à la fin à en ſuivre l'exemple. Les ſoins d'une Mère à cet égard ne ſauroient s'étendre trop loin: C'eſt un des plus grands avantages qu'elle puiſſe procurer à ſes Filles que de les avoir toujours auprès d'elle; puiſque par-là elle les détourne de converſér avec des perſonnes au-deſſous d'elles, & capables de leur donner de mauvais exemples.

Si cette précaution eſt d'une grande utilité dans l'Enfance, elle n'eſt pas moins néceſſaire dans un âge plus avancé. Lorſqu'une Fille eſt devenue grande & commence à ſe former, ſa Mère doit la traiter ſur le pié, non ſeulement d'une Compagne, mais même d'une Amie, & lui donner une honnête liberté; afin qu'elle prenne du plaiſir dans ſa compagnie, & qu'elle n'ait pas la penſée de rechercher celle de ſes Inférieurs, Perſuadée alors de la tendreſſe de ſa Mère, elle ſuivra ſes conſeils, pour ne pas ſe laiſſer ſurprendre aux artifices de ces perſonnes qui par leurs petites flatteries cherchent à s'inſinuer dans ſon Eſprit & à être les dépoſitaires de ſes penſées les plus ſecrètes. Rien n'eſt plus dangereux à une Fille que d'avoir de telles liaiſons avec des gens de ce caractère: Toutes ces pratiques ne ſervent qu'à la faire révolter contre ſes Parents & à lui inſpirer le déſir de la Liberté, ſi agréable à la Raiſon dépravée, & ſur tout à la Jeuneſſe; de ſorte qu'on ne ſauroit trop prendre garde qu'une jeune Fille ne ſoit point expoſée à recevoir de ſemblables leçons, & à donner contre un écueil, où tant d'autres ſe ſont perdues. De plus, de ces liaiſons étroites naiſſent ſouvent des intrigues

gues dangereuſes, des attachements honteux, & des mariages mal-aſſortis.

Une Mère doit donc s'attacher à prévenir toutes ces menées, en engageant ſa Fille de bonne heure à n'avoir de familiarité qu'avec elle-même, ou avec des perſonnes ſur la vertu deſquelles elle puiſſe ſe repoſer.

Mais le ſecret infaillible pour mettre une Fille à couvert de toutes ſortes de dangers à cet égard, c'eſt de la porter à avoir une étroite union & de fréquents entretiens avec ſon Créateur, en imprimant dans ſon cœur un vrai ſentiment de Religion. Dès qu'on eſt parvenu à ce point, il n'eſt plus néceſſaire d'avoir recours à d'autres expédiens: Quand une Fille conſidère mûrement qu'elle eſt toujours en la préſence de ſon Dieu, elle n'a pas beſoin d'aucun autre Inſpecteur ſur ſa conduite; & ſi elle fait attention aux mouvements de ſa Conſcience, elle n'aura pas grand beſoin des avis d'un Miniſtre.

Ces ſentiments de Religion mettront à couvert ſon Innocence & ſa Réputation, puiſqu'il n'y a point de rampart plus aſſuré que la Piété pour garantir la Vertu & la Réputation de toutes les atteintes qu'on pourroit y donner. Auſſi eſt-il abſolument néceſſaire qu'une jeune Fille ſoit munie de ce Bouclier impénétrable, ſur tout à ſa première entrée dans le monde, pour la garantir de tant de traits où elle peut être expoſée, & qui la bleſſeront mortellement ſi elle n'eſt couverte de cette ſainte armure, On ne voit que trop d'exemples de Filles qui ſuccombent, & dont néanmoins les Pères & les Mères auroient pu prévenir la chûte, s'ils avoient eu plus de ſoin de les pourvoir des armes néceſſaires pour leur défenſe.

C'eſt quelque choſe de triſte que de voir combien l'on néglige ce qu'il y a de plus important dans l'Education des Filles. Pluſieurs Mères qui ſe piquent de donner une belle Education à leurs Filles, ſont

néanmoins assez imprudentes pour ne pas songer à ce qu'il y a de plus essentiel à cet égard : Elles s'appliquent soigneusement à ce qui peut les rendre accomplies dans le monde, & ne se mettent nullement en peine des Perfections Chrétiennes ; ces Perfections, bien loin d'entrer dans le plan d'une belle E'ducation, sont regardées comme peu nécessaires, & même au-dessous des personnes de qualité.

Il est fort à craindre que cette extrême négligence envers les Enfants, ne provienne du mépris qu'on a pour la Piété. Cependant, je ne doute pas que la Vanité n'y ait aussi sa bonne part ; & que l'envie de voir briller une Fille dans le Monde par des perfections conformes au goût du Siècle : ne fasse oublier à une Mère des avantages bien plus solides & plus durables, qu'elle devroit avoir soin de lui procurer. Et lorsqu'une jeune personne est infatuée de ces prétendues perfections, elle brûle de les découvrir, & s'expose par là à mille inconvénients fâcheux.

Souvent une Mère ne se contente pas de permettre à sa Fille de faire parade de ces avantages mondains ; elle lui en fait naître elle-même l'occasion, & l'expose tant de fois en public qu'à la fin il ne lui est plus possible de la retenir au logis lorsqu'elle le souhaite : C'est de quoi je ne doute pas que trop de Mères n'aient fait une triste expérience. En un mot, dans tout le cours de la vie il n'y a point d'intervalle plus dangereux pour une Fille que celui qui se trouve entre l'Enfance & la Maturité de l'âge : C'est alors qu'une Mère est le plus obligée de veiller sur la conduite de sa Fille, & de redoubler ses soins pour l'empêcher de s'écarter du chemin qu'elle doit toujours tenir.

A l'égard des Mères qui ont la douleur de se voir frustrées de leurs espérances, & d'être couvertes de honte & de confusion par la conduite scandaleuse de leurs Filles, elles doivent examiner soigneuse-

ment,

ment, si ce n'est pas en partie sur elles-mêmes qu'elles en doivent rejeter la faute; soit pour avoir négligé l'Éducation de leurs Enfants, soit pour leur avoir donné un mauvais exemple. La mauvaise conduite d'une Fille ne provient ordinairement que de l'une ou de l'autre de ces deux causes, & quelquefois de toutes les deux ensemble. L'affliction d'une Mère, qui après s'être bien examinée, ne se trouve point coupable sur l'un ni l'autre de ces deux chefs, doit être beaucoup moins amère que celle d'une autre dont la négligence ou le mauvais exemple est la première cause des déréglements de sa Fille. La dernière doit envisager la malheureuse conduite de ses Enfants comme le fruit des mauvaises leçons qu'elle leur a données; & dans cette considération, elle doit supporter son mal avec patience & avec soumission, & le recevoir comme un avertissement de Dieu à la Repentance. Mais comme on ne sauroit véritablement se repentir sans chercher à réparer le mal qu'on a fait; une Mère doit faire tous ses efforts pour ramener sa Fille dans le chemin de la Vertu, d'où elle avoit eu le malheur de la détourner par son mauvais exemple.

Il est vrai que la mauvaise Éducation influe tellement sur toute la vie qu'il est très-difficile d'en arrêter les pernicieux effets: C'est comme un Poison subtil, dont on a toutes les peines du monde de purifier la masse du sang, lorsqu'une fois il s'y est incorporé. Moins une Mère se sent capable de corriger ce défaut, plus doit-elle faire des prières à Dieu pour lui demander le remède. Celui qui a séparé la Lumière d'avec les Ténèbres, peut aussi séparer les Effets d'avec les Causes; & celui qui a su arrêter la force naturelle du Feu, à l'occasion des trois Enfants dans la fournaise, n'est pas moins puissant pour délivrer un Enfant de l'état malheureux où une Mère l'aura réduit par sa négligence.

A l'égard des mauvaises impressions que l'exemple d'une Mère peut avoir fait sur l'Esprit de ses Enfants, il ne lui est pas impossible d'y apporter quelque remède : Elle n'a qu'à leur donner un nouvel exemple, et faire voir dans sa conduite un changement si remarquable qu'il puisse frapper ses Enfants, et les ramener par la même voie qui les avoit fait tomber dans l'égarement. La Justice même exige cela, et crie vengeance contre une infinité de Mères qui en agissent tout autrement. Peut-on s'imaginer que les Jeunes gens fussent capables de porter le Déréglement jusqu'au point où on le voit aujourd'hui, s'ils n'y étoient pas excités par l'exemple de leurs Parents ? Ce malheureux exemple des Pères & des Mères non seulement encourage leurs Enfants au Vice, mais leur permet de lever le masque & de s'abandonner en proie à toutes leurs Passions.

Une Mère qui donne un mauvais exemple à ses Enfants, se dépouille de toute l'autorité qu'elle a sur eux, & sur tout du droit de leur faire des remontrances. En effet, comment peut-elle exiger d'une jeune Fille la Modestie, la Chasteté, la Tempérance, la Piété, lorsqu'elle néglige ou méprise elle-même la pratique de toutes ces Vertus ? Et comment la retiendra-t-elle dans les bornes qui lui paroissent trop étroites à elle-même ? Ne doit-elle pas enfin s'attendre à cette réponse de l'Ecriture ? *Toi qui enseignes les autres, ne t'enseignes-tu pas toi-même ?*

Une Mère doit être comme un Soleil dont la lumière puisse éclairer continuellement ses Enfants & les conduire dans le chemin de la Vertu & de la Piété : Elle doit leur donner sans cesse les leçons nécessaires à cet égard, & s'attacher sur tout à répandre en eux ces salutaires influences par un bon exemple ; afin qu'elle ait la consolation d'avoir contribué à leur vie spirituelle, aussi bien qu'à leur

vie temporelle; ou que du moins elle puiſſe ſauver ſon Ame, & n'être pas reſponſable des fautes de ſes Enfants.

Après avoir traité des Devoirs d'une Mère envers ſes Filles, conſidérons préſentement ceux qu'elle a à remplir par rapport aux Garçons. Il faut avoir une extrême indifférence pour ce qu'il y a de plus important dans l'Éducation des Enfants, & n'avoir guères réfléchi ſur la Nature humaine, pour ne compter pour rien les huit ou dix premières années de la vie d'un Garçon.

Rien n'eſt plus rare que de voir des Pères qui dans ce premier âge, ni même dans aucun autre, ſe chargent du ſoin de l'Éducation de leurs Enfants, & prennent ſeulement la peine de veiller ſur la conduite des perſonnes à qui on les confie. Cependant, manque de diſcernement dans la plupart des Pères & des Mères, ces perſonnes qu'on choiſit pour élever des Enfants, ſont le plus ſouvent plus propres à recevoir qu'à donner des leçons de Vertu & de Sageſſe, dont le principal fondement conſiſte à ſavoir gouverner ſes Paſſions & aſſujétir ſes déſirs à l'empire de la Raiſon. Leçons qu'on ne ſauroit preſque jamais bien apprendre, à moins qu'on ne les ait ſucées avec le lait, & qui ne demandent pas moins que le ſoin & la vigilance d'une Mère qui a une véritable tendreſſe pour ſes Enfants. Il n'y a point de Mère, de quelque qualité qu'elle ſoit, qui puiſſe ſe diſpenſer d'avoir ce ſoin-là pour ſes Enfants.

De quelque condition qu'on ſoit, la relation entre une Mère & ſon Enfant eſt toujours la même: & c'eſt avoir une idée bien fauſſe & bien abſurde de la Qualité, que de s'imaginer qu'elle ſoit contraire à ce que la Nature enſeigne. C'eſt une Vérité dont bien des Dames s'offenſeroient peut-être, ſi on la leur repréſentoit; d'où l'on peut conclure qu'on les en entretient fort rarement. Cependant je

je ne vois pas que ce ſoit un ſujet d'offenſe à une Femme de qualité, lorſqu'on cherche à la détourner de vains amuſements & de folles dépenſes, en lui propoſant une occupation ſi digne d'une Créature raiſonnable & ſi convenable à la tendreſſe maternelle : On a bien plus de raiſon d'être choqué de la négligence d'une Mère pour ſes Enfants. C'eſt un défaut qui n'eſt que trop ordinaire aux Femmes de qualité, & dont elles peuvent moins ſe juſtifier que d'aucun autre, auquel elles ſont ordinairement ſujettes.

Peu de Dames à la vérité ont été aſſez bien élevées pour être capables de donner à leurs Enfants l'E'ducation qui leur convient; mais celles qui ont de la répugnance à faire en cela tout ce qu'elles pourroient, ſoit qu'elles croient que cet emploi ſoit trop pénible, ou au-deſſous de leur condition ; ces Femmes témoignent un orgueil ſi ridicule & un ſi grand défaut de tendreſſe, que la Nature même a inſpirée au Sexe & aux Mères en particulier; qu'on auroit preſque lieu de douter ſi de telles Femmes peuvent & méritent d'être Mères de Créatures raiſonnables.

Mais ſans parler d'affection, ces Femmes devroient conſidérer que perſonne ne naît dans ce monde pour y vivre dans l'oiſiveté, & y jouir du fruit du travail des autres, ſans contribuer de ſon côté au bien de la Communauté, ſuivant l'état où Dieu l'a placé. Il eſt évident que ce Père commun a deſtiné le Genre humain pour établir une Société, dont tous les Membres ſont obligés d'être utiles les uns aux autres, chacun ſuivant ſon pouvoir. Or, les Femmes qui ſont au deſſus du commun, peuvent-elles s'employer à quelque choſe qui leur faſſe plus d'honneur & qui leur ſoit plus avantageuſe, tant à elles-mêmes qu'aux autres, qu'à veiller à l'E'ducation & à l'Enſeignement de leurs Enfants ?

Il

Il semble en effet que ce soit là beaucoup plus l'affaire & le devoir d'une Femme de qualité que de toute autre. S'il ne s'agit que d'exemples, pour prouver aux Dames de la première qualité que cet Emploi n'est nullement au-dessous d'elles, elles n'ont qu'à considérer combien de Femmes autrefois, d'une condition beaucoup plus supérieure à la leur, bien loin de croire s'abaisser en se chargeant de l'Education de leurs Enfants, ont, à leur gloire immortelle, donné une partie de leurs soins à instruire même les Enfants des autres, dont l'Education paroissoit intéresser l'Etat. Il suffit de leur citer l'exemple de la fameuse *Cornélie*, Mère des *Gracques*, & celui d'*Aurélie*, Mère d'*Auguste*, dont nous avons déja parlé, qui ont rendu ce service important aux Enfants de plusieurs Nobles de *Rome*, avec qui elles n'avoient néanmoins d'autre relation que celle qu'on a avec des personnes d'un même Pays. Cet exemple ne devroit il pas faire honte à des Dames qui se disent Chrétiennes? Et la même considération qu'avoient ces illustres *Romaines*, ou plutôt une autre d'un tout autre poids, je veux dire celle du bonheur ou du malheur éternel de leurs Enfants, qui dépend de la manière dont ils se conduisent dans ce Monde; oui, cette seule considération ne devroit-elle pas les porter à consacrer une partie de leur temps & de leurs soins à l'Education de leurs Enfants?

C'est dans leurs premières années, comme nous l'avons déja dit, qu'on doit s'attacher soigneusement à dompter la moindre inclination qu'ils font paroître pour le Mal, & les accoutumer à se soumettre entièrement à la volonté de ceux dont ils dépendent. Comment de jeunes gens pourroient-ils dans la suite être gouvernés par la Raison; sur tout dans une haute fortune, s'ils n'ont pas appris à s'y soumettre avant qu'ils eussent d'autre règle pour juger de ce qui est bon ou mauvais, que la volonté de

de ceux qui leur paroissent avoir une juste autorité sur eux? A mesure qu'ils deviennent capables d'examiner leurs actions par la Raison, on devroit leur enseigner à ne faire jamais inconsidérément aucune chose de quelque conséquence, à écouter les préceptes de la Raison, & à s'en faire une règle si infaillible dans toutes leurs actions, qu'aucune Passion ne soit jamais capable de les en détourner.

Mais au lieu de s'y prendre de cette manière, on s'imagine communément qu'un Enfant est trop jeune pour le corriger de quelque défaut; & l'on attend jusqu'à ce que le véritable temps de la Correction soit passé. Il arrive alors ordinairement que la Correction, qui auparavant auroit produit un effet merveilleux, ne sert qu'à irriter l'Esprit d'un Enfant & à le rendre incorrigible, au lieu de le fléchir. Il arrive aussi très-souvent que cette Correction tardive, & cette négligence à réprimer les inclinations vicieuses des Enfants, leur fait envisager le gouvernement de leurs Pères & de leurs Mères, non comme une chose naturelle, juste & ordonnée pour leur bien, mais comme un Pouvoir tirannique & arbitraire, auquel ils ne se font aucun scrupule de se soustraire, dès qu'ils croient pouvoir le faire impunément.

Le plus grand malheur, c'est que non seulement on ne corrige pas assez tôt les Enfants de leurs mauvaises inclinations; mais que même on les remet entre les mains de personnes vicieuses ou ignorantes, qui généralement leur inspirent le Vice, comme la Vengeance, la Cupidité, l'Orgueil, l'Envie, &c. avant même qu'ils sachent parler. Rien n'est plus difficile que de faire comprendre à ces sottes Créatures le tort inexprimable qu'elles font aux Enfants: Si leurs Parents refusent de leur donner une chose qu'ils demandent, elles s'imaginent que ce refus ne provient que de la mauvaise humeur ou du caprice des Pères & des Mères; & lors-

lorſqu'un Enfant, avant que de ſavoir marcher, donne quelques marques de reſſentiment, d'impatience, d'avarice, de vanité, &c. elles s'imaginent qu'il n'y a rien de plus joli, & elles ne peuvent pas ſouffrir qu'on l'en corrige, ni qu'on le récompenſe, lorſqu'il fait ce qu'on lui ordonne.

Si l'on conſidère combien il eſt rare de trouver des Nourriſſes & des Servantes qui aient le bon Sens, ou à qui on puiſſe l'inſpirer; & combien il eſt difficile de détourner la meilleure de toutes ces Créatures de faire une choſe qu'elle ne croit point préjudiciable à un Enfant; on ſe perſuadera facilement, qu'il n'eſt pas de l'intérêt des Enfants, de les laiſſer entre les mains de ces ſortes de Créatures, au-delà de ce qui eſt abſolument néceſſaire. Le malheur eſt que la plupart des perſonnes qui leur ſuccèdent, ſont auſſi peu ſages & quelquefois pires: Ce ſont ordinairement de jeunes Pédants ou de jeunes *Françoiſes* à qui l'on donne la qualité de Gouverneurs & de Gouvernantes, uniquement pour enſeigner aux Enfants un peu de *Latin* & de *François*.

Mr. *Locke*, dans ſon excellent Traité de l'Éducation des Enfants, fait voir combien il eſt néceſſaire de s'y prendre de bonne heure, & quel ſoin & quelle prudence il faut avoir pour former l'Eſprit d'un Enfant à la Vertu. * Si on lit avec attention ce qu'il dit ſur ce ſujet, on conviendra qu'il y a peu de Mères qui aient les qualités requiſes pour un tel emploi; & c'eſt-là le défaut auquel on devroit le plus ſonger à remédier. Cependant ſi une Mère, comme on le doit ſuppoſer, ſouhaite véritablement le bonheur de ſon Enfant, & qu'elle ſoit convaincue qu'il eſt de ſon devoir d'avoir ſoin de ſon Éducation; il ne faut pas douter qu'elle ne s'en acquitte beaucoup mieux que d'au-

* §. XXXV. *pag.* 45. *Édition d'*Amſterdam 1708. *Voyez ce que Mr. de* Cambrai *dit là-deſſus dans ſon Éducation des Filles.*

tres personnes qui ne seront pas plus habiles qu'elles à cet égard: Ce sont des gens qui rarement souhaitent d'apprendre ce qu'ils ignorent, & qui d'ailleurs ne sont pas portés d'affection à faire tout ce qu'ils peuvent pour le bien des Enfants qu'on commet à leurs soins. La plupart des Pères ont des affaires indispensables qui ne leur permettent pas de veiller assidûment à l'E'ducation de leurs Enfants. D'ailleurs, ils n'ont pas naturellement la même complaisance ni la même tendresse que les Mères ont, & qu'il faut avoir pour bien réussir dans l'instruction des jeunes Enfants.

A l'égard des Domestiques, bien loin qu'on puisse s'en fier à eux sur une affaire de cette importance, ce n'est pas un des moindres soins qu'on doit avoir, que de veiller aux obstacles qu'ils y apportent ordinairement. Je conclus de là qu'il n'y a qu'une Mère qui puisse s'acquitter comme il faut d'un Emploi aussi important que celui de former l'Esprit d'un Enfant, & de le disposer à être dans la suite une personne sage & vertueuse. C'est ce qui est d'autant plus certain qu'il y a peu de Pères & de Mères qui soient en état de trouver toujours des personnes sages, vertueuses, bien élevées, & capables enfin de remplir leur place dans l'E'ducation de leurs Enfants; & de leur donner en même-temps des Précepteurs & des Domestiques propres à seconder les soins d'un Gouverneur ou d'une Gouvernante.

Il ne se trouve pas un grand nombre de personnes qui aient toutes ces qualités & qui ne puissent aspirer à quelque chose de plus profitable que ce que des gens de mille ou de deux mille livres sterling de rente peuvent leur donner pour avoir soin de l'E'ducation de leurs Enfants. Il se rencontre à la vérité des Gouverneurs & des Gouvernantes du caractère que je viens de décrire; mais il y a très-peu de personnes qui soient en état d'en procurer

de tels à leurs Enfants: Ce feroit une charge trop pesante à la plupart des personnes de distinction parmi nous, à moins qu'elles ne voulussent retrancher leurs folles dépenses, dont on ne s'abstient ordinairement qu'à la dernière extrémité.

Si nous considérons les Hommes comme des Créatures raisonnables, c'est une chose surprennante que de voir combien d'argent ils emploient souvent, non seulement à satisfaire leurs passions déréglées, mais même à s'assujétir à de certaines modes qui leur donnent plus d'embarras que de plaisir; au lieu qu'ils sont de la dernière épargne pour ce qui regarde l'E'ducation de leurs Enfants. Il est certain que moyennant des appointements raisonnables, on pourroit engager des personnes d'un tout autre mérite que ceux que l'on emploie ordinairement, à se charger du soin d'instruire des Enfants dès leur plus tendre jeunesse. Mais toutes les personnes un peu distinguées & qui ont du bien, ne sont pas toujours dans une situation à pouvoir donner de grands appointements: Et pour le prix que la plupart donnent à des Gouverneurs, il y en a peu, capables de remplir un tel emploi, qui veuillent se charger d'un fardeau aussi pesant; sur tout si les E'lèves sont encore entre les mains des Nourrisses & des Servantes. Pour remédier à cet inconvénient, je ne vois point de meilleur moyen que celui que j'ai déjà indiqué, qui est que les Mères se chargent elles-mêmes de l'E'ducation de leurs Enfants, dont le bonheur en dépend, tant par rapport à cette vie qu'à celle qui est à venir.

Aussi voit-on que la Nature a donné aux Femmes toutes les dispositions nécessaires à un tel Emploi, conformément aux desseins du Créateur, qui dans la distribution qu'il a faite des soins de la vie humaine, entre le Mari & la Femme, a donné celui de l'E'ducation des Enfants aux Femmes en partage. Elles ont naturellement une douceur & une ten-

tendresse qui les rendent beaucoup plus propres que les Hommes à s'accommoder à la portée des Enfants; & qui sont si nécessaires pour les instruire, les gouverner, & former insensiblement leurs inclinations naissantes.

Certainement, ces qualités qui distinguent si fort le Beau-Sexe, ne lui ont pas été données simplement pour plaire, lorsqu'elles peuvent être d'une utilité si considérable, si elles sont accompagnées d'un jugement éclairé. Puisque les Femmes sont naturellement si propres à prendre ce soin de leurs Enfants, il s'ensuit que les Dames qui s'en sont rendues incapables, en négligeant de mettre à profit les talents qu'elles ont reçues pour cela, se font une cruelle injustice à elles-mêmes, & renversent les Lois de la Nature touchant la bonne Éducation des Enfants.

C'est une chose fort étrange qu'on ne fasse pas plus de réflexion sur un sujet si important, par un principe même de pitié pour de jeunes Enfants qui dans leurs premières années ont besoin de tant de secours. Y a-t-il rien qui soit plus digne de compassion que de voir de ces pauvres Innocents, destitués des secours dont ils ont le plus de besoin? Les personnes même qui paroissent le plus souhaiter de leur faire du bien, & qui sont si sensiblement touchées de la moindre maladie qui afflige leurs Corps, ne songent presque jamais à les garantir des plus grands maux, auxquels ils sont exposés dans cette vie: Au contraire elles contribuent à les leur attirer, en fomentant en eux des passions qui ne peuvent pas manquer de les rendre misérables. C'est un malheur inévitable, tant que les Femmes ne seront pas élevées dans les véritables principes de la Religion & de la Vertu, & qu'elles n'auront pas appris à faire un autre usage de la Raison qu'à l'assujétir à leurs Passions déréglées.

Je sai bien que c'est être d'un sentiment opposé à celui de la plupart du monde, que d'assurer que les Dames, avant que d'être chargées du soin d'une Famille, feroient bien d'employer quelques unes de leurs heures perdues à s'acquérir quelque connoissance des Langues & des Sciences les plus utiles. Mais je ne crois pas qu'on puisse opposer autre chose à cette opinion que ce que des gens qui ne savent pas raisonner & qui ne se conduisent que par caprice ou suivant la Coutume, allèguent ordinairement contre tout ce qui tend à détruire les préjugés du Vulgaire; ce qui ne mérite pas qu'on y fasse la moindre attention. On ne peut pas nier que ces connoissances ne soient dans la suite d'une grande utilité aux Dames, soit pour être en état d'instruire elles-mêmes leurs Enfants, soit pour mieux observer & diriger ceux qui en sont chargé. Et quoique ces connoissances soient peut-être la moindre partie de l'Éducation, on ne doit pas néanmoins les négliger, mais plutôt s'y appliquer de bonne heure; de peur que les jeunes gens, étant élevés dans l'oisiveté ou dans une inapplication d'Esprit, ils n'en contractent une habitude insurmontable.

Les commencements de toutes sortes de Sciences sont difficiles aux Enfants, qui ne peuvent pas avoir une aussi grande attention que des personnes faites; mais il est fort à craindre que dans ce temps-là même les mauvais traitements, l'impatience & l'humeur chagrine de jeunes Pédants, ou des Domestiques chargés de la conduite des Enfants, ne leur fassent prendre une aversion invincible pour les Sciences: C'est aussi ce qu'on voit arriver tous les jours. Pour faire apprendre aux jeunes Enfants ce qu'on veut leur enseigner, & pour ne pas les en dégoûter, il faut avoir beaucoup plus de patience & d'adresse que la plupart des gens du Commun n'en ont & qu'on ne puisse s'imaginer, à

moins qu'on n'en ait eu quelque expérience. Mais quand même les Précepteurs auroient toute la complaisance nécessaire pour leurs jeunes E'lèves, il y a encore quelque chose de plus dangereux à appréhender de leur part: C'est que les Enfants étant naturellement portés à imiter ceux qu'ils aiment, ils sont sujets à prendre les manières de ces Précepteurs, qui souvent ont des inclinations & des qualités basses & d'un dangereux effet sur l'Esprit des Enfants.

Une Mère peut remédier beaucoup, & presque tout à fait, à ces deux inconvénients; pour peu qu'elle veuille prendre la peine d'enseigner elle-même à ses Enfants, du moins une bonne partie de ce qu'ils doivent apprendre dans les huit ou dix premières années de leur vie; comme à lire parfaitement le *François*, les principes de la Langue *Latine* & de l'Arithmétique, avec quelques idées générales de la Géographie, de la Chronologie & de l'Histoire. Ce sont-là des Connoissances que des Enfants, d'une capacité même fort médiocre, peuvent acquérir facilement à cet âge-là, & qu'on peut leur enseigner presque insensiblement & comme en jouant, pour peu habiles que soient les personnes qui les instruisent.

Il me semble donc que les jeunes Dames ne sauroient mieux employer une partie de leur temps qu'à acquérir ces Connoissances, qui dans la suite peuvent leur être d'un si grand usage. Les Femmes même, qui par leur négligence ou par celle de leurs Parents, n'ont aucune teinture de ces Sciences, mais qui souhaitent véritablement de faire à leurs Enfants tout le bien dont elles sont capables, peuvent malgré ce désavantage, les instruire également quoiqu'avec plus de peine.

Mr. *Locke*, sur l'expérience qu'il savoit qu'on en avoit faite, assure * qu'une Mère qui n'entend pas elle-

* CLXXXII. page 350. de l'E'ducation des Enfants

elle-même le *Latin*, peut néanmoins l'enseigner à son Enfant. Si cela est, il ne faut pas douter qu'elle ne puisse lui enseigner toute autre chose. En effet, il est bien plus facile de donner à quelqu'un une connoissance superficielle des Sciences dont nous avons parlé ci-dessus, que de lui apprendre le *Latin*.

Qui plus est, une Mère, pour peu de capacité qu'elle ait, peut aisément gagner les devants sur son Enfant & s'instruire elle-même en l'enseignant; & par ce moyen elle se fera à elle-même la meilleure réparation qu'elle puisse se procurer, par rapport à sa négligence, ou à celle de ses Parents à cet égard. Une des choses à laquelle les Pères & les Mères sont le plus obligés, & qui est très-utile & nécessaire aux Enfants, c'est d'avoir soin de les catéchiser; c'est-à-dire, de les instruire de bonne heure sur les articles de la Religion. La négligence extrême des Pères & des Mères à cet égard, aussi bien que sur tous leurs autres Devoirs envers leurs Enfants, est une chose qui devroit les couvrir de honte & de confusion; comme s'il n'y avoit que les Enfants qui fussent obligés de s'acquitter de leurs devoirs, & que les Pères & les Mères n'en eussent aucun à remplir.

Melancthon disoit qu'il y a trois choses extrêmement difficiles, qui sont * *de mettre des Enfants au monde, de les enseigner & de les gouverner.* L'Instruction des Enfants n'est pas la moins difficile de ces trois choses-là: Il faut non seulement avoir beaucoup de discernement pour bien connoître leurs dispositions particulières, & leurs diverses humeurs; mais aussi une extrême prudence pour savoir se conduire avec eux & les ménager, de même qu'un soin & un attachement continuel pour les former insensiblement à la Religion & à la Vertu.

* *Parturire, docere, regere.*

Il faut avoir beaucoup de sagesse & d'industrie pour acquérir un Bien considérable, beaucoup d'art & de peine pour élever un Bâtiment superbe & régulier: Mais l'ouvrage du monde le plus grand & le plus noble, qui demande le plus de prudence & de soin, c'est de faire d'un Enfant un Homme parfait & de le former à la Piété, à la Justice, à la Tempérance, & à toutes sortes d'actions honnêtes & vertueuses. Pour que cet Ouvrage soit plus solide, les fondements en doivent être jetés dès les premières années d'un Enfant, suivant l'avis du Sage; *E'levez*, dit-il, *un Enfant dans le chemin qu'il doit tenir, & lorsqu'il aura de l'âge, il ne s'en écartera pas.* Par l'Enfance on entend le premier âge d'un Enfant depuis qu'il est au monde, mais plus particulièrement depuis qu'il est susceptible d'instruction, jusqu'à l'âge de la Jeunesse, qui est le temps propre pour le faire confirmer. * Lorsqu'un Enfant a été bien instruit dans la Religion, il est temps qu'il prenne sur lui-même & qu'il confirme le vœu qui a été fait pour lui dans son Batême. Pour cet effet, il faut que les Pères & les Mères s'attachent soigneusement à instruire leurs Enfants dans le genre de vie qu'ils doivent mener; de même que dans la connoissance des devoirs qu'ils ont à remplir pendant tout le cours de leur vie, tant envers Dieu qu'envers tous les Hommes.

Le fruit d'une bonne E'ducation, c'est *que quand les Enfants auront de l'âge, ils ne s'en écarteront point.* Et quoique la bonne E'ducation n'ait pas toujours & infailliblemeut ces heureuses suites, c'est néanmoins ce qui arrive très-souvent, & ce qu'on a tout lieu d'espérer.

Nous ne saurions trop insister sur le devoir important des Mères pour nourrir elles-mêmes leurs Enfants, avec toute la tendresse & tout le soin dont elles peuvent être capables. La Nature qui nous guide

* *Voyez la Note page* 175.

guide & nous dirige ſecrètement, ayant imprimé dans toutes les Créatures vivantes cette tendreſſe pour leurs Petits, on ne peut aſſez ſe récrier contre des Créatures douées de Raiſon, qui négligent un Devoir où la Nature conduit même les Brutes, par un inſtinct aveugle & deſtitué de penſée. En un mot, on ne ſauroit négliger ce Devoir ſans faire un véritable affront à la Nature; & rien ne ſauroit excuſer les Femmes ſur ce ſujet, comme nous l'avons déja inſinué, à moins que ce ne ſoit une incapacité, une maladie, un danger éminent pour la Mère, l'oppoſition du Père en ce cas-là, ou enfin quelque autre raiſon indiſpenſable.

Je prévois bien que ce que je viens d'avancer, paroîtra fort étrange & fort rude à des Mères délicates qui préfèrent leurs aiſes & leurs plaiſirs au bien de leurs Enfants: Mais ſoit qu'ils y faſſent attention, ou qu'il n'y en faſſent point, je ne ſaurois m'empêcher de leur dire ingénûment ma penſée ſur une matière d'une ſi grande importance pour elles; & de leur déclarer que dans cette occaſion il s'agit d'un Devoir naturel, & par conſéquent d'un Devoir plus indiſpenſable qu'aucun Précepte de la Religion révélée. J'oſe même dire que la négligence & le mépris qu'on a généralement pour ce Devoir, eſt un des Péchés les plus énormes qui ſe commettent aujourd'hui, ſur tout parmi la Nation *Angloiſe;* & qui autant qu'aucun autre, porte ſa punition avec ſoi par les funeſtes ſuites qui en proviennent.

Négliger ce Devoir c'eſt en quelque manière expoſer un Enfant; ſur-tout lorſqu'on n'a pas toutes les précautions néceſſaires pour le choix d'une bonne Nourriſſe, comme cela n'arrive que trop ſouvent. Quoiqu'il en ſoit, c'eſt toujours expoſer un Enfant à des inconvénients manifeſtes, & quelquefois à d'auſſi grand dangers que ſi on le mettoit dans la rue & qu'on l'abandonnât aux ſoins d'une

 Paroiſſe.

Paroisse. Entr'autres inconvénients en voici deux qui sont des plus visibles.

Premièrement, c'est qu'un Lait étranger est souvent fort désagréable à un Enfant, qui d'ailleurs ne manque pas de sucer avec ce Lait toutes les infirmités naturelles, & même les mauvaises inclinations d'une Nourrisse, dont l'Enfant peut se ressentir long-temps après; & ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'il arrive quelquefois qu'une Nourrisse communique à l'Enfant quelque mauvais mal.

Le second inconvénient, c'est qu'on trouve un nombre infini d'infames Nourrisses qui négligent cruellement de pauvres Enfants, sur tout celles qui en font métier dans la Ville de *Londres* & aux environs. Leur principale vue est de recevoir les présents qu'on fait ordinairement à ces Créatures le jour du Batême, & qui sont de la dernière extravagance, plus en *Angleterre* qu'en aucun autre Pays du Monde. Se voyant ensuite réduites aux gages médiocres qu'on donne communément pour élever des Enfants, elles en prennent si peu de soin que souvent il arrive qu'ils meurent par leur pure négligence, dont elles se consolent facilement, dans l'espérance d'avoir bientôt un autre Enfant qui leur procurera un nouveau Batême considérable.

Après tout, il ne faut pas s'étonner si une Nourrisse, qui dans l'attente de quelque profit est assez dénaturée pour abandonner son propre Enfant, n'ait pas beaucoup de soin ni de tendresse pour un autre qui ne lui appartient pas. Plusieurs personnes qui en ont fait une triste expérience, m'ont assuré, qu'ils avoient remarqué que dans ces Bourgs & Villages aux environs de *Londres*, où l'on a accoutumé d'envoyer les Enfants en Nourrisse, à peine un de cinq de ces pauvres Enfants vivoit un an. Pour peu de tendresse qu'aient les Pères &

les

les Mères, il me semble qu'ils ne sauroient prendre trop de soin pour garantir leurs jeunes Enfants d'un pareil danger.

Outre ces considérations, il est à remarquer que cette Coutume de mettre les Enfants en Nourrisse, contribue extrêmement à aliéner & à affoiblir l'affection naturelle, tant de la part de la Mère que de celle de l'Enfant. Au contraire, la peine qu'une Mère prend à nourrir son Enfant, après avoir eu celle de le porter, fortifie & augmente insensiblement sa tendresse pour cet Enfant: *Une Femme*, dit Dieu, *peut elle oublier l'Enfant qu'elle nourrit de son lait, jusqu'à n'avoir point de compassion du Fruit de ses Entrailles?*

D'un autre côté, c'est le moyen d'inspirer à un Enfant une affection extrême pour sa Mère; au lieu qu'étant élevé par une Nourrisse, il lui donne toute cette affection, qu'il continue à avoir pour elle pendant plusieurs années, jusque-là qu'il regardera sa Nourrisse comme sa véritable Mère & sa Mère comme une Étrangère. En un mot, il faut que l'affection naturelle d'un Enfant pour sa Mère s'affoiblisse extrêmement par là, ce qui est d'une très fâcheuse conséquence; parce que tant que cette affection se maintient dans toute sa force, c'est souvent ce qui porte le plus un Enfant à avoir une parfaite soumission pour sa Mère.

Mais comme cette Doctrine sévère ne sera goûtée de la plupart du monde qu'avec beaucoup de peine, je dois avoir d'autant plus de soin de la mettre à couvert des objections qu'on ne manquera pas de faire pour la combattre. J'ai déja prévenu celles qu'on pourroit faire sur l'incapacité naturelle, sur la maladie, sur le danger où une Femme peut s'exposer, sur l'opposition du Père à cet égard, sur une nécessité absolue & autres raisons indispensables; & j'avoue que toutes ces raisons sont justes & valables, & que ce sont des excep-

tions à la règle générale, lorsqu'elles ont quelque fondement & qu'elles ne servent point de prétexte pour se dispenser de son Devoir.

Mais outre ces objections il y en a deux autres, qui quoique réelles, ne sont pas néanmoins d'un aussi grand poids que se l'imaginent les personnes qui veulent se dispenser de ce Devoir ; & elles ne sont nullement suffisantes pour exempter les Mères d'une obligation si naturelle, non pas même les Dames de la première qualité : Il s'agit des peines extraordinaires qu'il faut qu'une Mère donne, & de l'extrême sujétion où elle s'expose si elle entreprend de nourrir elle-même son Enfant, & qu'elle veuille en prendre tout le soin nécessaire.

Pour ce qui regarde les peines, je crois qu'il suffit de dire que personne ne peut être dispensé d'aucun Devoir par la considération des incommodités qui l'accompagnent nécessairement ; puisque Dieu, en prescrivant un Devoir, en a prévu toutes les peines.

A l'égard de la sujétion des Mères qui nourrissent leurs Enfants ; on ne peut mieux lever cette difficulté qu'en considérant en quoi consiste cette servitude. Elle empêche les Dames de passer la matinée à leurs vains ajustements, et les exempte des folles dépenses qu'elles font à cette occasion, elle les détourne d'employer le reste de la journée à des visites de cérémonie, la plupart ridicules & inutiles ; elle les prive du plaisir d'aller aux spectacles, où le plus souvent on représente des pièces indignes d'être vues & écoutées par des personnes qui se piquent tant soit peu de Modestie, & qui ont la Religion & la Vertu autant à cœur qu'on doit l'attendre de tous les véritables Chrétiens, & particulièrement des personnes au-dessus du Commun : Enfin, cette sujétion les empêche de passer la plus grande partie de la nuit dans le jeu ou dans d'autres excès.

Voilà

Voilà en quoi consiste la plus grande sujétion des Mères qui s'acquittent d'un Devoir aussi naturel que celui de nourrir elles-mêmes leurs Enfants. Mais bien loin que cette servitude me paroisse si terrible & si insupportable aux Dames, il me semble au contraire qu'elle a des suites très-heureuses à tous égards: Elle contribue certainement au bien de l'Enfant; elle procure une extrême satisfaction au Père à divers égards; elle sert à maintenir un bon ordre dans la Famille; enfin elle engage une Mère à remplir un Devoir des plus importants de la vie, & lui ôte les occasions de tomber dans une infinité de fautes, qui avant que de pouvoir lui être pardonnées, doivent lui causer une douleur amère & des remords les plus cuisants.

Un autre Devoir essentiel touchant l'E'ducation des Enfants, c'est de les faire batiser, pour être reçus Membres de *Jésus-Christ*, au temps prescrit par l'E'glise dont les Parents sont Membres: C'est-à-dire, qu'on doit les porter au Temple pour y recevoir le Batême. C'est ce que les Canons de l'E'glise *Anglicane* ordonnent très expressément, à moins que l'Enfant ne soit en danger de mort; & ce n'est que dans ce cas-là, qu'elle permet d'administrer le Batême aux Enfants en particulier, d'une manière abrégée, & sans lire toute la Liturgie: Mais elle ordonne en même-temps, que si l'Enfant vit, on le porte ensuite à l'E'glise, afin qu'on achève toute la cérémonie du Batême.

Je sais que depuis quelques années, c'est-à-dire, depuis nos malheureuses divisions, ce Sacrement a été fort souvent administré en particulier. Les Ministres, pour éviter des suites plus fâcheuses d'une Séparation, ont été contraints de condéscendre à l'opiniâtreté de leurs plus considérables Paroissiens, qui pour leur commodité, ou par caprice, ou par vanité, veulent que leurs Enfants soient batisés chez eux par leur Ministre; & si celui-ci le

le refuse, ils s'adressent à un autre; ce qui est une très grande irrégularité.

Je voudrois que ces personnes fissent de sérieuses réflexions sur leur opiniâtreté à cet égard, & qu'elles considérassent mûrement, combien cette mauvaise Coutume est contraire à la Raison & au véritable dessein de l'institution de ce Sacrement. Y a-t-il aucune Société civile, aucune Communauté où qui que ce soit puisse être incorporé sans quelque cérémonie? Et le privilége d'être reçu Membre de l'Église Chrétienne & Héritier des Promesses glorieuses & des avantages infinis de la Nouvelle Alliance, sera-t-il moins considérable & sera-t-il accordé avec moins de solemnité? Ceux qui sont Chrétiens de bonne foi ne manqueront pas de faire attention à ce que j'ai dit sur ce sujet, sans qu'il soit nécessaire que je m'y étende davantage.

Un autre point très-important dans la bonne Éducation des Enfants, c'est de les instruire peu à peu & avec un soin extrême, de leur devoir, tant envers Dieu que par rapport a leur Prochain & à eux-mêmes; afin qu'ils sachent de quelle manière ils doivent se conduire dans tout le cours de leur vie, depuis le moment qu'ils paroissent être susceptibles de Raison jusqu'à ce qu'ils sachent en faire un parfait usage. Mieux ils auront été instruits dans les commencements, plus ils seront dans la suite capables de se gouverner eux-mêmes.

Dieu recommande expressément l'observation de ce Devoir, & en particulier à son Peuple, aux Enfants d'*Israël:* En parlant des Lois qu'il leur avoit données, *Enseignez-les,* dit-il, *à vos Enfants, & parlez-en, soit que tu te tiennes en ta Maison, soit que tu marches dans le chemin, soit que tu te couches, ou que tu te leves.* Et long-temps auparavant Dieu avoit promis qu'*Abraham*, le Père des Croyants, s'acquitteroit de ce Devoir: *Je sai,* dit-il,

il, qu'Abraham *commandera à ses Enfants, & à sa Maison après lui, de garder la voie de l'Eternel.* C'est ce qu'on doit commencer de fort bonne heure, dès qu'il paroit la moindre lueur de Raison dans les Enfants. *A qui enseignera-t-il la Science? A qui fera-t-il comprendre la Doctrine? A ceux qui sont sevrés & qu'on a retirés de la mamelle,* &c.

Pour cet effet, à mesure qu'ils en sont capables, il faut leur faire connoître Dieu & ce qu'ils sont eux-mêmes. On doit en premier lieu leur enseigner qu'il y a un Etre Souverain que nous appelons Dieu, & que nous devons honorer sur toutes choses. Ensuite, que nous sommes tous ses Créatures & l'Ouvrage de ses mains; qu'il veille toujours à notre conservation, & qu'il nous donne tous les biens dont nous jouissons; que par conséquent nous devons lui demander toutes choses par nos prieres, parce que nous reconnoissons par là que nous dépendons de lui; & que nous devons lui rendre nos très-humbles actions de grâces de tout ce que nous possédons & espérons; parce que ce tribut est juste & facile à payer, & que c'est tout ce que nous pouvons lui rendre pour le nombre infini des grâces & des bienfaits qu'il nous accorde sans cesse.

Après cela, il faut les instruire plus particuliè-rement de leur Devoir, tant envers Dieu qu'envers leur Prochain. Et comme la Crainte & l'Espérance sont les deux Passions qui ont le plus d'empire sur la Nature humaine, & qu'elles sont les deux grands ressorts qui font agir les Hommes; il faut leur inculquer soigneusement l'idée d'une vie & d'une mort à venir, où les Hommes recevront des récompenses éternelles, ou des châtiments terribles & sans fin, suivant qu'ils auront rempli ou négligé leur Devoir dans cette vie: Que Dieu aime & récompensera ceux qui font sa vo-

lonté & qui gardent ses commandemens; & qu'il fera sentir les effets terribles de sa colère aux Ouvriers d'iniquité & à ceux qui auront transgressé ses Lois.

Et suivant qu'ils en seront capables, il faut leur faire sentir la Corruption de la Nature humaine, contractée & descendue sur nous par la chûte & par la transgression de nos premiers Parents: Mais d'un autre côté il faut leur découvrir, comment nous sommes délivrés de cet état misérable par *Jesus-Christ*, que Dieu a envoyé, & qui s'est revêtu de notre Nature pour accomplir la Rédemption du Genre humain, retirer les hommes de l'esclavage du Péché et de *Satan*, et les racheter de la Damnation éternelle.

La bonne E'ducation des Enfants ne consiste pas seulement à remplir leur Esprit de la connoissance de Dieu & de leur Devoir, mais sur tout à travailler avec tout le soin & toute la prudence possible à les former à la Religion & à la Piété, en les élevant dans la pratique de toutes les Vertus Morales & Chrétiennes. Telles sont l'Obéissance & la Modestie, la Diligence & la Sincérité, la Tendresse & la Compassion, qui sont des dispositions générales à la Piété & à la Religion. Outre cela, il faut les accoutumer à gouverner leurs Passions, à être maîtres de leur langue, & sur tout à dire la Vérité & à haïr le Mensonge, comme la marque d'un Esprit bas & abject. Enfin, il faut les porter à être religieux envers Dieu, sobres & chastes envers eux-mêmes, & justes & charitables envers tous les Hommes.

L'Obéissance est une Doctrine que les Pères & les Mères doivent avoir un grand soin d'inculquer à leurs Enfants pour maintenir leur autorité sur eux: Autrement ils n'auront aucun égard à leurs commandements, & ils n'écouteront ni ne suivront leurs instructions. Dès qu'une fois ils ont de la tête, & qu'ils sont devenus revêches & désobéissants

fants; il n'y a plus guères lieu d'espérer de pouvoir les tourner au Bien.

On ne doit pas moins s'attacher à leur inspirer la Modestie, qui consiste dans la crainte de faire quoi que ce soit qui puisse nous causer de la honte & du deshonneur. Les Enfants y sont naturellement fort disposés, ce qui est d'un merveilleux usage pour le pli que vous voulez leur faire prendre. *Ceux-là sont modestes*, dit *Aristote*, *qui appréhendent de commettre quelque faute; & ceux qui sont les plus sujets à faire des fautes, sont ceux qui craignent le plus d'y tomber.* C'est ce qui arrive aux Enfants, parce que leurs Passions ont un grand pouvoir sur eux, & que leur Raison n'a pas encore la force de les gouverner ni de les réprimer.

La Modestie n'est pas proprement une Vertu, mais c'est une grande marque d'un Esprit docile & porté à la Vertu & un moyen assuré pour nous garantir du Péché & du Vice. Plus les Enfants sont retenus par la Modestie, plus ils donnent lieu d'espérer qu'ils se tourneront au Bien; au lieu que l'Immodestie marque un naturel vicieux, libertin & indomptable. Il n'y a plus moyen de préserver du Vice une personne dès qu'elle a franchi les bornes de la Pudeur; & dès qu'on n'est plus susceptible de honte, on ne se fait plus de peine de se prostituer & de s'abandonner à toutes sortes d'excès. On ne sauroit donc mieux faire que d'entretenir cette heureuse disposition dans les Enfants; puisque c'est un des moyens les plus assurés pour conserver leur Innocence & les faire avancer dans le chemin de la Vertu.

Ce que les Pères & les Mères doivent encore observer dans l'Éducation de leurs Enfants, c'est de les accoutumer à être diligents, *Il n'y a jamais eu*, dit un savant Auteur, *d'excellent personnage qui n'ait été diligent.* Lorsque les Historiens *Romains* veulent dépeindre un Homme d'un mérite extra-

 ordi-

ordinaire, le plus grand caractère auquel ils s'attachent, c'est qu'il étoit *incredibili industriâ, diligentiâ singulari*, d'une industrie incroyable, d'une diligence toute particulière, & autres termes de cette nature. En effet, on ne sauroit être bon par excellence; ni extrêmement mauvais, sans avoir cette qualité. Le Diable même ne pourroit pas faire tant de mal s'il n'étoit pas un Esprit si actif & si remuant & qu'il ne *marchât pas comme un Lion rugissant, cherchant qui il pourra dévorer.*

C'étoit là le caractère de *Sylla*, de *Marius*, de *Catilina*, ces grands Perturbateurs de l'Empire *Romain.* C'étoit aussi celui de *César* & de *Pompée*, qui, quoiqu'ils surpassassent de beaucoup les premiers en grandeur d'ame & en bonté, ne laissèrent pas de causer aussi de grands troubles à leur Patrie, & de détruire enfin cette fameuse République, par leur ambition & par leur concurrence pour la supériorité. Entr'autres excellentes qualités qu'on attribue à ces grands Hommes, c'est qu'ils étoient d'un Esprit actif & infatigable. Par ces exemples on voit que la Diligence en elle-même n'est ni une Vertu ni un Vice; mais qu'elle peut concourir également au Bien ou au Mal: Cependant, lorsqu'elle est accompagnée de toutes les autres qualités nécessaires, elle est d'un très-grand secours à la Vertu.

Il faut accoutumer les Enfants à être diligents, si l'on veut qu'ils excellent en quelque chose. *La main des Diligents*, dit *Salomon*, *dominera: L'ame des Diligents sera engraissée; Les pensées de celui qui est diligent, ne tournent qu'à abondance: As-tu vu un Homme habile en son travail? Il sera au service des Rois.* Combien d'exemples ne pourrois-je pas rapporter des plus grands Hommes qui ne se sont distingués que par leur Diligence? J'en trouverois un nombre infini, sur tout dans ce temps où l'on voit tant d'intrigues & de mouvements; mais plût

à Dieu

à Dieu que cette Diligence ſervit à l'avancement de la Vertu, & non à augmenter nos malheureuſes Diviſions;

La Diligence met preſque toutes choſes en notre pouvoir & rend avec le temps les Enfants capables des plus grandes entrepriſes: Au lieu que la Pareſſe engourdit & rouille leur Eſprit & les conduit enfin à la Mendicité. Il faut preſque de toute néceſſité que les Enfants qui ſont élevés dans l'Oiſiveté, ſoient mauvais, parce qu'ils ne peuvent pas prendre la peine de devenir bons; & ils ne ſauroient prendre cette peine, parce qu'ils n'y ont pas été accoutumés: Leur Eſprit eſt comme un cheval [illegible] qu'aucuns coups d'éperons ne ſauroient faire avancer.

Enfin, ayez ſoin que vos Enfants embraſſent quelque profeſſion, & ne ſoient jamais ſans quelque occupation honnête & utile qui demande de l'attachement; de peur que ne ſachant à quoi s'employer, ils ne ſoient réduits dans une eſpèce de néceſſité d'être vicieux. Les Eſprits actifs & vigilants ſont bien expoſés aux attaques du Diable, qui cherche d'autant plus à les gagner qu'ils les regarde comme les inſtruments les plus propres pour l'agrandiſſement de ſon Empire: Mais à l'égard de ceux qui croupiſſent dans l'Oiſiveté, il eſt ſûr de les rencontrer en ſon chemin & de les trouver prêts à le ſuivre; il s'offrent d'eux-mêmes à lui, & ne ſachant à quoi s'employer, ils ſollicitent le Tentateur même de les mettre au nombre de ſes Eſclaves.

Pour donner une bonne Education aux Enfants, il eſt abſolument néceſſaire de les accoutumer à la Sincérité. Ce que nous en avons dit, ſuffit pour engager les Pères & les Mères à l'imprimer fortement dans l'Eſprit des Enfants. La Sincérité n'eſt pas ſeulement une Vertu mais elle eſt l'ame de toutes les autres Vertus: Si l'on n'eſt pas ſincè-

re,

re, quelques apparences qu'on ait d'un Homme de bien, le cœur eſt toujours mauvais & corrompu. Appliquez-vous donc ſur toutes choſes à habituer vos Enfants à la Sincérité; puiſque c'eſt la voie la plus ſûre pour les rendre heureux & recommandables lorſqu'ils ſeront dans un âge plus avancé, & même pendant tout le cours de leur vie.

Un autre point eſſentiel en quoi conſiſte la bonne Education des Enfants, c'eſt de leur inſpirer dès leur plus tendre âge de la tendreſſe & de la compaſſion: Diſpoſitions, qui à notre entrée dans le Monde & dans les affaires, ſont les plus fortes barrières qu'on puiſſe oppoſer à l'Injuſtice & à l'Oppreſſion, & qui nous portent toujours à la Charité. Pour entretenir ces heureuſes Diſpoſitions dans les Enfants, il faut autant qu'il ſe peut, les éloigner des ſpectacles ſanglants et cruels, et les reprendre lorſqu'ils tourmentent des oiſeaux, des papillons et autres petites bêtes, et qu'ils les traitent avec quelque cruauté. Ne leur permettez jamais de les tuer par une eſpèce de plaiſir; car cette coutume de tourmenter et de tuer les bêtes, leur endurcira inſenſiblement le Cœur, et les rendra moins ſenſibles aux beſoins des Pauvres, et aux ſouffrances des Affligés.

On doit accoutumer les Enfants de bonne heure à gouverner leurs Paſſions et à mettre un frein à leur Langue; car c'eſt-là le principal fondement de la Religion et de la Vertu. La plupart des maux qui nous arrivent, ne proviennent que de nos Paſſions déſordonnées, et particulièrement de la violence de nos déſirs, de la crainte et de la colère. La Colère porte les Hommes à la diſpute et au meurtre; leurs Déſirs déréglés leur inſpirent l'avarice, la fraude & l'oppreſſion; & la Crainte les fait ſouvent tomber dans le Péché & les détourne de leur Devoir. Si ces Paſſions ſont entretenues

dans

dans les Enfants, ou que seulement on les laisse agir, elles prendront dans peu un empire absolu sur leur Esprit & les rendront indociles & intraitables ; & lorsqu'ils seront des Hommmes faits, elles corrompront leur Jugement, d'un bon Naturel elles feront un Esprit capricieux, & elles rendront leur Raison esclave de leurs Préjugés & de leur Opiniâtreté. Mais si l'on s'y prend de bonne heure, & qu'on agisse avec prudence, on réprimera insensiblement ces Passions, & on les réduira enfin sous l'empire de la Raison ; & lorsqu'une fois elles auront été ainsi refrénées, elles pourront même servir d'instruments à la Vertu.

Pour cela il faut s'attacher soigneusement à réprimer dans les Enfants tout ce qui a la moindre apparence de colère & d'emportement, & leur en faire remarquer l'extravagance & la laideur. Contrecarrez tous leurs désirs déréglés & accoutumez-les à se voir souvent frustrés des choses qui leur plaisent le plus, afin que quand vous trouverez à propos de les en gratifier, ils les reçoivent comme une grâce, & qu'ils ne s'imaginent pas de pouvoir demander & obtenir tout ce dont ils ont envie. De cette manière ils apprendront insensiblement à se soumettre à la volonté de leurs Parents, & à les regarder comme des personnes beaucoup plus propres qu'eux pour juger de ce qui leur est bon & convenable.

Lorsque vous vous appercevez que la Crainte est capable de porter un Enfant à négliger son Devoir, à tomber dans quelque Péché, à dire un Mensonge & à commettre une faute pour en couvrir une autre, ce qui est assez ordinaire aux Enfants, le meilleur remède à ce Mal c'est de leur inspirer une plus grande crainte qui bannisse la première ; c'est de leur enseigner de quoi & de qui ils doivent avoir le plus de crainte : *Qu'ils ne doivent craindre ceux qui tuent le Corps, & qui ne peuvent*

tuer

tuer l'Ame; mais qu'ils doivent plus craindre celui qui peut perdre l'Ame & le Corps dans la gehenne.

Le peu de soin qu'on a d'enseigner aux Enfants à gouverner leurs Passions, fait qu'on en voit plusieurs qui, devenus des Hommes faits, sont fort irréguliers dans leur conduite; quoique d'ailleurs ils soient sincèrement Chrétiens: Leurs inégalités & leurs égarements continuels non seulement leur causent beaucoup de trouble & d'inquiétude, mais sont aussi un grand déshonneur à la Religion; & leurs fréquentes foiblesses obscurcissent leur *Lumière qui devroit reluire devant les Hommes.*

Pour accoutumer les Enfants à être maîtres de leur langue, apprenez-leur à se taire, sur tout en présence de leurs Supérieurs. Dès qu'ils sont susceptibles de cette Leçon, accoutumez-les à ne parler qu'après avoir considéré ce qu'ils doivent dire & devant qui ils parlent. Sur toutes choses inculquez-leur l'obligation indispensable où l'on est de dire la Vérité, & que c'est ce qui fait le principal lien de la Société civile. D'un autre côté dépeignez-leur l'énormité du Mensonge, & faites-leur sentir combien il est honteux et indigne d'un Honnête-Homme de s'y laisser aller. Si l'on ne peut pas faire un plus grand affront à une personne que de lui dire qu'elle ment, il faut que le Mensonge soit une terrible tache à la réputation de celui qui y est sujet.

On rapporte que les *Japonois*, quoique Païens, inspirent néanmoins à leurs Enfants une si grande horreur pour le Mensonge et pour le manquement de Foi, qu'il n'y a rien de plus rare que de trouver parmi eux une personne surprise en Mensonge ou coupable d'un manquement de Foi. Seroit-il possible que les Préceptes de l'Évangile eussent moins de force que les Maximes de ces Païens, pour détourner les Hommes de ces Vices qui sont un si grand

grand déshon[illegible]eur à la Nature, et beaucoup plus encore à la Religion Chrétienne?

En enseignant aux Enfants à refréner leur Langue, il ne faut pas oublier de leur interdire toutes paroles sales et obscènes, les discours vains et profanes, et sur tout les jurements et les imprécations. Il est facile de les garantir de tous ces excès dans les commencements; mais pour peu qu'on leur laisse prendre ces pernicieuses habitudes, on aura bien de la peine à les leur faire perdre. Quand [illegible] a une fois contracté celle de jurer, à moins qu'on ne f[illegible] très-grands efforts sur soi-même, on ne [illegible] plus prononcer une parole qu[illegible] d'un serment; et sur tout quand o[illegible] en colère, on est aussi prêt à pro[illegible]tions et des blasphèmes, que d[illegible]ux dans leur rage le font à se jeter des [illegible] ou autre chose, à la tête les uns des autre[illegible]

P[illegible] p[illegible]éférablement de ce qui concerne es[illegible] la Religion et la Vertu, il faut a[illegible]in extrême d'élever les Enfants dans la [illegible] dans la Tempérance; par où l'on doit aussi [illegible]reté et la Chasteté. Savoir réprimer [illegible]nsuels et résister à tous les plaisirs char[illegible] en quoi consiste non seulement une [illegible]tie de la Religion, mais c'est aussi un [illegible]uissants moyens dont elle se sert pour é[illegible] la Piété et la Justice. En effet, comment [illegible] Homme qui ne sait pas se gouverner soi-même, peut-il s'acquitter de son Devoir tant envers Dieu qu'envers les Hommes? C'est ce qui porte *St. Paul* à parler de la Sobriété comme de la principale Vertu que la Religion Chrétienne enseigne aux Hommes, et qui doit être regardée comme le fondement de la Piété envers Dieu, et de la Justice envers les Hommes. *La Grâce de Dieu*, c'est à dire l'Evangile, *Salutaire à tous les Hommes, est apparue;*

apparue; nous enseignant qu'en renonçant à l'Impiété & aux Convoitises du monde, nous vivions dans le Siècle présent, sobrement, justement & religieusement. On voit par ce Passage de *St. Paul* que la première chose que l'E'vangile nous enseigne, c'est de vivre sobrement; et que si nous n'avons pas soin d'élever nos Enfants dans la Sobriété, nous ne devons jamais espérer qu'ils vivent *justement ni religieusement, dans le Siècle présent.*

Il faut sur tout les accoutumer à être fort sobres dans le boire et dans le manger, par où l'on éteint tout ce qui peut enflam[...] autres Désirs déréglés. Un Auteur di[...] *Magna pars Virtutis est bene morat[...]* la tempérance dans le boire et da[...] un grand acheminement à la V[...] n'entends pas néanmois qu'il faille faire observ[...] Enfants un même régime de vivre, comme [...] estomacs étoient tous faits les uns comme les autres: Ce seroit une aussi grande extravagance qu[...] loit que tous les Souliers des Hommes [...] sur une même forme.

Ce qu'on doit pratiquer ensuite d[...] tion des Enfants, c'est de leur inspir[...] Piété envers Dieu; mais une Piété sinc[...] quile, qui soit sans ostentation et sans [...] exempte de toute Superstition et de Fan[...] moins que les Parents et les Précepteurs [...] prudents et ne prennent un grand soin d'[...] gner aux Enfants la Religion dans toute sa pure[...] et sa simplicité, il est presque impossible qu'en voulant s'y adonner entièrement, leur Esprit ne se préoccupe d'idées vaines et superstitieuses, qui défigurent et déshonorent la véritable Religion. Lorsqu'ils en seront une fois imbus et qu'ils seront dans un âge plus avancé, ils ne manqueront pas de passer pour des personnes trop sages et trop sobres, pour des Dévots indiscrèts, et pour des Esprits fantasques

taſques et préſomptueux; et leurs préjugés ſeront ſi forts qu'ils chercheront à inſpirer leurs opininions ridicules et ſuperſtiticules à des perſonnes qui connoiſſent la Religion beaucoup mieux qu'eux.

La principale choſe à laquelle il faut s'appliquer, c'eſt d'apprendre aux Enfants à honorer et à aimer Dieu ſur toutes choſes, à le ſervir en particulier, à aſſiſter conſtamment au ſervice Divin qui ſe fait en public, et à avoir l'Eſprit attentif à tout ce qui s'y pratique: Que c'eſt à Dieu qu'il faut adreſſer nos prières, comme à la Source de toutes les grâces et à l'Auteur de tout Don parfait: Que nous devons le regarder comme un Père doux & tendre qui nous comble inceſſamment de ſes bienfaits, & comme le Conſervateur de notre vie, à qui nous avons de continuelles actions de grâces à rendre; [illegible] s'attacher ſoigneuſement à faire ce qu'il commande, & à éviter ce qu'il nous défend: [illegible] doit toujours ſonger que nous ſommes devant ſes yeux, qui découvrent tout ce que nous feſons de plus caché: Et qu'enfin nous devons nous ſoumettre en toutes choſes à l'obéiſſance de ce grand Légiſlateur, qui peut nous ſauver ou nous perdre.

Un autre point eſſentiel que les Parents doivent obſerver dans l'Education des Enfants, c'eſt de les former à la Juſtice & à la Probité; de leur bien inculquer qu'il ne faut jamais tromper ni opprimer perſonne, & qu'il faut être religieux obſervateur de ſes promeſſes. On doit s'appliquer à graver profondément dans leur Eſprit cette excellente Règle que *Jéſus-Chriſt* établit, qui ſuivant ſon témoignage renferme la Loi & les Prophètes & qui d'ailleurs eſt ſi naturelle & ſi aiſée qu'elle eſt de la portée des Enfants; ſavoir, *de faire aux autres comme nous voudrions qu'ils nous fiſſent* ſi nous étions en leur place & qu'ils fuſſent en la nôtre.

Vous qui avez des Enfants & qui êtes engagés dans les affaires de ce Monde, si vous songez à votre Salut & à celui de vos Enfants, vous devez vous montrer justes & équitables dans toutes vos actions; non seulement afin de ne point attirer la malédiction de Dieu sur les Biens que vous leur laisserez, mais aussi afin de ne leur point apprendre par v- tre exemple, à commettre aucune injustice. En effet, l'exemple n'est pas moins capable de porter les Enfants à l'injustice qu'à toute autre chose: non seulement à cause des avantages qu'elle sem[illegible] nous procurer pour le présent, [illegible]ais parce que véritablement la Justice es[illegible] une Ver[illegible] mâle, dont les Enfants n'ont pas une parfai[illegible] con[illegible]ance. Ainsi l'injustice est le Péché où ils s'aban[illegible]onneront le plutôt & avec le moins de ré[illegible]ance; parce qu'ils n'en ont qu'une [illegible] par rapport à divers cas particulier[illegible] & que [illegible] ils sont peu pénétrés de l'excellence de la [illegible]ité. Pour les former à cette Vertu, on ne doi[illegible] leur permettre de tricher à quelque je[illegible] o[illegible] dans quelque occasion que ce soit, & quand m[illegible]me [illegible]s joueroient pour rien: S'ils sont capables d'[illegible] de tromperie dans ces occasions & d'être injust[illegible] peu de chose; à plus forte raison s'y aban[illegible]onneront-ils lorsqu'elle pourra leur procurer un [illegible]ain considérable.

Xénophon, dans son *Institution de C[illegible]s*, où il nous donne l'idée d'un Prince bien élevé, [illegible]pporte ce petit trait d'Histoire fort instructif, touch[illegible]t ce Prince dans sa jeunesse. Son Gouverneur, pour [illegible] mieux faire comprendre la nature de la justice, lui fit cette question: *Vous voyez-là, lui dit-il, deux Enfants qui jouent & qui sont d'une différente grandeur; le plus petit a un habit fort long; & le plus grand en a un fort court. Si vous étiez Juge, comment dispeseriez-vous de ces deux vêtements? Cyrus* répondit d'abord, & crut rendre une sentence

très

très-juste en disant, *Que le plus grand devoit avoir le plus long habit & l'autre le plus court, parce que certainement c'étoit ce qui convenoit le mieux à l'un & à l'autre.* Sur quoi le Gouverneur lui répliqua, *Que ce qu'il venoit de dire seroit raisonnable s'il lui falloit faire deux babits pour ces Enfants; mais qu'il ne lui avoit pas fait cette question comme à un Tailleur, mais comme à un Juge; & qu'en cette qualité il avoit rendu une sentence très-injuste, parce qu'un Juge ne doit pas considérer ce qui convient le plus, mais ce qui est juste; ni qui pourra faire le meilleur usage d'une chose, mais qui y a le plus de droit.*

C'est par ces instructions familières que les Principes de la Vertu peuvent s'insinuer dans l'Esprit des Enfants. Comme il n'y a rien en quoi ils puissent s'égarer plus aisément que sur l'article de la Justice, c'est-à-dire sur le discernement de ce qui est juste ou injuste, il faut leur en enseigner les règles générales; parce que si l'on veut qu'ils s'adonnent à la Justice & qu'ils fuient l'Injustice, il faut nécessairement leur apprendre ce que c'est que la Justice & ce que c'est que l'Injustice. En effet, bien des gens ne sont injustes que par ignorance.

Comme la Charité envers les Pauvres & les Indigents est un Devoir essentiel de la Religion, on ne sauroit trop y exciter les Enfants, non seulement en leur en montrant l'exemple, mais aussi en leur alléguant divers Passages de l'Écriture à ce sujet; comme entr'autres, que *la Religion pure & sans tache devant Dieu le Père est, de visiter les Orphelins & les Veuves dans leur affliction;* que *de la même manière dont nous sèmerons, nous moissonnerons;* que *celui-là sera jugé sans miséricorde qui n'aura point témoigné de miséricorde.* Enfin, il faut leur bien inculquer qu'au dernier Jugement ce sera particulièrement sur ce Devoir que nous serons absous ou condamnés, suivant que nous aurons pra-

tiqué ou néglige ce Devoir essentiel de la Religion Chrétienne.

Mais ce que les Pères & les Mères doivent toujours avoir dans l'Esprit, c'est que la bonne Education des Enfants consiste sur tout à leur donner de bons exemples. C'est la voie que *Davi[illegible]* s'étoit proposé de suivre dans sa Famille : *Je me conduirai*, dit-il, *sagement dans une voie parfaite ; je marcherai en l'intégrité de mon cœur, au milieu de ma Maison.* Les Pères & les Mères doivent [illegible] ce Modèle, & donner de bons exemples à leurs Enfants & à leurs Domestiques, [illegible] servant Dieu constamment dans leurs Familles ; & p[illegible]r ce moyen ils imprimeront la Religion dans [illegible] Es[illegible] de tous ceux qui sont commis à leurs soins : [illegible]s doivent aussi leur être en exemple pa[illegible]ge & sainte Conversation.

D'un autre côté [illegible] faut, au[illegible]l est possible, empêcher que les Enfants aien[illegible]t leurs yeux de mau[illegible]ais exemples, soit de la p[illegible] ques, ou de leurs Camarades ; de pe[illegible]r *[illegible]'en marchant avec [illegible]ux, [illegible]ils aprennent à suivre leurs traces, & ne souillent leur Ame.* Rien ne [illegible] plus facilement notre Esprit, & sur tout ce[illegible]es Enfants, que la contagion de l'Exemple.

Ainsi, le principal soin des Pères & [illegible]s Mères doit être, autant qu'il leur est possible, [illegible] faire en sorte que leurs Enfants n'[illegible]ent jamais que de bons exemples devant les yeux ; & sur tout ils d[illegible]ivent tenir pour une vérité constante, que rien n'a plus d'influence sur l'Esprit des Enfants que l'Exemple de leurs Parents ; & que par conséquent ils doivent s'appliquer à ne leur en donner que de bons. En effet leurs instructions serviront de bien peu, & perdront toute leur force & toute leur autorité, si elles ne sont soutenues du bon exemple. Nous trouverons qu'il est fort difficile de persuader à nos Enfants de faire une chose qu'ils voient que nous

ne

ne pratiquons pas nous-mêmes : Les Enfants ont aſſez de bon ſens & de pénétration pour comprendre que les Actions ſont plus réelles que les Paroles, & que ce ſont les marques les plus certaines de ce qu'une perſonne croit véritablement. Enfin, de tous les moyens qu'on peut employer pour inſtruire les Enfants & pour former leurs mœurs, il n'y en a point de plus ſimple, ni de plus efficace que l'Exemple ; & comme ils ſont naturellement portés à imiter tout ce qu'ils voient faire, on ne peut pas les inſtruire d'une manière qui leur ſoit plus agréable, qui ſoit plus de leur portée, ni qui faſſe plus d'impreſſion ſur leur Eſprit.

Entre tous les motifs qui doivent porter les Pères & les Mères à être gens de bien, il n'y en a point de plus puiſſant que l'intérêt de leurs Enfants. Si vous ſouhaitez que vos Enfants deviennent vertueux, le meilleur moyen pour les rendre tels, c'eſt de leur en donner vous-même l'exemple en ſuivant le chemin de la Vertu. Pour cet effet, vous devez bien prendre garde de ne rien faire qui ne ſoit digne d'être imité. Vos Enfants ſuivront la route que vous tiendrez ; écartez-vous donc de celle qui peut conduire au Vice. Le mauvais exemple que les Parents donnent à leurs Enfants, les entraine au Péché, & ſemble autoriſer & juſtifier le mal qu'ils font.

Comment pouvez-vous vous attendre que vos Enfants ſuivent vos bonnes inſtructions, lorſque vous pratiquez tout le contraire ? C'eſt leur indiquer le chemin du Ciel, & les prendre en même-temps par la main pour les conduire dans celui de l'Enfer. D'ailleurs, lorsqu'ils vous entendront jurer ou dire un menſonge ; lorſqu'ils vous verront tomber dans l'emportement ou revenir ivre au logis, vous détruiſez vous-même les préceptes que vous leur donnez, vous énervez vos commande-

 ments,

ments, & vous leur faites perdre tout le respect qu'ils vous doivent.

Les Préceptes d'un Homme de bien sont très propres à exciter les autres à suivre son exemple; mais lorsqu'ils partent d'un Homme vicieux & sujet aux mêmes fautes qu'il reprend, ils ne sont d'aucun effet, ni capables de nous porter à l'exercice de ces Vertus que nous voyons clairement qu'il ne pratique pas lui-même. Toi qui enseignes à tes Enfants à dire la Vérité: tu dis toi-même un mensonge? Toi qui leur dis qu'il ne faut pas jurer, tu blasphèmes à tous moments le Nom de Dieu par des serments horribles? *Tu n'es nullement propre à être le conducteur des aveugles, la lumiere de ceux qui sont dans les ténèbres, le Docteur des ignorants, le Maître des simples, parce que tu n'as que le modele de la connoissance & de la vérité dans la Loi,* & que tu n'en est nullement touché. En un mot, si vous n'avez pas soin de donner de bons exemples à vos Enfants, vous rendez vous-mêmes vos remontrances infructueuses, & vous détruisez les meilleures instructions que vous jettez dans une terre mal préparée, & qui ne peut produire aucun fruit.

Un autre moyen dont on doit se servir pour donner une bonne Éducation aux Enfants, c'est de les reprendre & de les châtier de bonne heure, mais avec prudence, lorsqu'ils commettent quelque faute. C'est encore une manière d'instruire les Enfants: *Salomon* dit, que *la Verge & la Repréhension donnent la Sagesse.* En effet, la Correction ne regarde pas tant le présent que l'avenir; c'est un avertissement qu'on donne à un Enfant de ne plus retomber dans la même faute qu'il a commise, & un moyen dont on se sert pour l'en garantir. C'est ce qu'on doit se proposer dans la correction des Enfants, de quelque nature qu'elle soit; de sorte qu'il faut se servir des voies qui paroissent les plus pro-

pres

pres pour parvenir à cette fin. Lorsqu'une douce répréhension produit cet effet, il n'est pas nécessaire de leur faire une forte réprimande ; & si ce dernier moyen a le même effet, il faut épargner la Verge, à laquelle on ne doit avoir recours que dans des occasions importantes, & à la dernière extrémité.

Cependant prenez garde que votre douceur ne soit point préjudiciable à vos Enfants : il ne faut pas qu'ils s'apperçoivent des tolérances que vous pouvez avoir pour eux dans de certaines occasions ; au contraire vous devez leur témoigner que vous êtes dans une ferme & sérieuse résolution de les punir sévèrement, s'ils ne songent pas tout de bon à se corriger. Il faut aussi que votre douceur soit proportionnée à la nature de la faute qu'ils ont commise : On n'en doit point du tout avoir pour des fautes capitales qu'ils commettent de dessein prémédité, surtout lorsqu'elles sont d'une dangereuse influence, & que tout le monde en est offensé. Les reprendre doucement dans une telle occasion, c'est comme si l'on cherchoit plutôt à les excuser qu'à les corriger ; c'est une marque qu'on n'est pas assez touché de l'énormité de leur faute & qu'on ne la déteste pas autant qu'elle le mérite.

Ces froides répréhensions ressemblent à celles qu'*Héli* fesoit à ses Enfants ; *Pourquoi*, leur disoit-il *faites-vous de semblables actions ? Car j'apprends vos méchantes actions : Ces choses me sont rapportées par tout le Peuple* ; c'est-à-dire, que tout le Peuple étoit scandalisé de leur conduite. *Ne faites pas ainsi, mes Fils*, ajoute-t-il ; *car vous n'êtes pas dans une bonne réputation : Vous faites transgresser le Peuple de l'Eternel.* En fesant une si légère répréhension à ses Enfants pour un Crime aussi capital, c'étoit en quelque manière l'approuver, & s'en rendre complice. C'est ainsi que Dieu l'interprète : *Pourquoi*, dit-il à *Héli*, *avez-vous regimbé contre mon sacrifice*,

& contre mon oblation? Auſſi Dieu le menace-t-il de ſes plus terribles jugements, *parce que ſes Fils s'étoient rendus infames, & qu'il ne les avoit point réprimés.*

Cet exemple nous apprend que notre ſévérité doit être proportionnée à la grandeur du crime; & qu'on doit traiter les Enfants plus rigoureuſement lorſqu'ils ſont tombés dans quelque faute énorme. Il faut du moins uſer alors envers eux d'une ſévérité qui puiſſe les retenir dans la crainte, & les empêcher de retomber dans la même faute. C'eſt en quoi *Héli* manqua, n'ayant pas repris ſes Enfants ſuivant le crime dont ils étoient coupables, ni ſuivant la fin de la Répréhenſion, qui eſt l'amendement de vie: Les corrections qu'il leur fit étoient acompagnées d'une ſi grande douceur qu'elles étoient plus propres à les confirmer dans leurs déréglements qu'à les en détourner.

Il eſt vrai qu'il y a des Eſprits ſi doux & ſi traitables qu'une légère réprimande ſuffit pour les ramener. Cependant, le tempérament de la plupart des Enfants demande qu'on les corrige quelquefois: Une trop grande indulgence des Pères & des Mères cauſe ſouvent la ruine entière de leurs Enfants, & doit être plutôt regardée comme une haine que comme un véritable amour pour les Enfants. *Celui qui épargne ſa Verge*, dit le Sage, *hait ſon Fils; mais celui qui l'aime, ſe hâte de le châtier. Châtie ton Enfant tandis qu'il y a eſpérance, & ne te ſoucie point de ſon cri. La Folie*, dit-il dans un autre endroit, *eſt liée au cœur du jeune Enfant; mais la Verge du châtiment la fera éloigner de lui. N'épargne point la Correction au jeune Enfant: quand tu l'auras frappé de la Verge, il n'en mourra point. Tu le frapperas avec la Verge, mais tu délivreras ſon Ame du ſépulcre.* Enfin, ajoute-t-il, *la Verge & la Répréhenſion donnent la Sageſſe; mais l'Enfant abandonné fait honte à ſa Mere.* Il nomme expres-

expressément la Mère, parce que le plus souvent c'est elle qui gâte ses Enfants par une trop grande indulgence; & par conséquent c'est avec justice que la honte & la douleur qu'ils peuvent causer, retombent sur elle.

La Correction est donc d'un grand usage, & souvent nécessaire: Les Pères & les Mères qui la négligent, sont cruels, non seulement envers leurs Enfants mais aussi par rapport à eux-mêmes; & souvent Dieu punit fort sévèrement ceux qui négligent une chose si essentielle & si nécessaire dans l'Éducation des Enfants. De toutes les menaces temporelles que Dieu fait dans l'Écriture, à peine en trouvera-t-on une plus terrible que celle qu'il fit à *Héli* & à toute sa Maison, à cause de l'indulgence extrême qu'il avoit eue pour ses Fils: Ils fesoient si grande honte non seulement à leur Père, mais aussi à la Charge de Sacrificateur, que *tout le Peuple méprisoit l'oblation de l'Eternel.* Et afin que cette Menace qui eut son exécution, serve de leçon aux Pères & aux Mères pour les empêcher de tomber dans la même faute, je la rapporterai ici. *L'Eternel dit à* Samuel, *Voici, je vais faire une chose en* Israël *que nul ne pourra entendre sans que ses deux oreilles lui cornent. En ce jour-là je mettrai en effet contre* Héli *tout ce que j'ai dit de sa Maison: Je commencerai & j'acheverai. Car je l'ai averti que je m'en allois punir sa Maison pour jamais, à cause de l'iniquité qu'il a connue; c'est que ses Fils se sont rendus infames & il ne les a point réprimés. C'est pourquoi j'ai juré à la Maison d'*Héli, *si jamais l'iniquité de la Maison d'*Héli *est expiée par quelque sacrifice ou par quelque oblation.* Je sai fort bien que les Fils d'*Heli* étoient des Hommes faits lorsqu'ils commirent ce Crime énorme: Mais cela n'empêche pas que cet exemple ne convienne à notre sujet, puisqu'on ne peut presque pas douter que ce ne fut une suite naturelle de l'indulgence

dulgence extrême & criminelle que leur Père avoit eue pour eux dans leur E'ducation.

Dieu, très-souvent, punit d'une manière remarquable les Pères & les Mères de la trop grande indulgence qu'ils ont eue pour leurs Enfants, par le moyen même de ces Enfants qu'ils n'ont point eu soin de reprendre & de corriger. C'est de quoi l'E'criture nous donne un exemple sensible en la personne d'*Adonija*, en parlant de sa rebellion contre *David* son Père: L'Historien sacré remarque particulièrement l'extrême indulgence que son Père avoit eue pour lui, comme la cause de la révolte du Fils, & celle-ci comme la juste punition du Père à cet égard. *Or son Père*, dit l'E'criture, *ne vouloit point lui donner du chagrin de son temps, ni lui dire, Pourquoi agis-tu ainsi.* Enfin, *Jésus* Fils de *Sirach* nous dit, que *celui qui aime son Fils lui fait souvent sentir les verges afin d'en avoir de la joie à la fin.*

Un autre Devoir des Pères & des Mères, touchant l'E'ducation de leurs Enfants, & qu'on néglige extrêmement aujourd'hui, c'est de les faire catéchiser publiquement par le Ministre, afin de les préparer à recevoir solemnellement la * Confirmation. Tout le monde sait que le Catéchisme est une voie particulière dont on se sert pour enseigner les Enfants par demandes & par réponses, & qui est à leur portée pour les instruire sur les principaux articles de la Religion. A la vérité, l'E'criture ne parle pas en termes exprès de cette Méthode particulière, mais elle ordonne en général l'instruction? ce qui suffit pour autoriser les Pères & les Ministres à se servir de cette voie pour instruire les Enfants, comme la plus propre pour leur insinuer les principes de la Religion. Pour être convaincu de la nécessité & de l'avantage qu'il y a de catéchiser les Enfants, il n'y a qu'à considérer, com-

* *Voyez la note, page 175.*

combien ils sont sujets à oublier ce qu'on leur enseigne, & peu disposés à y apporter toute l'attention nécessaire. Le Cathéchisme est un excellent remède à ces deux inconvénients, puisque par les questions qu'on fait aux Enfants, ils sont obligés de faire attention à ce qu'on leur demande. D'ailleurs comme un Catéchisme est court & qu'il contient un abrégé succinct des principaux articles de la Religion, les Enfants peuvent l'apprendre & le retenir plus facilement.

Il arrive fort rarement que les Enfants qui n'ont point été catéchisés, aient une connoissance distincte & suffisante des principes de la Religion; & par conséquent, ils sont incapables de recueillir un grand fruit des Sermons, dont certainement on ne peut profiter qu'on ne soit un peu instruit auparavant des fondements de la Religion.

De plus, si les Enfants n'ont aucuns principes de Religion, ils peuvent facilement devenir la proie des Séducteurs. On n'en a vu que trop d'exemples dans le temps de nos troubles intestins, où l'on avoit presque entièrement perdu l'usage de catéchiser les Enfants en public, & même en particulier dans une infinité de Familles. On a travaillé depuis peu à faire revivre une Coutume si Chrétienne parmi le commun Peuple; mais ceux qui sont d'un rang plus élevé, se font une espèce de honte d'envoyer leurs Enfants au Catéchisme, pour y être instruits publiquement par le Ministre; comme si leurs Enfants n'avoient pas une Ame à sauver aussi bien que ceux de leurs Inférieurs: C'est comme si la Terre leur appartenoit & que le Ciel ne fût réservé véritablement que pour les Pauvres.

Si l'on avoit eu soin de continuer à faire publiquement le Cathéchisme aux Enfants, il y a lieu de croire que la contagion de l'Erreur & du Schisme ne se seroit pas si fort répandu dans ce Siècle, & qu'on y verroit moins d'Apostasies. Une remar-

que

que qu'on a faite de tout temps, & qui me paroit fort juste, c'est que le Catéchisme & l'Histoire des Martirs ont été les deux principales Colomnes de la Religion Protestante.

Cette manière d'instruire les jeunes gens étant donc d'une nécessité si absolue & d'un avantage si considérable, les Pères de Famille devroient s'y appliquer avec un soin extrême, tant par rapport à leurs Enfants qu'à leurs Domestiques. Vous ne devez pas vous en décharger entièrement sur les soins d'un Ministre; il faut que vous les instruisiez vous-même chez vous, puisqu'étant toujours dans votre Famille, vous y avez une occasion d'autant plus favorable d'inculquer à vos Enfants & à vos Domestiques les principes de la Religon: Par là vous les disposez à profiter des instructions publiques, & vous soulagez infiniment la peine du Ministre à cet égard.

La dernière chose qu'il y a à considérer sur le Devoir des Pères & des Mères, pour donner une Education religieuse à leurs Enfants; c'est qu'après les avoir instruits des principes de la Religion, ils doivent les présenter à l'Evêque pour être confirmés solemnellement, & prendre sur eux-mêmes le Vœu qui a été fait pour eux par ceux qui les ont présentés au Batême.

C'est une Cérémonie que la plupart des Sectes parmi les Chrétiens reconnoissent avoir été en usage dans l'Eglise primitive; & l'on ne peut pas disconvenir qu'elle ne soit d'une très-grande utilité, lors qu'elle se célèbre avec tout le respect & toute la solemnité que mérite une action si sérieuse, & lorsqu'on y apporte toutes les dispositions nécessaires.

Pour cet effet, il seroit à souhaiter que cette Cérémonie se pratiquât plus souvent, & qu'on n'y présentât pas un si grand nombre d'Enfants à la fois; afin que l'Evêque pût adresser plus particulièrement ses

ſes exhortations à chacun de ceux qu'il confirme, & imprimer plus fortement dans leur Eſprit l'obligation indiſpenſable où ils ſont d'accomplir le vœu que leurs Pères & leurs Parains ont fait pour eux dans leur Batême.

Il ſeroit encore à ſouhaiter, pour prévenir la confuſion & pour le ſoulagement de l'E'vêque, qu'on eut ſoin de ſi bien inſtruire les Enfants qu'ils n'euſſent pas beſoin d'une ſeconde Confirmation. En effet, pluſieurs ont accoutumé de faire confirmer leurs Enfants toutes les fois que l'E'vêque fait cette Cérémonie; ce qui eſt auſſi irrégulier que déraiſonnable: Une ſeconde Confirmation n'eſt pas plus néceſſaire qu'un ſecond Batême; & ſi une perſonne a beſoin d'être confirmée ſi ſouvent, c'eſt une marque que la Confirmation ne produit pas un grand fruit en elle.

Les Pères & les Mères, pour bien réuſſir dans l'E'ducation de leurs Enfants, doivent s'attacher ſur toutes choſes à connoître leur tempérament & leurs inclinations naturelles; afin qu'en s'y accommodant, & en ſuivant la Nature, ils puiſſent les gouverner de la manière la plus douce & la plus aiſée. Il faut faire comme un Laboureur, qui s'applique ſoigneuſement à découvrir la nature du terroir qu'il doit cultiver, pour y ſemer & pour y planter ce qui y convient le mieux.

Tout terroir n'eſt pas propre à produire toute ſorte de fruits; l'un eſt bon pour des blés, l'autre pour des vignes. Il en eſt de même du tempérament & des diſpoſitions des Enfants; les uns ſont plus ſuſceptibles que les autres de quelque Vertu & de quelque Qualité excellente, & les uns ſont auſſi plus enclins que les autres à quelque Vice: C'eſt-là un de ces ſecrets reſſorts de la Nature & de la Providence dont il eſt fort difficile de rendre raiſon.

Cela fait voir qu'il eſt bon de connoître le génie particulier des Enfants, pour en faire auſſi l'objet particulier de nos ſoins & de notre attention. Ainſi, lorſqu'on remarque en eux quelque panchant au Bien, on peut s'en prévaloir & préparer par là leur Eſprit à recevoir les ſemences de toutes les Vertus, qui par cette ſage culture, y jetteront de profondes racines & produiront des fruits en abondance.

D'un autre côté, ſi l'on découvre en eux quelque inclination au Mal, il faut s'appliquer avec tout le ſoin & toute la diligence poſſible à imprimer en eux les principes les plus propres à changer cette mauvaiſe diſpoſition de leur Eſprit; afin qu'étant encore des plantes tendres & flexibles, on puiſſe les redreſſer doucement & les faire pancher du bon côté: On ne ſauroit preſque concevoir les merveilleux effets que la Prudence & la Patience peuvent produire, pour rectifier les plus mauvaiſes diſpoſitions d'un Enfant.

Commencez donc de bonne heure à obſerver avec ſoin les inclinations particulières de vos Enfants, afin que dans toutes vos inſtructions & dans votre conduite à leur égard, vous vous appliquiez principalement à ſuivre & à aider la Nature. Vous les conduirez bien plus facilement dans le chemin de la Vertu par des voies douces & convenables à leur tempérament, que ſi vous uſez de violence pour les y faire entrer malgré eux. On pourſuit gaiement tout ce qu'on a commencé de faire avec plaiſir; mais tout ce qu'on fait avec répugnance & avec contrainte, ne peut aller que fort lentement. Ainſi, pour former vos Enfants à la Religion & à la Vertu, profitez autant que vous pourrez de leurs diſpoſitions particulières: La Nature vous ſervira de guide pour les conduire dans le chemin où ils entreront le plus facilement.

Il n'y a point de tempérament dont on ne puiſſe tirer quelque avantage en y ayant égard, pour

gagner

gagner insensiblement un Enfant, & l'engager à faire tout ce qu'on voudra; au lieu qu'on aura toutes les peines du monde si l'on s'y prend d'une manière opposée, & qu'on ne songe d'abord qu'à résister à son panchant.

Cette manière d'élever les Enfants, en s'accommodant avec prudence à leurs inclinations particulières, est d'un aussi grand fruit que quand on navigue avec vent & marée; mais lorsque pour leur donner une bonne Education, on emploie des voies directement opposées à leur panchant, c'est comme si l'on avoit le vent bon & la marée contraire. On fait de grands efforts, & l'on avance fort lentement. Je ne prétends pas néanmoins que tous les Pères & les Mères étudient comme des Philosophes le tempérament de leurs Enfants: Tout ce que je leur demande, c'est que dans une affaire d'une aussi grande importance qu'est celle de bien élever des Enfants, ils en usent avec toute la prudence dont ils peuvent être capables.

Vous devez commencer l'instruction de vos Enfants par imprimer profondément dans leur Esprit les principes les plus essentiels de la Religion & de la Vertu, qui peuvent avoir le plus d'influence sur eux & leur être d'une utilité constante dans tout le cours de leur vie. Prenez garde à la semence que vous voulez jeter en eux, & ayez soin qu'elle soit bonne & capable de produire des fruits qui contribuent au bien du Genre Humain: Il faut autant considérer la semence que la nature du torroir où vous la voulez jeter.

Attachez-vous à donner à vos Enfants une juste idée des choses les plus fondamentales & les plus nécessaires à la connoissance de Dieu & de leur Devoir, & faites-leur sentir les funestes suites du Péché & le danger où il nous expose: Inspirez-leur une ferme persuasion de la Vie à venir & des récompenses & des peines éternelles. Si une fois ces princi-

principes prennent racine en eux, ils s'y affermiront, et répandront une heureuse influence sur toutes leurs actions.

On voit un grand nombre de Pères et de Mères qui prennent un grand soin d'inspirer à leurs Enfants les mêmes préjugés dans lesquels ils ont été élevés pas rapport à la Religion: Par un zéle aveugle et sans connoissance, ils s'attachent à les former à un certain Parti, et à leur inculquer les idées et les expressions particulières d'une Secte, qui n'ont aucune solidité, ni peut-être même aucun sens, quand on vient à les approfondir. De cette manière, au lieu d'élever les Enfants dans les véritables principes du Christianisme, on prend beaucoup de peine à leur enseigner des Doctrines douteuses qui ne sont d'aucune importance dans la Religion, & qui au fond sont peut-être fausses: Au lieu de leur inspirer de la haine pour le Péché, on les confirme dans le Schisme & on leur apprend à haïr & à damner tous ceux qui ne sont pas du même sentiment qu'eux; sans considérer que peut-être ils ont plus raison, & qu'ils sont beaucoup meilleurs Chrétiens qu'eux-mêmes.

Rien n'est plus ordinaire & en même temps plus digne de pitié, que de voir de quel air présomptueux & méprisant certaines gens mal-élevés & ignorants déplorent le prétendu aveuglement & l'ignorance de ceux qui sont mille fois plus éclairés qu'eux, non seulement en toutes choses, mais sur tout par rapport à la connoissance & à la pratique de la Religion Chrétienne: Ils s'imaginent que ceux qui ne peuvent point goûter leurs expressions affectées & rudes, Ignorent le Mystère de l'E'vangile & les véritables fondements de la Piété.

En jetant ces semences dans le Cœur des Enfants, quel fruit en peut-on attendre? Au lieu de s'appliquer à la véritable Religion & à une Conversa-

versation douce & paisible, ils s'abandonneront à des Opinions nouvelles & extravagantes, à un Esprit factieux & peu charitable, à un Zèle indiscret & furieux, qui ne leur permettra jamais d'avoir eux-mêmes aucun repos ni d'en donner aux autres.

Mais si vous souhaitez que la Piété solide & la véritable Religion fructifient dans vos Enfants, ayez soin de leur bien inspirer les principes les plus essentiels du Christianisme, qui puissent les porter à la Sainteté & à la Piété, & non à embrasser quelques petites Opinions particulières, qu'on ne peut presque jamais déraciner de l'Esprit dès qu'elles y auront été une fois affermies par les Préjugés de l'Education.

Dès que le Vice & le Péché commencent à paroître en eux, il faut, autant qu'il se peut, étouffer ces mauvaises semences, de peur qu'en les laissant pousser, elles ne jettent de si profondes racines qu'il soit ensuite impossible de les arracher: On les détruira facilement si l'on a soin d'en couper le germe, à mesure qu'il paroit.

Prenez-donc bien garde que vos Enfants ne prennent aucunes mauvaises habitudes. Dès que le Vice a pris racine, il pousse à force & il est très-difficile de le détruire. Si l'on néglige de corriger un Enfant jusqu'à ce que le Vice se soit emparé de son Cœur, on court risque de ne l'en pouvoir jamais déraciner. Souvenez-vous de cette leçon qui nous exhorte *à prendre garde de ne nous pas laisser endurcir par la séduction du Péche*; ce qui ne manque pas d'arriver à ceux qui continuent dans un mauvais train de vie. Ainsi, observez soigneusement les moindres inclinations que les Enfants feront paroître vers le mal; ce sont de jeunes Serpents, qu'il faut tuer dès qu'ils se remuent, de peur qu'ils ne causent une blessure mortelle.

Dès que les Enfants ont quelque connoissance, menez-

menez-les au Temple, où Dieu a promis plus particulièrement sa présence. C'est en *Sion*, c'est dans le lieu destiné au Service Divin, *que le Seigneur a ordonné la Bénédiction & même la Vie pour toujours.* Ce sont-là les moyens que Dieu a établis pour le commencement & l'augmentation de la Grâce en nous. C'est le Lavoir où l'Ange a accoutumé de descendre & de troubler l'eau; portez-y vos Enfants, qui ne manqueront pas d'être guéris de toutes leurs infirmités, s'ils sont attentifs au mouvement de cette Eau salutaire.

A leur retour du Temple, ayez soin de leur faire rendre raison de ce qu'ils y ont entendu & appris. Ce sera le moyen de les rendre plus attentifs à des choses qui resteront gravées dans leur mémoire, & qui feront une impression d'autant plus forte sur leur Esprit.

Ayez soin sur toutes choses de les exercer à la pratique de la Religion & de la Vertu dans toutes les occasions où leur Jugement & leur Age le peuvent permettre. Commencez par leur faire apprendre quelques Prières courtes & convenables, que vous leur ferez dire à genoux & dévotement, soir & matin pour le moins. Plusieurs Enfants manquent à ce Devoir, non par une mauvaise disposition de leur Esprit, mais parce que personne ne prend soin de les instruire de la nécessité & de l'efficace de la Prière. Dès qu'on les y aura accoutumés de bonne heure, ce saint Exercice leur paroîtra aisé & agréable; au lieu que dans un âge plus avancé, on ne pourra leur en faire prendre l'habitude qu'avec beaucoup de peine & de répugnance.

La Science & la Pratique sont d'un secours réciproque l'une à l'autre: La Science prépare & dispose l'Esprit à la Pratique, & la Pratique est la voie la plus sûre pour perfectionner la Science, La simple Spéculation est une chose fort imparfaite

&

& insuffisante, en comparaison d'une Connoissance claire & distincte que l'on a acquise par la Pratique. Quelque versé qu'on soit dans la Géographie spéculative, on n'approchera jamais d'un Homme qui aura visité exactement les Pays dont il aura vu la description dans les Livres. On peut entendre parfaitement l'Art & les Règles de la Navigation; mais on n'y sera jamais aussi habile qu'un Pilote expérimenté. Il y a une aussi grande différence entre la Science perfectionnée par la Pratique & la simple Spéculation, qu'il y en a entre avoir acquis l'habitude de faire une chose & être seulement instruit de quelle manière on la doit faire: Il est aisé de se méprendre dans les Règles, mais il arrive rarement qu'une expérience réitérée nous trompe. Qu'un Homme [illegible]ours bien une chose, c'est une preuve cer[illegible]'il sait comment il doit la faire.

C'est une Vérité que notre Seigneur confirme: *Si quelqu'un*, dit-il, *veut faire ma volonté, il connoîtra de la Doctrine si elle est de Dieu ou si je parle de moi-même;* paroles qui démontrent clairement que ceux qui ont le plus de soin d'exécuter la volonté de Dieu, en ont la plus parfaite connoissance. Ainsi, le moyen le plus sûr pour savoir ce que c'est que Dieu, c'est d'imiter ses Perfections dans tout le cours de notre vie; c'est d'être saint & juste, bon & miséricordieux, comme il nous en donne lui-même l'exemple.

Quand donc vous aurez une fois rempli l'Esprit de vos Enfants des véritables principes de la Religion, attachez-vous à leur faire mettre en pratique ce qu'ils auront appris. Il vaut mieux leur enseigner à bien faire qu'à bien parler; à éviter plutôt le Mal, & même tout ce qui en a la moindre apparence, qu'à *parler le langage des Hommes & des Anges. Il dit à l'Homme, voici, la Crainte du Seigneur c'est la Sagesse; & se départir du Mal*

 c'est

c'est l'Entendement. Par là, dit aussi, *St. Jean, nous savons que nous le connoissons, si nous gardons ses Commandements; celui qui dit, je le connois, & qui ne garde point ses Commandements, il est Menteur & la Vérité n'est point en lui.*

Xénophon rapporte que les *Perses*, au lieu d'élever leurs Enfants dans les Sciences, leur apprenoient seulement à être vertueux: & qu'au lieu de remplir leur Esprit de Connoissances Spéculatives, ils s'appliquoient sur toutes choses à leur inspirer l'honnêteté, la sincérité et la fermeté, et à les rendre sages et vaillants, justes et tempérés. De même *Licurgue* dans ses Règlements pour la République des *Lacédémoniens*, ne prit aucun soin des Sciences mais seulement de ce qui regardoit les mœurs de leurs Enfants. [illegible]dant, il me semble qu'un E'tat n'en est [illegible]us florissant lorsqu'on y songe à cultiver les Sciences, aussi bien que les bonnes mœurs; et quelque grand et sage que ce Législateur ait été, je ne saurois m'empêcher de dire que ses Lois ont été défectueuses à cet égard. Les Sciences, accompagnées et guidées par la véritable Sagesse et par la Probité, sont non seulement d'un grand lustre mais aussi d'un avantage considérable à un E'tat, soit monarchique soit Républiquain.

Il faut avoir beaucoup de prudence, & une très-grande assiduité dans tout le cours de l'E'ducation des Enfants; mais sur tout par rapport à leur instruction: On doit leur inculquer des principes de la Religion & de la Vertu peu à peu, & à mesure qu'ils en deviennent susceptibles; car les Enfants sont comme des vases dont le cou est trop étroit pour y verser beaucoup de liqueur à la fois.

Il faut aussi les accoutumer peu à peu à l'exercice de la Religion & des Vertus Chrétiennes, jusqu'à ce qu'enfin elles aient pris racine en eux: Il n'y a point de culture qui demande plus de patien-

ce

ce & d'assiduité que celle de l'Esprit; ce n'est qu'après y avoir travaillé avec toute la constance d'un Laboureur qu'on recueille les fruits de son travail.

Il y a des Enfants qui sont des Esprits tardifs, & en qui l'instruction est un germe caché, qui pousse lentement mais qui fructifie enfin avec une si grande abondance qu'il dédommage agréablement la longue attente des Pères & des Mères; ce qui, suivant la remarque d'un judicieux Auteur, doit redoubler les soins des Parents, & les empêcher de désespérer du succès de leur travail. Il faut avouer, que de toutes les peines de l'Education, aucune n'est comparable à celle de rectifier un mauvais naturel. Il est bien aisé de pallier la corruption de la Nature, mais pour guérir entièrement ce Mal, il faut du temps & beaucoup d'application. Pour en venir à bout, il faut aller au devant du Mal dès la première Enfance, en arrêter le cours, & le déraciner ensuite entièrement, s'il est possible.

Mais outre tous ces moyens, il y en a un autre dont il ne faut pas manquer de se servir; c'est de faire sans cesse des prières ardentes à Dieu pour nos Enfants, de lui demander de les remplir de bonne heure de sa Grâce, de leur donner des inclinations vertueuses, & une heureuse disposition au Bien, & de seconder enfin tous nos efforts pour eux de son divin secours & de sa sainte bénédiction, sans quoi tout ce que nous pouvons faire pour eux ne sera d'aucun fruit.

Mettez-vous donc souvent à genoux: Ne vous contentez pas d'enseigner à vos Enfants à prier pour eux-mêmes, mais recommandez-les avec ferveur à Dieu, & au pouvoir de sa Grâce, qui seule est capable de les sanctifier; demandez-lui pour eux son Saint Esprit, sa divine connoissance, & la véritable Sagesse, qu'*il donne à tous libéralement, & qu'il ne reproche point*, suppliez-le qu'il lui plai-

se d'accompagner leur tendre âge de sa Crainte, qui est *le commencement de la Sagesse;* faites-lui pour eux la même prière qu'*Abraham* fesoit pour *Ismaël*, *O qu'*Ismaël *puisse vivre en ta présence.*

L'expérience nous fait voir que plusieurs Pères & Mères, après avoir fait pendant long-temps d'inutiles efforts pour former leurs Enfants à la Piété & à la Vertu, y ont néanmoins réussi, en ayant enfin recours à la Prière & en s'adressant constamment à Dieu, comme au *Père des lumières, de qui descend toute bonne donation, & tout don parfait.* C'est ainsi que *Monique*, Mère de *St. Augustin*, obtint de Dieu par la constance de ses prières la conversion de son Fils, qui devint ensuite un si grand ornement de l'Église de Dieu. Aussi *St. Ambroise*, Évêque de *Milan*, sachant le soin qu'elle avoit pris de son Éducation, et pour l'encourager à persévérer dans ses prières en faveur de son Fils, lui prédit pour sa consolation, * *qu'un Enfant qui lui avoit coûté tant de larmes, ne pouvoit pas périr.* Il est vrai que Dieu est libre de donner sa Grâce à qui il lui plait; mais cela n'empèche pas qu'il ne se rende enfin à nos prières ardentes, et ne répande sa bénédiction sur nos fidèles efforts.

Je suis persuadé qu'il y aura bien des gens qui ne goûteront point ces Leçons graves et religieuses, et qui aimeront mieux les endroits de ce Discours où nous parlons de l'Éducation des Enfants, plus par rapport à la vie Morale qu'à la vie Chrétienne. D'autres trouveront que les Règles que j'ai données à cette occasion, sont trop générales; et dans une Matière d'une si grande importance, ils demanderont des règles plus particulières qu'une Mère puisse suivre pour s'acquitter fidèlement des divers devoirs auxquels Dieu et la Nature l'engagent, par rapport à la bonne Éducation de ses

Enfants

* *Fieri non potest ut Filius tot Lacrymarum pereat.*

Enfants. C'eſt pour ſatisfaire ces derniers que je donnerai encore quelques avis ſur ce ſujet, et que j'entrerai dans tout le détail que je croirai le plus d'uſage à des Parents ſages, vertueux et tendres envers leurs Enfants.

La principale cauſe de la félicité ou de la miſère des Hommes vient d'eux-mêmes. Celui qui n'a pas l'Eſprit droit, ne prendra jamais le véritable chemin du bonheur; & celui dont le Corps eſt foible & mal-ſain, ne ſera jamais capable de s'y avancer. J'avoue qu'il y a des perſonnes dont l'Eſprit & le Corps ſont naturellement ſi vigoureux & ſi bien formés qu'elles n'ont pas grand beſoin du ſecours d'autrui: Dès le berceau, pour ainſi dire, ils ſont portés par la force de leur bon naturel à tout ce qui eſt excellent, & capables de faire des choſes merveilleuſes par le ſeul privilége de leur heureuſe conſtitution; mais les exemples en ſont rares, & je crois pouvoir aſſurer, que de cent perſonnes il y en a quatre-vingt-dix qui ſont ce qu'ils ſont, bons ou mauvais, utiles ou inutiles à la Société, par un effet de leur E'ducation. C'eſt de là que vient la grande différence des Hommes. Les moindres & les plus inſenſibles impreſſions que nous recevons dès notre tendre Enfance, ont des conſéquences très importantes & d'une longue durée. Il en eſt de ces premières impreſſions comme d'une rivière, dont on peut, ſans beaucoup de peine, détourner l'eau en divers Canaux par des routes tout à fait contraires; de ſorte que par la direction inſenſible que l'Eau reçoit d'abord à ſa ſource, elle prend différents cours & arrive enfin dans des lieux fort éloignés les uns des autres.

Je crois qu'on peut auſſi facilement tourner l'Eſprit des Enfants du côté qu'on veut. Mais quoique l'Eſprit ſoit la plus conſidérable partie de l'Homme, & qu'on doive s'attacher principalement à le bien cultiver, il ne faut pas néanmoins négli-

ger le Corps, qui ſert de demeure à l'Âme & dont elle ſuit le tempérament; ce qui m'oblige à conſidérer ce qui le regarde & à commencer par la Santé. Que la Santé ſoit néceſſaire à l'Homme pour le bien de ſes affaires & pour ſon bonheur, qu'une conſtitution robuſte & capable de ſupporter le travail & la fatigue, ſoit utile à une perſonne qui veut faire quelque figure dans le Monde, c'eſt une choſe viſible & qui n'a pas beſoin de preuves.

En parlant ici de la Santé, mon deſſein n'eſt pas de conſidérer de quelle manière un Médicin doit traiter un Enfant malade ou valétudinaire; mais ſeulement de marquer ce que les Parents doivent faire ſans le ſecours de la Médecine, pour conſerver & augmenter la Santé de leurs Enfants, ou du moins pour leur procurer une conſtitution qui ne ſoit point ſujette à des maladies. Ce qu'il y a à dire ſur ce ſujet, peut ſe réduire à cette courte Maxime, *Que les gens de qualité devroient traiter leurs Enfants, comme les bons Payſans traitent les leurs.* Mais parce que les Mères pourroient trouver cela trop rude & les Pères un peu trop ſuccinct, j'expliquerai ma penſée d'une manière un peu plus diſtincte, après avoir donné pour Règle générale & aſſurée, *Qu'on gâte la conſtitution de la plupart des Enfants par trop d'indulgence & de tendreſſe:* Cet avis regarde ſur tout les Femmes.

La premiere choſe à laquelle on doit prendre garde, c'eſt *que les Enfants ne ſoient vêtus ou couverts trop chaudement, ni en Hiver ni en Eté.* Lorſque nous venons au Monde, le viſage n'eſt pas moins tendre qu'aucune autre partie du Corps. Ce n'eſt que la Coutume qui l'endurcit & qui le rend plus capable de ſupporter le froid. Sur quoi l'on rapporte une Réponſe fort juſte qu'un Philoſophe *Scythe* fit autrefois à un *Athénien:* Comme celui-ci s'étonnoit de le voir aller nud au milieu

de

de la glace & de la neige; *Et vous*, lui dit ce Philosophe, *comment pouvez-vous souffrir que votre visage soit exposé à l'air, durant la rigueur de l'Hiver? Mon visage est accoutumé à cela*, dit l'*Athénien. Imaginez-vous*, répliqua aussi-tôt le *Scythe*, *que je suis tout visage*. En effet nos Corps peuvent endurer tout ce à quoi nous sommes accoutumés de bonne heure.

Je trouve un exemple bien propre a confirmer cette Vérité, dans une agréable Relation qui a paru sous le titre de *Nouveau Voyage du Levant*. Quoiqu'il regarde l'excès opposé à celui dont nous venons de parler, je veux dire une extrême chaleur, il sert également à faire voir quelle est la force de la Coutume. Voici les propres termes de l'Auteur: *Les chaleurs sont plus violentes dans l'Isle de* Malte *qu'en aucun lieu de l'*Europe: *Elles passent celles de* Rome. *C'est un etouffement d'autant plus insupportable, que rarement on est rafraîchi du vent. Aussi tous les Paysans sont noirs comme des* Egyptiens. *Ils ne se soucient nullement du Soleil; la plus brulante chaleur n'est pas capable de les faire rentrer dans leurs maisons, ni de leur faire cesser le travail. Ce qui m'a convaincu que la Nature se peut faire à bien des choses qui paroissent impossibles, pourvu qu'on s'y accoutume dès l'Enfance: C'est ce que font les* Maltois, *qui endurcissent le Corps de leurs Enfants à la Chaleur, en les fesant aller tout nuds, sans chemise, ni calçons, ni bonnet, depuis leur berceau jusqu'à l'âge de dix ans.*

Je vous conseille donc de ne pas prendre beaucoup de précaution pour garantir vos Enfants du froid de notre Climat. Il y a bien des gens en *Angleterre* qui portent en Hiver les mêmes habits qu'en Eté, sans en souffrir aucun inconvénient, ni être plus sensibles au froid que les autres. Cependant, si les Mères veulent absolument avoir quelque égard au temps, qu'il gèle ou qu'il neige, de

crainte que, si leurs Enfants n'étoient alors un peu plus vêtus qu'à l'ordinaire, ils n'en fussent incommodés; & si les Pères n'osent se dispenser de la même précaution, de peur d'être blâmés; qu'ils prennent garde au moins de ne pas donner à leurs Enfants des habits trop chauds; & qu'ils se souviennent entr'autres choses, que, puisque la Nature a pris soin de nous couvrir si bien la tête de cheveux, & de l'endurcir dans l'espace d'un an ou deux, qu'un Enfant peut aller de jour en plein air sans avoir la tête couverte: *il vaut mieux qu'un Enfant couche aussi la nuit sans bonnet;* car il n'y a rien qui cause plus de maux de tête, de rhumes, de caterres, de toux, & diverses autres incommodités, que de se tenir la tête chaude.

Ce que je viens de dire, regarde principalement & directement les Garçons; parce que dans la suite de ce Discours j'ai sur tout en vue de montrer comment un Garçon de bonne Maison doit être élevé dès son Enfance; ce qui ne peut pas si bien convenir à l'Éducation des Filles, dont j'ai déja parlé assez amplement: Il sera d'ailleurs assez facile de distinguer en quoi la différence du Sexe exige des soins différents.

Je dis aussi, *Qu'il est bon de laver chaque jour les piés des jeunes Enfants dans de l'eau froide, & de leur donner des souliers si minces* qu'ils prennent l'eau dès qu'ils y mettront les piés. Sur cet article je crains de m'attirer à dos les Mères & les Servantes. Les premières diront que cela est trop sale, & les autres peut-être, qu'il y auroit trop de peine à nettoyer tous les soirs les bas d'un Enfant. Cependant, le soin de sa santé doit l'emporter sur toutes ces considérations; & pour la lui conserver, il faudroit employer dix fois plus de temps, s'il étoit nécessaire. Qui considérera sérieusement combien c'est une chose dangereuse & mortelle que de se mouiller les piés lorsqu'on a été

élevé

élevé trop délicatement, souhaitera sans doute d'avoir marché nuds piés dans son bas âge; comme font les Enfants des Pauvres, qui par ce moyen sont si fort accoutumés à avoir les piés humides, qu'ils ne courent pas plus risque de s'enrhumer ou d'attrapper quelque autre incommodité, en se mouillant les piés, que s'ils se mouilloient les mains.

D'où pourroit venir, je vous prie, cette grande différence qu'il y a à cet égard, entre les mains & les piés des autres personnes, que de la Coutume? Je ne doute nullement que si un Homme avoit été accoutumé dès le berceau à aller nuds piés, & qu'il eût les mains toujours enveloppées de bonnes fourrures & toujours couvertes de gands, que les *Hollandois* nomment des *souliers de mains*; je ne doute pas, dis-je, qu'en ce cas là il seroit aussi dangereux pour cet Homme de se mouiller les mains qu'il l'est présentement à plusieurs autres personnes de se mouiller les piés.

Le vrai moyen de prévenir ce dernier inconvénient, c'est de donner aux Enfants des souliers qui puissent prendre l'eau, & de leur laver les piés constamment tous les jours dans de l'eau froide. La propreté pourroit seule suffire pour rendre cette pratique recommandable. Pour moi, je n'en parle ici que par rapport à la santé; & pour cette raison je n'en fixe point le temps à une certaine heure du jour. Je sais qu'on en a usé ainsi avec un Enfant qui ne manquoit pas de se laver les piés régulièrement tous les soirs, & même durant l'Hiver & dans le plus grand froid; ce qui lui fut d'un merveilleux effet: Dans le temps que l'eau étoit couverte de glace, l'Enfant y plongeoit ses piés & ses jambes, quoiqu'il ne fût pas d'un âge à pouvoir les frotter & les essuyer lui-même; & lorsqu'il commença, il étoit valétudinaire & d'une constitution fort tendre. Mais comme le grand but

qu'on se propose en cette occasion, est de fortifier & d'endurcir ces parties par un fréquent usage d'eau froide, afin de prévenir par ce moyen les inconvénients qui arrivent ordinairement à ceux qui élevés d'une autre manière, viennent à se mouiller les piés par accident.

Je crois qu'on peut laisser aux Parents la liberté de choisir le soir ou le matin, selon qu'ils le trouveront plus à propos ou plus commode: Le temps me paroit assez indifférent à cet effet, pourvu que la chose se fasse constamment tous les jours. Si l'on ne pouvoit acheter qu'à un prix beaucoup plus considérable, le degré de santé & de vigueur qu'on acquerra par là, on n'auroit pas sujet de se repentir du marché: Et si j'ajoute que cette pratique empêche qu'il ne vienne des cors aux pieds, bien des gens compteront cela aussi pour un très-grand avantage.

La seule précaution qu'il faut prendre à cet égard, c'est de commencer au Printemps, & de se servir d'abord d'eau tiède, & puis toujours plus froide de quelques degrés chaque fois, jusqu'à ce qu'en peu de jours on emploie de l'eau tout à fait froide, dont il faut ensuite continuer à se servir sans interruption, Hiver & Eté. Car il est à remarquer que dans ce changement, comme dans tous les autres qui regardent notre manière ordinaire de vivre, il faut y aller par des degrés insensibles; & par là nous accoutumerons nos Corps à tout, sans peine & sans aucun danger.

Il est aisé de prévoir que les Méres trouveront cette Doctrine fort étrange. Quoi, diront-elles, plonger les piés de nos Enfants dans de l'eau froide, lors même qu'il gèle & qu'il neige & qu'on a toutes les peines du monde à leur tenir les piés chauds? N'est-ce pas le vrai moyen de faire périr ces pauvres petites Créatures? Mais pour dissiper un peu cette frayeur, s'il est possible, je vai montrer

trer par des exemples, sans quoi l'on prête rarement l'oreille aux raisons les plus évidentes, que cette pratique n'a rien de dangereux.

Sénéque nous apprend dans ses Lettres, * qu'il avoit accoutumé de se baigner au milieu de l'Hiver dans de l'eau de fontaine, toute froide. S'il n'eût pas cru la chose, non seulement supportable mais utile à la santé, il n'auroit eu garde de s'y assujérir, élevé à une haute fortune où il pouvoit aisément soutenir la dépense d'un bain chaud; & se trouvant d'ailleurs dans un âge qui pouvoit lui permettre d'avoir plus d'indulgence pour lui-même, car il étoit vieux dans ce temps-là. On s'imaginera peut-être qu'il étoit engagé dans cette austérité par les principes de la Philosophie *Stoïcienne* dont il fesoit profession. Je le veux, Supposons que cette Secte lui fit supporter avec constance les bains froids dans le cœur de l'Hiver; mais d'où vient que cela contribuoit si fort à sa santé? car c'est ce qu'il assure positivement.

Mais que dirons-nous d'*Horace*? On sait qu'il ne se passionnoit pour aucun Parti, & qu'il étoit sur tout fort éloigné d'affecter les austérités *Stoïques*: Cependant, il nous apprend lui même qu'il se baignoit dans de l'eau froide au fort de l'Hiver. Dira-t-on que l'*Italie* étant sous un Climat beaucoup plus chaud que l'*Angletterre*, les eaux d'*Italie* ne sont pas si froides en Hiver que celles d'*Angleterre*? Si cela est, les Rivières d'*Allemagne* & de *Pologne* sont donc aussi beaucoup plus froides que celles d'*Angleterre*: Cependant les *Juifs* qui vivent en ces Pays-là, s'y baignent, Hommes & Femmes, dans toutes les saisons de l'Année, sans que leur santé en reçoive aucun préjudice.

Il n'y a pas d'apparence qu'on soit d'humeur de croire aujourd'hui que c'est par miracle, ou par une vertu toute particulière de la Fontaine de *St.* Wini-

* *Lettr.* 53. & 83.

Winifred, que les eaux froides de cette fameufe Source ne font aucun mal aux perfonnes du tempérament le plus tendre qui s'y vont baigner. Le monde eft à préfent tout rempli des merveilleux effets que les Bains froids produifent tous les jours dans des conftitutions foibles & languiffantes, qui recouvrent par là la fanté et la vigueur, & par conféquent ces fortes de Bains peuvent être fupportables à ceux qui jouiffent d'une parfaite fanté, & fervir à fortifier & à endurcir leur tempérament.

S'il fe trouve après cela des gens qui s'imaginent que tous ces exemples d'Hommes faits ne peuvent point être tirés à conféquence pour les Enfants et que les Enfants font trop tendres pour une telle épreuve; qu'ils confidèrent ce que les anciens *Germains* fefoient, & ce que les *Irlandois* font encore aujourd'hui à leurs Enfants: Ils trouveront que les Enfants, tout tendres qu'on fe les figure, peuvent endurer fans danger, non feulement qu'on leur lave les piés, mais qu'on leur plonge tout le Corps dans l'eau froide. Il y a encore aujourd'hui des Dames dans les Montagnes d'*E'coffe*, qui baignent ainfi leurs Enfants au fort de l'Hiver, & elles ne trouvent point que l'au froide leur faffe aucun mal.

Il n'eft pas néceffaire d'avertir ici, *Qu'il faut apprendre à nager à un Enfant lorfqu'il eft d'âge pour cela*, & qu'il a auprès de lui quelqu'un pour le lui enfeigner. Perfonne n'ignore combien il eft avantageux de favoir nager & que c'eft ce qui fauve tous les jours la vie à bien des gens. Auffi les *Romains* jugeoient cet exercice fi néceffaire, qu'ils le mettoient prefque en parallèle avec les Belles-Lettres. Pour défigner un Homme mal élevé & qui n'étoit bon a rien, ils difoient communément, *Nec litteras didicit nec natare*, c'eft-à-dire, cet Homme ne fait ni lire ni nager. Mais outre l'avantage de favoir une chofe qui peut être d'un fi grand fervice dans un cas de néceffité; il eft fi utile

le pour la ſanté de ſe baigner ſouvent en Eté dans l'Eau froide, que je ne crois pas qu'il ſoit néceſſaire que j'inſiſte davantage ſur cet Article. Je me contenterai d'avertir, qu'il faut bien prendre garde que les Enfants n'entrent jamais dans l'Eau quand ils viennent de faire quelque exercice qui les a trop échauffés, & que leur ſang ou leur pouls en eſt encore ému.

Une autre choſe qui contribue beaucoup à la ſanté de tout le monde, & ſur tout des Enfants, c'eſt d'être ſouvent au grand air, & de ſe tenir le moins qu'il eſt poſſible auprès du feu, même pendant l'Hiver. Par ce moyen les Enfants s'accoutumeront à ſouffrir le chaud & le froid, le Soleil & la pluie. Qui n'eſt pas fait à tout cela de bonne heure, ne tirera pas grand ſervice de ſon Corps dans ce Monde: Or quand les Enfants ſont déja grands, il n'eſt plus temps de commencer à les endurcir à toutes ces fatigues; il faut être fait à cela de bonne heure, & par degrés. De cette manière il n'y a preſque rien à quoi le Corps ne puiſſe s'accoutumer.

Si je conſeillois de laiſſer jouer les Enfants au Vent & au Soleil ſans chapeau, je doute qu'on voulût ſuivre mon avis. On me feroit ſur cela mille objections, qui dans le fonds ſe réduiroient toutes à ceci; c'eſt que les Enfants ſeroient tous brulés du Soleil. Mais ſi notre jeune Elève eſt ſoigneuſement mis à l'abri de toutes les injures de l'Air, s'il n'eſt jamais expoſé au Soleil ou au Vent, de peur que ſon teint n'en ſoit endommagé; c'eſt, je l'avoue, le vrai moyen d'en faire un beau Garçon, mais nullement un Homme propre à agir dans ce Monde. J'oſe même dire, que bien qu'on doive avoir plus d'égard pour la beauté des Filles, plus elles ſeront expoſées à l'air, pourvu que leur viſage n'en ſouffre aucun préjudice, plus elles ſeront ſaines & vigoureuſes; & que ſi elles

ſont

ſont élevées à la fatigue, à peu près comme les Garçons, elles en retireront de grands avantages pour tout le reſte de leur vie.

Le ſeul inconvénient qu'il y ait à craindre en laiſſant jouer les Enfants en plein air, c'eſt qu'après qu'ils ſe ſeront échauffés en courant ça & là, ils ne s'aillent coucher par terre dans des endroits froids ou humides. Je conviens que cela, auſſi bien que de boire froid lorſqu'on eſt échauffé, entraine plus de monde au tombeau ou ſur le bord du tombeau, par des fièvres ou autres maladies qui en proviennent ordinairement, qu'aucune autre choſe que je ſache. Mais il eſt aiſé de prévenir ces inconvénients dans un Enfant lorſqu'il eſt petit; parce que dans ce temps-là on a preſque toujours les yeux ſur lui. Et alors on prend ſoin d'empêcher abſolument qu'il ne ſe couche par terre, ou qu'il ne boive des liqueurs froides lorſqu'il a chaud; cette défenſe ſe changeant en habitude, ſervira beaucoup à l'en détourner lorſqu'il ne ſera plus ſous les yeux de ſa Gouvernante ou de ſon Gouverneur. C'eſt là à mon avis, tout ce qu'on peut faire à cet égard; car à meſure que les Enfants avancent en âge, il faut leur donner plus de liberté, & les laiſſer même entièrement à leur propre conduite en pluſieurs choſes. On ne peut pas tenir continuellement un Gouverneur auprès d'eux. La véritable & la plus ſûre garde qu'on puiſſe leur laiſſer, ce ſont de bons préceptes qu'il faut leur inſinuer dans l'Eſprit, & des habitudes louables qu'il faut tâcher de former en eux: C'eſt là l'eſſentiel & à quoi l'on doit par conſéquent s'appliquer avec ſoin. Pour les règles & les maximes, vous avez beau les leur rebattre aux oreilles, vous ne devez en eſpérer aucun fruit, ni dans ce cas ni dans quelque autre que ce ſoit, qu'autant qu'une conſtante pratique les aura changées en de fortes habitudes.

Ce

Ce que j'ai dit des Filles me fait souvenir d'une chose qu'il ne faut point oublier, c'est que les habits des Enfants ne doivent jamais être étroits, & sur tout autour de la Poitrine. Laissons à la Nature le soin de façonner les Corps comme elle le trouve a propos: Vous ne sauriez si bien la diriger qu'elle n'agisse d'elle-même beaucoup mieux que vous, & avec plus d'exactitude. Si les Femmes avoient à façonner elles-mêmes dans leurs flancs les Corps de leurs Enfants, comme elles tâchent souvent de corriger leur taille lorsqu'ils sont nés: il n'y auroit pas moins d'Enfants mal-faits qu'il y en a peu de bien-faits parmi ceux dont on tâche de former la taille par des habits ou autrement.

Il me semble que cette considération devroit empêcher, je ne dirai pas des Tailleurs & des Nourrisses ignorantes, mais bien d'autres personnes, de se mêler d'une chose qu'ils n'entendent pas. Ces gens-là devroient craindre de détourner la Nature de son but en voulant façonner le Corps, lorsqu'ils ignorent entièrement la structure de la plus petite partie de ce Corps. J'ai vu tant d'exemples d'Enfants qui ont reçu de grandes incommodités pour avoir été trop serrés, que je ne saurois m'empêcher d'en conclure qu'il y a des personnes qui ressemblent aux Singes, & qui n'étant guères plus sages que ces Animaux, perdent leurs Enfants par une passion insensée & les étouffent, pour ainsi dire, en les embrassant trop fortement.

Ce qui arrive naturellement & presque toujours aux Enfants à qui l'on fait porter des Corps trop forts & des habits trop étroits; c'est que leur Poitrine se rétrécit, que leur haleine devient courte & puante, qu'ils gagnent des maux de Poumon & deviennent tout voûtés: Enfin, le moyen dont on se sert pour leur rendre la taille fine & déliée, ne sert précisément qu'à la leur gâter. En effet, il ne

ne peut qu'y avoir de la disproportion dans les parties, lorſque les aliments préparés pour différentes parties du Corps, à la nourriture deſquelles ils ſont propres, ne peuvent être diſtribués ſuivant l'intention de la Nature. Ainſi, il ne faut pas s'étonner ſi l'aliment s'introduiſant là où il peut, dans quelque endroit qui ne ſoit pas ſi comprimé, il arrive qu'une Epaule ou un Côté ſoit plus haut ou plus gros que la juſte proportion ne demande.

C'eſt une choſe fort connue que les Femmes de la *Chine* ont les piés extrémement petits, feſant conſiſter en cela je ne ſai quelle beauté; & qu'on les leur ſerre fortement avec des bandes pour les empêcher de croître. J'ai vu depuis peu une paire de ſouliers de la *Chine*, qu'on diſoit être pour une Femme faite; mais qui, bien loin de pouvoir ſervir à une Femme du même âge parmi nous, auroient à peine été aſſez larges pour une de nos petites Filles. Auſſi remarque-t-on, que les *Chinoiſes* ſont fort petites & d'une courte vie; au lieu que les *Chinois* ſont de la ſtature ordinaire des autres Hommes, & qu'ils parviennent au même âge que les autres. Quelques-uns attribuent ces infirmités dans les Femmes de ce Pays-là, à ce qu'elles ſe ſerrent trop les piés; ce qui empêche la libre circulation du ſang & préjudicie à la ſanté & à l'accroiſſement du Corps. Il y a beaucoup d'apparence à cela: car combien de fois ne voyons nous pas que quelque endroit du pié venant à être offenſé, ou par une entorſe ou par quelque coup, la jambe & la cuiſſe perdent de leur force, ne reçoivent plus leur nourriture ordinaire, & diminuent inſenſiblement. Cela étant, quels plus grands inconvénients ne doit-on pas craindre lorſque la Poitrine, où eſt placé le Cœur qui eſt le ſiége de la Vie, n'a pas ſa liberté naturelle pour être trop comprimée.

Pour

Pour venir maintenant à la nourriture des Enfants, il faut qu'elle ſoit fort commune & fort ſimple. Si j'en étois cru, l'on ne leur donneroit point de chair pendant qu'ils portent la robe, ou du moins qu'ils n'euſſent atteint l'âge de deux ou trois ans. Leur ſanté en ſeroit ſans doute bien meilleure & leur tempérament plus vigoureux, tant dans ces premières années que durant tout le reſte de leur vie. Cependant je doute fort que les Parents puiſſent ſe réſoudre à ſuivre cet avis: Séduits par la coutume qu'ils ont priſe eux-mêmes de manger beaucoup de chair, ils ſeront portés à craindre pour leurs Enfants ce qu'ils appréhenderoient pour eux-mêmes, qu'ils ne périſſent faute de nourriture s'ils ne mangeoient de la chair, tout au moins deux fois par jour. Une choſe dont je ſuis très-aſſuré, c'eſt que les dents viendroient aux Enfants avec beaucoup moins de danger, que dans leur bas âge ils ſeroient moins ſujets à des maladies, & qu'ils ſe feroient pour l'avenir une conſtitution plus ſaine & plus vigoureuſe, ſi leurs Mères trop indulgentes, ou de ſottes Servantes, ne leur rempliſſoient pas tant l'eſtomac, qu'elles ont accoutumé de faire, & qu'on ne leur donnât abſolument point de chair durant les trois ou quatre premières années de leur vie.

Mais ſi l'on veut, à quelque prix que ce ſoit, donner de la chair aux Enfants; qu'on prenne garde au moins de ne leur en donner qu'une fois par jour, & d'une ſeule ſorte par repas, bœuf, veau, mouton, &c. ſans autre ſauce que l'appétit. Il faut d'ailleurs avoir grand ſoin qu'ils mangent beaucoup de pain, ou tout ſeul ou avec toute autre choſe; & il faut les obliger a bien mâcher tout ce qu'ils mangent de ſolide. Nous autres *Anglois* péchons ordinairement par cet endroit; & de là viennent tant d'indigeſtions & autres grands inconvénients.

Pour leur Déjeuné & le Soupé, du lait ſimple ou en ſoupe ; de la bouillie faite de farine d'orge ; du potage avec du gruau d'avoine & des raiſins ſecs, & autres ſemblables mets communs en *Angleterre* ; tout cela eſt fort bon pour les Enfants. Il faut ſeulement prendre garde que ces mets ſoient fort ſimples & ſans grand mélange ; & ſur tout de n'y pas mettre beaucoup de ſucre, ou plutôt point du tout. Pour les Epiceries & autres choſes propres à échauffer le ſang, il s'en faut entièrement paſſer.

On doit auſſi avoir ſoin d'épargner le ſel dans les viandes deſtinées aux Enfants, & de ne les point accoutumer à des viandes de haut goût. Notre palais aime dans les viandes le goût auquel il s'eſt accoutumé d'abord ; & outre qu'un uſage immodéré du ſel irrite la ſoif & fait boire exceſſivement, il produit pluſieurs autres mauvais effets dans le Corps. Pour moi je crois qu'un bon morceau de pain bis, bien pétri & bien cuit, quelquefois avec du beurre ou du fromage, & quelquefois tout ſec, ſeroit ſouvent le meilleur déjeuné qu'on put donner aux Enfants. Je ſuis ſûr qu'un tel déjeuné leur eſt auſſi ſain & les rendra auſſi vigoureux que des mets plus délicats ; & ſi on les y accoutume, ils n'y trouveront pas moins de goût.

Un Enfant demande-t-il à manger entre les repas ; il ne lui faut donner que du pain ſec : Si c'eſt la faim plutôt que la friandiſe qui le ſollicite à manger, il ſe contentera bien de pain ſeul ; & s'il n'a point de faim, il n'eſt pas à propos qu'il mange. On tirera de là ces deux avantages, le premier qu'on accoutumera les Enfants à aimer le pain ; car, comme je viens de le dire, rien n'eſt plus agréable à notre Palais & à notre Eſtomac que les viandes auxquelles nous ſommes accoutumés : Le ſecond avantage qu'on retirera de cette méthode, c'eſt qu'on les habituera à ne pas manger trop & plus

plus ſouvent que la Nature ne le demande. Je ne crois pas que tout le monde ſoit d'un même appétit: Les uns ont l'eſtomac plus fort, & les autres plus foible; mais je ſuis perſuadé qu'il y a des gens friands & gloutons par coutume qui ne l'auroient pas été naturellement. En effet, il y a des Pays où les Hommes, quoique vigoureux & robuſtes, ne font que deux repas par jour; & il y en a d'autres, dont l'eſtomac, ſemblable à un réveillematin, eſt accoutumé par un conſtant uſage à demander de la nourriture quatre ou cinq fois par jour.

Les *Romains* jeunoient pour l'ordinaire juſqu'au ſoupé, le ſeul repas réglé de ceux-là mêmes qui mangeoient plus d'une fois par jour. Pour ceux qui avoient accoutumé de déjeuner, ce que les uns feſoient à huit heures, les autres à dix, les autres à midi, & quelques-uns encore plus tard, ils ne mangeoient jamais de la chair & ne ſe feſoient aprêter quoi que ce ſoit.

Auguſte, dans le temps qu'il étoit le plus grand Monarque du Monde, dit qu'il mangeroit un morceau de pain ſec dans ſa calèche. Et *Sénèque* racontant ſa manière de vivre, lors même qu'il étoit déja vieux & que l'âge lui permettoit d'avoir quelque indulgence pour lui-même, nous apprend qu'il avoit accoutumé de diner d'un morceau de pain ſec, ſans ſe mettre à table. Cependant, ſi ſa ſanté l'eût exigé, il auroit pu ſoutenir la dépenſe d'un plus ſomptueux repas, tout auſſi aiſément qu'aucun de nos plus grands Seigneurs d'*Angleterre*, quand même ils auroient le double des revenus qu'ils n'ont. C'eſt ainſi que les Maîtres du Monde étoient élevés, & les jeunes Seigneurs *Romains* ne s'appercevoient pas qu'ils manquaſſent de force de Corps ou de vivacité d'Eſprit, pour ne manger qu'une fois par jour. Que ſi par hazard quelqu'un d'eux ne pouvoit attendre le ſoupé, qui étoit, comme j'ai déja dit, le ſeul repas réglé des *Romains*, il ſe conten-

toit, pour appaiſer ſa faim, d'un morceau de pain ſec, ou avec quelques raiſins ſecs ou telle autre choſe. Les *Romains* jugeoient cette eſpèce de tempérance ſi néceſſaire pour la ſanté & le bien de leurs affaires, que le Luxe qui regna ſi fort parmi eux, depuis qu'ils ſe furent enrichis des dépouilles de l'*Orient*, ne pût abolir la coutume de ne faire qu'un repas par jour; & ceux qui, au mépris de l'ancienne frugalité, feſoient de ſomptueux feſtins, ne les commençoient pourtant que vers le ſoir.

Enfin, c'étoit une choſe ſi monſtrueuſe à *Rome* de faire plus d'un repas par jour, que dans le temps-même de *Jules Céſar*, c'étoit un ſujet de reproche de ſe mettre à table quelque temps avant le coucher du Soleil pour faire un feſtin ou un repas dans les formes. Je dirois donc, ſi je ne craignois de paſſer pour trop ſévère, que le meilleur ſeroit de ne donner auſſi aux Enfants que du pain pour leur déjeuné : On ne ſauroit croire combien grande eſt la force de la Coutume. Je crois au reſte, que la plus grande partie des maladies que nous avons en *Angleterre*, viennent de ce que nous mangeons trop de chair & trop peu de pain.

Pour les repas des Enfants, je crois que le meilleur eſt, autant qu'on peut le faire commodément, de ne pas les fixer à une certaine heure réglée; car ſi les Enfants ont accoutumé par une pratique conſtante à manger à certains temps précis, leur eſtomac attendra ſa réfection à l'heure ordinaire; et toutes les fois que cette heure paſſera ſans qu'ils aient mangé, ou une faim exceſſive les rendra chagrins & de mauvaiſe humeur, ou ils ſeront abattus de langueur, faute d'appétit. Si votre Enfant demande à manger entre les repas, donnez-lui de bon pain ſec toutes les fois qu'il en aura envie. Il y en a qui pourront objecter que c'eſt là un mets bien rude et bien mince pour un Enfant; mais il eſt certain qu'un Enfant ne ſera jamais en danger de mou-

rir,

rir ou de sécher, faute de nourriture, si avec de la viande pour son diné et quelques mets liquides pour son soupé, il a d'ailleurs du pain et de la bierre, aussi souvent que son estomac en demandera.

En général le matin est destiné à l'Etude, à quoi un estomac chargé de nourriture n'est pas une fort bonne préparation. Le pain sec, quoique le meilleur des aliments, est celui qui tente le moins; et quiconque voudra prendre quelque soin de l'Esprit et du Corps d'un Enfant, et souhaitera qu'il ne soit ni stupide ni mal-sain, n'aura garde de lui remplir l'estomac à déjeuné. Qu'on n'aille pas se mettre dans l'Esprit qu'un tel traitement ne convienne point à un Enfant de bonne Maison, et d'une condition au-dessus du Commun. Un jeune Gentilhomme, de quelque âge qu'il soit, doit être élevé d'une manière qui puisse le rendre capable de porter les armes et devenir un bon soldat; mais tout Homme qui élève son Enfant comme s'il le destinoit à passer tranquillement sa vie dans la jouissance d'un Revenu considérable, n'a guères fait de réflexions sur les exemples qui lui ont passé devant les yeux, ni sur le Siecle où il vit.

Je serois d'avis qu'on accoutumât les Enfants à ne boire que de la petite bierre, et qu'on ne leur permît de boire entre les repas qu'après avoir mangé un morceau de pain. La plus grande partie des fièvres et des indigestions viennent autant de ce qu'on boit lorsqu'on a chaud, que d'aucune autre chose que je sache. Lors donc qu'un Enfant est échauffé et altéré pour avoir trop joué, s'il ne peut avaler le pain qu'avec peine et qu'il ne puisse avoir à boire qu'à cette condition, il sera obligé de s'y accoutumer: S'il est fort échauffé, il ne faut point du tout lui donner à boire, mais lui faire manger auparavant une bonne pièce de pain. Par ce moyen on gagnera du temps pour chauffer un peu la bier-

re, qu'il pourra boire alors ſans danger: S'il eſt fort altéré, la bierre un peu chaude lui étanchera mieux la ſoif; et s'il ne la veut point boire chaude, il ne lui arrivera aucun mal de ne pas boire. De plus, cela l'accoutumera à la fatigue, ce qui contribue extrêmement à la ſanté du Corps et de l'Eſprit.

En ne permettant pas aux Enfants de boire ſans avoir mangé, on les empêche de prendre la coutume d'avoir inceſſamment le verre à la bouche; dangereuſe coutume qui entraîne inſenſiblement à la Débauche. Il arrive ſouvent que les Hommes ſe font une habitude de manger et de boire. On en peut faire l'eſſai, ſi l'on veut veut, en un Enfant qui ne ſoit point accoutumé à boire; car ſi on lui fait prendre la coutume de boire durant la nuit, il ne pourra plus s'endormir ſans boire. Et comme c'eſt ordinairement en donnant à têter aux Enfants, que les Nourriſſes les endorment et font ceſſer leurs cris, je m'imagine qu'en général les Mères ont toujours quelque peine à empêcher leurs Enfants de boire pendant la nuit, lorſquelles commencent à les avoir auprès d'elles dans leurs Maiſons. Je ſuis même perſuadé que cette coutume prévaut auſſi bien de jour que de nuit; et que ſi l'on veut, on peut accoutumer un Enfant à boire à toute heure.

J'ai connu une Maiſon où pour appaiſer un Enfant, on lui donnoit à boire toutes les fois qu'il crioit; de ſorte qu'étant naturellement pleureux, il buvoit preſque à tout moment: Quoiqu'il ne parlât point encore, en vingtquatre heures il buvoit plus que moi. Quiconque en voudra faire l'eſſai, verra bientôt que s'il boit à tout moment de la petite bierre, elle l'altérera auſſi bien que la bierre forte.

La principale choſe à quoi il faut penſer dans l'Education des Enfants, c'eſt aux habitudes qu'on leur fait prendre, C'eſt pourquoi en ce point, comme

me en tout autre, ne commencez jamais à lui faire prendre en coutume une chose dont vous ne voudriez pas qu'il continuât la pratique pour s'en faire tous les jours une plus forte habitude. Il est bon, par rapport à la santé & à la sobriété, de ne pas boire plus que la soif naturelle n'exige. Qui s'abstiendra de manger des viandes salées & de boire des liqueurs fortes, aura rarement soif entre les repas, à moins qu'il n'ait pris cette mauvaise coutume de boire à contre-temps.

Sur toutes choses, prenez garde que votre Enfant ne goûte que rarement, ou plutôt jamais, du vin ou quelqu'autre liqueur forte. Il n'y a rien qu'on donne plus communément aux Enfants en *Angleterre*; mais il n'y a rien aussi qui leur soit plus pernicieux. Les Enfants ne devroient jamais boire de liqueurs fortes, que par l'ordonnance du Médecin lorsqu'elles leur sont nécessaires en qualité de potions cordiales. C'est en quoi il faut observer de près les Domestiques, & les reprendre sévèrement lorsqu'ils manquent dans cet article. Comme ces gens-là font consister une partie de leur bonheur à boire des liqueurs fortes, ils sont toujours prêts à faire leur cour aux Enfants en leur offrant ce qu'ils trouvent eux-mêmes le plus à leur goût; & parce qu'ils voient que ces sortes de liqueurs les égaient, ils s'imaginent sottement qu'un Enfant n'en sauroit être incommodé. C'est à quoi l'on doit veiller soigneusement, & prévenir cet inconvénient avec toute l'adresse imaginable; car il n'y a rien qui soit d'une plus dangereuse conséquence, & pour le Corps & pour l'Esprit, que de laisser accoutumer les Enfants aux liqueurs fortes, & sur tout à boire en particulier avec les Domestiques.

Le Fruit fait un des articles les plus délicats, pour ce qui concerne le soin de la Santé, & sur tout à l'égard des Enfants. Ce fut pour le Fruit que nos premiers Parents risquèrent le Paradis; il ne faut donc

donc pas s'étonner si nos Enfants ne peuvent pas s'abstenir d'en manger, aux dépens même de leur santé. Il n'y a point de règle générale pour modérer ce Désir; car je ne saurois entrer dans le sentiment de ceux qui voudroient défendre entièrement le Fruit aux Enfants, comme une chose qui leur est tout à fait pernicieuse. Ils ne font par là que rendre les Enfants plus avides de Fruit, & les engager à manger tout celui qu'ils peuvent attrapper, bon ou mauvais, mûr ou non mûr.

Je serois d'avis qu'on interdît absolument aux Enfants les Melons, les Pêches, la plupart des Prunes, & toute sorte de Raisins qui croissent en *Angleterre*. Tous ces Fruits, quoique d'un goût fort prévenant, ont un suc si mal-sain, qu'il faudroit, s'il étoit possible, que les Enfants n'en vissent jamais, & qu'ils ne sussent pas même qu'il y eût de tels fruits. Pour les Fraises, les Cerises, & les Groseilles, lorsqu'elles sont bien mûres, je crois qu'on leur en peut donner sûrement, & même en grande quantité; pourvu que ce ne soit pas après le Repas, comme on fait ordinairement, lorsque l'Estomac est déja plein d'autre nourriture. On devroit plutôt les leur donner avant le Repas, & sur tout à leur Déjeuné. Il faut aussi avoir soin qu'ils mangent ces fruits avec du pain, & de ne leur en point donner qui ne soient parfaitement mûrs: A les manger de cette manière, je crois qu'ils sont plus profitables que nuisibles à la Santé.

Comme les fruits d'Eté sont convenables à la chaleur de la Saison, ils sont propres à rafraîchir l'Estomac, la chaleur abat & rend tout languissant. Par cette raison, je ne serois pas si rigide sur ce point que quelques-uns le sont envers leurs Enfants, qui étant tenus de trop court à cet égard, au lieu d'une quantité raisonnable de bons fruits qu'on leur auroit donné & dont ils se seroient contentés, mangent sans retenue & comme on dit, à ventre débou-

boutonné, tout le mauvais fruit qu'ils peuvent attraper, soit qu'ils en trouvent par hazard, ou qu'ils obligent quelque Domestique à leur en donner.

Pour les Pommes & les Poires qui sont bien mûres, & qui ont été cueillies depuis quelque temps, je crois qu'on en peut manger sans crainte, en quelque temps que ce soit, & en grande quantité, sur tout des Pommes, qui après le mois d'Octobre, n'ont jamais, que je sache, fait de mal à personne.

Les Fruits secs & confits au sucre sont aussi fort sains, si je ne me trompe. Mais on doit s'abstenir de toute sorte de confitures liquides, dont il n'est pas aisé de dire, si elles incommodent plus celui qui les fait ou celui qui les mange. Laissons aux Dames toutes ces friandises, l'une des plus folles dépenses dont la Vanité se soit encore avisée.

De tout ce qui paroit moû & efféminé, il n'y a rien que l'on doive permettre aux Enfants avec plus d'indulgence que le Sommeil. C'est en cela seul qu'il faut les laisser se satisfaire pleinement; car il n'y a rien qui contribue plus que le Sommeil à l'accroissement & à la Santé des Enfants. La seule chose qu'on doit observer à cet égard, c'est de déterminer quelle partie des vingtquatre heures qui composent le jour, ils doivent employer à dormir; ce qu'il est aisé de résoudre par cette seule Remarque; *Qu'il est très-avantageux aux Enfants de s'accoutumer à se lever de bon matin.*

En effet, il n'y a rien de meilleur pour la Santé. Celui qui par un usage constant se sera fait une habitude de se lever matin sans peine dans sa jeunesse, n'aura garde, lorsqu'il sera un Homme fait, de dissiper la meilleure & la plus considérable partie de sa vie à dormir, où à se dorloter dans un lit. Or si vous voulez que vos Enfants se lèvent de bon matin, il faut que vous leur fassiez prendre la coutume de s'aller coucher de bonne heure.

heure. Par là vous les accoutumerez aussi à éviter ces Débauches du soir, si dangereuses & si nuisibles à la Santé; car lorsqu'on se retire de bonne heure chez soi, l'on trouve rarement l'occasion de s'abandonner à ces sortes d'excès. Je ne prétends pas néanmoins qu'un Fils, devenu grand, ne doive jamais se trouver en compagnie après huit heures du soir, ni causer avec ses Amis, le verre à la main, jusqu'à minuit.

La seule chose que j'ai dessein de vous recommander ici, c'est que par la manière dont vous conduirez votre Enfant durant sa première jeunesse vous l'empêchiez, autant qu'il vous sera possible, de se jeter dans ces inconvénients; & vous aurez gagné beaucoup, si l'habitude que vous aurez fait prendre à votre Enfant de se coucher de bonne heure, lui fait contracter une espèce d'aversion pour les longues veilles, & l'oblige à éviter souvent ces parties de plaisir & à ne les proposer lui-même que rarement. Cependant, si vos soins n'étoient pas suivis d'un si grand succès, mais que l'occasion & la Compagnie, victorieuses de la Coutume, l'engageassent à vivre comme les autres dès qu'il auroit une vingtaine d'années; il est toujours bon d'accoutumer un Enfant jusqu'à ce temps-là à se lever de bon matin, & à s'aller coucher de bonne heure, pour le bien présent de sa santé et pour d'autres avantages qui lui en reviennent.

Qoique j'aie dit qu'il faudroit accorder aux Enfants une grande liberté par rapport au Sommeil, jusqu'à les laisser dormir autant qu'ils veulent quand ils sont petits; je n'entends pas néanmoins par là, que cette liberté doive leur être continuée pour toujours, à mesure qu'ils deviennent grands. Mais il n'est pas aisé de déterminer précisément quand il faudroit commencer d'abréger leur sommeil; si l'on devroit le faire quand ils sont parvenus à l'âge de sept ans, de dix ans, ou en quelque autre temps.

Il faut pour cela avoir égard à leur tempérament, à leurs forces, & à leur constitution particulière. Mais je crois que s'ils sont trop grands dormeurs, il seroit à propos de commencer entre la septième & la quatorzième année de leur âge à les réduire par degrés à huit heures de sommeil ; ce qui en général suffit à des personnes faites qui sont en bonne santé.

Or si vous avez accoutumé votre Enfant, comme vous devriez, à se lever constamment de bon matin, il sera aisé de le corriger du défaut de garder trop long-temps le lit ; car la plupart des Enfants sont assez portés d'eux-mêmes à abréger ce temps, par la passion qu'ils ont de passer la soirée en compagnie. Il est vrai que si l'on n'y prend garde, ils se dédommageront le matin du sommeil qu'ils auront perdu le soir ; ce qu'on ne doit absolument point leur permettre.

Il faudroit les faire lever constamment le matin à leur heure ordinaire, mais toujours en prenant soin de ne pas les éveiller trop brusquement, ou avec un ton de voix trop fort ou trop perçant, ou en frappant tout d'un coup leurs oreilles de quelque autre bruit trop violent. Cela épouvante souvent les Enfants & leur fait beaucoup de mal ; & qui est-ce qui n'est pas déconcerté si par quelque soudaine allarme il vient à être éveillé tout d'un coup d'un profond sommeil ? Lors donc que vous voulez éveiller un Enfant, commencez par l'appeler d'une voix basse, & secouez-le d'une manière fort douce, afin de le tirer peu à peu de son assoupissement, en le traitant toujours doucement, & de fait & de parole, jusqu'à ce qu'il soit tout à fait revenu à lui-même. Quand il a mis une fois ses habits, vous êtes assuré qu'il est entièrement éveillé. On cause une assez grande peine à un Enfant de venir interrompre son sommeil, quelque doucement qu'on le fasse ; & c'est assez pour pren-

dre

dre garde de n'y pas joindre quelque autre action rude, & sur tout qui puisse lui donner de l'épouvante.

Il faut que les Enfants soient couchés durement, sur des matelas plutôt que sur des lits de plume. Un lit dur fortifie les membres; au lieu qu'un lit mollet, où l'on s'ensévelit chaque nuit dans la plume, amollit & dissout, pour ainsi dire, tout le Corps; ce qui cause souvent des foiblesses, & est comme l'avant-coureur d'une mort prématurée. Outre la Pierre, qui vient souvent de ce que les reins sont enveloppés trop chaudement, les lits de duvet causent plusieurs autres incommodités, & ce qui les produit toutes, une complexion tendre & délicate. D'ailleurs, celui qui est une fois accoutumé à coucher durement chez lui, ne perdra pas le sommeil, faute d'un lit moû & d'un oreiller bien placé, durant ses voyages lorsqu'il en a le plus de besoin.

C'est pourquoi je crois qu'il seroit à propos de faire le lit des Enfants de différentes façons: que tantôt on leur mit la tête plus haute, & tantôt plus basse, afin qu'ils ne fussent pas réduits à se ressentir du moindre petit changement; à quoi ils ne peuvent qu'être exposés lorsqu'ils ne sont pas destinés à coucher toujours dans la Maison de leurs Parents & à avoir toujours une servante à leurs côtes pour prendre soin de leurs hardes & de les bien couvrir dans le lit. Il n'y a rien qui restaure plus l'Homme que le Sommeil; si on le perd, on s'en ressent infailliblement. L'on est donc bien malheureux de ne pouvoir prendre une potion si cordiale que dans une belle coupe dorée de sa Mère, & nullement dans une tasse de bois. Celui qui peut bien dormir par tout, avale cet excellent breuvage sans se mettre en peine si c'est sur un lit mollet ou sur le plancher. C'est le sommeil qui est la seule chose nécessaire.

Une

Une autre chose qui est fort nécessaire à la Santé ; c'est d'*aller à la selle régulièrement*. Ceux qui ont le ventre trop libre, ont rarement l'Esprit ou le Corps vigoureux ; mais comme il est beaucoup plus aisé de remédier à ce mal qu'à son contraire, par le régime ou par des médecines, il n'est pas fort nécessaire de s'étendre sur cet article ; car si le flux de ventre paroit dangereux ou par sa violence ou par sa durée, il sera assez tôt, & quelquefois trop tôt, de recourir à un Médecin pour en arrêter le cours : S'il est modéré & court il vaut mieux pour l'ordinaire laisser agir la Nature. D'un autre côté, la difficulté d'aller à la selle a des suites très-dangereuses, qu'il est beaucoup plus malaisé de guérir par le secours de la Médecine ; car les remèdes purgatifs qu'on prend dans ces occasions, & qui semblent donner du soulagement, servent plutôt à augmenter le mal qu'à le dissiper.

Comme cet article est de la dernière importance pour la Santé & pour le repos de la Vie, je rapporterai ce qu'un célèbre Auteur remarque à cette occasion.

„Une raison particulière, dit-il, m'obligeant de „rechercher la nature de ce mal, & ne pouvant „trouver dans les Livres aucun moyen de le gué-„rir, j'ai médité moi-même sur ce sujet ; persuadé „que nous pourrions faire dans nos Corps de plus „grands changements que celui-là, si nous nous y „prenions comme il faut & que nous allassions par „degrés.

„J'ai considéré, qu'aller à la selle étoit l'effet d'un „certain mouvement du Corps, & sur tout du mou-„vement péristaltique des boyaux.

„Je considérai ensuite, que plusieurs mouve-„ments qui n'étoient pas entièrement volontaires, „pouvoient néanmoins devenir habituels par l'usa-„ge & par une constante application, si on avoit

„soin

„ſoin de les exciter régulièrement dans un certain „temps, ſans aucune interruption.

„J'avois obſervé outre cela quelques perſonnes, „qui en prenant une pipe de tabac après ſoupé, „ne manquoient jamais d'aller à la ſelle; & je „commençai à penſer en moi-même, ſi ce n'étoit „pas la coutume plutôt que le tabac qui leur pro„curoit ce bénéfice de nature; ou du moins, que „ſi le tabac produiſoit cet effet, c'étoit plutôt en ex„citant un violent mouvement dans les boyaux, „que par aucune qualité purgative.

„M'étant ainſi mis dans l'Eſprit qu'on pouvoit ſe „faire une habitude d'aller à la ſelle, ce qui me „reſtoit à examiner étoit, de quels moyens on pou„voit ſe ſervir pour en venir là.

„Je conjecturai donc, que ſi un Homme, après „avoir mangé le matin, alloit auſſi-tôt à la ſelle, „& eſſayoit s'il pourroit s'efforcer jusqu'à déchar„ger ſon ventre, il pourroit avec le temps s'en fai„re une habitude par une conſtante pratique.

„Je puis aſſurer que je n'ai vu perſonne qui, ayant „fait régulièrement ce que je viens de dire, ne ſe „ſoit rendu le ventre libre en peu de mois. Je „ſerois donc d'avis qu'on fît prendre cette coutu„tume à un Enfant tous les jours, immédiatement „après qu'il auroit déjeuné. Je ne ſai s'il y aura „bien des gens un peu avancés en âge, qui veuil„lent en faire l'eſſai; mais je ne puis m'empêcher „de dire, que conſidérant combien il naît d'in„convénients de ce que la Nature ne ſe décharge „pas autant qu'il ſeroit néceſſaire, je ne vois preſ„que rien qui contribue plus à la conſervation de „la Santé, que de la ſatisfaire ſur ce point. Pour„vu qu'on aille à la ſelle une fois en vingt-quatre „heures, cela ſuffit ſi je ne me trompe; & je ne „crois pas qu'il y ait perſonne qui s'imagine que „ce ſoit trop. Or, par le moyen que je viens

„d'indi-

„d'indiquer, on peut en venir là sans recourir à la „Médecine, dont je dois traiter présentement.

On attendra peut-être de moi que je prescrive ici quelques règles de Médecine pour prévenir les incommodités & les maladies auxquelles les Enfants peuvent être sujets. Tout ce que j'ai à dire sur cet article se réduit à ceci, qu'on doit observer inviolablement; c'est *Qu'il ne faut jamais donner aux Enfants de médecine par précaution, comme on parle.* La seule pratique des petits avis que je viens de donner, servira plus à prévenir les maladies des Enfants, que toutes les tisannes des Dames & toutes les drogues des Apoticaires.

Ayez soin d'être fort retenu sur ce chapître; de peur qu'au lieu de prévenir le mal par une médecine, vous ne l'attiriez. Lors même qu'un Enfant a quelque petite indisposition, il ne faut pas se hâter de lui donner des remèdes, ou d'appeler le Médecin; sur tout si c'est un Homme qui aime à se donner du mouvement, à couvrir d'abord toutes les fenêtres de phioles, & à remplir de médecines l'estomac de ses malades. Dans cette occasion il est plus sûr de laisser entièrement les Enfants à la conduite de la Nature; que de les mettre entre les mains d'un Médecin qui ne songe qu'à les charger de remèdes, ou qui s'imagine que ces maladies ordinaires des Enfants ne sauroient être guéries par la diète, ou par quelque chose d'approchant.

Pour moi, je crois, (& mon sentiment est confirmé par l'expérience) que les Enfants dont la complexion est si délicate, ne doivent être médecinés que le moins qu'il est possible, & dans une absolue nécessité. Un peu d'eau fraîche, mêlée avec de l'eau de fleur de pavot rouge, qui est un remède souverain contre les indigestions, avec un peu de repos & d'abstinence; cela seul coupe cours fort souvent à plusieurs indispositions que des re-

mèdes précipités auroient changées en de violentes maladies. S'il arrive que le mal ne puiſſe pas être déraciné par de petits remèdes, mais qu'au contraire il augmente & dégénère en une véritable maladie; alors il ſera temps d'avoir recours à quelque Médecin ſage & prudent pour ſuivre ſes avis. J'eſpère qu'en ce point je n'aurai pas de peine à perſuader, que moins l'on aura recours à la Médecine & aux Médecins, plus on s'en trouvera bien pour ſa ſanté & pour celle des Enfants en particulier.

Voilà tout ce que j'avois à dire pour ce qui regarde le ſoin qu'on doit prendre du Corps & de la Santé des Enfants; ce qui ſe réduit à ce peu de Règles très-faciles à obſerver, ſavoir de laiſſer aller les Enfants en plein air; de leur faire prendre de l'exercice; de les laiſſer bien dormir; de ne les nourrir que de viandes les plus ſimples & les plus communes; de leur défendre l'uſage du vin & de toutes les liqueurs fortes; de ne leur donner que peu ou point de médecines; de ne leur pas faire des habits trop chauds ou trop étroits; & ſur tout de leur tenir la tête froide, auſſi bien que les piés, en les accoutumant à les laver dans de l'eau froide, & à ſouffrir l'humidité.

Après avoir pris ces précautions pour conſerver le Corps dans ſa vigueur, afin qu'il puiſſe être capable d'obéir à l'Ame; la principale choſe qu'il reſte à faire, c'eſt de donner à cette Ame de bonnes impreſſions, afin qu'en toutes occaſions elle ſoit diſpoſée à ne rien faire qui ne réponde à la dignité & à l'excellence d'une Créature raiſonnable. Quoique nous nous ſoyons aſſez étendu ſur ce ſujet, cependant il y a encore bien des choſes à dire ſur cet article, qui méritent notre attention.

Comme la force du Corps conſiſte principalement en ce qu'il devient propre à endurer toute ſorte de fatigues, il en eſt de même de l'Ame. Le grand principe

principe & la base de toutes les Vertus, dont un Homme peut être orné, consiste en ce qu'il soit capable de renoncer à ses désirs, de réprimer ses passions, & de suivre purement & simplement ce que la Raison lui propose de meilleur, quoique sa passion l'en veuille détourner pour l'entrainer ailleurs.

La grande faute que l'on commet ordinairement dans l'Éducation des Enfants, c'est qu'on n'en prend pas assez de soin dans le temps le plus convenable, & qu'on n'accoutume pas leur Esprit à une bonne discipline et à se soumettre à la Raison, lorsqu'il est le plus en état de recevoir sans peine toute sorte d'impressions. C'est avec beaucoup de sagesse que la Nature a inspiré aux Parents de l'amour pour leurs Enfants; mais si la Raison ne modère cette affection naturelle avec une extrême circonspection, elle dégénère aisément en une indulgence excessive. Que les Pères et les Mères aiment leurs petits Enfants, rien de plus juste, leur devoir les y oblige; mais souvent non contents d'aimer leurs personnes, ils vont jusqu'à chérir leurs défauts. Il ne faut pas, à ce qu'ils croient, gêner, contrecarrer ces petites Créatures; il faut leur laisser faire tout ce qu'ils veulent. Et comme dans leur Enfance ils ne sont pas encore capables de tomber dans de grands vices, les Parents s'imaginent qu'on peut alors, sans grand danger, avoir de l'indulgence pour leurs petites irrégularités, et se divertir eux-mêmes de ces jolis traits de malice qui selon eux siéent bien à cet âge innocent. Mais pour détruire le préjugé de ces Parents, qui trop idolâtres de leurs Enfants, n'ont pas voulu prendre la peine de les corriger de ces petits tours de malice, et ont prétendu les excuser en disant que c'étoit peu de chose, je me contenterai de leur faire savoir cette sage réponse de *Solon*: *C'est peu de chose*,

ſe, il eſt vrai; mais ce n'eſt pas peu de choſe que la Coutume.

Notre petit mignon doit être inſtruit à donner des coups et à dire des injures: Il faut lui donner tout ce qu'il demande et lui laiſſer faire tout ce qui lui plait. C'eſt ainſi que les Parents, par une indulgence outrée pour leurs Enfants encore tout petits, corrompent en eux tous les principes de la Nature; et enſuite ils s'étonnent de voir des ruiſſeaux impurs, après qu'ils en ont eux-mêmes empoiſonné la ſource. Car lorſque les Enfants ſont devenus grands, et que leurs mauvaiſes habitudes ont crû à proportion, les Parents qui ne les trouvent plus d'un âge à être dorlotés, ou à badiner avec eux, commencent à dire que ce ſont de petits fripons, des Eſprits revêches et pleins de malice; ils ſont choqués de les voir opiniâtres et ſujets à ces mauvaiſes inclinations qu'ils leur ont inſpirées eux-mêmes, et qu'ils ont pris ſoin d'entretenir. Et alors qu'il eſt peut-être trop tard, ils ſeroient bien aiſes d'arracher ces mauvaiſes herbes qu'ils ont plantées de leurs propres mains, et qui ont pris de trop fortes racines pour pouvoir être facilement arrachées. Car ſi un Enfant a été accoutumé à avoir une pleine liberté de faire tout ce qu'il a voulu, pendant qu'il a porté la robe, pourquoi trouverions-nous étrange qu'il prétende avoir le même privilége, et qu'il mette tout en uſage pour continuer d'en jouir, lorſqu'il vient à porter le haut de chauſſe? Il eſt vrai qu'à meſure qu'il avance en âge, ſes fautes deviennent plus ſenſibles; de ſorte qu'il y a peu de Pères et de Mères aſſez aveugles pour ne pas les appercevoir, et aſſez inſenſibles pour ne pas reconnoître les mauvais effets de leur propre indulgence.

Un Enfant, avant que de pouvoir parler ou marcher, a gagné le deſſus ſur ſa Gouvernante; il a pris un entier aſcendant ſur ſes Parents, depuis qu'il

qu'il a su caqueter. Pourquoi, je vous prie, étant devenu grand, plus fort et plus habile qu'il n'étoit alors, doit-il être tout d'un coup tenu de court, et forcé de plier sous la volonté d'autrui? Pourquoi faut-il qu'après avoir été abandonné à lui-même à l'âge de sept, de quatorze ou de vingt ans, il se dépouille d'un Privilége que l'indulgence de ses Parents lui a accordé si libéralement jusqu'alors? Vous n'avez qu'à en faire l'essai en un Chien, en un Cheval, ou quelqu'autre Animal; et vous verrez si les mauvaises habitudes qu'ils auront contractées lorsqu'ils étoient jeunes, pourront être facilement corrigées quand ils seront une fois dans la vigueur de leur âge. Cependant, aucun de ces Animaux n'est à beaucoup près si revêche, si fier, ni si enclin à être maître de soi-même et des autres que l'Homme.

Nous sommes généralement assez avisés, pour commencer à discipliner ces Animaux, dans le temps qu'ils sont fort jeunes; et à dresser de bonne heure toute autre Créature de cette espèce, que nous voulons employer à notre usage. Nous ne manquons en ce point qu'à l'égard des Créatures que nous mettons au Monde: Après en avoir fait de méchants Enfants, nous espérons follement qu'ils seront des Hommes vertueux. Si toutes les fois qu'un Enfant veut avoir des raisins ou des dragées, nous lui en donnons pour l'empêcher de pleurer ou de se dépiter, pourquoi devenu grand, ne doit-il pas être satisfait si sa passion l'entraîne au Vin ou aux Femmes? Ces derniers objets sont aussi propres à réveiller les désirs d'un Homme fait, que les dragées & les autres bagatelles qu'il demandoit en pleurant lorsqu'il étoit petit, étoient propres à exciter les désirs d'un Enfant. Le mal ne consiste pas à avoir des désirs conformes aux idées & aux goûts attachés à ces différents âges; mais à ne pas soumettre ces désirs à la conduite de la Raison.

La différence ne consiste pas non plus à avoir ou à ne pas avoir des passions, mais à pouvoir les gouverner & à résister actuellement à leurs impressions. Or, qui n'est pas accoutumé à soumettre sa volonté à la Raison des autres, pendant qu'il est jeune, aura beaucoup de peine à écouter les conseils de sa propre Raison & à les suivre lorsqu'il sera en âge de s'en servir; & il n'est pas difficile de prévoir quelle sorte d'Homme il sera un jour.

Ce sont là des fautes où tombent communément ceux qui semblent prendre le plus de soin de l'Éducation de leurs Enfants. Mais si nous observons la manière dont on gouverne ordinairement les Enfants, nous aurons tout sujet d'être surpris qu'au milieu de ce déréglement de mœurs dont on se plaint par tout, il reste encore quelque trace de Vertu dans le Monde. Peut-on nommer un Vice dont le goût ne soit communiqué aux Enfants, ou par leurs Parents, ou par leurs Nourrisses; dont on ne jette les semences dans leur Ame, dès qu'ils sont capables de les recevoir? Je ne dis pas par les exemples qu'on met devant leurs yeux, & qui doivent néanmoins les encourager au Mal; mais ce que j'ai dessein de faire remarquer ici, c'est qu'on leur enseigne directement le Vice, & qu'on les éloigne actuellement du chemin de la Vertu. Ne leur inspire-t-on pas, par exemple, la violence, l'esprit de vengeance & de cruauté, avant qu'ils puissent marcher? *Donne-moi un coup, afin que je le lui rende*, c'est la leçon qu'on repète tous les jours à la plupart des Enfants. On compte cela pour rien, parce que leurs mains n'ont pas la force de faire du mal; mais n'est-ce pas là le vrai moyen de leur gâter l'Ame & de leur inspirer la violence? Si lorsqu'ils sont petits, on leur apprend à faire du mal aux autres, à les frapper, à les battre, pour ainsi dire, par procuration; si on les exhorte à se réjouir du mal qu'ils leur ont pro-

curé,

curé, & à ſe faire un plaiſir de les voir ſouffrir; ne les diſpoſe-t-on pas par là à recourir eux-mêmes à ces voies de fait, lorſqu'ils ſeront aſſez forts pour faire ſentir la peſanteur de leur bras & pour frapper tout de bon?

Les habits qui ne doivent ſervir naturellement que pour la modeſtie, pour tenir le Corps chaud & le défendre des injures de l'Air, ſont par la ſottiſe ou le déréglement des Parents, recommandés aux Enfants pour d'autres uſages tout différents: Ils leur en font un ſujet de vanité & d'émulation. On inſpire à un Enfant de la paſſion pour un habit neuf en lui feſant eſpérer que ce ſera un bel habit; & dès qu'une jeune Fille eſt parée d'une robe ou d'une coiffure neuve, ſa Mère lui apprend à s'ad[illegible] elle-même, en l'appelant ſa petite Reine, ſa Princeſſe. De cette manière on inſtruit les Enfants à tirer vanité de leurs habits, avant que de pouvoir les mettre eux-mêmes. Et pourquoi ne continueroient-ils pas à s'enorgueillir de leurs ajuſtements, & de ce que le Tailleur ou la Coiffeuſe les leur a faits à la mode, puiſque leurs Parents le leur ont appris de ſi bonne heure?

On dreſſe les jeunes gens à mentir, à ſe ſervir d'équivoques & d'excuſes, peu différentes du Menſonge. Si les Apprentis & les Enfants emploient à propos ces petits artifices pour le profit de leurs Maîtres ou de leurs Parents, on les en loue, on les leur recommande. Quelle apparence qu'après qu'on les a diſpenſés de reſpecter la Vérité & qu'on les a même encouragés à la corrompre, quand c'eſt pour l'avantage d'un bon Maître, tout confit en dévotion, ils n'uſent pas dans l'occaſion du même Privilége pour leur propre profit?

Ce n'eſt que la Pauvreté qui empêche les gens du Commun de porter leurs Enfants à l'intempérance, de leur donner des mets délicats, ou de les ſolliciter à boire & à manger au-delà du néceſſaire; car

car lorſqu'ils ſe trouvent en lieu de ſe ſatisfaire, ils montrent bientôt par leur exemple que ce n'eſt point par averſion pour l'yvrognerie & pour la Gourmandiſe qu'ils ſont ſobres, mais par une pure néceſſité. Si vous obſervez après cela ce qui ſe paſſe dans les Maiſons de ceux qui ſont un peu plus à leur aiſe, vous trouverez qu'on y fait ſi fort conſiſter le bonheur & la principale affaire de la Vie, à manger & à boire, qu'on croiroit les Enfants négligés s'ils n'y avoient leur bonne part. On leur donne des sauſſes, des ragoûts, des viandes déguiſées avec tout l'art imaginable, pour réveiller leur appétit lorſqu'ils ont déja le ventre bien plein; & alors, de peur que leur eſtomac ne ſoit ſurchargé, le prétexte eſt tout prêt de leur donner encore un verre de vin pour aider à la digeſtion, qu'en effet cela ne ſerve qu'à la reculer.

Un Enfant a-t-il la moindre indiſpoſition, la première queſtion qu'on lui fait, c'eſt *Que veux-tu donc manger, mon ami? Que te donnerons-nous?* Auſſi-tôt on le preſſe de manger & de boire; & chacun eſt à imaginer ce qu'on pourra lui préſenter qui ſoit aſſez friand & délicat pour vaincre le dégoût que la Nature donne ſagement dans le commencement des maladies, comme un moyen pour empêcher qu'elles n'augmentent; afin que délivrée du ſoin ordinaire de digérer la nouvelle nourriture dont l'eſtomac ſe chargeroit autrement, elle puiſſe avoir le loiſir de corriger & de dompter les humeurs peccantes.

Mais lors même que les Enfants ont le bonheur d'avoir des Parents qui par prudence les éloignent de leur table & les nourriſſent ſobrement de mets fort ſimples & fort communs; il eſt encore très-difficile que leur Eſprit ſe préſerve de la Contagion. Car quoique durant tout le temps qu'ils ſont ſous la direction de quelque perſonne ſage, ils puiſſent être aſſez en ſureté par rapport à leur ſanté;

té; le moyen que leur Cœur ne ſoit pas corrompu par les discours qu'on leur fait sur cette espèce d'*Epicuréiſme*? De tous côtés ils entendent louer la bonne chère; Qui ne voit que tous ces éloges doivent bientôt leur faire aimer une table bien servie, & leur inspirer le désir d'en faire la dépense, dès qu'ils en auront les moyens? Tenir bonne table, c'est ce que tout le monde appelle *bien vivre*; Ceux-là même qui font profession de censurer le Vice, parlent ce langage; & comment voulez-vous après cela que la triste Vertu entreprenne de s'opposer à la Voix publique? Quelle apparence qu'on l'écoute, si elle nomme *Luxe* ce qui est si fort applaudi dans le Monde & si généralement autorisé par la pratique des personnes du premier rang?

C'est à présent un Vice si établi, & qui a de si puissants Défenseurs, que je ne sai si déja il ne se pare pas du nom de Vertu, & si la liberté de le censurer ne passera point pour folie ou ingnorance du monde. Pour moi, je craindrois fort que ce que je viens seulement d'en dire, ne fût censuré comme une petite Satire hors de propos; si je ne le proposois dans la vue d'exciter les Parents à veiller soigneusement à l'Education de leurs Enfants; lorsqu'ils voient ces foibles Créatures environnées de tous côtés, non seulement de tentations propres à les corrompre, mais même de Précepteurs de débauche; & cela peut-être dans les lieux où ils les croient le plus en sûreté.

Je ne veux pas insister davantage sur ce sujet, ni m'étendre à faire voir, article par article, le soin qu'on prend de gâter les Enfants & de leur inspirer de mauvais principes. Mais je prie les Parents, de considérer sérieusement, s'il y a un Défaut ou un Vice qu'on n'enseigne visiblement aux Enfants; & s'il n'est pas de leur devoir & de leur sagesse, de leur procurer d'autres instructions.

Une chose qui me paroit très-évidente, c'est que le principe de toutes les Vertus & du véritable Mérite, consiste à pouvoir vaincre ses désirs, lorsqu'ils ne sont pas autorisés par la Raison. Cette puissance s'acquiert & se perfectionne par la Coutume, à qui tout devient facile & familier lorsqu'on s'y applique de bonne heure. C'est-pourquoi, si j'en étois cru, je conseillerois que contre ce qu'on fait ordinairement, on accoutumât les Enfants à dompter leurs désirs & à n'avoir point de fantaisies, même dès le berceau. La première chose qu'il faudroit leur apprendre, c'est qu'ils ne doivent pas avoir une chose, quelle qu'elle soit, parce qu'elle leur plaît, mais parce qu'on a jugé qu'elle leur est utile. Ainsi, après leur avoir fourni tout ce qui leur est absolument nécessaire, si on ne leur donnoit jamais ce qu'ils auroient demandé en pleurant, ils apprendroient à s'en passer; ils n'auroient garde de criailler & de se dépiter pour se faire obéir; & ils ne seroient pas la moitié si incommodes à eux-mêmes & aux autres qu'ils le sont, pour n'avoir pas été traités de cette manière dès leurs première Enfance: Si jamais on n'eût satisfait leurs désirs lorsqu'ils témoignoient de l'impatience d'avoir une chose, ils ne pleureroient pas plus pour en avoir d'autres, qu'ils pleurent pour avoir la lune.

Ce n'est pas que je prétende par là qu'il ne faille avoir aucune indulgence pour les Enfants dans la moindre chose, ou qu'ils puissent avoir dans ce bas âge une sagesse & une conduite de Sénateur: Je les regarde comme des Enfants qu'il faut traiter avec douceur, qui doivent badiner & avoir quelques amusements. Ce que je veux dire, c'est que quand ils pleurent pour avoir ce qu'il n'est pas nécessaire qu'ils aient, ou pour faire ce qu'il ne faut pas qu'ils fassent, on ne devroit pas leur accorder ce qu'ils demandent, sous prétexte qu'ils sont petits & qu'ils le désirent: mais qu'au con-

traire,

traire, s'ils redoubloient leurs importunités pour l'obtenir, on leur fît entendre qu'on le leur refuse précisément à cause de cela. J'ai vu à une table des Enfants qui ne demandoient jamais rien, quelques mets qu'il y eût devant eux, mais qui recevoient avec plaisir ce qu'on leur donnoit. Ailleurs j'en ai vu qui demandoient de tout ce qu'ils voyoient, & qu'il falloit servir de chaque plat, & même avant tout le monde. D'où pouvoit venir la grande différence qu'il y avoit entre ces Enfants, si ce n'est de ce que les uns étoient accoutumés à avoir tout ce qu'ils demandoient en criaillant ou en pleurant, & que les autres étoient accoutumés à s'en passer?

Plus les Enfants sont jeunes, moins on doit, à ce que je crois, satisfaire leurs désirs déréglés; moins ils ont de raison, plus il est nécessaire qu'ils soient soumis à l'absolue puissance & à la direction de ceux entre les mains desquels ils se trouvent. D'où je tirerai cette conséquence qui se présente d'elle-même, *qu'on ne doit tenir autour des Enfants que des personnes sages & raisonnables.* Si l'on fait ordinairement tout le contraire, je ne saurois qu'y faire. Je dis ce que je crois qu'on devroit pratiquer; si l'usage ordinaire s'accordoit avec mon sentiment, il ne seroit pas nécessaire que j'importunasse le Monde par un Discours sur cette matière. Cependant, je ne doute pas que si l'on examinoit ce que je viens de dire, il n'y eût plusieurs personnes qui reconnoîtroient avec moi que plus on commencera de bonne heure à faire prendre ce pli aux Enfants, plus la chose leur sera facile à pratiquer, & moins leurs Gouverneurs auront de peine auprès d'eux: Ils conviendroient qu'on doit tenir pour une maxime inviolable, *Qu'après qu'on a refusé une fois quelque chose aux Enfants, il faut se résoudre à ne point l'accorder à leurs cris ou à leurs importunités;* à moins qu'on n'ait envie de leur appren-

apprendre à devenir impatients & incommodes, en les récompensant de ce qu'ils s'abandonnent a cet excès.

Ceux donc qui se proposent de bien gouverner leurs Enfants, doivent commencer à les tenir soumis à leur volonté pendant qu'ils sont jeunes. Voulez-vous avoir un Fils qui vous soit obéissant après être sorti de l'Enfance? Faites valoir auprès de lui votre autorité de Père, aussi-tôt qu'il sera capable de soumission, & qu'il pourra comprendre de qui c'est qu'il dépend. Si vous souhaitez qu'il ait du respect pour vous, imprimez-lui ce respect pendant son Enfance; & á mesure qu'il deviendra Homme, traitez-le plus familièrement. Par ce moyen il vous sera entièrement soumis, comme il est juste, durant tout le temps de son Enfance; & il deviendra votre bon Ami lorsqu'il sera un Homme fait. Ceux-là se mécomptent beaucoup, à mon avis, qui pleins d'indulgence pour leurs Enfants, & fort familiers avec eux lorsqu'ils sont jeunes, les traitent fort sévèrement, & n'ont plus de communication avec eux lorsqu'ils sont devenus grands. La liberté & l'indulgence ne sauroient faire du bien à de jeunes Enfants; leur peu de jugement est cause qu'ils ont besoin d'être sous la discipline & tenus en bride. Au contraire, vous ne sauriez plus mal faire que de les traiter d'une manière sévère & impérieuse, lorsque devenus Hommes, ils ont leur propre Raison pour leur servir de guide; à moins que vous ne vouliez obliger vos Enfants à se dégoûter de vous lorsqu'ils seront grands, & à dire secrètement en eux-mêmes, *Quand mourrez-vous mon Père?*

Je pense que tout le monde trouvera raisonnable que les Enfants, étant petits, considèrent leurs Parents comme leurs Seigneurs & leurs Maîtres absolus, & qu'en cette qualité ils aient une crainte respectueuse pour eux; mais qu'étant parvenus à un

un âge plus mûr, ils les regardent comme leurs meilleurs Amis, & les aiment & les respectent sous cette idée. Or, pour faire naître ces sentiments dans le Cœur des Enfants, il n'y a point d'autre voie, si je ne me trompe, que celle que je viens d'indiquer. Nous devons considérer que nos Enfants, devenus grands, sont entièrement semblables à nous, qu'ils ont les mêmes passions & les mêmes désirs. Nous sommes bien aises de passer pour des Créatures raisonnables & d'être les maîtres de notre conduite: Nous n'aimons pas d'être obligés d'essuyer à toute heure des censures & des mépris; nous ne pouvons souffrir d'être exposés continuellement à la mauvaise humeur de ceux que nous fréquentons, ni qu'ils prétendent nous tenir toujours dans un grand respect. Un Homme fait qui se voit traité de cette manière, cherche aussitôt une autre compagnie, fait de nouveaux Amis & se lie à une autre Société, où il puisse jouir de quelque douceur. Si donc on a soin d'abord de tenir de court les Enfants, ils seront aisés à gouverner durant leur bas âge, & se soumettront sans murmure à ce traitement, n'en connoissant point d'autre. Lorsque dans la suite ils commenceront à faire usage de leur Raison, si le Père relâche un peu de sa sévérité, à mesure qu'ils s'en rendront dignes, & qu'il se communique plus familièrement à eux; la contrainte où il les aura tenus auparavant ne servira qu'à augmenter leur amour pour lui; parce qu'ils reconnoîtront alors qu'on ne les traitoit ainsi que par amitié, & dans la vue de les rendre dignes de l'affection de leurs Parents, & de l'estime de tout le monde.

En voilà assez pour ce qui regarde en général la manière dont vous devez établir votre autorité sur vos Enfants. C'est en leur inspirant de la crainte & du respect que vous devez commencer à prendre

dre de l'empire sur leur Esprit; & lorsqu'ils seront parvenus à un âge plus mûr, il faut que l'affection & l'amitié qu'ils auront pour vous, vous maintiennent dans ce premier droit. Car enfin il doit venir un temps auquel il faut que les Enfants soient à l'abri des châtiments & des réprimandes; & alors si l'affection qu'ils ont pour vous ne les rend pas obéissants & fermes dans leur devoir; si l'amour de la Vertu & de l'Honneur ne les engage pas à se bien conduire, par quel nouveau motif, je vous prie, pourrez-vous les y obliger? La crainte d'avoir une moindre portion de vos biens, s'ils viennent à vous déplaire, pourra bien les porter à se contraindre, pour ne rien perdre de ce qu'ils espèrent de vous; mais au fond ils n'en seront ni moins méchants ni moins déréglés; & d'ailleurs, cette contrainte ne durera pas toujours. Il faut tôt ou tard que les Hommes soient abandonnés à eux-mêmes, & à leur propre conduite. Celui qui est Honnête-Homme & vertueux, il faut l'avoir rendu tel réellement & dans l'intérieur. C'est-pourquoi l'on doit avoir soin de lui inspirer de bonne heure, par le moyen de l'Éducation, ces dispositions à la Vertu, qui doivent avoir le plus d'influence sur tout le reste de sa vie; de sorte que ce soient autant d'habitudes, transformées pour ainsi dire, en sa propre nature; & non pas de fausses apparences & des dehors plâtrés que la crainte lui fait revêtir, dans la seule vue de ne pas irriter un Père qui pourroit le déshériter.

Ces Réflexions peuvent être d'un grand usage aux Mères qui sont chargées de l'Éducation de leurs Fils, aussi bien qu'aux Veuves, aux Femmes de Pères foibles, & autres qui sont obligées, par quelque raison que ce soit, de prendre ce soin sur elles. Mais comme ce Discours regarde principalement l'Éducation d'un Fils, le Père est celui qui aura le plus de part aux avis qu'on donne ici, pour

la

la conduite qu'on doit tenir dans l'E'ducation des Enfants; quoique la Mère ne puisse qu'en retirer aussi de très-grands avantages.

J'examinerai présentement un peu plus en détail, les moyens dont on doit se servir pour cela. J'ai parlé si fortement du soin qu'il faut prendre de tenir de court les Enfants, qu'on s'imaginera peut-être par avance que je n'ai pas assez considéré les égards qu'on doit avoir pour la tendresse de leur âge & pour la foiblesse de leur complexion. Mais bien loin de conseiller qu'on traite rudement les Enfants, je suis plutôt d'opinion qu'en fait d'E'ducation, les châtiments rudes ne sauroient produire que fort peu de bien et qu'ils causent au contraire beaucoup de mal. Je crois qu'à tout prendre, on trouvera que les Enfants qui ont été fort châtiés, deviennent rarement gens de bien. Tout ce que je dirai sur ce sujet, c'est que, quelque sévérité qu'on soit obligé d'employer, il y faut avoir recours avec d'autant moins de peine que les Enfants sont plus jeunes; et que si après l'avoir exercée avec toutes les précautions requises, elle produit son effet, il faut la modérer et prendre insensiblement des manières plus douces.

Si les Enfants sont accoutumés à la soumission et à l'obéissance par la fermeté de leurs Parents, avant qu'ils puissent se ressouvenir du temps auquel on leur a imposé cette nécessité, cet etat leur paroîtra naturel; et, comme s'il l'étoit effectivement, ils ne s'aviseront jamais de s'opposer le moins du monde à ce qu'on leur ordonnera.

La seule chose à laquelle il faut bien prendre garde, c'est de commencer de bonne heure à inspirer cette soumission aux Enfants, & de ne se relâcher jamais en la moindre chose, jusqu'à ce que la crainte & le respect leur soient comme familiers, & qu'il ne paroisse plus dans leur soumission & dans leur obéissance, aucune ombre de contrainte.

te. Lorſqu'on leur a fait prendre cette habitude; à quoi, je le répète, il faut travailler de bonne heure; car autrement on ne ſauroit en venir à bout qu'avec peine & à force de coups, & toujours plus difficilement à meſure qu'on diffère plus longtemps à s'y appliquer; lors, dis-je, que les Enfants ont pris ces ſentiments reſpectueux, c'eſt à la faveur de ce reſpect, tempéré toujours par une indulgence proportionnée au bon uſage qu'ils en feront; & non par des coups, des réprimandes, ou d'autres châtiments ſerviles, qu'il faut les conduire dans la ſuite, à meſure qu'ils deviennent plus ſenſés & plus raiſonnables. Qu'il faille en uſer ainſi, c'eſt ce qu'on reconnoîtra ſans peine, ſi l'on conſidère ſeulement ce qu'on a en vue lorsqu'on veut bien élever un Enfant, & à quoi tout cela ſe réduit.

Suppoſons un Enfant qui n'a pas la force de ſe rendre maître de ſes Paſſions, & qui ne ſauroit réſiſter à l'impreſſion d'un plaiſir préſent, ou endurer la peine, quoique la Raiſon le lui conſeille. N'eſt-il pas viſible que dans cette ſituation il n'a ni de véritables principes de Vertu, ni les diſpoſitions néceſſaires pour ſe pouſſer dans le Monde; & qu'il court grand riſque de n'être jamais bon à rien? Quel autre moyen de prévenir cet inconvénient que d'exciter de bonne heure dans les Enfants ces ſentiments de reſpect & de ſoumiſſion dont je viens de parler, qui ſont ſi oppoſés à un naturel abandonné à lui-même? Comme c'eſt proprement de cette ſoumiſſion reſpectueuſe que dépend toute l'habileté et tout le bonheur où les Enfants peuvent parvenir un jour; il faut la leur inſpirer auſſi-tôt qu'on peut, dès le moment même qu'ils commencent d'avoir quelques rayons de connoiſſance: Ceux auxquels le ſoin de leur Éducation eſt commis, doivent mettre tout en uſage pour les confirmer dans cette diſpoſition.

D'un

D'un autre côté, si l'on humilie trop les Enfants, si on leur abbat l'Esprit en les tenant dans une trop grande soumission, ils perdent toute leur vivacité & toute leur industrie, & tombent dans un état pire que le précédent. En effet, il arrive quelquefois que de jeunes Étourdis, pleins de Feu & d'Esprit, sont ensuite de fort honnêtes gens & deviennent de grands Hommes; mais ces Esprits bas & rampants ne s'élèvent qu'avec peine & s'avancent rarement. Pour éviter ces deux écueils opposés, il faut beaucoup d'art; & celui qui a trouvé le moyen de maintenir l'Esprit d'un Enfant dans une certaine activité aisée & dégagée de toute contrainte; de le détourner en même-temps de plusieurs choses auxquelles il a de l'inclination, & de le porter à d'autres qui lui sont désagréables; celui-là, dis-je, qui sait accorder ces oppositions apparentes, a trouvé, à mon avis, le véritable secret de l'Éducation.

La voie commune & abrégée pour corriger les Enfants, ce sont les châtiments & la verge, unique ressource que connoissent ou imaginent d'ordinaire ceux qui sont chargés de leur Éducation. Mais j'ose dire qu'il n'y a rien de moins propre à cela; car c'est justement le moyen de produire les deux maux que je viens de marquer, qui d'une manière ou d'autre renversent toutes les mesures qu'on pourroit prendre pour bien élever un Enfant.

Ces sortes de châtiments ne contribuent du tout point à nous faire vaincre l'inclination naturelle que nous avons à goûter les plaisirs du Corps qui nous frappent par leurs charmes présents, & à éviter la peine à quelque prix que ce soit; mais plutôt ils nous y encouragent, & confirment ainsi en nous les principes de toutes sortes d'actions méchantes & vicieuses. Par quels autres motifs, je vous prie, un Enfant agit-il, que par amour du plaisir & par aversion pour la peine; lorsque par la seule

crainte d'être battu, il étudie sa leçon contre son inclination, ou s'abstient de manger d'un méchant fruit qu'il aime beaucoup? En cela il n'a en vue que de donner la préférence à un plus grand plaisir corporel, ou d'éviter une plus grande peine corporelle. Or, diriger ses actions & sa conduite par de tels motifs, qu'est-ce autre chose qu'entretenir en lui ce principe de corruption que nous devons tâcher avec toute l'application imaginable de déraciner & de détruire entièrement? Ainsi, je ne saurois croire qu'aucune correction soit utile à un Enfant si la honte de souffrir pour avoir mal fait n'a pas plus de pouvoir sur son Esprit que la peine même.

Cette espèce de correction produit naturellement dans l'Esprit des Enfants de l'aversion pour les choses qu'un Gouverneur doit tâcher avec soin de leur faire aimer. En effet, il n'y a rien de plus ordinaire que de voir des Enfants qui conçoivent de la haine pour certaines choses, qui auparavant leur étoient agréables, aussi-tôt qu'on les a battus, grondés ou chagrinés à leur occasion. Et il ne faut pas trouver cela fort étrange, puisque des Hommes faits ne sauroient obtenir sur eux-mêmes de prendre de l'inclination pour aucune chose par ces sortes de voies.

Où est l'Homme qui ne se dégoûteroit pas de quelque innocent plaisir, qui lui seroit indifférent en lui-même, si l'on prétendoit le lui faire aimer en lui donnant des coups ou de mauvaises paroles, toutes les fois qu'il n'auroit aucune envie de goûter ce plaisir; ou bien en le maltraitant ainsi sans relâche, à cause de certaines circonstances qui se trouveroient dans la manière dont il le goûteroit? Il n'y a rien là que de très-naturel. On voit tous les jours que les choses les plus innocentes deviennent désagréables, à cause de certaines circonstances choquantes qui les accompagnent. La seule

que

vue d'une coupe où une personne a accoutumé de prendre des médecines dégoûtantes, lui fait soulever le Cœur; de sorte qu'il n'y sauroit boire avec plaisir, quoiqu'elle soit parfaitement nette, d'une forme agréable, & de la plus riche matière qu'on puisse trouver.

Cette espèce de traitement servile rend aussi le tempérament servile. L'Enfant qui y est exposé, se soumet & paroît obéissant, lorsqu'il est frappé de la crainte de la Verge; mais lorsque cette crainte est éloignée de son Esprit, & que n'étant vu de personne il peut se promettre l'impunité, alors il lâche la bride à ses passions & s'abandonne entièrement à son inclination naturelle, qui ne change point malgré toute la rigueur dont on se sert pour la détruire; mais qui au contraire prend de nouvelles forces, & après avoir été ainsi réprimée, éclate ordinairement avec plus de violence.

Mais si la Sévérité, portée au plus haut point, prévaut sur le naturel d'un Enfant & le guérit de ses déréglements présents; c'est souvent en causant un mal bien plus grand & plus dangereux, qui est de lui abrutir l'Esprit: De sorte que d'un jeune E'tourdi on en fait un Sot & un Lourdaut, qui avec sa modération acquise par art, plaira tout au plus à quelques sottes gens, qui louent les Enfants pesants & stupides parce qu'ils ne font point de bruit & qu'ils ne leur donnent aucune peine: Mais à la fin, il y a toute apparence qu'il deviendra incommode à ses Amis comme il sera toute sa vie inutile à soi-même & aux autres.

Les coups & toutes les autres sortes de châtiments serviles, ne doivent donc pas être employés à l'Education de ceux que nous voulons rendre sages, honnêtes, habiles & vertueux par inclination. Il ne faut s'en servir que fort rarement, & seulement dans les occasions importantes & à la dernière extrémité.

D'un autre côté, il faut éviter avec autant de soin de cajoler les Enfants, en leur donnant, sous l'idée de récompenſe, certaines choſes qui leur agréent, pour les engager à s'acquitter de leur Devoir. En effet, celui qui donne à ſon Enfant des pommes, des dragées, ou autre choſe de cette nature qu'il aime beaucoup, afin de l'obliger à apprendre ſa leçon, ne fait qu'autoriſer par là l'amour qu'il a pour le plaiſir, & entretenir en lui cette dangereuſe inclination qu'il devroit tâcher par toute ſorte de moyens de mortifier & d'étouffer entièrement. C'eſt en vain que vous eſpérez d'obliger votre Enfant à vaincre cette paſſion, pendant que vous vous engagez à le dédommager de la contrainte que vous impoſez à ſon inclination, en lui propoſant de nouveaux objets, capables de le ſatisfaire.

Pour faire qu'un Enfant ſoit un jour ſage, vertueux & Homme de bien, il faut lui apprendre à dompter ſes paſſions, à réprimer l'inclination qu'il a pour les richeſſes, pour le luxe, pour la bonne chère, &c. toutes les fois que ſa Raiſon & ſon Devoir l'exigent. Mais ſi vous le portez à faire une choſe qui ſoit raiſonnable en elle-même, en lui préſentant de l'argent; ſi vous le récompenſez de ſa peine qu'il a d'apprendre ſa leçon, par le plaiſir de manger quelque bon morceau; ſi vous lui promettez une cravate à dentelle ou un bel habit neuf, pourvu qu'il s'acquitte de quelques-uns de ſes petits devoirs; n'eſt-il pas viſible qu'en propoſant ces choſes en forme de récompenſe, vous les faites paſſer pour des choſes bonnes en elles mêmes, que votre Enfant doit tâcher d'obtenir; & qu'ainſi vous l'excitez à les déſirer avec d'autant plus d'ardeur, & l'accoutumez à mettre ſon bonheur dans la jouiſſance de ces choſes.

C'eſt ainſi que pour animer les Enfants à apprendre leur Grammaire, à danſer ou à faire quelque

autre

autre chose de cette nature, peu capable de contribuer au bonheur ou à la commodité de leur vie, on emploie mal à propos les récompenses & les châtiments; qu'on détruit en eux tout principe de Vertu, qu'on renverse l'ordre de leur E'ducation, & qu'on leur inspire le luxe, l'orgueil, l'avarice, &c, Par cette méthode les Parents entretenant les Enfants dans de mauvaises inclinations qu'ils devroient réprimer & éteindre entièrement, ils jettent dans leur Ame la semence de tous ces Vices, qu'on ne peut éviter qu'en réprimant ses propres désirs, & en s'accoutumant de bonne heure à se soumettre à la Raison,

Je ne dis pas ceci pour insinuer qu'on devroit priver les Enfants des commodités & des plaisirs de la Vie, qui ne sont contraires ni à leur Santé, ni à la Vertu, Au contraire, je voudrois qu'on leur rendît la Vie aussi agréable qu'il est possible, qu'on leur permît de goûter pleinement tous les innocents plaisirs pour lesquels ils ont du panchant; pourvu qu'on eût la précaution de ne leur accorder ces plaisirs que comme des suites de l'approbation qu'ils ont acquise par leur bonne conduite, dans l'Esprit de leurs Parents ou de leurs Gouverneurs; & jamais comme des récompenses de ce qu'ils se sont acquittés de quelque devoir particulier, pour lequel ils ont de l'aversion, ou qu'il n'auroient pas voulu faire sans cela.

Mais, direz-vous, si l'on n'a recours ni à la Verge ni à de petites récompenses pour porter les Enfants à leur Devoir, comment pourra-t-on les gouverner? Otez l'espérance & la crainte, il n'y a plus de discipline. J'avoue que la crainte du Mal & l'espérance du bien, les récompenses & les punitions, sont les seuls motifs qui font agir une Créature raisonnable; que ce sont-là les deux grands ressorts de toutes les actions des Hommes, & qu'ainsi l'on doit s'en servir à l'égard des Enfants.

 Mais

Mais j'avertirai ici leurs Parents & leurs Gouverneurs de se ressouvenir toujours que les Enfants doivent être traités comme des Créatures raisonnables.

Il faut, je l'avoue, proposer aux Enfants des récompenses & des peines, si l'on veut gagner quelque chose sur leur Esprit. Mais en quoi l'on se trompe, à mon avis, c'est dans le choix qu'on fait généralement des peines & des récompenses. On a recours à des châtiments & à des plaisirs corporels; mais lorsque les Hommes les emploient comme des peines & des récompenses pour soumettre leurs Enfants à leur volonté, ce sont à mon avis des moyens capables de produire de fort mauvais effets. Car comme je l'ai dit ci-devant, ils ne servent alors qu'à augmenter & à fortifier en eux l'inclination naturelle qu'ils ont pour les plaisirs du Corps; inclination que nous sommes sur tout obligés de vaincre & d'éteindre entièrement.

Quel principe de Vertu inspirerez-vous à un Enfant si vous détachez son Esprit de l'amour d'un Plaisir en lui en proposant un autre dans le même-temps? C'est donner une plus grande étendue à sa Passion & la répandre, pour ainsi dire, sur différents objets. Si un Enfant vient à pleurer pour avoir un fruit mal-sain, vous l'appaisez en lui donnant quelque confiture un peu moins malfaisante. Peut-être conservez-vous par là sa santé, mais certainement vous lui gâtez l'Esprit & le jetez dans un plus grand désordre: Vous changez bien l'objet de ses désirs, mais vous flattez toujours sa Passion & approuvez qu'elle soit satisfaite; or, c'est là, comme je l'ai montré, la racine du Mal. Jusqu'à ce que vous ayiez mis votre Enfant en état de pouvoir vaincre ses désirs, il pourra bien arriver qu'il sera tranquile & retenu durant un certain temps; mais le Mal ne sera pourtant pas guéri. Par cette manière d'agir, vous fomentez & entretenez

tenez en lui une passion qui est la source de tous les désordres où les Hommes s'abandonnent; & vous devez compter qu'à la première occasion elle éclatera avec plus de violence, lui inspirera des désirs plus ardents & vous causera plus de chagrin que jamais.

Les récompenses & les peines par lesquelles on doit tenir des Enfants dans leur devoir, sont d'une espèce bien différente, & ont un tel pouvoir, que si une fois nous pouvons les mettre en œuvre, il n'y aura, je pense, plus rien à faire, il ne restera plus aucune difficulté à surmonter. De tous les motifs propres à toucher une Ame raisonnable, il n'y en a point de plus puissants que l'Honneur & l'Infamie, lorsqu'une fois on a trouvé le secret d'y rendre une personne sensible. Si donc on peut inspirer aux Enfants l'amour de la Réputation, & leur donner une idée de la Honte & de l'Infamie, on a dès-lors mis en eux un véritable principe qui les portera continuellement au Bien. Mais dira-t-on, comment faire pour en venir à bout?

J'avoue que cela paroît d'abord avoir quelque difficulté. Mais cependant je crois que c'est une chose bien digne de nos soins que de rechercher les moyens d'exciter ces idées dans l'Esprit des Enfants; en quoi consiste, selon moi, le grand secret de l'Education, afin qu'après avoir trouvé ce moyen, on puisse le mettre en usage.

Les Enfants sont fort sensibles à la louange, & peut-être plutôt que nous ne croyons. Ils trouvent du plaisir à être loués & estimés, sur tout par leur Parents & par ceux dont ils dépendent. Si donc leur Père les caresse & leur donne des louanges lorsqu'ils font bien, & qu'il les regarde froidement & avec mépris lorsqu'ils font mal: si leur Mère & toutes les autres personnes qui sont autour d'eux, les traitent de la même manière, ils deviendront en peu de temps sensibles à ce différent traitement;

& si l'on se fait une loi d'en user toujours de même avec eux, je suis assuré que cela seul fera plus d'effet sur leur Esprit que des menaces ou des coups. Ces châtiments perdent toute leur force dès qu'ils sont devenus communs, & deviennent entièrement inutiles lorsqu'ils ne sont pas suivis de quelque mouvement de honte; & par conséquent il faut s'en abstenir & n'y recourir que dans des cas extraordinaires & à la dernière extrémité.

Pour faire que ces idées d'honneur & de honte s'impriment plus profondément dans l'Esprit des Enfants, & qu'elles soient d'un plus grand poids, il faudroit joindre constamment aux louanges qu'on leur donne, ou au blâme dont on les charge, certaines choses agréables ou désagréables, non comme des récompenses ou des peines de telle ou telle action en particulier, mais comme des choses destinées par un ordre nécessaire & constant à tous ceux qui par leur conduite se sont rendus dignes de blâme ou de louange. En traitant ainsi les Enfants, on leur fait sentir aussi fortement qu'il est possible, que ceux qui se rendent recommandables par leur application à bien faire, sont nécessairement aimés & chéris de tout le monde & obtiennent tous les autres avantages, en conséquence de cette application; mais que d'un autre côté, si un Enfant se rend méprisable par sa mauvaise conduite & n'a pas soin de se maintenir en réputation, il sera infailliblement regardé de tout le monde avec indifférence & avec mépris; & que dans cet état il manquera par une suite nécessaire, de tout ce qui pourroit le satisfaire ou lui donner du plaisir. Par ce moyen, les objets de leurs désirs leur serviront comme de motifs pour les porter à la Vertu; lorsqu'une expérience continuelle leur fera sentir dès le commencement que les choses qu'ils aiment n'appartiennent & ne sont données effectivement qu'à ceux qui se rendent estimables par leur bonne conduite,

dun[er.] [S]i par ces voies-là vous pouvez une fois [l]eur inspi[r]er de la honte pour leu[r]s fautes, (car je ferois fort d'avis qu'on n'eût pas recours à d'autres punitions.) & les rendre sensibles au plaisir d'être estimés, vous tournerez leur Esprit comme vous voudrez; & dès lors ils se plairont à tout ce qui pourra contribuer à les rendre vertueux.

Mais ici se prése[n]te un grand obstacle de la part des Domestiques. Ces sortes de gens sont si insensés & si opiniâtres qu'il est bien difficile de les empêcher de s'opposer en cette occasion au dessein d'un Père & d'une Mère. Les Enfants sont-ils mortifiés par leurs Parents pour avoir commis quelque faute, ils trouvent ordinairement de quoi se consoler dans les caresses de ces flatteurs indiscrets, qui renversent ainsi tout ce que les Parents tâchent de bâtir. Lorsqu'un Père ou une Mère regardent un Enfant de mauvais œil, il faudroit que tous ceux qui sont auprès d'eux le traitassent de la même manière, & personne ne devroit le caresser jusqu'à ce qu'il eût demandé pardon de sa faute, & que par une conduite opposée il se fût rétabli dans l'estime dont il jouissoit auparavant. Si cela étoit exactement observé, je ne crois pas qu'il fût fort né[c]essaire de battre ou de gronder les Enfants. Leur pr[o]pre intérêt les porteroit bientôt à rechercher d'ê[tre] estimés, & à éviter de faire des choses qu'ils verr[o]ient que tout le monde désapprouve & dont ils seroient assurés de porter la peine, sans être ni grondés ni battus. Ces considérations leur inspireroient de la modestie & de la pudeur, & bientôt ils auroient une aversion naturelle pour tout ce qui pourroit les exposer au mépris de tout le monde. Mais comment remédier au désordre que les Domestiques peuvent causer dans cette rencontre? C'est ce que je dois remettre entièrement au soin & à la pr[u]dence des Parents. Je dirai seulement que c'est une chose qui me paroit d'une fort grande impor-

 tance;

tance ; & qu'ainſi ceux-là ſont fort heureux qui peuvent avoir des perſonnes raiſonnables auprès de leurs Enfants.

E'vitez donc avec ſoin de battre ou de quereller ſouvent vos Enfants, parce que c'eſt un moyen qui ſert à leur inſpirer de la honte & de l'horreur pour la faute qui leur a attiré cette eſpèce de châtiment. Or, ſi leur plus grande affliction ne conſiſte pas dans le déplaiſir d'avoir mal fait & d'avoir encouru juſtement la diſgrace de leurs meilleurs Amis, les coups de fouet ne ſerviront pas beaucoup à les corriger de leurs défauts : Ce ſera un bon remède ſur l'heure, il fermera d'abord la plaie, mais il ne touchera nullement à la racine du Mal. Une honnête pudeur & la crainte de déplaire, ſont les ſeuls moyens de retenir un Enfant dans le Devoir. Les punitions corporelles ne ſauroient produire cet effet ſi elles reviennent ſouvent : Il faut néceſſairement qu'en ce cas-là elles faſſent perdre tout ſentiment de honte ; car la honte eſt aux Enfants ce qu'eſt aux Femmes la modeſtie, qu'elles ne ſauroient conſerver ſi elles en violent ſouvent les lois.

Quant à la crainte que les Enfants ont de déplaire à leurs Parents, elle deviendra fort inutile ſi les Parents ſont trop prompts à s'appaiſer, & ſe contentent de quelques coups qu'ils leur auront donnés. C'eſt pourquoi il faudroit qu'avant toutes choſes les Parents examinaſſent avec ſoin ſi les fautes de leurs Enfants ſont aſſez conſidérables pour mériter qu'ils leur en témoignent du chagrin. Mais lorſque leur déplaiſir a une fois éclaté juſqu'à être ſuivi de quelque punition, il ne faut pas qu'ils quittent d'abord la ſévérité de leur air : Ils doivent au contraire ne les remettre dans leurs bonnes grâces qu'avec quelque peine, & différer de leur pardonner juſqu'à ce que leur application à bien faire, plus forte même qu'à l'ordinaire, ait prouvé la ſincérité de leur repentir. Si cela n'eſt pas réglé de

de [illegible] manière, la punition leur devenant trop familière, se convertira en coutume & n'aura aucune influence sur leur Esprit; & les Enfants se feront à ce manége. Après une faute commise viendra le châtiment, & aussi-tôt après le pardon; cela leur paroîtra aussi naturel & ordinaire que de voir la Nuit & le Jour se succéder l'un à l'autre.

Quoique la Réputation ne soit pas le véritable principe de la Vertu, (car la Vertu n'est autre chose que la connoissance que l'Homme a de ses devoirs, & le plaisir qu'il sent d'obéir à son Créateur, en suivant les impressions de cette lumière que Dieu lui a accordée, avec l'espérance que ses efforts seront agréés & son obéissance recompensée.) cependant, la Réputation, qui, selon cette idée, n'est pas de l'essence de la Vertu, est ce qui en approche le plus. Comme c'est proprement le témoignage & l'approbation que la Raison des autres Hommes donne, comme d'un commun consentement, aux actions vertueuses & bien réglées; c'est un des meilleurs & des plus forts aiguillons dont on puisse se servir pour porter les Enfants à la Vertu, jusqu'à ce qu'ils soient capables de consulter leur propre Raison, & de voir par eux-mêmes ce qui est juste & raisonnable.

Cette considération peut diriger les Parents dans la manière dont ils doivent censurer & louer leurs Enfants. Lorsqu'ils les censurent, ce qu'ils ne pourront guères éviter à l'occasion de certaines fautes, ils devroient le faire non seulement avec retenue, en termes graves, & sans marquer aucune passion; mais même en particulier, & seul à seul. Au contraire, lorsque les Enfants méritent des louanges, les Parents devroient les louer devant d'autres personnes: C'est redoubler la récompense que de rendre ainsi les louanges publiques. D'un autre côté, la répugnance que les Parents témoigneront à faire connoître leurs fautes, les engagera à mettre

mettre à plus haut prix leur réputation, & leur apprendra à être plus soigneux de se maintenir dans l'estime d'autrui, pendant qu'ils croient en jouir: Au lieu que s'ils comptent ce bien perdu, en se voyant déshonorés par la publication de leurs fautes, ce frein n'aura plus de pouvoir sur eux; & plus ils soupçonneront que leur réputation est déja flétrie, moins ils se mettront en peine de conserver, à d'autres égards, la bonne opinion des Hommes. Mais si l'on gouverne les Enfants comme il faut, il ne sera pas nécessaire de recourir à ces récompenses & à ces punitions ordinaires, aussi souvent qu'on se l'imagine & qu'on a accoutumé de faire.

Toutes les badineries innocentes des Enfants, leurs jeux & leurs amusements, tout cela doit leur être entièrement permis sans aucune restriction, autant qu'ils peuvent s'y abandonner sans perdre le respect qu'ils doivent à ceux qui sont présents. Ces fautes étant plutôt attachées à leur âge qu'à leur personne, si on laissoit au temps, à l'exemple & aux années, le soin de les en corriger, comme on devroit faire effectivement; l'on épargneroit aux Enfants beaucoup de réprimandes mal appliquées & tout à fait inutiles. Car, ou ces réprimandes ne peuvent vaincre l'inclination que lâge inspire aux Enfants pour ces petits amusements; & alors le soin qu'on prend de les en corriger à toute heure, fait que la correction leur est trop familière, & par conséquent inutile dans des cas d'une toute autre importance: Ou bien, si elles ont la force de réprimer la gaieté qui leur est naturelle à cet âge, elles ne servent qu'à leur gâter le Corps & l'Esprit.

Si le bruit qu'ils font en jouant est quelquefois incommode, ou peu convenable au lieu ou à la compagnie où ils se rencontrent; un coup d'œil, ou un mot du Père ou de la Mère, s'ils ont eu soin de faire valoir leur autorité comme il faut,

suffira

suffira pour les faire retirer, ou les obliger à se tenir en repos durant tout ce temps-là. Pour ce qui est de cette humeur enjouée que la Nature leur a sagement départie, conformément à leur âge & à leur tempérament; bien loin de la gêner ou de la réprimer, il faudroit l'exciter en eux, afin de leur tenir par là l'Esprit en mouvement, de leur rendre le Corps plus vigoureux, & de fortifier leur Santé. Le grand Art de l'Education consiste à faire aux Enfants un sujet de divertissement & de plaisir de tous leurs devoirs.

Une faute considérable qu'on commet ordinairement dans l'Education des Enfants, c'est qu'en toute occasion on leur charge la Mémoire de règles & de préceptes que souvent ils n'entendent point, & qu'ils oublient certainement aussi-tôt qu'on les leur a donnés. S'il y a quelque chose que vous voudriez qu'ils eussent faite, ou bien qu'ils eussent faite autrement qu'ils n'ont fait, obligez-les à la refaire, toutes les fois qu'ils l'oublient ou qu'ils la font de travers; & cela jusqu'à ce qu'ils s'y soient perfectionnés.

Vous tirerez de là ces deux avantages; le premier, que vous verrez par ce moyen, si c'est une chose qu'ils puissent faire, ou s'il y a lieu d'espérer qu'ils en puissent venir à bout: Car il y a quelquefois des Enfants auxquels on ordonne certaines choses dont ils se trouvent incapables lorsqu'on les met à l'épreuve; de sorte qu'on doit les leur enseigner & les y exercer avant que de les obliger à les faire. Mais il est bien plus aisé à un Gouverneur de donner des ordres que d'enseigner le moyen de les exécuter.

Le second avantage qui reviendra de cette méthode, c'est que les Enfants répétant la même action jusqu'à ce qu'ils s'en soient fait une habitude, ils ne la feront point par un effort de mémoire, ou par des réflexions produites par la prudence & par l'âge

l'âge, & pour cela même inconnues à l'Enfance: mais ils y seront portés naturellement. C'est ainsi qu'un homme de bonne maison, qui a été bien élevé, s'est fait par une constante pratique une telle habitude de saluer quand on le salue & de regarder une personne qui lui parle, que cela lui est aussi naturel que de respirer: Il le fait sans y penser & sans aucune réflexion. Si vous corrigez votre Enfant d'un défaut par cette méthode, il en est guéri pour toujours; & si vous attaquez ainsi ses défauts l'un après l'autre, vous pouvez les extirper tous, & substituer telles habitudes que vous voudrez.

J'ai vu des Pères qui chargeoient si fort leurs Enfants de préceptes, qu'il étoit impossible à ces pauvres petites Créatures d'en retenir la dixième partie, & moins encore de les observer. Cependant, on les châtioit ou par des paroles aigres ou par des coups, dès qu'ils manquoient à quelques-uns de ces préceptes, qui le plus souvent n'étoient pas fort raisonnables. Il s'ensuit de là naturellement que les Enfants ne font aucune réflexion à ce qu'on leur dit, convaincus en eux-mêmes que toute l'attention dont ils pourroient être capables, ne sauroit les empêcher de commettre quelque faute, & d'être mal-traités en conséquence de leurs méprises.

Ne donnez donc à votre Enfant qu'aussi peu de règles que vous pourrez, & plutôt moins que trop de celles qui sont absolument nécessaires. Si vous le chargez de quantité de règles, il arrivera nécessairement l'une de ces deux choses; ou votre Enfant sera châtié fort souvent, ce qui est d'une dangereuse conséquence, parce que le châtiment devient par-là trop fréquent & trop familier; ou bien vous serez obligé de le voir manquer à quelques-unes de vos règles, sans l'en punir; ce qui fera que dans la suite il les regardera avec mépris, & ne tiendra aucun compte de votre autorité. Ainsi, l'im-

n'imposez à vos Enfants que peu de lois; mais ayez soin qu'elles soient bien observées, dès quelles sont une fois établies. A un Enfant qui n'a que peu d'années, il ne lui faut donner que peu de règles; & à mesure qu'il avance en âge, lorsqu'il est confirmé dans la pratique d'un précepte, vous pouvez lui en donner un nouveau.

Enfin, n'oubliez pas, je vous prie, qu'il ne faut point instruire les Enfants par de simples règles, qui leur échapperont incessamment de la mémoire. Mais ce que vous jugez qu'il est nécessaire qu'ils fassent, attachez-vous à le leur faire pratiquer exactement, aussi souvent que l'occasion s'en présentera; & s'il est possible, faites-en naître les occasions. Cela produira en eux des habitudes, qui étant une fois établies, agiront d'elles-mêmes facilement & naturellement, sans le secours de la Mémoire.

Ne portez vos Enfants à la pratique des choses auxquelles vous voulez les accoutumer, que par des paroles douces & par des exhortations modérées; comme ayant plutôt dessein de leur remettre dans l'Esprit ce qu'ils oublient sans y penser, que de les quereller ou de les censurer rudement, comme s'ils négligeoient malicieusement de le faire. Prenez garde de les vouloir dresser à trop de choses à la fois, de peur que la diversité des idées ne mette du désordre dans vos instructions, & ne vous empêche de rien apprendre parfaitement à vos Enfants. Mais quand par une constante habitude, une chose leur sera devenue facile & naturelle, & qu'ils la pratiqueront sans le secours d'une réflexion particulière; vous pouvez alors les exercer sur quelque autre chose.

Cette méthode d'instruire les Enfants, non par les règles confiées à leur mémoire, mais en leur fesant répéter plusieurs fois une même action, sous les yeux & sous la direction de leur Gouverneur,

jusqu'

jusqu'à ce qu'ils aient acquis l'habitude de la faire comme il faut; cette méthode a de si grands avantages, de quelque côté qu'on la considère, que je ne saurois assez m'étonner qu'elle ait été si fort négligée; si l'on pouvoit s'étonner d'une chose quelque mauvaise quelle soit, lorsqu'elle à été une fois consacrée par la Coutume.

A tout ce que j'ai dit pour faire valoir une méthode si raisonnable, j'ajouterai encore une réflexion qui me vient présentement dans l'Esprit; c'est qu'on verra par là si ce qu'on exige d'un Enfant est à sa portée, & proportionné en quelque manière à son génie & à sa complexion; car c'est là encore un point à considérer dans une E'ducation bien réglée. Il ne faut pas prétendre que sans gâter les Enfants, on pourra changer tout à fait leur tempérament; rendre gai, par exemple, celui qui est naturellement grave & posé; ou mélancolique, celui qui est d'un naturel vif & enjoué. Dieu a imprimé dans l'Esprit des Hommes certains caractères, qui peut-être, comme les défauts de leur taille, peuvent être redressés, mais qu'on ne sauroit guères changer en d'autres tout contraires.

Quiconque donc prend soin de l'E'ducation des Enfants, doit étudier leur naturel & leur capacité; voir par de fréquentes expériences, quelle est leur inclination dominante, quelles impressions ils reçoivent le plus aisément, ce qui leur sied le mieux; observer quelle est l'étendue naturelle de leur Esprit, comment on peut l'augmenter, & à quoi elle peut être employée; considérer ce qui leur manque, s'ils sont capables de l'acquérir à force d'application, de se le rendre naturel par la pratique, & si la chose vaut la peine d'être tentée. Car en bien des rencontres tout ce que nous pouvons faire ou que nous devrions nous proposer, c'est de tirer le meilleur parti qu'il est possible de ce que la Nature a mis dans les Enfants; de prévenir les vices

vices et les défauts auxquels tel ou tel tempérament est le plus enclin, & de lui procurer tous les avantages qu'il est capable de recevoir. On devroit, dis-je, porter le génie naturel de chaque Enfant aussi loin qu'il peut aller; mais entreprendre d'en joindre à celui qu'il a déja, un autre tout different, c'est perdre sa peine. Tout ce qui sera ainsi plâtré, ne sauroit faire tout au plus qu'une fort méchante figure: On y verra toujours cet air choquant que la contrainte & l'affectation ne manquent jamais de produire.

Il est bien vrai que l'Affectation n'est ni un défaut auquel les Enfants soient d'abord sujets, ni une production de la simple Nature, abandonnée à elle-même: C'est une sorte de plante qui ne croît point dans des lieux sauvages, mais dans des terres cultivées par un Laboureur négligent ou maladroit. Il faut des soins, de l'instruction, & une certaine conviction intérieure que nous avons besoin d'être façonnés pour être rendus capables d'affectation: Vice dont le propre est de s'étudier à redresser des défauts naturels, & de se proposer toujours le but louable de plaire, quoiqu'il ne l'attrape jamais, s'éloignant d'autant plus de l'air agréable qu'il tâche le plus d'acquérir. On doit donc le prévenir avec d'autant plus de soin que c'est un défaut produit dans les jeunes gens par une Éducation mal entendue, & dans lequel ils tombent assez souvent, ou par leur faute, ou par la mauvaise conduite de ceux qui sont auprès d'eux.

Quiconque examinera en quoi consiste cet agrément qui ne manque jamais de plaire, trouvera qu'il vient de la liaison naturelle qui paroît entre les choses qu'on fait & une certaine disposition d'Esprit, conforme aux circonstances du temps, des lieux & des personnes, qu'on ne sauroit s'empêcher d'approuver. Nous aimons nécessairement une humeur douce, civile et obligeante. Tout le

monde est charmé d'un Esprit libre, maître de lui-même et de toutes ses actions, qui sans être ni bas ni rampant, est exempt de fierté & d'insolence & n'est tâché d'aucun défaut considérable. On se plait aussi aux actions qui partent naturellement d'un Esprit si bien fait: on les regarde comme de véritables marques de cette aimable disposition intérieure: Comme elles en découlent, pour ainsi dire, de source, elles sont naturelles & sans aucun mélange de contrainte.

C'est en cela que consiste, à mon avis, cet agrément qui éclate dans les actions de certaines personnes, qui donne du lustre à tout ce qu'ils font, & qui leur gagne le Cœur de tous ceux qui les approchent; lorsque par une constante pratique ils ont si bien réglé leur extérieur, & se sont rendu si aisées toutes ces démonstrations de respect & de civilité que la Nature ou la Coutume ont introduites dans la Conversation, qu'elles ne paroissent point artificielles ou étudiées, mais partir naturellement d'un Esprit bien fait, qui ne respire que la douceur.

D'un autre côté, l'Affectation est une imitation grossière & forcée de ce qui doit être naturel & aisé, destituée de ce charme qui accompagne la vraie Nature, à cause de l'opposition qu'elle met toujours entre l'action extérieure & les mouvements intérieurs de l'Esprit; ce qui arrive de l'une de ces deux manières.

Premièrement, lorsque par des airs forcés on tâche de faire paroître au dehors une disposition d'Esprit qu'on n'a pas véritablement alors; mais de telle sorte que la contrainte qu'on se donne, éclate d'elle-même. C'est ainsi que les Hommes affectent quelquefois de paroître tristes, gais, ou affables, lorsqu'en effet ils ne le sont pas.

En second lieu, lorsque sans tâcher de faire paroître une disposition d'Esprit qu'on n'a pas véritablement

blement; on exprime celle qu'on a, par des manières qui n'y ont aucun rapport. Les gens qui péchent de ce côté-là, sont toujours gênés dans la Conversation: Leurs mouvements, leurs actions, leurs regards, leurs manières, quoique destinés à témoigner du respect & de la civilité à la Compagnie, ou bien le plaisir & la satisfaction qu'ils en reçoivent, ne sont point des signes naturels de l'une ou de l'autre de ces choses, mais plutôt de quelque défaut qui est en eux. Cette espèce d'affectation vient souvent en partie de ce qu'on cherche à imiter d'autres personnes, sans distinguer ce qu'elles ont d'agréable, ou ce qui est particulier à leur caractère.

Toute sorte d'Affectation est choquante, d'où qu'elle provienne; parce que nous avons une aversion naturelle pour tout ce qui est contrefait, & que nous condamnons ceux qui ne peuvent se rendre recommandables que par une fausse imitation.

La simple & grossière Nature, abandonnée à elle-même, vaut beaucoup mieux qu'une mauvaise grâce artificielle, & que toutes ces manières étudiées pour déguiser & pour corrompre le naturel au lieu de le corriger. S'il y a quelque défaut dans nos manières, où qu'il nous manque quelque perfection pour avoir toute la politesse possible, tout cela échappe bien souvent aux yeux & à la censure des Hommes. Mais par tout où l'Affectation paroît, elle éclaire nos défauts, les expose infailliblement au jour, & ne manque jamais de nous faire remarquer comme des gens privés de sens ou de sincérité. Un Gouverneur doit donc prendre d'autant plus de soin de prévenir ce défaut, qu'il n'est jamais naturel mais produit, comme j'ai déja remarqué, par une E'ducation mal entendue; car il ne se trouve guère que dans des gens qui se piquent d'être bien élevés, & qui seroient fort fâchés qu'on crût qu'ils ignorent les règles de la bienséan-

ce que les personnes bien nées observent dans la Conversation. D'ailleurs, c'est un Mal qui vient fort souvent de ce qu'un Gouverneur avertit mollement son E'lève sur ce sujet, se contentant de lui donner des règles & de lui proposer des exemples, sans joindre la pratique à ses instructions; c'est à dire, sans exiger qu'il refasse en sa présence l'action où il a paru s'éloigner de la Nature, en corrigeant effectivement ce qu'elle a de malséant ou de forcé; & cela jusqu'à ce qu'il ait acquis l'habitude de la faire sans contrainte & de bonne grâce.

Pour parler plus particulièrement ici de ce qu'on nomme les Manières qui causent si souvent de l'embarras aux Enfants, & sur quoi de sages Gouvernantes leur donnent tant de bons avertissements; je crois qu'on doit les y former plutôt par des exemples que par des préceptes: Et alors, si l'on a soin de les éloigner des mauvaises compagnies, ils se feront gloire de prendre les manières agréables & polies qu'ils remarqueront dans d'autres personnes, voyant qu'ils s'attireront par là l'estime & l'approbation de tout le monde. Mais si par une petite négligence dans ce point, un jeune Enfant ne lève pas le chapeau, ou ne fait pas la révérence de fort bonne grâce, un Maître à danser le corrigera de ce défaut, & lui fera perdre toutes ces manières simples que le beau monde appelle Rusticité.

Or, comme rien ne paroît inspirer si fort aux Enfants une honnête assurance, & les animer ainsi davantage à fréquenter des personnes au-dessus de leur âge, que de savoir danser; je crois qu'il faudroit leur enseigner à danser dès qu'ils sont en état de l'apprendre. Car, quoique la Danse ne consiste que dans l'agrément extérieur des mouvements du Corps; cependant je ne sai comment elle contribue plus qu'aucune autre chose à élever l'Esprit des Enfants, & à leur faire prendre une démar-

démarche noble & assurée. Mais d'un autre côté, je ne voudrois pas qu'on exerçât beaucoup les Enfants sur toutes les vétilles, & sur tous les raffinements de la Civilité.

Ne vous tourmentez donc point à relever les fautes qu'ils peuvent commettre sur cet article; car vous savez que l'âge les en corrigera bien. L'une des choses dont les Parents & les Gouverneurs doivent le moins se mettre en peine, c'est de dresser les Enfants, tandis qu'ils sont jeunes, à toutes ces cérémonies compassées qui sont en usage dans le Monde; pourvu qu'ils aient dans le Cœur des sentiments de civilité & d'honnêteté, que vous devez sur tout prendre soin de leur inspirer de bonne heure. Si l'Esprit d'un jeune Enfant, susceptible dans ce temps-là de toutes sortes d'impressions, est pénetré pour ses Parents & pour ses Maîtres d'une vénération, accompagnée d'amour & d'estime pour leurs personnes, & d'une crainte de les offenser; & qu'il ait en même-temps des sentiments de respect & d'honnêteté pour tous les Hommes, ce respect même lui montrera les moyens d'exprimer ce qu'il juge le plus propre à gagner les Cœurs. Ne manquez donc pas d'entretenir en lui des principes de douceur & d'honnêteté, & tâchez de les lui rendre habituels, autant qu'il vous sera possible, par la considération de la réputation, des louanges, & des avantages attachés à ceux qui sont dans cette disposition d'Esprit. Quand ces principes auront une fois pris racine dans son Cœur, & qu'ils y seront établis par une pratique fixe & constante; soyez assuré qu'il attrapera bientôt toutes ces manières délicates & polies qui font l'ornement de la Conversation, si lorsque vous le retirerez des mains des Femmes, vous le mettrez entre celles d'un Gouverneur qui ait de la politesse. Pendant que les Enfants sont jeunes, il leur faut souffrir ces petites négligences qui ne sont suivies d'aucune

cune marque d'orgueil ou de mauvais naturel. Mais lorsque ces vices paroissent dans quelqu'une de leurs actions, il faut les en corriger aussitôt par les moyens que nous avons indiqués.

Au reste, on prendroit fort mal ma pensée, si de ce que je viens de dire des Manières, on en concluoit que je désapprouve que des personnes capables de régler l'extérieur des Enfants, leur fassent prendre insensiblement des manières agréables lorsqu'ils sont encore tout jeunes. Il seroit sans doute fort utile aux Enfants d'avoir de telles personnes auprès d'eux dès qu'ils commencent à pouvoir marcher. Ce que je blâme, c'est la mauvaise méthode qu'on suit ordinairement dans cette affaire. Qu'un Enfant, dont on a entièrement négligé de polir les manières, vienne à manquer à quelqu'une de ces bienséances, autorisées par l'usage, on l'en reprend d'abord, sur tout en présence des Etrangers; & on l'accable de censures & de règles sur la manière de lever le chapeau, de faire la révérence, &c. On jette tout le blâme sur ces pauvres petites Créatures, quelquefois avec assez d'emportement, de peur que ceux qui sont présents, n'imputent à notre négligence ou à notre peu d'adresse, les mauvaises habitudes de l'Enfant.

Les Enfants ne retirent aucun profit de toutes ces remontrances en pareille occasion. Il faudroit leur montrer en d'autre temps ce qu'ils doivent faire, & les former d'avance à pratiquer toute sorte de bienséances par des actions réitérées; & non pas leur rebattre les oreilles de leçons & de réprimandes, pour leur faire faire dans l'occasion des choses à quoi ils ne sont point accoutumés & qu'ils ne savent comment faire. Les réprimandes dont on les régale ainsi en toute rencontre, ne les instruisent de rien; elles ne servent qu'à les chagriner inutilement. Il vaudroit beaucoup mieux les laisser en repos que de les quereller pour des fautes qu'-

on

on ne sauroit leur imputer raisonnablement, & dont il n'est pas possible que tous vos discours les corrigent. Si vous n'avez point d'autre moyen de les redresser, vous feriez beaucoup mieux d'abandonner à un âge plus mûr le soin de corriger toutes ces manières simples & puériles, que de leur faire essuyer à contre-temps de fréquentes censures, qui ne servent point ni ne peuvent jamais servir à leur donner des manières agréables. Si les Enfants ont le Cœur bien disposé, & réellement pénétré de civilité, le temps & l'usage du Monde leur ôtera, à mesure qu'ils deviendront grands, une bonne partie de cette grossièreté qui paroît dans leur extérieur, faute d'instruction, pourvu qu'ils soient élevés en bonne compagnie ; car s'ils fréquentent de mauvaises compagnies ; toutes les règles du monde & toutes les corrections imaginables ne feroient pas capables de les polir. Vous devez tenir pour une vérité constante, que quelques instructions que vous donniez à vos Enfants, quelques Maîtres que vous mettiez auprès d'eux, rien n'aura tant d'influence sur leurs actions que la compagnie qu'ils fréquenteront. Les Enfants, & même les Hommes, agissent beaucoup par imitation : Vrais Caméléons, tous tant que nous sommes, les choses qui nous environnent font toujours quelque impression sur nous. Il ne faut donc pas trouver cela étrange dans les Enfants, qui sont bien plus frappés de ce qu'ils voient que de ce qu'ils entendent.

J'ai déja parlé d'un grand mal que les Domestiques font aux Enfants, lorsque par leurs flatteries ils rendent inutiles les réprimandes des Parents, dont ils diminuent l'autorité par ce moyen. Mais voici un autre inconvénient fort dangereux qui vient du même lieu, je veux parler des impressions que peuvent faire sur l'Esprit des Enfants les mauvais exemples qu'ils rencontrent dans la compagnie des Domestiques. Il faut donc, s'il est pos-

sible, les empêcher entièrement d'avoir aucun commerce avec eux ; car la contagion de ces exemples, également contraires à la Politesse & à la Vertu, gâte entièrement l'Esprit des Enfants, toutes les fois qu'ils y sont exposés. Souvent ils apprennent de certains Domestiques mal élevés ou débauchés, des discours, des manières indécentes & des vices, qu'autrement ils auroient peut-être ignorés toute leur vie.

Il est fort difficile de prévenir tout à fait ce mal, & vous serez bienheureux si vous n'avez jamais des Domestiques grossiers ou vicieux ; & que vos Enfants ne prennent jamais d'eux aucune mauvaise habitude. Cependant, on ne doit rien négliger pour se satisfaire en ce point ; Il faut que les Enfants soient, autant qu'il est possible, dans la compagnie de leurs Parents & de ceux auxquels est commis le soin de leur E'ducation. Pour cet effet, on doit faire en sorte qu'ils trouvent du plaisir à être dans la compagnie de leurs Parents & de leurs Gouverneurs ; il faut qu'ils jouissent de toute la liberté qui convient à leur âge ; qu'ils n'y soient gênés par aucune défense inutile. Si la compagnie des Pères & des Mères est une prison pour les Enfants, on ne doit pas trouver étrange qu'ils ne s'y plaisent point. Il ne faut pas les empêcher d'être Enfants, de badiner & de jouer en Enfants, mais seulement de faire du mal : Hors de là, tout leur doit être permis. Enfin, pour les mieux engager à se plaire dans la compagnie de leurs Parents, il faudroit qu'ils y reçussent de leurs mains tout ce qui peut leur faire du plaisir. Il faut en même-temps empêcher que les Domestiques ne fassent leur cour aux Enfants en leur donnant des liqueurs fortes, du vin, des fruits, de petites bagatelles pour les amuser, & toute autre chose qui peut les porter à aimer leur compagnie.

Comme

Comme je dois traiter dans le Discours suivant du Devoir des Veuves, je toucherai encore quelque chose de ce qui regarde l'Education des Enfants, par rapport aux obligations d'une Mère dans une affaire de cette importance.

ARTICLE IV.

DU DEVOIR DES VEUVES.

Quoique le Veuvage soit un Etat qui dégage une Femme des devoirs qu'elle avoit à remplir par rapport à la personne de son Mari; elle est néanmoins toujours obligée de révérer ses cendres. L'Amour est encore plus puissant que la Mort: Lorsqu'il est pur & naturel, il ne peut s'éteindre; mais il ressemble à ces Lampes inextinguibles que les Anciens mettoient dans les tombeaux. L'Amour conjugal, transféré dans le tombeau, s'y épure comme l'or dans la fournaise, & se convertit en Piété: Il impose une espèce d'obligation sacrée à la Veuve, de témoigner envers les Reliques de son Mari tout le respect & toute la tendresse qui leur sont dûs.

Ces Reliques sont de trois sortes, son Corps, sa Mémoire, ses Enfants La marque la plus convenable qu'une Veuve puisse donner de son Amour envers son Mari, par rapport à son Corps, c'est de lui faire un enterrement honorable, Je n'entends point un de ces enterrements qui approche de l'extravagance des *Polonois*, qui va si loin qu'on dit, qu'il ne faut que deux ou trois funérailles, si elles se suivent de près, pour ruiner entièrement une Famille; mais je parle d'un enterrement raisonnable, & proportionné à sa qualité & à son état. Ce témoignage d'amour, par rapport à son Corps,

ne doit point porter du préjudice à ses Enfans, qui sont des Reliques bien plus nobles & plus précieuses. D'un autre côté, en suivant dans cette occasion les règles de la bienséance, une *Veuve* donnera des preuves bien plus certaines de sa tendresse envers son défunt Epoux, qu'en s'abandonnant au même désespoir & aux mêmes extravagances que quelques Femmes font paroître à la mort de leurs Maris, dont elles embrassent & caressent le Cadavre. Tous ces mouvements sont peut-être plutôt des marques de Sensualité que d'un véritable Amour conjugal; & d'ailleurs on remarque que ces passions violentes ne sont pas d'une longue durée, & qu'elles se consument bien plutôt que le Corps qui étoit l'objet de leurs transports.

L'honneur qu'une Veuve rend à la Mémoire de son Mari est un témoignage bien plus louable de la tendresse qu'elle avoit pour lui: Elle doit chérir sa Mémoire, & l'embaumer, pour ainsi dire, afin d'empêcher par là qu'elle ne périsse. C'est une Magie innocente qui la fera converser avec le défunt, & qui le lui représentera toujours présent à son imagination; sans avoir recours à cette Magie criminelle, dont on dit que les *Egyptiens* se servoient pour s'entretenir avec leurs morts. Et comme dans un miroir cassé, la réfraction multiplie les images; de même la dissolution du Corps de son Mari lui rappellera sans cesse des idées distinctes de sa personne: Plus il sera caché à ses yeux, plus il sera présent à son Esprit. Mais comme on se sert d'aromates pour embaumer un Corps, de même une Veuve doit non seulement conserver la Mémoire de son Mari, mais aussi y répandre un parfum qui le mette en bonne odeur devant tout le monde; en fesant revivre tout ce qui étoit en lui digne de louanges, en le défendant contre toutes les attaques de la Calomnie, en étouffant & couvrant, autant qu'il lui est possible, tout ce qu'il y avoit en lui de reprochable.

cable. Une Veuve ne fauroit fe fervir d'un moyen plus affuré pour fe faire honneur à elle-même, qu'en honorant ainfi la Mémoire de fon Mari.

Mais elle peut encore donner une autre marque de fa tendreffe pour fon défunt E'poux, qui n'eft point inférieure à aucune de celles que nous venons de fpécifier; c'eft de faire un fi grand cas de l'union étroite qu'il y a eu entre elle & lui, qu'elle ne faffe jamais rien qui n'y réponde & qui n'en foit digne. C'eft ce qu'*Augufte*, au lit de la mort, recommanda à *Livie* fa Femme; *Comportez-vous bien*, lui dit-il, *& fouvenez-vous de notre Mariage.* Celle qui a été Femme d'un Homme d'honneur, doit fi bien s'en fouvenir qu'elle ne faffe jamais rien qui foit au-deffous d'elle, ou dont fon Mari, s'il avoit pu le prévoir, auroit eu honte avec raifon.

Le dernier Tribut qu'elle puiffe lui payer regarde fes Enfants, qu'il lui a laiffés pour recevoir les marques d'une tendreffe qui ne peut plus s'étendre fur lui. Les Enfants d'une Veuve peuvent prétendre à une double portion de l'Amour maternel, d'un côté par le droit naturel qu'ils y ont en qualité de fes Enfants; & de l'autre par celui de leur Père qui leur eft dévolu. En effet, comme elle doit remplir la place de Père & de Mère, il eft néceffaire qu'elle ait toute l'affection de l'un & de l'autre, & qu'à la tendreffe d'une Mère, elle ajoute le foin & la conduite d'un Père.

C'eft ce qu'elle doit faire paroître principalement dans la bonne E'ducation de fes Enfants, & dans la fage adminiftration de leur Bien. Mais quoique le foin de leur E'ducation doive toujours marcher devant, cependant cet ordre eft quelquefois malheureufement renverfé. On voit des Mères qui s'empreffent à augmenter le Bien de leurs Enfants pendant leur tutelle, jufqu'à leur caufer un préjudice confidérable par une E'conomie indifcrète & exceffi-

excessive. Elles augmentent effectivement leur Bien, mais elles rendent leur Esprit si petit qu'ils sont incapables d'en disposer & d'en tirer un avantage réel, soit pour eux-mêmes, soit pour les autres ; ce qui est l'épargne la plus pernicieuse qu'on puisse s'imaginer. Par cette conduite une Mère semble adopter le Bien & abandonner l'Enfant, qu'elle élève comme une bête de somme, propre à porter le fardeau des richesses qu'elle lui amasse: Elle regarde ces richesses comme la chose du monde la plus précieuse, puisque pour l'amour de ces biens périssables, elle néglige l'Education de son Enfant.

Cet abus vient aussi quelquefois d'une autre cause. On voit des Enfants mal élevés, non parce que la Mère se fait de la peine de fournir aux fraix de leur Education; mais par une tendresse mal entendue, qui ne lui permet pas de les éloigner d'auprès d'elle, & de les envoyer dans des endroits propres à leur donner une bonne Education. Ce motif, quoique moins blâmable que l'autre, ne laisse pas d'être d'une aussi dangereuse conséquence, sur tout par rapport aux Garçons, qui étant relégués dans leur Maison, sans parler d'autres inconvénients, sont exposés aux flatteries des Domestiques & des Fermiers, qui regardent cette voie-là comme la plus sûre pour se maintenir dans la condition dont ils jouissent. De cette manière notre jeune Seigneur, regardant sa Terre comme l'enceinte de tout le Monde, il est si enflé d'orgueil qu'il ne peut porter sa vue plus loin. Et lorsqu'enfin il sort de la tutelle de sa Mère & qu'il entre dans le Monde, à peine y croit-il trouver ses égaux, & beaucoup moins des gens au-dessus de lui: Il s'imagine qu'il doit recevoir les mêmes adorations auxquelles il étoit accoutumé chez lui ; il est si fort préoccupé de cette ridicule attente qu'il a de la peine à se détromper, jusqu'à ce que

que son impolitesse lui ait attiré mille affronts, & peut-être une querelle qui lui fait perdre la vie. Qu'une mauvaise Éducation ait quelquefois ces suites, c'est ce que quelques Mères infortunées ont éprouvé à leur grande douleur.

On ne peut pas disconvenir qu'il n'y ait des inconvénients à faire élever un Enfant hors de la Maison de sa Mère; quand on considère sur tout que le Vice s'est introduit dans les Lieux mêmes destinés à l'instruction des Enfants, & qu'il y règne autant que la Vertu. Il n'y a point de véritable discipline dans la plupart des Colléges & autres lieux où les jeunes gens peuvent recevoir les plus fortes impressions de la Vertu ou du Vice; on connive à leurs folies, & même à leurs débauches, dans des vues basses & mercénaires; on s'empresse plus à leur inspirer certains principes de Politique que ceux de la Religion & de la Morale: Tristes effets de la Corruption de ce Siècle, dont on ne voit que trop d'exemples, & qui sont à la vérité de puissants motifs pour détourner les Parents de faire élever leurs Enfants de dessous leurs yeux. Mais il ne s'agit pas tant ici de considérer ce qui est le plus avantageux que ce qui est le moins dangereux pour les Enfants. Or je soutiens qu'après avoir bien pesé toutes choses, il y a moins d'inconvénients à envoyer les Enfants dans des Écoles qu'à les élever dans la Maison de leur Mère, où ils peuvent sucer un Poison dangereux, & ne point trouver l'antidote pour en empêcher l'effet. Non seulement les Domestiques peuvent leur apprendre des choses basses & sordides, mais aussi d'infames Précepteurs sont capables, comme je l'ai déja remarqué, de leur inspirer tout ce qui peut les porter au Vice & aggraver un Crime. Certainement, on court moins de risque dans les Écoles de trouver des Maîtres qui aient quelque intérêt à rendre les Enfants vicieux: Au contraire, quel-

quelque corrompu que ſoit le Monde, on en peut trouver pluſieurs qui par leurs inſtructions & par leur exemple, ſont capables de les conduire dans le véritable chemin qu'ils doivent ſuivre. Les diverſes Connoiſſances qu'ils peuvent y acquérir, non ſeulement leur procureront un divertiſſement utile, dont le défaut eſt la grande ſource du Mal; mais elles peuvent auſſi, ſuivant l'uſage qu'on leur en fera faire, leur inſpirer des principes de Vertu & d'Honneur, capables de les mettre au-deſſus de toutes les pratiques baſſes & abjectes. Enfin, il y a mille autres motifs qui doivent engager une Mére à ſe priver pour quelque temps de la vue continuelle de ſon Enfant, quelque ſenſible qu'elle lui ſoit, pour avoir un jour la conſolation de le voir répondre à ſes autres déſirs plus raiſonnables.

A l'égard de l'obligation d'une Veuve pour adminiſtrer fidèlement le Bien de ſes Enfants on ne peut preſcrire d'autre Règle que celle que doivent ſuivre toutes les perſonnes qui ſont chargées de quelque Fidei-commis; c'eſt-à-dire, qu'elle doit ménager leurs intérêts avec le même ſoin & avec la même vigilance que s'il s'agiſſoit de ſes propres affaires. Je n'entends pas néanmoins qu'elle confonde la propriété de ce Bien, & qu'elle ſe l'attribue effectivement, en l'employant à ſon uſage particulier. Je crains que c'eſt une choſe qui n'arrive que trop ſouvent, ſur tout de la part de ces jeunes Veuves, qui pour avoir un bel Équipage, ne ſe font quelquefois aucune peine de retrancher celui de leurs Fils. Quelque blâmable que ſoit leur conduite en ſatisfaiſant ainſi leur vanité aux dépens de leurs Enfants, il ſeroit encore à ſouhaiter qu'elles ne fiſſent jamais un plus mauvais uſage du Bien de leurs Pupilles; mais combien de fois ne voit-on pas qu'une Veuve dépouille ſes Enfants, pour ſe rendre une capture d'autant plus conſidérable & plus digne d'être recherchée par un ſecond Mari.

Cette

Cette sorte d'injustice est devenue si fréquente, qu'elle s'est convertie en Coutume; & l'administration du Bien d'un Mineur est aujourd'hui regardée comme une partie essentielle de celui d'une Veuve, & comme le plus beau fleuron de sa couronne. Cependant, je ne vois rien dans la qualité d'une Mère qui puisse l'autoriser à dépouiller son Enfant pour satisfaire ses désirs; c'est au contraire aggraver son Crime, c'est accompagner une injustice de tout ce qu'il y a de plus déraisonnable & de plus dénaturé dans le Monde. L'E'criture met les Orphelins & les Veuves dans le même rang, & les propose comme des objets dignes de la compassion de Dieu, & de celle des Gens de bien, & sujets à l'oppression des Méchants. Y-a-t-il rien de plus triste que de voir des malheureux se faire la guerre les uns aux autres? L'injustice qu'une Veuve fait à un Orphelin, ressemble à cette terrible oppression dont *Salomon* parle; *Un pauvre Homme*, dit-il, *qui opprime un Pauvre, est comme une pluie violente qui ne laisse aucune nourriture.* Ces sortes de rapines sont aussi excessives qu'elles sont contre l'ordre ordinaire de la Nature; & je suis persuadé qu'il y a un grand nombre d'Enfants à qui la tutelle de leurs Mères a fait beaucoup plus de tort que s'ils eussent été exposés à l'injustice des E'trangers.

Combien il s'en faut que des Mères qui en usent ainsi avec leurs Enfants, s'acquittent des obligations qu'elles ont à remplir par rapport à leurs défunts E'poux? c'est ce que je laisse à leurs propres Consciences à décider. L'Injustice, de quelque espèce qu'elle soit, est un grand Péché, & devient une insigne perfidie lorsqu'on touche à un Dépôt qui nous a été confié: Or de tous les Dépôts, ceux que les Morts ont remis, ont toujours été estimés les plus sacrés. Si ces Mères peuvent trouver quelque adoucissement en leur faveur,

par rapport au Dépôt d'un Mari & au Bien d'un Enfant, j'avoue qu'elles surpassent les Casuistes les plus subtils.

Ce que j'ai dit jusqu'ici, ne concerne que les obligations d'une Veuve par rapport à son défunt Mari; mais il y en a d'autres qui la regardent en particulier. Dieu qui nous à placés dans ce Monde pour travailler à nous procurer une meilleure vie, dirige tous les effets sensibles de sa Providence vers cette fin, & il veut que nous les interprétions de cette manière. C'est ainsi que toutes les révolutions qui nous arrivent, sont déstinées ou à nous rappeler d'un mauvais chemin, ou à nous faire avancer avec plus d'ardeur dans la véritable voie. Cette considération doit faire juger à une Veuve que Dieu, en lui enlevant son Mari & la réduisant dans cet état solitaire, l'appelle à un nouveau genre de vie, & lui ordonne de renoncer à toutes les vanités & à tous les plaisirs de ce Monde. Et comme, pour se conformer à la Coutume, elle s'enferme pendant quelque temps dans une Chambre obscure; elle devroit dès-lors commencer à former son Esprit à la retraite, à prendre un air plus grave & plus sévère, & ne le point quitter en se dépouillant de ses habits lugubres, mais en faire l'ornement inséparable de son Veuvage. En effet, cet E'tat demande beaucoup de Tempérance & de Piété; mais il procure en même-temps plusieurs avantages pour y parvenir. L'Apôtre nous dit, que *celle qui est mariée a soin des choses du Monde, comment elle plaira à son Mari.* Il y a plusieurs choses auxquelles une Femme mariée est absolument obligée de se soumettre, & qui néanmoins sont de grands obstacles à une Dévotion rigide. Mais lorsqu'elle est affranchie de cette sujétion, lorsqu'elle n'est plus si accablée des mêmes soins dont *Marthe* étoit occupée, il lui est libre alors de choisir la bonne part de *Marie*: Elle est maitresse

de

de son temps & de son bien, & par conséquent elle peut d'autant plus abonder en œuvres de Piété & de charité. Nous voyons que Dieu-même, sous l'ancienne Loi, n'avoit point donné à la Femme le pouvoir de [illegible]r son Ame; ses vœux n'étoient d'aucune considération s'ils n'étoient approuvés par son Mari. Mais à l'égard de la Veuve, il lui étoit permis de se dévouer autant qu'elle le jugeoit à propos; sa Piété n'est point arrêtée par aucune obligation; elle peut l'étendre aussi loin qu'il lui est possible. Le droit que son Mari avoit de lui demander une partie de son temps, est présentement, pour ainsi dire, dévolu à Dieu, qui est notre souverain Seigneur & le Maître absolu de notre temps. Elle peut convertir ces conversations douces qu'elle avoit avec lui, en des entretiens spirituels avec son Créateur, & cet Amour qui n'étoit auparavant qu'un sentiment humain, par ce changement d'objet s'élève à quelque chose de plus sublime & se convertit en un Amour divin: Des devoirs du mariage & des douceurs de l'affection conjugale, elle passe à l'emploi & au bonheur des Anges, & se transforme, pour ainsi dire, en Chérubin. De cette manière elle peut donner un plus noble sens à l'E'nigme de *Samson*, & tirer du miel d'un corps mort; Des cendres de son Mari, comme de celles de la Génisse sous l'ancienne Loi, elle peut en faire sa purification; la corruption du corps de son E'poux peut contribuer à lui faire revêtir l'incorruption; & la perte enfin d'une consolation temporelle lui en procure une éternelle.

Son Veuvage lui fesant consacrer sa personne à Dieu, l'obligera aussi de lui faire un sacrifice de ses biens: Si elle s'est sauvée de l'*E'gypte*, elle n'y aura pas seulement laissé un ongle; & elle ne destinera aucune partie de ce qu'elle posséde, à la Vanité & à l'Excès. Toute Veuve qui s'est véritablement dévouée à la Piété, qui s'adonne au Jeûne

ne & à la Prière comme *Anne*, sera aussi remplie de bonnes œuvres & d'aumônes comme *Tabitha;* Elle deviendra une Mère, lors même qu'elle aura cessé de porter des Enfants; & quoiqu'elle ne contribue plus à l'augmentation d'une Famille, elle en soulage & en maintient plusieurs. Cette fertilité de bonnes Oeuvres ne peut être accompagnée que d'un véritable bonheur; & la Compassion est non seulement une Vertu, mais elle procure la félicité la plus grande & la plus certaine. Une Femme ne peut mettre un Enfant au Monde sans des peines & des douleurs extrêmes; une Oeuvre de miséricorde se fait non seulement avec facilité mais aussi avec joie. De plus, celle qui met un Enfant au Monde, ne sait pas si ce sera pour elle une Bénédiction ou une Malédiction; mais la Charité nous donne un certain droit à la Bénédiction, & engage, pour ainsi dire, Dieu lui-même, ce souverain Rémunérateur, à nous tenir compte de tout ce que nous aurons employé pour l'amour de lui.

Dans la primitive E'glise il y avoit un Ordre Ecclésiastique de Veuves, dont il est parlé dans une des E'pîtres à *Timothée*, & dont le ministère étoit entièrement dévoué à la Charité. Elles étoient à la vérité d'une condition pauvre, & plus propres à recevoir qu'à donner des aumônes: mais moins elles pouvoient faire de leurs bourses, plus on exigeoit de leurs personnes: Elles étoient obligées de laver les piés des Saints, d'avoir soin de l'E'ducation des Enfants, & de suivre diligemment toute sorte de bonnes Oeuvres. Il n'est pas moins raisonnable que celles, qui en considération de leurs richesses, s'exemptent de ces emplois pénibles, y suppléent par l'abondance de leurs aumônes. Dans la chaleur du Zèle du Christianisme, les Femmes de la première qualité satisfesoient à ces deux sortes de Charité; elles oublioient leur grandeur en soulageant les maux des Pauvres, & elles reprenoient

cette

cette même grandeur en fesant éclater leur libéralité envers eux: Elles fondoient des Hôpitaux, & par un motif de Charité elles ne se fesoient quelquefois aucune peine d'y servir elles-mêmes les Pauvres. Mais ce sont là des Exemples qu'il est presque inutile de proposer aujourd'hui. La Grandeur est présentement parvenue à un tel degré d'immobilité, qu'elle ne sauroit ni s'abaisser ni s'élever, lorsqu'il s'agit de donner des marques d'une Charité Chrétienne: Elle ressemble à la Statue d'or de *Nébucadnetzar*, qui n'étoit dressée que pour être adorée.

S'il y a des Femmes qui aient les moyens de se mettre à couvert d'un pareil reproche, ce sont certainement les Veuves les plus riches & de la plus grande qualité: Elles n'ont personne qui controlle les visites qu'elles feront aux malades & aux affligés; elles n'ont point lieu de craindre que leur humilité puisse leur faire le moindre déshonneur; & elles n'ont enfin aucun compte à rendre de leur Bien qu'à Dieu & à elles-mêmes Il n'y a rien qui puisse plus leur faire entendre ces douces paroles, *Cela va bien, bonne & fidele Servante*, que le témoignage de leurs aumônes; & elles ne peuvent jamais disposer de leur Bien d'une manière qui puisse leur faire autant d'honneur, ni leur donner une aussi grande satisfaction. Elles pourront bien contenter leurs sens & complaire à la Chair; mais cela ne satisfaira aucunement leur Raison, & encore moins leur Conscience. Dans cette distribution, l'Ame, cette plus noble partie d'elles-mêmes, sera entièrement oubliée; tout ce qu'elles lui communiqueront n'est que le crime de ces Excès qui leur auront coûté si cher: Le seul moyen de faire participer l'Ame aux richesses, c'est d'en faire une distribution charitable. On donne à l'Ame aussi bien qu'à Dieu, quand on donne aux Pauvres: Et quoiqu'à tout autre égard nous puissions

 dire

dire à notre Ame, comme le Pſalmiſte dit à Dieu, *mes Biens ne vont pas juſqu'à toi;* cependant par ce moyen-là elle en eſt non ſeulement participante, mais même la principale propriétaire, & tout leur emploi eſt à ſon uſage. La Charité nous acquiert non ſeulement un droit irrévocable à l'heureuse poſſeſſion du Ciel, mais même à la jouiſſance des choſes préſentes : Elle nous procure une ſatisfaction intérieure & inexprimable d'avoir ſu faire un bon uſage des richeſſes, & de les avoir employées à quoi elles ſont véritablement deſtinées ; & d'ailleurs rien n'eſt plus agréable à la Nature humaine que de faire du bien à ſon ſemblable. Une Aumône, faite à propos, cauſe ordinairement plus de joie & de ſatisfaction à celui qui la donne qu'à celui qui la reçoit. C'eſt effectivement un moyen pour ſe mettre à couvert du terrible jugement dont l'Apôtre menace les Veuves qui en uſent autrement : *Une Veuve*, dit-il, *qui vit dans les délices, eſt morte en vivant;* mais au contraire celle qui vit dans le plaiſir de faire des bonnes œuvres, vivra lorſqu'elle mourra, & en rendant l'Ame, elle ne fera que paſſer à une vie plus heureuſe. Les prières des Pauvres lui ſerviront d'ailes pour la porter dans la demeure des Bienheureux, où elle ſera éternellement unie au Chef glorieux des Membres affligés qu'elle aura ſoulagés ſur la Terre.

Le Veuvage, envisagé de ce côté là, prend une toute autre face, & n'eſt pas un état ſi triſte & ſi déplorable qu'on ſe l'imagine ordinairement. Si toutes les Veuves vouloient ſe ſervir des moyens que nous leur avons propoſés, & ſe conſacrer à la Piété & à la Charité, ce ſeroit pour elles un remède aſſuré, ſemblable à ce bois qui adouciſſoit les eaux de *Mara*, & qui rendroit leur condition non ſeulement ſupportable mais même agréable; & elles ne ſeroient pas ſujettes à commettre des fautes ſi épouvantables & ſi préjudiciables à leurs

leurs intérêts, qu'on en voit faire à plusieurs d'entr'elles. A la vérité l'Apôtre nous dit, & c'est ce qu'on ne peut pas contester, que *la Femme, lorsque son Mari est mort, est en liberté de se remarier à qui elle veut*; mais le Conseil qu'il y ajoute n'est pas moins remarquable, *toute fois*, dit-il, *elle est plus heureuse si elle demeure ainsi.* Celle qui peut se consoler dans l'entretien & dans l'amour de son Dieu, déroge honteusement à l'union la plus glorieuse lorsqu'elle contracte un second mariage; & celle qui avec ses richesses peut acquérir la possession du Ciel, fait un très mauvais échange, quand même elle trouveroit le meilleur Mari du Monde. Et même à ne considérer que les intérêts de ce Monde, il semble qu'il ne soit pas fort prudent d'abandonner sa liberté & son bien pour s'exposer à une sujétion inévitable, & peut-être à un rude esclavage. C'est une extravagance semblable à celle de ces Galériens qui n'ont pas plutôt obtenu leur liberté qu'ils se hazardent à la perdre d'un coup de dé.

Le Mariage est une affaire si hazardeuse, qu'il semble que ce soit assez de s'y être embarqué une fois en sa vie. Soit qu'un mariage ait été heureux ou malheureux, c'est toujours un motif suffisant pour détourner une personne d'en contracter un second. Si une Veuve a eu un bon Mari, il semble qu'il doit lui en être resté une image gravée si profondément dans son Cœur qu'il soit fort difficile d'y en imprimer une nouvelle. D'ailleurs, elle a beaucoup de raison de douter que dans ce temps où la vertu est si rare, une Femme puisse être assez heureuse pour avoir deux bons Maris l'un après l'autre; & si en secondes nôces elle a le malheur de prendre un mauvais Mari, il lui deviendra d'autant plus insupportable, par la comparaison qu'elle fera de celui-là avec le premier. D'un autre côté, si elle a eu un mauvais Mari, le souvenir de ce qu'elle a souffert avec lui, suffit, ce me semble,

 pour

pour la détourner de s'exposer au même danger. Cependant, l'expérience nous fait voir que les Femmes, quoique le Sexe le plus foible, ont ordinairement assez de courage pour passer par-dessus toutes ces considérations. Ainsi, on ne doit point s'attendre que toutes les raisons que nous avons alléguées ou qu'on puisse alléguer, soient capables de dissuader plusieurs Veuves de se remarier. Effectivement, si les considérations que nous avons faites, ne peuvent pas porter une Veuve à être contente de sa condition, elle fera peut-être mieux de la changer. Nous voyons que *St. Paul* conseille aux Veuves qui ne trouvoient point de meilleure occupation que d'*aller de maison en maison; qui étoient non seulement oisives, mais aussi causeuses & curieuses*, de se remarier. Le meilleur moyen de fixer ces personnes errantes, c'est de leur faire trouver assez d'occupation chez elles, pour les empêcher de courir çà & là, & de se mêler des affaires des autres. En effet, celles qui ne peuvent pas goûter la retraite, & cette gravité convenable à une Veuve, font bien de se mettre dans un état qui demande moins de contrainte; & de conformer leur condition à leurs désirs, si elles n'ont pas la force de conformer leurs désirs à leur condition. Mais en ce cas-là elles sont obligées d'observer certaines règles, si elles ont quelque soin de leur Réputation.

Premièrement, la Bienséance demande qu'il y ait un assez long intervalle entre la mort d'un M... & le choix d'un autre. C'est une règle qui a ... généralement observée par toutes les Nations les plus civilisées. *Numa* fit même une Loi, qu'une Veuve ne pourroit se remarier dans les dix premiers mois de sa viduité; & si elle transgressoit cette Loi, elle étoit obligée de faire un Sacrifice, comme pour l'expiation d'un Crime. Cette Loi subsista dans toute sa force pendant plusieurs siè-

cles;

cles; jusque-là qu'*Auguste*; par des raisons d'Etat, trouvant à propos de marier sa Fille *Octavie* à *Marc-Antoine*, il ne fallut pas moins qu'un Décret du Sénat pour la dispenser d'accomplir le temps de son Deuil. On observoit alors si religieusement cette Loi, qu'on n'auroit pas osé la violer, si l'on n'eût cru que l'intérêt de l'Etat le demandoit. Il est vrai que nous n'avons pas une pareille Loi, mais nous ne laissons pas d'avoir une Coutume qui y a quelque rapport. Je ne sai si cette Coutume subsistera encore long-temps, puisqu'on voit tous les jours des exemples qui tendent à l'abolir entièrement. Cependant, il n'y a point de Femme, tant soit peu jalouse de sa Réputation, qui veuille contribuer par son exemple à détruire une si louable Coutume. L'affliction est une plaie qui ne se guérit guères que par le temps; de sorte qu'une trop prompte guérison est une marque que la blessure n'a pas pénétré jusqu'au Cœur: Une Veuve, en un mot, qui se sert de son voile funèbre pour attirer de plus près un nouvel Amant, donne tout lieu de douter qu'elle soit fort affligée de la perte de son Mari.

En second lieu, l'égalité des personnes étant une des choses qui contribue le plus au bonheur du Mariage; c'est à quoi une Veuve qui veut se remarier, doit bien faire attention, sur tout par rapport à la qualité & au bien. Le Mariage est un nœud qui lie de si près, que pour être doux & agréable, il faut du moins qu'il n'y ait point une trop grande disproportion entre les personnes qui s'engagent dans cette étroite union. Une mésalliance d'une ou d'autre part cause ordinairement des reproches fâcheux, auxquels un mariage bien assorti n'est point exposé. Ainsi, c'est une fort grande imprudence à une Veuve que de se marier à un Homme au-dessous d'elle: Quelque grand que soit le Titre dont elle puisse être revêtue par ce second mariage, elle n'en

n'en sera peut-être ni plus considérée des Etrangers, ni moins méprisée de son Mari & de ses Parents. Combien d'Hommes de qualité ne voit-on pas qui n'épousent des Veuves d'une condition inférieure à la leur, mais riches, que pour se rendre maîtres absolus de leurs biens ; & qui leur font payer bien chèrement un vain Titre qu'ils leur donnent ? D'un autre côté, une Femme commet encore une plus grande folie lorsqu'elle se marie à un Homme beaucoup au-dessous d'elle. Ces sortes de mariages ne se font ordinairement que dans la chaleur d'une passion violente & condamnable ; mais dès que cette première ardeur se ralentit, & qu'une Femme commence à faire de sérieuses réflexions, elle se mettra peut-être si fort en colère contre elle-même, qu'elle ne pourra presque plus souffrir son Mari. Quelque répugnance qu'on ait naturellement pour la Sujétion, la grandeur & la dignité de celui à qui l'on est l'obligé d'obéir ne laissent pas de l'adoucir un peu : Comme cette Soumission paroit plus honorable, aussi est-elle beaucoup plus supportable que celle qu'il faut avoir quelquefois pour des gens d'un Esprit bas & servile, qui d'ordinaire sont les plus fiers & les plus impérieux dans leurs commandements. Il me semble qu'une Femme d'honneur doit se faire un terrible reproche à elle même quand elle songe qu'elle a pris pour Maître un Homme qui peut-être auparavant se seroit estimé heureux d'être son Domestique. De plus un Mariage de cette nature fait toujours faire quelque mauvais jugement sur la modestie d'une Femme, & soupçonner que la différence extrême entre l'Homme & la Femme ne lui permettant pas de songer à la rechercher, il faut que ce soit elle qui lui en ait fait la proposition ; de sorte qu'une Veuve doit avoir entièrement perdu la Raison pour oser ainsi prostituer son honneur & sa réputation. Cependant on ne sait que trop qu'il se fait souvent

souvent de semblables mariages, & la légéreté & l'inconsidération si ordinaires au Beau-Sexe, doivent faire craindre que d'autres Veuves ne commettent la même faute. Ainsi il est de leur intérêt de se bien fortifier l'Esprit, & d'avoir soin sur tout que leur Passion ne l'emporte jamais sur leur Raison.

Une autre chose qui n'est pas moins nécessaire au bonheur du Mariage, c'est l'uniformité des sentiments du Mari & de la Femme sur la Religion. Je ne prétends pas qu'ils se catéchisent l'un autre sur les moindres points de Spéculation, mais qu'ils soient du moins d'une même profession, pour pouvoir s'unir ensemble dans ce qui regarde le Culte de Dieu. Certainement, il faut que ce soit une chose bien triste pour deux personnes dont tous les intérêts sont d'ailleurs si étroitement unis, de se voir désunis dans ce qui leur est le plus important; qu'une même E'glise ne puisse pas les contenir, lorsquelles n'ont qu'une même maison & qu'un même lit; & que la Religion, qui elle-même est ce qui nous lie le plus les uns aux autres, soit la seule chose qui les désunisse. Je sai que souvent on fait un accord dans ces sortes de mariages, que l'une des deux parties n'obligera point l'autre à se conformer à ses sentiments, mais il y a tout lieu de douter que cette convention soit observée fort exactement, à moins que ce ne soit par des personnes qui sont dans une parfaite indolence pour toute sorte de Religion, & qui par conséquent ne sont zélées pour aucune en particulier. Mais lorsque l'un ou l'autre est fortement prévenu pour sa Religion, & que sur tout il croit l'autre dans une Erreur damnable, il est presque impossible qu'il ne fasse tous les efforts pour l'en retirer. Or, ces efforts ne manquent presque jamais de produire des disputes qui se convertissent en aigreur & en un dégoût l'un pour l'autre, & peut-être en aversion;

ce qui rend enfin leur affection mutuelle aussi difficile à concilier que leurs opinions; de sorte que ces disputes de Religion aboutissent ordinairement à des brouilleries domestiques. De plus, quand même un Mari & une Femme n'auroient, pour ce qui les regarde personnellement, aucune dispute sur la diversité de leur Religion; il est néanmoins presque impossible qu'ils n'en aient sur l'Éducation de leurs Enfants : Chacun s'intrigue de son côté, s'empresse à gagner les Enfants, & à leur inspirer les principes de sa Religion; ce qui cause aussi deux Factions dans la Famille & parmi les Domestiques, qui suivant leur différente créance, ne manquent pas de se liguer les uns contre les autres. Enfin, cette diversité d'opinions est un très-grand obstacle à l'union d'une Famille, & peut même la rompre; de sorte que tous ces inconvénients me paroissent assez considérables pour détourner les gens bien sensés de faire de ces mariages bigarrés.

Une troisième chose qu'il faut bien éviter lorsqu'on songe à se marier; c'est une trop grande disproportion d'âge entre le Mari & la Femme. La Jeunesse & la Vieillesse sont d'une humeur si différente, qu'on ne peut, sans une habileté extraordinaire, accorder deux choses si opposées l'une à l'autre & en former une douce harmonie. Une jeune Femme mariée à un Veillard n'est pas long-temps sans concevoir du dégoût pour son Mari; & celui-ci n'est pas moins sujet à devenir jaloux de sa Femme. A moins qu'il n'y ait dans ces Époux, ou au moins dans l'un des deux, un grand fonds de raison, il y aura toujours de la division entr'eux. Mais c'est là un cas qui n'arrive pas souvent parmi les Femmes à qui ce Discours s'adresse. L'Avarice des Pères & des Mères les porte bien quelquefois à contraindre leurs Filles à épouser des Viellards, mais il arrive rarement qu'une jeune Veuve, dont le choix d'un Mari est à sa disposition, prenne un tel

tel parti. S'il y a quelque inégalité d'âge dans ces sortes de mariages, c'est presque toujours la Femme qui est la plus âgée; & rien n'est plus ordinaire que de voir des Veuves surannées épouser de jeunes Hommes. Mais peut-on faire une plus grande extravagance que de songer à un lit nuptial lorsqu'on est sur le point d'être couché dans le tombeau? Un Philosophe à qui l'on demandoit autrefois, quel étoit le temps le plus convenable pour se marier, répondit qu'il n'en étoit pas encore temps pour les jeunes, & qu'il ne l'étoit plus pour les personnes âgées.

J'ai dit que c'étoit une grande imprudence à des Veuves que de se remarier; mais il faut qu'elles aient entièrement perdu l'Esprit pour choisir de jeunes Hommes. Un tel mariage est une accumulation prodigieuse d'absurdités & de contradictions, c'est une union monstrueuse de la Jeunesse avec la Vieillesse, qui renverse les lois de la Nature. *Dénis* le Tiran fit à cette occasion une réponse fort juste à sa Mère qui, étant sur l'âge, vouloit épouser un jeune Homme: *Mon pouvoir Royal*, lui dit-il, *peut bien me faire passer par-dessus les Lois humaines; mais il ne peut pas abolir celles de la Nature, & rendre une vielle Femme capable d'épouser un jeune Homme.* Une telle union est ordinairement aussi funeste que prodigieuse, & rien n'est plus rare que de voir de semblables mariages accompagnés de quelque bonheur. On doit supposer qu'une vieille Femme qui se marie de cette manière, ne peut que faire un pauvre mariage, n'y ayant point de jeune Homme qui veuille l'épouser, à moins que ce ne soit pour l'amour de son bien. Quoique l'antiquité rende certaines choses plus précieuses, il n'en est pas de même d'une vieille Femme, qui ne manque presque jamais d'être haïe de celui qu'elle épouse: Il regarde son union avec elle comme un supplice aussi cruel que celui que *Mésence* fesoit souffrir aux Chré-

Chrétiens, en attachant une perſonne en vie, à un Corps mort. Il ne faut pas qu'elle s'imagine pouvoir y apporter quelque remède par le moyen du fard, ou par d'autres petits artifices. Elle aura beau ſe farder & s'ajuſter, elle n'en ſera ni moins laide ni moins vieille; & tous ſes ſoins à cet égard ne ſerviront qu'à la rendre plus mépriſable & plus odieuſe aux yeux de ſon Mari.

Peut-on rien voir de plus ridicule qu'une vieille Femme avec un brillant ajuſtement? *Diogène* voyant une vieille Femme ajuſtée de cette manière, il lui dit fort à propos, *que ſi cet ajuſtement étoit pour des vivants, elle ſe trompoit extrêmement; mais que s'il étoit pour les morts, elle devoit ſe hâter de les aller joindre.* Je ne doute pas que la plupart des jeunes Hommes qui ont de vieilles Femmes, ne diſent la même choſe en eux-mêmes. La Mort ne venant pas aſſez-tôt pour les ſéparer, l'Homme s'impatience, quitte ſa Femme, & emporte ſon bien pour l'aller dépenſer ailleurs; & il croit lui faire encore une grande grâce quand il lui accorde une petite penſion. C'eſt ainſi que l'Homme parvient à ſon but, & que la Femme eſt fort éloignée du ſien: Il l'avoit épouſée pour avoir ſon bien, & il le poſsède; & la Femme ne l'avoit pris pour Epoux qu'afin d'avoir ſa perſonne, & elle ſe trouve fruſtrée de ſon attente, & auſſi dépourvue d'argent que de bon ſens.

Quelque déplorable que ſoit la condition d'une telle Femme, elle ne trouve preſque jamais de compaſſion, qui néanmoins eſt la dernière conſolation des miſérables. Le Sage demande, *Qui eſt-ce qui aura pitié d'un Enchanteur, qui aura été piqué d'un ſerpent?* Il devroit avoir eu moins de confiance en ſon Art, & s'être tenu à une diſtance qui l'eût garanti de cette piqûre. On peut dire la même choſe d'une vieille Femme: Quelle force peuvent avoir ſes charmes, pour eſpérer de captiver l'Eſprit

prit d'un jeune Homme, & de fixer ses désirs inconstants? Si elle a été assez dépourvue de sens pour avoir cette présomption d'elle même, personne ne la plaindra de la douleur qu'elle aura de se voir convaincue du contraire: On en sera d'autant moins touché, qu'une infinité de tristes exemples qu'elle avoit devant les yeux, devoient lui avoir fait éviter un si funeste écueil. On est touché du malheur d'une personne qui par accident tombe dans un précipice qu'elle n'a pas découvert; mais un autre qui s'arrête long-temps sur le bord de ce précipice & y découvre les tristes reliques de plusieurs qui y sont tombés, & qui néanmoins s'y jette de propos délibéré, s'attire un blâme qui étouffe tous les mouvements de compassion. Or, combien de tristes exemples une Veuve n'a-t-elle pas devant les yeux, de Femmes qui se sont perdues contre l'écueil d'un Mariage disproportionné, pour lui apprendre à éviter le même malheur? Si elle va donner à pleines voiles contre cet écueil, personne n'est obligé d'être touché de son naufrage, dont il semble qu'elle fesoit son plaisir.

Non seulement elle est assez malheureuse pour ne trouver aucune compassion, mais elle est aussi accablée de censure & de reproches. Le monde est beaucoup plus enclin à tomber dans de malignes erreurs, & à donner du blâme là où il n'y en a point, qu'à former de faux jugements par un excès de Charité, & à témoigner une trop grande indulgence: Il suffit généralement qu'une chose ait la moindre apparence de mal pour qu'on lui donne le plus mauvais sens dont elle est susceptible. Sur ce fondement, une Femme qui se trouve réduite dans l'état que nous venons de dépeindre, ne doit pas s'imaginer qu'on l'épargne. Un mariage de cette nature paroît être si contraire à la Raison, qu'il est difficile de l'attribuer à d'autres mouvements qu'à ceux de la Sensualité. Il seroit aussi inutile que honteux

honteux, de rapporter ici tous les commentaires qu'on fait en pareille occasion. Je ne dirai pas que ces conjectures soient toujours vraies; mais si elles le sont, c'est une autre raison pourquoi ces sortes de mariages dont nous parlons, sont presque toujours malheureux. Tout ce qui est contre le cours ordinaire de la Nature, est généralement d'un mauvais augure: Or, il est certain qu'une si grande chaleur dans une vieille Femme est une chose surnaturelle, & que par conséquent elle peut être envisagée comme un mauvais présage, & même comme un présage infaillible de la ruine de cette personne; ce que l'évènement ne vérifie que trop souvent. Non seulement il est juste, mais même convenable, que ces mouvements surnaturels aient de telles suites; afin que l'amertume qu'on en ressent, donne lieu à faire quelques réflexions sur la foiblesse qu'on a eue de s'y abandonner. Un Printemps au fort de l'Hiver passeroit pour un espèce de miracle, s'il n'étoit pas accompagné de glace, & que la suite ne servît pas à corriger un si affreux renversement de saisons. Je crois donc que celles dont la passion déréglée les a précipitées d'un état heureux dans un abîme de pauvreté, bien loin d'en murmurer, doivent plutôt en rendre graces à Dieu; regarder leur malheur comme un moyen dont il se sert pour les ramener; & ne pas trouver trop cruelle une douleur qu'elles se sont attirée, & qu'elles ont même rendu nécessaire.

Il seroit à souhaiter que toutes les vieilles Veuves considérassent sérieusement, combien il est de leurs intérêt de ne point séparer ces deux épithètes l'une de l'autre. Elles ne sauroient renoncer à celle de Vieille, qui acquiert tous les jours de nouvelles forces; & certainement celle de Veuve convient beaucoup mieux de lui être jointe, que celle de Femme, sur tout par rapport à celles qui ont des Enfants. La Vieillesse s'attire de la vénération, lorsque

lorſqu'elle ne ſe contredit pas elle-même: *La tête blanche eſt une Couronne de gloire; ſi elle ſe trouve dans la voie de la Juſtice;* mais lorſque la Vieilleſſe veut ſe mêler avec la Jeuneſſe, elle devient la honte des vieilles gens & le mépris des jeunes. Quelle étrange furie peut donc poſséder ces Femmes, qui pouvant employer leurs richeſſes à ſe procurer des avantages auſſi conſidérables que ceux dont nous avons parlé, ne s'en ſervent que pour ſe plonger dans un honteux eſclavage? Et peut-on rien voir de plus triſte qu'une Femme, qui pouvant ſe conſerver la réputation d'être modeſte & prudente, s'expoſe au mépris de tout le monde en renonçant à ces deux qualités, & qui ne trouve pas même de la compaſſion dans le cœur des perſonnes dont elles pouvoit s'attirer le reſpect & la vénération?

Cette folie eſt trop grande pour croire qu'elle puiſſe venir tout d'un coup; il faut qu'elle ſoit précédée de quelques ſimptomes qui marquent un déréglement dans l'Eſprit. Une Veuve d'un certain âge ne peut être capable d'une telle folie, à moins qu'il n'y ait en elle une humeur volage qui lui offuſque le cerveau. C'eſt à quoi elle doit apporter un prompt remède ſi elle veut ſe garantir des ſuites d'un mal ſi dangereux. Lorſqu'une vieille Femme eſt aſſez dépourvue de ſens pour ſouhaiter d'être encore jeune, il eſt à craindre que ce déſir ne ſe convertiſſe dans peu en perſuaſion. Pour bannir une penſée ſi ridicule, le meilleur moyen qu'elle puiſſe employer, c'eſt de n'avoir aucun chagrin de ſe voir vieille; & de ſe mettre dans l'Eſprit que le temps qui change les modes auſſi bien que toute autre choſe, demande qu'elle ſe revête des ornements les plus convenables à ſon âge, qui ſont la Piété, la Gravité & la Prudence. Ces qualités lui ſerviront non ſeulement d'ornement, mais auſſi d'armure contre les tentations du Monde & de la Chair: Elles lui attireront une ſi grande vénération, qu'elle

qu'elle ſera auſſi à couvert des attaques du monde que peu portée à s'y expoſer. On peut dire que c'eſt toujours manque d'une de ces qualités, ou de toutes les trois, qui fait que les Femmes ſont ſujettes à contracter des mariages ſi ridicules & ſi déſavantageux pour elles.

Toutes les Veuves & même les plus jeunes, doivent bien prendre garde à ne point faire paroître une humeur trop enjouée & trop volage. Dès qu'elle s'y seront abandonnées, il ne ſera peut-être plus en leur pouvoir de s'en défaire lorſqu'elles y ſeront le plus obligées. Si elles croient engager par là des Hommes ſages & raſſis à les rechercher, pendant qu'elles ſont encore jeunes, elles ſe trompent infiniment; & lorſqu'elles conſervent ces airs libres & enjoués juſqu'au déclin de leur âge, ce penchant, ſemblable à tout mouvement naturel qui tend vers ſa fin, devenant plus violent, les précipitera infailliblement dans cette funeſte folie dont nous avons parlé. Mais quand il leur arriveroit d'éviter ce dangereux écueil, & qu'elles reſteroient toujours Veuves, il eſt certain que ces airs éveillés & cette légéreté d'Eſprit ne conviennent nullement à leur état. Y a-t-il rien par exemple de plus ridicule & de plus incompatible avec le caractère d'une vieille Femme, que de lui voir prendre du plaiſir à des bagatelles qui ſeroient beaucoup plus propres à ſervir d'amuſements aux Enfants de ſes Enfants? Quel ſpectacle de la voir lire des Romans avec des lunettes, & d'aſſiſter au Bal avec un viſage rempli de rides? C'eſt vouloir contredire, renverſer la Nature & effacer ſes marques, que de jouer à ſoixante ans le rolle d'une jeune perſonne de ſeize ans. Des Veuves dont la conduite eſt ſi irrégulière, ont plus lieu de déplorer leur état vers la fin qu'au commencement de leur Veuvage: Elles éprouvent alors, à leur grand regret, combien il leur eſt funeſte de ne s'être ſervi

vi d'autre guide que de leur Paſſion. Il leur importe donc à toutes, de quelque âge qu'elles ſoient, de choiſir un Conducteur plus fidèle, & par une dévotion ſincère & conſtante ſe mettre ſous la conduite de ce Guide infaillible, qui s'il ne met pas un bandeau ſur leurs yeux pour les empêcher de ſonger à un ſecond mariage, peut du moins les éclairer ſur le choix qu'elles doivent faire d'un E'poux. Si elles trouvent à propos de ſe prévaloir de leur liberté & de ſe remarier, *que ce ſoit ſeulement au Seigneur*, ſuivant l'exhortation de l'Apôtre; & par des motifs qui puiſſent rendre leur conduite dans cette occaſion agréable aux yeux de Dieu.

Pour finir, je crois qu'il ne ſera pas mal à propos de preſcrire ici aux Veuves quelques règles générales, qui puiſſent les porter à la pratique des leçons que nous venons de leur donner.

Qu'elles conſidèrent que Dieu les a appelées à un E'tat qui diminue extrêmement la liberté dont elles jouiſſoient avant leur Veuvage, & qui doit mettre un bandeau devant leurs yeux, & rendre leurs Cœurs ſenſibles à beaucoup moins d'objets qu'auparavant: Il leur a envoyé l'affliction pour ſervir de frein à leurs déſirs; une Veuve doit toujours témoigner de la douleur, & celle qui n'en a point, court riſque de ne pas ſe conſerver pure & chaſte dans ſon état.

Il eſt contre la Bienſéance à une Veuve de prendre un ſecond Mari pendant qu'elle eſt enceinte du premier. Il eſt preſque auſſi indécent de ſe remarier avant que ſon Deuil ſoit achevé: C'étoit autrefois une infamie à une Veuve de ſe marier en ſecondes noces, lorſqu'on pouvoit préſumer que le Corps de ſon premier Mari n'étoit pas encore réduit en poudre.

Une Veuve doit réprimer les efforts de ſa Mémoire & de ſon Imagination, & ne ſe point faire

une idée trop agréable du temps passé : C'est faire revivre ce que la mort de son Mari & sa douleur doivent avoir enséveli dans l'oubli.

Celle qui souhaite de rendre son Veuvage agréable aux yeux de Dieu, doit employer son temps comme les Vierges dévotes, en Jeûne, en Prières, & en des œuvres de Charité.

Une Veuve enfin doit se refuser à elle-même les consolations temporelles, qui dans sa condition précédente étoient innocentes, mais qui dans son Veuvage peuvent être dangereuses.

ARTICLE V.

DU DEVOIR DES MAITRESSES DE FAMILLE.

LEs Dames sont ordinairement si peu portées à croire qu'elles soient obligées à garder quelques mesures avec leurs Domestiques, que je crains fort que ce que j'ai à leur dire sur leur devoir à cet égard, ne leur paroisse d'abord ou ennuyeux ou impertinent. Cependant, je me flatte que cette matière ne leur paroîtra pas de si peu d'importance, lorsqu'elles auront fait de sérieuses réflexions sur le Discours que j'ai dessein de leur adresser à cette occasion.

L'inspection sur une Famille est ordinairement le principal soin dont une Femme est chargée ; & quoiqu'elle n'en soit pas suprême, elle doit néanmoins se servir de son pouvoir subalterne, en tout ce qui peut contribuer à l'avantage de tous ceux qui lui sont soumis. L'Apôtre dit positivement que c'est la vocation & le devoir indispensable des Femmes mariées, que de conduire leur Maison : Elles

Elles ne doivent pas s'imaginer que ce ſoit une marque de grandeur de confier le gouvernement de toutes leurs affaires domeſtiques aux ſoins d'une Gouvernante mercénaire. Depuis que la mode eſt que le Maître du logis ait un Intendant pour avoir la conduite de ſes affaires, & que la Dame ait auſſi une Femme de charge pour avoir ſoin du ménage, on voit une infinité de Familles conſidérables qui ſont tombées en décadence. La choſe ne doit pas paroître fort ſurprenante ſi l'on conſidère que ces gens-là ſongent beaucoup plus à leurs intérêts qu'à ceux de leurs Maîtres; & que pendant que l'Intendant vole impunément ſon Maître, la Gouvernante pille ſa Maîtreſſe; Et partageant ainſi les dépouilles de la Famille, ils s'élèvent ſur la ruine de ceux qu'ils font profeſſion de ſervir.

Je ne connois point de meilleure règle qu'une Femme puiſſe ſuivre pour bien gouverner ſa Maiſon, que de travailler à rendre tous ſes Domeſtiques de véritables Serviteurs de Dieu. Elle eſt aſſurée par là, que tous leurs talents ne ſerviront qu'à ce qui peut contribuer à ſon avantage: Leur Conſcience ſera le meilleur eſpion qu'elle puiſſe employer pour s'aſſurer de leur fidélité, & le plus fort aiguillon dont elle puiſſe ſe ſervir pour les porter à être diligents & induſtrieux. Mais pour faire naître en eux ces diſpoſitions, il faut les inſtruire & avoir de l'ordre dans ſa Maiſon. Un des principaux ſoins d'une Maîtreſſe de famille, c'eſt de procurer à tous ceux qui compoſent ſon Domeſtique, tous les moyens néceſſaires pour s'inſtruire de leur Devoir. Je ne prétends pas qu'elle s'érige en Catéchiſte ou en Prédicateur, mais qu'elle ait ſoin de les faire inſtruire par ceux qui ſont établis pour cela. Et afin que les lumières qu'elle procurera à ſes Domeſtiques, ne ſervent pas ſeulement à les rendre plus aſſidus à leur travail, elle doit leur donner auſſi l'occaſion de le ſanctifier par la

Prière & par la Dévotion. Pour cet effet, il faut qu'elle établisse le Culte de Dieu dans sa famille, & qu'on y fasse des actes de Piété & de Religion, non par caprice ou par occasion, mais tous les jours & régulièrement; en sorte que les heures de la Prière soient aussi bien réglées que celles des repas, & qu'on n'y manque pas plus aux unes qu'aux autres: Mais en cela il faut que la Maîtresse soit la première à en donner l'exemple.

Une Famille Chrétienne devroit être une E'glise en abrégé. Mais hélas! combien de Familles ne voit-on pas parmi nous, où l'on vit comme si le Service Divin leur étoit entièrement interdit, non par l'usurpation d'une Puissance étrangère, mais par un principe d'Irréligion qui règne dans les Domestiques? Il y a plusieurs Familles nombreuses où l'on restera fort long-temps sans qu'on puisse dire qu'on y ait prononcé le Nom de Dieu, sinon pour le blasphémer; ou sans qu'on y entende parler de l'E'criture Sainte, sinon pour en faire des sujets de raillerie. On ne doit donc pas être surpris des plaintes qu'on entend faire par tout aujourd'hui sur les mauvais Domestiques, si l'on fait quelques réflexions sur la malheureuse négligence d'une infinité de Famillles pour ce qui regarde le Service de Dieu. Des gens à qui l'on permet d'oublier leur Devoir envers Dieu, ne seront pas toujours prêts à s'acquitter de leurs obligations envers les Hommes. Les Domestiques ne sont pas assez Philosophes pour être vertueux par la seule force de quelques principes de Morale que la Nature leur a inspirés: Si une fois ils s'accoutument à négliger entièrement toutes les choses sacrées, ils apprendront bientôt à ne fixer leur vue que sur ce qui concerne ce Monde; & ils ne trouveront que trop d'occasions qui les porteront à regarder la Probité comme une qualité la moins convenable à leurs intérêts. En effet, lorsque ces sortes de gens

gens ne ſont point retenus par la Religion, on ne peut guères eſpérer qu'ils puiſſent l'être par aucun autre motif. Ainſi, c'eſt agir contre les règles de la Politique, auſſi bien que contre les préceptes de la Religion, que de négliger le ſervice de Dieu dans ſa maiſon.

Il eſt non ſeulement de l'intérêt, mais auſſi du devoir de tous ceux qui ſont Chefs de famille, de faire aimer & pratiquer la Religion dans leurs Maiſons. Un des plus grands témoignages que Dieu rend à *Abraham*, c'eſt qu'*il ſavoit qu'il commanderoit à ſa Maiſon de garder la voie de l'Eternel. Joſué* témoigne le même zèle; *Quant à moi*, dit-il, *& à toute ma Maiſon, nous ſervirons l'Eternel.* Certainement, rien n'eſt plus raiſonnable que d'obliger tous ceux qui dépendent de nous, de marquer leur ſoumiſſion à celui à qui nous devons rendre hommage. D'ailleurs c'eſt un acte de Juſtice à leur égard; car lorſque nous prenons un Domeſtique à notre ſervice, nous nous chargeons de le protéger & d'avoir ſoin de ſa perſonne: Or, nous manquons à notre engagement, ſi nous laiſſons périr ſon Ame, qui eſt ce qu'il y a de plus précieux en lui. Dieu qui a ſoin des Créatures même les plus chétives, ne peut pas ſouffrir qu'on néglige celles qui portent ſon image, & qui ont été rachetées du même prix infini que leurs Maîtres; car devant lui il n'y a aucune diſtinction de perſonnes.

Mais lorſque la Piété a été plantée dans une Famille, ſi l'on veut qu'elle y jette de profondes racines, il faut avoir ſoin de l'y cultiver & de l'entretenir dans toute ſa force par une bonne diſcipline; autrement on la verra bientôt ſe ralentir & ne produire aucun fruit. Avoir des Domeſtiques qui paroiſſent être dévots dans l'Oratoire, & qui néanmoins vivent dans le déréglement, c'eſt faire de ſa Maiſon un Théatre où l'on joue la Religion. Il

Il eſt donc néceſſaire de s'informer de quelle manière les Domeſtiques ſe conduiſent lorſqu'ils ne ſont pas ſous les yeux de leurs Maîtres ; ſi après avoir élevé leurs mains au Ciel dans le temps de la Prière, ils ont ſoin enſuite de les employer diligemment à l'ouvrage auquel ils ſont appelés ; & ſi leurs bouches, après avoir béni le Nom de Dieu, ne profèrent pas enſuite des blaſphèmes & des imprécations, des paroles injurieuſes & obſcènes ; en un mot, s'ils prétendent comparer la tempérance & la probité avec ces actes extérieurs de Dévotion. Les chefs de famille ne ſauroient trop approfondir la conduite de leurs Domeſtiques ; & lorſqu'ils en trouvent qui ſont honnêtes gens, ils doivent leur donner quelques marques particulières de leur faveur, afin de les encourager à perſévérer dans leur devoir, & d'animer les autres à ſuivre leur exemple. Mais lorſqu'ils en voient quelques uns qui ſont vicieux, ils doivent les reprendre ſévèrement, & employer toutes ſortes de moyens pour les ramener de leur égarement : Si l'on ne voit aucune apparence d'y pouvoir réuſſir, il faut les congédier, afin qu'ils n'infectent pas les autres. *Un peu de levain fait lever toute la pâte*, & un Domeſtique vicieux eſt capable de corrompre tous ſes Camarades. Il en eſt de même dans une Famille que dans une plus grande Société, où la Sévérité envers les méchants eſt une marque de compaſſion pour les autres, & de la protection qu'on leur accorde. Si l'on avoit ſoin de purger ainſi les Maiſons de toutes les perſonnes oiſives & vicieuſes, elles ne ſeroient pas ſujettes à ces déſordres épouvantables que l'on voit règner dans la plupart des Familles les plus conſidérables.

Si d'un côté l'on ne doit pas ſouffrir que les Domeſtiques ſe relâchent ſur leur Devoir, de l'autre il n'eſt pas permis de les fruſtrer de la moindre choſe qui leur eſt due. Les Maîtres doivent en uſer

avec

avec leurs Domestiques d'une manière juste & raisonnable: Or, la Justice & la Raison ne permettent pas que des Créatures raisonnables soient traitées avec la même rigueur & avec le même mépris que des bêtes brutes. Donner à des Domestiques tout ce qui leur est nécessaire, soit en santé, soit en maladie, est une chose juste & qui leur est due; aussi bien que d'accomplir exactement tout ce qui leur a été promis en les engageant. *Laban* avoit une si forte idée de la Justice naturelle à cet égard, qu'il ne voulut pas que *Jacob*, quoique son parent, le servît pour rien; *Me serviras-tu*, lui dit-il, *sans aucune récompense, parce que tu ès mon Frère? dis-moi quel sera ton salaire.* Il s'en faut bien en général, qu'on en agisse ainsi aujourd'hui avec les Domestiques, dont plusieurs ont bien de la peine à pouvoir obtenir les gages qu'on leur a promis. Il y a même des Maîtres qui regardent leurs Domestiques comme des insolents lorsqu'ils osent leur demander une salaire qui leur a été promis, & qui leur est dû légitimement. Rien n'est plus ordinaire que de voir des Maîtres, qui bien loin d'avoir aucun égard pour les longs services d'un Domestique usé, le font languir un temps infini après ses gages, & ont quelquefois même la cruauté de l'en frustrer. Il n'y en a que trop d'exemples, sur tout parmi les Grands, qui se font une espèce de gloire de ne point payer ceux qui ne sont pas en état de pouvoir contester avec eux, & de soutenir leur droit. De quelque impunité dont ils puissent se flatter à cet égard de la part des Hommes, il viendra un jour où comparoissant devant le Tribunal de Dieu, ils seront jugés comme d'injustes oppresseurs. En effet, il n'y a point de crime de cette espèce, contre lequel on voie des menaces plus fréquentes & plus terribles dans l'Ecriture, que contre celui que l'on commet en retenant le salaire du Serviteur & du Mercénaire.

 D'ail

D'ailleurs, il eſt de l'intérêt des Maîtres de s'abſtenir d'une pareille injuſtice; puiſque ſouvent elle porte un Domeſtique à uſer de repréſailles, & à croire qu'il lui eſt permis de manquer de fidélité, lorſqu'il voit que ſon Maître ne tient pas ce qu'il lui a promis. Et lorſqu'une fois un Domeſtique entreprend de ſe payer par ſes mains, il ne faut pas douter qu'il ne ſe dédommage largement de la perte de ſes gages: De ſorte que l'injuſtice du Maître à cet égard, lui eſt auſſi nuiſible qu'elle eſt criante & indigne d'un honnête-Homme.

Il ſe peut qu'il ne ſoit pas toujours au pouvoir d'une Femme de prévenir cet abus, ni aucun autre de ceux dont nous avons parlé, par rapport au gouvernement d'une Famille; car ſon autorité n'étant que ſubalterne, ſi le Mari, qui eſt le Chef ſuprême, la ſuſpend de ſon pouvoir, il la décharge par là de ſon gouvernement, & par conſéquent de tous les devoirs qui y ſont attachés: Ainſi, elle n'eſt nullement reſponſable des déréglements & des abus qui ſe commettent dans la Famille. Mais une Femme, qui de ſa propre autorité, ou par ſes fortes inſtances auprès de ſon Mari, peut établir un bon ordre dans ſa Maiſon, & qui néanmoins néglige un Devoir ſi eſſentiel, commet un véritable péché; & elle rendra compte un jour de tout le Mal qu'elle aura laiſſé commettre dans ſa Famille.

Cette ſeule conſidération devroit, ce me ſemble, faire revenir le monde de la ſotte vanité qu'on tire d'ordinaire d'un grand nombre de Domeſtiques. Nous aurons tous un fardeau aſſez peſant de nos propres fautes, ſans chercher à nous charger encore de celles des autres. On remarque ordinairement que plus une Famille eſt grande, plus il y-a de déſordre. Le Vice s'enhardit & triomphe dans une Société nombreuſe; & l'on voit tous les jours que des perſonnes en compagnie commettent des fautes dont ils auroient eu horreur s'ils euſſent

été

été seuls. D'ailleurs, plus une Province à d'étendue, plus il y a de peine à la bien gouverner: il en est de même du gouvernement d'une Famille, plus elle est nombreuse, plus il est difficile d'y maintenir l'ordre & d'y découvrir toutes les fautes qui s'y commettent; sur tout lorsque l'on considère l'intelligence qui règne ordinairement parmi une troupe de Domestiques, pour s'opposer à tout ce qui tend à l'établissement & au maintien de l'ordre dans une Maison. Ce que le Sage dit, de ne point souhaiter une grand nombre d'Enfants inutiles, peut fort bien, à mon avis, s'appliquer aux Domestiques, dont l'inutilité augmente ordinairement, à mesure qu'ils sont en grand nombre.

L'Art de gouverner les Domestiques n'est pas si facile à apprendre qu'on pourroit bien se l'imaginer. Cependant, c'est une Etude nécessaire, & digne de l'application des Dames, que de s'instruire de la manière dont une Maîtresse de Famille doit s'acquitter de sa charge. Elle doit savoir faire toutes choses à propos & dans leur véritable temps, & employer ses Domestiques d'une manière si douce & si bien ordonnée, que leur travail leur en paroisse plus agréable, & qu'ils se fassent un plaisir de leur Devoir. Mais sur toutes choses elle ne doit leur commander que ce qui peut & doit être fait: autrement il est impossible qu'elle les tienne dans le respect qu'ils lui doivent. Si elle est trop prompte & trop obstinée, elle s'exposera à mille inconvénients; elle demandera des choses impossibles ou ridicules, & elle ne se fera jamais aimer ni estimer de ceux qui seront autour d'elle. Si elle est capricieuse, ou trop facile à leur égard, & sujette à leur ordonner tout le contraire de ce qu'elle leur avoit commandé auparavant, elle perdra bientôt tout son crédit & toute

toute ſon autorité ; elle s'attirera leur mépris, & elle n'aura que ce qu'elle mérite.

Il faut beaucoup de prudence pour bien gouverner les Domeſtiques. Il faut qu'une Maîtreſſe connoiſſe bien ceux à qui elle ſe confie ; elle doit s'appliquer à ſe faire aimer & eſtimer de tous ceux qui la ſervent ; elle doit toujours donner des ordres juſtes & précis pour éviter toute ſorte de bévue ; elle doit ſe faire entendre par un ſeul regard & un moindre ſigne, d'une manière que les étrangers ne s'en apperçoivent pas. Je ne prétends pas expliquer tout ce que les Femmes doivent ſavoir pour le gouvernement de leurs Domeſtiques, de l'un & de l'autre Sexe ; parce qu'il y a pluſieurs choſes qui ont particulièrement rapport aux circonſtances de chaque Famille, dont il eſt impoſſible de donner des règles générales. Mais ces réflexions, & celles que nous ferons encore ſuivant que l'occaſion s'en préſentera, pourront leur faire ſentir une bonne partie des choſes qu'elles ſont obligées de pratiquer à cette occaſion.

A ce gouvernement des Domeſtiques il faut joindre l'Économie. La plupart des Femmes de qualité la négligent comme un emploi bas qui ne convient qu'à des Payſanes ou à des Fermières, ou tout au plus à une Femme de charge ; ſur tout les Femmes élevées dans la molleſſe, l'abondance & l'oiſiveté, ſont indolentes & dédaigneuſes pour tout ce détail. Elles ne font pas grande différence entre la Vie champêtre & celle des Sauvages en *Amérique*. Si vous leur parlez du prix du blé, de la culture des terres, des différentes natures de revenus, de la levée des rentes & des autres droits Seigneuriaux, de la meilleure manière de faire valoir des fermes, ou d'établir des Receveurs, elles croient que vous voulez les reduire à des occupations indignes d'elles.

Cepen-

Cependant, ce n'eſt que par ignorance qu'on mépriſe cette Science de l'E'conomie & du gouvernement des Familles. Les anciens *Grecs* & *Romains*, ſi habiles & ſi polis en d'autres choſes, s'en inſtruiſoient avec un grand ſoin. Les plus grands Eſprits d'entr'eux en ont fait, ſur leurs propres expériences, des Livres que nous avons encore, & dans lesquels ils ont marqué même le dernier détail de l'Agriculture. On ſait que leurs Conquérants ne dédaignoient pas de labourer, & de retourner à la charue en ſortant du Triomphe. Cela eſt ſi éloigné de nos mœurs, qu'on ne pourroit le croire, ſi peu qu'il y eût dans l'Hiſtoire de prétexte pour en douter. Mais n'eſt-il pas naturel qu'on ne ſonge à défendre ou à augmenter ſon Pays, que pour le cultiver paiſiblement? A quoi ſert la Victoire, ſinon à cueillir les fruits de la Paix?

Après tout, la ſolidité de l'Eſprit conſiſte à vouloir s'inſtruire exactement de la manière dont ſe font les choſes qui ſont les fondements de la Vie humaine. Toutes les plus grandes affaires roulent là-deſſus, la force & le bonheur d'un E'tat conſiſtent, non à avoir beaucoup de provinces mal cultivées, mais à tirer de la Terre qu'on poſſède, tout ce qu'il faut pour nourrir aiſément un Peuple nombreux.

Il faut ſans doute un Génie plus élevé & plus étendu pour s'inſtruire de tous les Arts qui ont rapport à l'Economie, & pour être en état de bien policer toute une Famille, qui eſt une petite République, que pour ſavoir chanter, dancer à l'admiration, ou jouer aux cartes, ou diſcourir ſur des Modes, & s'exercer à de petites gentilleſſes de Converſation. C'eſt une ſorte d'-Eſprit bien mépriſable que celui qui ne va qu'à ſavoir bien parler. On voit de tous côtés des Femmes qui ſont de grandes parleuſes, dont la converſa-

versation est pleine de maximes solides, & qui faute de s'être appliquées de bonne heure à quelque chose de sérieux, n'ont rien que de frivole dans leur conduite. Elles parlent merveilleusement bien, mais il s'en faut bien que leurs actions répondent à leurs paroles. C'est là un défaut auquel il faut avoir grand soin de remédier, en s'accoutumant de bonne heure aux affaires, & en s'instruisant de quelle manière & en quel temps il faut agir dans toutes les occasions qui se présentent.

Mais il faut prendre garde au défaut opposé. Les Femmes courent risque d'être extrêmes en tout: Il est bon de les accoutumer dès leur enfance à gouverner quelque chose, à faire des comptes, à voir la manière de faire les marchés de tout ce qu'on achette, & à savoir comment il faut que chaque chose soit faite pour être d'un bon usage. Mais il faut prendre garde que ce soin n'aille pas trop loin, & que l'E'conomie ne se convertisse pas en Avarice. Il faut leur montrer en détail tous les ridicules de cette passion, & leur représenter que l'Avarice gagne peu & qu'elle se déshonore beaucoup. Une personne raisonnable ne doit chercher dans une vie frugale & laborieuse qu'à éviter la honte & l'injustice attachée à une conduite prodigue & ruineuse. Il ne faut retrancher les dépenses superflues que pour être en état de faire plus libéralement celles que la Bienséance ou l'Amitié ou la Charité inspirent: Souvent c'est faire un grand gain que de savoir perdre à propos. C'est le bon ordre, & non des épargnes sordides, qui fait les grands profits; & c'est une erreur grossière que de vouloir épargner un bout de chandelle, pendant qu'on se laisse tromper par un Intendant sur le gros de toutes les affaires.

L'E'conomie & la Propreté ne doivent point être séparées. Les Femmes doivent être accoutumées dès leur jeunesse à ne souffrir rien de sale ni de

dérangé,

dérangé, & à remarquer le moindre désordre dans une Maison. Rien ne contribue plus à l'E'conomie & à la Propreté que de tenir toujours chaque chose en sa place. Cette règle ne paroit presque rien, cependant elle iroit loin si elle étoit exactement observée. Avez-vous besoin d'une chose, vout ne perdez jamais un moment à la chercher: Il n'y a ni trouble, ni dispute, ni embarras quand on en a besoin; vous mettez d'abord la main dessus, & quand vous vous en êtes servi, vous la remettez sur le champ dans la place où vous l'avez prise. Ce bel ordre fait une des plus grandes parties de la Propreté; c'est ce qui frappe le plus les yeux que de voir cet arrangement si exact. D'ailleurs, la place qu'on donne à chaque chose, étant celle qui lui convient davantage, non seulement pour la bonne grâce & le plaisir des yeux, mais encore pour sa conservation; elle s'y use moins qu'ailleurs, elle ne s'y gâte d'ordinaire par aucun accident, & elle y est même entretenue plus proprement. Joignez à ces avantages celui d'ôter par cette habitude aux Domestiques celle de la paresse & de la confusion, qui n'est pas moins préjudiciable à une Maîtresse qu'à ses meubles. De plus, c'est beaucoup que de rendre ainsi aux Domestiques le service prompt & facile, & de s'ôter à soi-même la tentation de s'impatienter souvent, par les retardements qui viennent des choses dérangées qu'on a peine à trouver.

Mais en même-temps évitez l'excès de la Politesse & de la Propreté. La Propreté, quand elle est modérée, est une Vertu; mais quand on y suit trop son goût, on la tourne en petitesse d'Esprit. Le bon goût rejette la délicatesse excessive: Il traite les petites choses de petites, & n'en est point blessé. Moquez-vous donc devant les Enfants des colifichets dont certaines Femmes sont si passionnées, & qui leur font faire insensiblement des dé-

penses

penses si inutiles. Accoutumez-les à une propreté simple & facile a pratiquer, montrez-leur la meilleure manière de faire les choses ; mais montrez-leur encore davantage à s'en passer, dites-leur combien il y a de petitesse d'Esprit & de bassesse à gronder pour un potage mal assaisonné, pour un rideau mal plissé, pour une chaise trop haute ou trop basse.

Il est sans doute d'un bien meilleur Esprit d'être volontairement grossier, que d'être délicat sur des choses si peu importantes. Cette mauvaise Délicatesse, si on ne la réprime dans les Femmes qui ont de l'Esprit, est encore plus dangereuse pour les conversations que pour tout le reste : La plupart des gens leur sont fades & ennuyeux ; le moindre défaut de politesse leur paroit un monstre ; elles sont toujours moqueuses & dégoûtées Il faut leur faire entendre de bonne heure, qu'il n'est rien de si peu judicieux que de juger superficiellement d'une personne par ses manières, au lieu d'examiner le fond de son Esprit, de ses sentiments & de ses qualités utiles. Faites-voir par diverses expériences, combien un Provincial d'un air grossier, ou si vous voulez ridicule, avec ses compliments importuns, s'il a le Cœur bon & l'Esprit réglé, est plus estimable qu'un Courtisan qui sous une politesse accomplie, cache un Cœur ingrat, injuste, capable de toutes sortes de dissimulations & de bassesses ; & que de même une Provinciale qui est sans fraude, quelque grossière qu'elle soit, est mille fois plus estimable que la Dame la plus polie de la Cour, dont la bouche est remplie du poison de la fourberie & de la flatterie. Ajoutez qu'il y a toujours de la foiblesse dans les Esprits qui ont une grande pente à l'ennui & au dégoût.

J'ai déja touché un mot de ce que l'Apôtre dit sur le Devoir des Maîtres envers leurs Serviteurs ; mais on y fait si peu d'attention qu'il ne sera pas

hors

hors de propos de nous étendre un peu plus ſur cette matière. Il ordonne aux Maîtres de donner à leurs Serviteurs ce qui eſt juſte & équitable, ſachant qu'ils ont auſſi un Maître qui eſt dans les Cieux. C'eſt à dire, qu'ils doivent leur donner ce qui leur appartient en vertu de leur accord; en uſer avec eux de bonne foi, honnêtement & avec douceur; leur donner même ce que l'on juge leur être dû ſuivant le témoignage de la Raiſon & de la Conſcience, quand même on n'auroit fait aucune convention avec eux; en agir avec eux de la même manière dont on ſuppoſe que d'autres perſonnes humaines & juſtes traitent leurs Domeſtiques, & leur faire un auſſi bon traitement que s'ils euſſent eu la prévoyance de le ſtipuler: En un mot, un Maître doit ſe croire autant lié par la Raiſon & par la Conſcience, qu'il le pourroit être par le Contract le plus ſolemnel.

Il eſt certain qu'il peut y avoir une grande différence entre la Juſtice & l'Equité, puiſque les Hommes le veulent ainſi, qu'ils font leurs contracts ſuivant la meſure de la Juſtice, & qu'ils regardent la Raiſon & la Conſcience comme des règles pour déterminer ce qui eſt équitable. Suivant cette différence on peut fort bien diſtinguer le Devoir des Maîtres en ce qui eſt juſte & en ce qui eſt équitable.

Il leur eſt ordonné d'être juſtes, de donner à leurs Serviteurs ce dont ils ſont convenus avec eux, ſoit inſtruction, gages, entretien, ou habillement. Tout ce qui eſt ſtipulé dans un accord, eſt une choſe due en Juſtice; & ainſi toutes les inſtructions dont des gens qui ſe mettent en ſervice peuvent avoir beſoin pour les rendre capables d'exercer la profeſſion à laquelle ils aſpirent, doivent leur être données comme une choſe qui leur eſt due & qu'on ne peut pas leur retenir. C'eſt là le but que des gens de cette ſorte ſe propoſent en

ſe

se soumettant à un état de servitude; c'est là la principale condition sous laquelle ils s'engagent, & ce n'est que dans cette considération qu'ils sacrifient leur argent, leur temps & leur travail. Ainsi, c'est la plus grande injustice du monde de leur cacher un Art qui proprement leur appartient, & de leur ôter les moyens d'y être un jour Maître. On ne peut point satisfaire à de semblables traités à moins qu'on ne leur donne, autant qu'on en est capable, une entière connoissance de la profession qu'ils ont embrassée. C'est une chose qui leur est autant que de la nourriture, & c'est commettre une injustice pour le moins aussi grande de les priver de cette connoïssance, que si l'on refusoit de leur donner les aliments nécessaires.

Un Maître est perfide & injuste lorsque, soit à dessein, soit par envie ou par négligence, il permet que son Apprenti ignore tout ce qui concerne sa profession, dont il étoit convenu de lui donner une entière connoissance: Il rompt son traité & ne répond pas à la confiance qu'on a eue en lui, s'il ne procure pas à ce jeune Homme tous les moyens de se perfectionner dans la profession qu'il a dessein d'exercer. Cet Apprenti se trouve frustré de son espérance, & perd l'unique avantage qu'il se proposoit d'acquérir en vertu de son accord. Voilà une des plus grandes injustices qu'on puisse commettre envers ceux qui sont à notre service.

Une autre injustice, c'est de les frustrer de leur salaire, qui n'est pas moins leur bien que celui de leurs Maîtres: Les en priver, c'est commettre un véritable vol. Il n'est pas moins injuste de retenir le salaire d'un Domestique que de ne pas livrer la marchandise dont on a reçu le prix. En effet, rien ne paroit plus juste & plus raisonnable que de tenir un accord qu'on a fait, avec délibération & sans surprise. Cependant, on ne voit que trop de Maîtres qui ne suivent point cette règle, comme s'ils

s'ils n'y étoient pas aussi obligés que s'ils avoient à faire avec leurs Supérieurs. Il faut que la plupart des Grands s'imaginent faussement qu'ils ne sont pas obligés de tenir leurs accords avec leurs Inférieurs, comme ils le sont envers leurs E'gaux. On a d'autant plus lieu de faire ce jugement, que plus les gens sont puissants & élevés en dignités, plus on les trouve sujets à commettre cette sorte d'injustice, & à priver leurs Domestiques du salaire qu'ils sont convenus de leur donner. De là vient que ceux qui croient que le service des Grands doit leur procurer de l'honneur & de l'avantage, n'y trouvent au contraire que leur perte & leur malheur, & une injustice accompagnée d'oppression. C'est une injustice manifeste que de refuser à des Domestiques ce qui leur est dû; & c'est une véritable oppression lorsqu'ils ne peuvent pas l'obtenir par les voies ordinaires de la Justice, à cause du grand pouvoir de leurs Maîtres. Ce seroit une chose honteuse de dire que les Lois & la Coutume soutinssent & justifiassent l'Oppression; car la Justice est ce qui doit tenir le premier rang dans le Monde.

Une considération qui devroit obliger les Maîtres à rendre justice à leurs Domestiques, c'est que ceux qui s'en écartent le plus, sont ordinairement les plus mal servis & les plus trompés. Des Serviteurs mal payés ne laissent pas de trouver ordinairement les moyens de vivre aux dépens de leurs Maîtres, & de se payer eux-mêmes avec usure, mais d'une manière injuste & frauduleuse: Tantôt ils s'entendront avec ceux de qui ils achètent, & partageront avec eux les profits qu'on fait sur les Maîtres; tantôt ils feront de mauvais marchés, & auront recours à mille tours de friponnerie. Une injustice en attire une autre, & quoiqu'un Maître injuste n'excuse pas un Serviteur infidèle, c'est lui néanmoins qui lui apprend à être injus-

injuste, par l'exemple qu'il lui donne, & en le réduisant dans une espèce de nécessité de vivre d'une industrie criminelle. Ainsi, le moyen le plus sûr d'être bien servi, c'est d'être très juste envers les Domestiques, de tenir exactement tout ce qu'on leur a promis, & de leur donner ce qui leur appartient. En agissant ainsi avec eux, vous les rendrez diligents & fidèles, & ne leur donnerez point occasion de songer à vous tromper ; au lieu qu'en leur refusant ce qui leur est légitimement dû, ils s'imaginent qu'ils peuvent se rendre justice à eux-mêmes, & s'accoutument peu à peu à se dédommager amplement du tort qu'on leur fait, & à devenir injustes & perfides. C'est sur quoi l'Ecriture nous donne d'excellentes leçons en divers endroits. *Tu ne feras point de tort au Mercenaire qui est pauvre & indigent, d'entre tes Frères ou d'entre les Etrangers qui demeurent en ton Pays, dans quelqu'une de tes demeures. Tu lui donneras son salaire le jour même qu'il aura travaillé, avant que le Soleil se couche ; car il est pauvre, & c'est à quoi s'attend son Ame ; afin qu'il ne crie point contre toi à l'Eternel, & que tu ne pèches point.*

Certainement, c'est une grande cruauté de retenir le salaire à de pauvres gens qui subsistent chaque jour de leur travail ; mais qu'on soit convenu de leur payer chaque jour, ou au bout de l'année, c'est toujours une injustice que de le leur retenir. *Malheur à celui qui bâtit sa Maison sur l'Injustice ; & ses Chambres sur l'Iniquité ; qui emploie son Prochain à son service sans lui donner son salaire, & qui ne le paie pas de son travail.* On ne peut pas douter que cette malédiction ne regarde tous ceux qui frustrent leurs Domestiques de leurs gages ; puisque dans le sens de l'Ecriture ils sont nos Prochains, & qu'ils doivent être payés de leur travail, dont on a tiré son avantage particulier. *Voici*, dit St. *Jaques*, *le salaire des Ouvriers qui ont moissonné vos champs, duquel ils ont été frustrés par vous, crie ;*

crie; & les cris de ceux qui ont moissonné, sont entrés aux oreilles du Seigneur des Armées. Le salaire qu'on retient aux autres mercenaires ne crie pas moins au Seigneur, & leurs cris ne parviendront pas moins à ses oreilles que ceux des Moissonneurs: On commet la même cruauté & la même injustice tant envers les uns qu'envers les autres. Ainsi, ceux qui se font conscience de ne pas payer des Ouvriers qui travaillent à la journée, doivent avoir le même scrupule de retenir les gages de leurs Domestiques, qui travaillent tous les jours pour eux. Il en est de même de la nourriture & du vêtement, des profits & des autres douceurs qu'on leur a promis. Tout cela leur est dû, & on ne peut pas les en frustrer sans commettre une injustice: Lorsqu'ils l'ont gagné, c'est un bien qui ne leur appartient pas moins que s'ils en étoient actuellement en possession, quoiqu'ils ne soient pas en état de l'obtenir par les voies de la Justice. Frustrer un Domestique de ce qui lui appartient, parce qu'il n'a ni crédit ni appui, c'est une injustice d'autant plus grande qu'elle est accompagnée d'insolence & d'inhumanité. C'est néanmoins ce qui n'arrive que trop souvent, & lorsqu'on n'a rien à opposer aux justes prétentions d'un Domestique ou d'un Inférieur, on se sert de son crédit & de son pouvoir pour fouler aux piés la Justice. Rien ne marque plus un mauvais naturel que d'opprimer les foibles, & ceux qui sont destitués de tout secours; soit parce qu'ils ignorent les moyens dont ils pourroient se servir pour recouvrer ce qui leur appartient, soit parce qu'ils ne sont pas en état d'en surmonter toutes les difficultés, ou d'en supporter les frais. C'est tirer avantage d'une chose qui devroit plutôt nous porter à avoir compassion d'une personne, & à la prendre sous notre protection.

Les Maîtres sont obligés d'en agir avec leurs Domestiques non seulement avec justice mais aussi avec

 équité:

équité : Ils doivent leur donner ce que la Raiſon & la Conſcience leur adjugent, quand même on n'auroit fait aucune convention avec eux. On n'eſt pas moins injuſte en retenant ce que les Lois ne nous peuvent pas contraindre de donner, qu'en retenant ce qu'elles ont la force de nous arracher. C'eſt la raiſon & l'avantage qu'on tire d'un accord, qui obligent la Conſcience à le tenir, avant que l'on conſidère l'autorité des Lois. Si un Homme emprunte de l'argent d'un autre, il ſait qu'il eſt obligé en conſcience de le lui reſtituer, quand même il ne lui en auroit fait aucun Acte : L'obligation qu'il donne enſuite, eſt pour le contraindre de faire la même juſtice que ſa Conſcience lui dictoit qu'il devoit rendre ſans aucune contrainte. Ainſi, il eſt évident que là où la Raiſon & l'avantage ſe découvrent viſiblement dans un accord, la Conſcience oblige autant de le tenir que ſi l'on eût été lié par toutes les formalités de la Juſtice ; car tout Contrat ſuppoſe naturellement des promeſſes & des engagements réciproques, & ces promeſſes ne ſont fondées que ſur la reconnoiſſance qu'on doit avoir de quelque avantage reçu ou ſur l'eſpérance d'en recevoir : C'eſt là en quoi conſiſte l'eſſence d'une Obligation. De cette manière, dès qu'on voit des effets avantageux d'un Accord, on doit le regarder comme auſſi obligatoire qu'un Acte paſſé dans toutes les formalités de la Juſtice. Si donc un Maître a reçu quelque avantage du travail de ſon Domeſtique, il eſt obligé en conſcience de lui en donner une récompenſe convenable, quand même il n'y auroit aucune convention entr'eux : La Conſcience dicte que cela eſt équitable, parce que l'on voit clairement tous les motifs & les avantages d'un Contrat. Cette Règle eſt non ſeulement applicable aux Maîtres par rapport à leurs Domeſtiques, mais auſſi à tous les Hommes les uns envers les autres. Le Corps peut être libre pendant que l'Ame eſt

dans

dans l'angoiſſe; & ſouvent la Conſcience ſe trouve bourrelée, lorſque la Juſtice ne peut avoir aucune priſe ſur un Homme. C'eſt ainſi que nous voyons un plus grand nombre de perſonnes que nous ne croyons, jouir d'une liberté & d'une tranquilité apparente, & qui néanmoins ſe ſentent preſſés par les remords de leur Conſcience & dignes d'être pourſuivis par la Juſtice, malgré les injuſtes moyens dont ils ſe ſont ſervi pour éviter de tomber entre ſes mains. Il ſe peut que le crédit qu'ils avoient, les ait diſpenſés de paſſer une Obligation dans les formes; qu'ils avoient une ſi grande réputation de probité qu'on étoit ravi de traiter avec eux, & s'en tenir à leur ſimple parole; ou qu'ils en ont agi d'une manière double & trompeuſe, donné de fauſſes cautions, & fait un Contrat invalide devant la Juſtice. Elle a bien en horreur ces actions iniques, & les pourſuit à la dernière rigueur; mais la ſubtilité & la fourberie donne à ces Trompeurs les moyens de triompher de l'Innocence & de la Juſtice. Cependant, quelle que ſoit la liberté dont ils jouiſſent par rapport au Corps, leur Ame n'en eſt pas moins à la gêne: Elle eſt perſuadée de la néceſſité indiſpenſable de s'acquitter de ſes obligations, & connoit ce qui eſt juſte & équitable par rapport à la Raiſon & à la Conſcience.

Par l'E'quité dont on doit uſer envers les Serviteurs, il faut encore entendre un traitement raiſonnable, doux & humain, qui puiſſe contribuer à leur rendre la vie auſſi agréable qu'il nous eſt poſſible, mais d'une manière qui convienne à leur devoir & à nos intérêts. On ne doit pas les perſécuter inceſſamment, les accabler d'injures & de reproches, ni les traiter comme des Bêtes de ſomme: On ne peut pas s'y prendre plus mal pour montrer ſon autorité que de maltraiter ſes Domeſtiques de paroles injurieuſes. L'état de Servitude eſt aſſez

 triſte

triste de lui-même, sans le chagrin de se voir en toute occasion traité avec mépris. Les Maîtres devroient considérer qu'ils n'en sont pas mieux servis en grondant incessamment leurs Domestiques, & sur tout d'une manière si rude & si peu convenable. Les Domestiques de notre Pays ne sont pas d'un naturel si mauvais & si intraitable qu'ils aient toujours besoin de si rudes coups d'éperon pour les exciter à s'acquitter de leur devoir. On devroit du moins assayer d'abord à les y porter par des voies de douceur, & continuer à s'en servir aussi long temps qu'il est possible; puisqu'il n'y en a point qui soient plus justes, ni qui conviennent mieux à des personnes raisonnables & religieuses. Il est certain qu'en général les Domestiques se voyant traités avec douceur, se feront un plaisir de leur devoir, & que les Maîtres seront mieux servis.

Aux bonnes paroles il faut encore ajouter [illegible] traitement: Je veux dire que les Maîtres ne doivent pas punir trop rigoureusement leurs Domestiques lorsqu'ils ont commis quelques fautes; ils ne doivent leur infliger aucune peine qu'avec délibération, avec des sentiments de pitié, & pour leur bien. La Colère dans ces occasions produit souvent de fort mauvais effets, même dans les Pères & les Mères qui s'y abandonnent en voulant corriger leurs Enfants; C'est à quoi tout le monde doit bien prendre garde, sur tout les parents lorsque leur affection pour leurs Enfants n'est pas capable de les retenir dans les bornes de la Modération. C'est être équitable que de reprendre & de corriger des Domestiques lorsqu'ils font mal, & de leur infliger des peines proportionnées à leurs fautes. On doit avoir la même modération dans tout ce qu'on leur ordonne; on ne doit pas les accabler de trop rudes tâches, mais avoir égard à leur capacité & à leurs forces. Une des raisons pourquoi le Sabbat avoit été ordonné aux *Juifs*, c'étoit afin que les

les Serviteurs eussent du relâche, & ne passassent pas misérablemeut toute leur vie dans le travail.

Il est vrai qu'un Serviteur est obligé de donner tout son temps et tout son travail à son Maître, et qu'il n'en peut disposer en faveur d'aucun autre; mais on ne doit l'exiger que suivant les règles de la Raison et de l'E'quité. Un Laboureur ne doit point user ni épuiser une terre qui lui sera affermée, quoique cela ne soit pas dit en termes exprès dans le Bail; parce que la Raison et le Bon-sens le dictent, et qu'on doit supposer que d'autres auront la jouissance de cette Terre. De même, on ne doit pas épuiser toutes les forces d'un Domestique, et le rendre incapable de servir un autre Maître, ou de s'appliquer à quelqu'autre emploi: On ne doit pas présumer qu'il consente à une condition si dure, quoique tout son temps et tout son travail appartient au Maître qu'il sert actuellement. On ne sauroit trop blâmer tous ceux qui n'ont aucune considération pour leurs Domestiques, et qui croyant qu'ils ne travaillent jamais assez, leur donnent toujours de nouvelles tâches, sans leur accorder aucun repos: Ce n'est pas en user avec eux d'une manière équitable.

De plus, l'E'quité des Maîtres envers leurs Domestiques comprend tous les autres soins qu'on doit avoir d'eux, soit en santé, soit en maladie. On est obligé de leur donner de bons avis & de bons exemples; leur procurer les occasions de servir Dieu, tant en particulier qu'en public; les instruire suivant leur portée & à leurs heures de loisir, des règles générales de la Probité, de la Justice, & de la Fidélité; les exciter & les encourager à être diligents & industrieux: En un mot, de tâcher à les rendre vertueux & religieux, afin de les rendre utiles dans ce Monde, autant qu'ils en seront capables; & d'avoir soin en cas de maladie, qu'ils aient tous les secours dont ils peuvent avoir

beſoin. En ſe ſervant de ces voies, on ne peut pas manquer de faire de bons Domeſtiques, de les encourager à être tels, & de les obliger à ſervir leurs Maîtres avec tout le zèle & toute l'affection poſſible: On n'en trouvera guère qui ſoient aſſez inſenſibles & aſſez ingrats pour ne pas tâcher de répondre à un traitement ſi doux.

Examinons préſentement la raiſon que l'Apôtre allègue pour obliger les Maîtres à être juſtes & équitables envers leurs Serviteurs: C'eſt parce qu'*ils ſavent qu'ils ont auſſi un Maître qui eſt dans les Cieux.* Cette raiſon paroîtra d'autant plus forte, ſi dans ces paroles on découvre d'un côté des promeſſes pour ceux qui donnent à leurs Domeſtiques ce qui eſt juſte & équitable, & de l'autre des menaces contre ceux qui en uſent autrement. Or, quand on conſidère qui eſt ce Maître, que c'eſt le Seigneur *Jéſus* qui jugera les Vivants & les Morts, devant lequel il n'y a point d'acception de perſonnes, qui doit punir les Méchants & récompenſer les Juſtes; il eſt certain que ces paroles de l'Apôtre renferment des promeſſes en faveur de ceux qui obéiront à ce Commandement, & des menaces pour ceux qui négligeront de l'obſerver. A l'égard des promeſſes, c'eſt comme ſi l'Apôtre diſoit. *Maîtres, donnez à vos Serviteurs ce qui eſt juſte, ſachant que vous avez auſſi un Maître qui eſt dans les Cieux;* un Maître, de qui vous attendez l'accompliſſement de toutes ces grandes & précieuſes promeſſes qu'il vous a faites par un effet de ſa Grâce & de ſa Bonté infinie; un Maître, de qui vous eſpérez de recevoir tous les Biens temporels & ſpirtuels qu'il juge vous être utiles & néceſſaires; un Maître enfin, qui a promis d'être doux & clément envers ſes Serviteurs fidèles & obéiſſants à ſes Lois, & de témoigner ſa Miſéricorde envers ceux qui ſeroient miſéricordieux. Il a pris la forme de Serviteur, & mené une vie triſte, ne ſubſiſtant, autant qu'on en

peut

peut juger, que des charité, de ceux qui écoutoient sa Doctrine; & par conséquent il a relevé la condition des Serviteurs & celle des Pauvres; de sorte que parmi les Chrétiens, ils doivent être regardés pour l'amour de lui, comme des objets de compassion & non de mépris. *Voici*, dit ce divin Sauveur, *je suis avec vous comme celui qui sert;* par où non seulement il veut donner à ses Disciples un exemple d'humilité, & enseigner à tout le monde à s'abaisser en certaines occasions, lorsqu'on peut être utiles les uns aux autres; mais par là il a voulu aussi sanctifier tous les différents états de la Vie, faire sentir que les yeux de Dieu ne sont pas semblables à ceux des Hommes, & qu'il ne considère ni la Naissance ni les Richesses; mais que les personnes de la plus basse condition lui sont agréables lorsqu'ils obéissent à ses Lois, & qu'ils accomplissent sa volonté. Il n'y a que la Vertu & la Religion qui puissent nous procurer ses divines faveurs, auxquelles les Serviteurs & les Pauvres ont autant de droit de prétendre que les Riches & les plus grands Seigneurs. Et comme il les rend participants des mêmes grâces sur la Terre, & qu'il les a destinés à la même gloire à venir; il veut qu'ils soient traités en cette Vie avec toute la clémence & toute l'humanité convenable à leur condition. Si l'on n'agissoit que sur ce principe, il ne faut pas douter que tout le monde ne fût aussi heureux qu'il est possible de l'être. C'est là la Règle qu'un chacun de nous en particulier devroit suivre, pour rendre tous nos semblables aussi contents & heureux qu'ils le peuvent être par rapport à leur condition; & pour ne tourmenter personne ni lui faire aucun tort, mais rendre toute la justice, & marquer toute la compassion dont nous sommes capables, si elle n'est pas incompatible avec nos intérêts & ceux des personnes avec qui nous sommes liés plus étroitement. Notre *Maître qui est dans*

 les

les Cieux nous a donné des Lois qui tendent bien plus au repos & au bonheur de tous nos Inférieurs que toutes celles des anciens Législateurs, soit *Juifs*, *Grecs*, ou *Romains* : Les personnes d'une condition servile sont bien plus heureuses sous le Christianisme que dans aucune autre Religion.

La soumission des Sujets envers leurs Souverains, des Femmes envers leurs Maris, des Serviteurs envers leurs Maîtres, est beaucoup plus douce et plus supportable dans la Religion Chrétienne que dans aucune autre. Le Christianisme a pourvu à tout ce qui pouvoit contribuer au repos et au soulagement de ceux qui vivent dans la sujétion et la dépendance des autres, moyennant qu'ils suivent les règles qu'il leur prescrit. Il ne s'en rapporte pas seulement aux Lois civiles et aux Coutumes d'un Pays, mais il a fait de nouvelles Ordonnan[illegible] en leur faveur : Là où les Lois et les Cou[illegible] sont injustes, cruelles et déraisonnables à le[illegible] [illegible], il les adoucit par d'autres Lois plus justes et plus humaines : En un mot, le Christianisme est la Religion qui contribue le plus au bien du Genre humain. Elle assure aux Supérieurs tous les droits, les honneurs et les avantages qui leur sont dûs, et procure en même-temps aux Inférieurs tout [illegible] soulagement et tout le bonheur qu'ils peuvent raisonnablement souhaiter. Tous les Chrétiens, de quelque condition qu'ils soient, sont indispensablement obligés d'être justes et cléments, les uns envers les autres, et de s'acquitter réciproquement de leurs devoirs, avec tout le soin et toute la sincérité possible. C'est à quoi elle nous excite d'une manière bien plus excellente qu'aucune autre Religion, par les grâces qu'elle nous promet dans ce Monde, et par les grandes récompenses qu'elle nous fait espérer après cette Vie, et dont notre Souverain Seigneur et Maître sera le seul dispensateur. C'est dans la même vue, que l'E'vangile annonce les plus terri-

terribles châtiments à ceux qui négligeront les différents devoirs qu'ils ſont obligés de remplir. Maîtres, traitez donc vos Serviteurs d'une manière convenable; donnez-leur ce qui eſt juſte et équitable, vous ſouvenant que vous avez auſſi un Maître qui eſt dans les Cieux, qui vous ordonne d'en uſer ainſi, et à qui un jour vous rendrez compte de votre conduite à cet égard. Devant ce Maître il n'y a point d'acception de perſonnes; le Serf et le Franc ſont tous égaux devant lui, et le plus vil Eſclave lui eſt auſſi cher que le Maître le plus honorable: Ils ſeront jugés l'un et l'autre de la même manière, et le Maître injuſte et cruel ne ſera pas puni moins rigoureuſement que le Serviteur infidèle et déſobéiſſant.

Juſqu'ici nous avons eu plus en vue de former l'Eſprit des Dames à la Piété qu'à leur enſeigner la [illegible]. Cependant, ce deſſein ne doit pas nous empêcher de donner auſſi aux Dames des règles pour leur conduite, par rapport aux affaires qui ne regardent que ce Monde. La Prudence et le bon ordre dans le manîment des choſes temporelles étant d'un grand uſage pour ce qui concerne les ſpirituelles; il eſt à propos d'en dire ici un mot, et de [illegible] ce Diſcours par quelques règles générales, que j'adreſſe particulièrement aux Dames pour s'acquitter dignement des fonctions d'une Maîtreſſe de Famille.

Les Dames devroient toujours conſidérer qu'il y a pluſieurs ſoins dont il faut qu'elles ſe chargent dans les diverſes circonſtances de leur vie, pour ſe rendre recommandables aux yeux du Monde. Il y a pluſeurs choſes qui peuvent contribuer à leur faire acquérir de l'eſtime et de la conſidération lorſqu'elles les font bien; et qui néanmoins ne peuvent pas leur attirer des reproches fâcheux lorſqu'elles ne s'y appliquent pas. Mais leur négligence pour d'autres choſes, où il s'agit plus particulière-

culièrement de leur devoir, se met au nombre de ces fautes qu'on ne pardonne point, et qui ne manquent pas de les exposer à la censure du Monde; ce qui est beaucoup plus insupportable que la peine qu'elles cherchoient à éviter. Telle est la négligence d'une Dame pour le gouvernement de sa Famille et pour ce qui concerne son ménage. C'est là proprement l'emploi auquel une Femme est appelée, et par cette raison elle est obligée de travailler à s'en bien acquitter? Si la Paresse lui fait abandonner son Emploi, ou qu'elle s'en acquitte mal par ignorance, elle est plutôt à charge qu'en aide à sa Famille.

Les Dames doivent savoir, que nos Inférieurs n'ont un véritable respect pour nous qu'aussi longtemps que nous leur sommes de quelque utilité. C'est ce qu'on remarque même dans les Enfants & dans les Domestiques; ils ne respectent pas long-temps une Femme qui ne les croit pas dignes de ses soins. Une vieille Femme de charge sera plus honorée dans la Famille que la Maîtresse avec tous ses ajustements magnifiques, si celle-ci renonce d'elle-même à ses droits pour le gouvernement. Que les Dames donc ne prennent point un prétexte de leur grande Naissance & de leur belle Éducation pour n'être bonnes à rien, & pour s'en faire une gloire. Il y en a qui s'imaginent qu'il est du grand air de ne point s'embarasser l'Esprit d'une chose aussi commune que le soin d'une Famille. D'autres ont de la répugnance pour ce détail, dans la crainte qu'il ne leur fasse venir des rides de trop bonne heure. D'autres par un sot orgueil s'imaginent qu'elles doivent soutenir leur grandeur, & ne point s'abaisser jusqu'à un Emploi où elles ne trouvent rien qui soit digne de l'occupation d'une Dame. Cependant, elles devroient considérer qu'il est impossible aux plus grands Princes du Monde de se faire respecter & de négliger en même-

temps

temps leurs propres affaires. Jamais les Hommes n'ont érigé des autels qu'à des Dieux à qui ils attribuoient quelques qualités dignes de leurs adorations. Ce qui fait voir combien il est déraisonnable à une Dame de s'attendre à être respectée lorsqu'en même-temps elle a résolu de ne le pas mériter. Une Belle se trompe grossièrement si elle s'imagine que ses seuls attraits soient un titre suffisant pour jouir toute sa vie des respects & des hommages qu'on lui rend dans son Printemps. C'est être ridicule que de se reposer sur un mérite si fragile & si passager : Il n'y a qu'un fort petit espace entre la Beauté & la Laideur ; & l'on arrive bientôt, & sans s'en appercevoir, à l'âge où la Beauté flétrie cesse de faire les mêmes impressions. Quand les yeux ne sont plus charmés, le Cœur n'est guères sensible; & les sentiments que l'on conserve alors pour celle que l'on a considérée, ne sont guères propres à la dédommager de ceux qu'elle a perdus : Heureuse encore si le mépris ou la haine ne leur succèdent pas.

Une Femme de ce caractère passe toute la matinée à sa toilette, ou à de vains amusements ; elle déjeune une demi-heure avant le diné, afin d'avoir lieu de se plaindre de son dégoût, & de pouvoir mieux ennuyer par la volubilité de ses impertinences, tous ceux qui seront à sa table. Après le diné, Madame monte en carosse pour aller accabler les personnes de sa connoissance d'un torrent de fades compliments, dont elle a un fonds inépuisable. A son retour chez elle, comme si elle y rendoit encore visite, elle ne s'occupe que de toutes les sottises du jour, dont elle fait un fidèle récit à sa Femme de chambre ; & après en avoir reçu de grands applaudissements, elle va se coucher, si satisfaite de sa journée que son Esprit ne lui en retrace pendant le sommeil que des idées agréables Elle n'est jamais sérieuse qu'avec son Tailleur ou avec sa Couturière. Si elle songe à ses Enfants ou

à sa

à sa Famille, ce n'est que par accident & par quelque motif ridicule. Son Mari occupé des affaires du dehors, & à qui la bienséance ne permet pas de se mêler du ménage, ne trouve en entrant dans sa Maison ni ordre ni repos, & n'entend que des plaintes de tous côtés. Quel agrément pour lui que d'avoir une Femme de ce caractère? En vain espérera-t-elle de gagner son estime & de se faire respecter de ses Domestiques. Le temps la fera revenir de son erreur, & l'exposera aux cruelles mortifications que les personnes qui ne veulent être bonnes à rien, ne manquent pas d'essuyer. Lorsque cette heure malheureuse est venue, le chagrin qu'elle a de se voir méprisée, lui fait peut-être concevoir le désir de devenir plus sage quand le temps en est passé. Elle auroit dû considérer qu'il n'est pas plus en notre pouvoir d'être doué de sagesse que d'avoir de la bonne grâce, toutes les fois que nous le souhaitons; mais qu'il y a un certain temps propre à acquérir ces deux qualités, qui s'enfuient de nous pour toujours lorsqu'on les a trop négligées.

Je laisse à penser la triste figure que fait une Femme qui se trouve ainsi dégradée par sa propre faute; au lieu que la pratique des devoirs que l'on exige d'elle, n'a rien qui puisse la déshonorer, à moins qu'elle n'y contribue elle-même par son imprudence. Elle peut aimer ses Enfants sans être toujours auprès d'eux comme une Nourrisse; elle peut avoir à leur égard tous les soins convenables sans fatiguer toute une compagnie de leur présence & de ses discours à leur occasion. La tendresse d'une Mère envers ses Enfants est une des marques les moins trompeuses de sa Vertu; mais en voulant témoigner son amour pour eux, elle doit s'assujétir aux règles de la Bienséance & de l'Honnêteté. Quoiqu'une Femme de qualité ne doive pas avoir moins de tendresse pour ses Enfants qu'-

une

une Femme de la plus basse condition en a pour les siens ; elle doit néanmoins se distinguer dans la manière dont elle leur marque sa tendresse, et ne point commettre à cet égard des grossièretés qui sont plus pardonnables à des Femmes du Commun. Mais nous avons parlé si amplement dans un autre endroit du Devoir indispensable où sont les Mères de bien élever leurs Enfants, qu'il seroit inutile de nous étendre ici davantage sur ce sujet ; continuons à faire quelques réflexions sur les devoirs que les Dames, aussi bien que toutes les autres Maîtresses, ont à remplir envers leurs Domestiques.

Nous avons déja fait voir l'obligation indispensable où l'on est de donner aux gens qui nous servent ce qui leur est dû, mais les Dames ne doivent pas s'imaginer, que parce qu'ils sont à leurs gages, ils leur sont si inférieurs qu'ils ne méritent pas qu'elles s'abaissent jusqu'à s'informer de la manière dont elles doivent les ménager. Un Ouvrier passeroit pour un insensé s'il méprisoit les roues d'une machine dont il se sert, parce qu'elles ne sont que de bois. Les Dames doivent considérer leurs Domestiques comme les roues sur lesquelles roule le gouvernement de leurs Familles : Si ces roues s'arrêtent ou vont de travers, l'ordre de toute une Maison est renversé, quelque sage d'ailleurs que soit votre administration. De plus, l'inégalité qu'il y a entre vous & vos Domestiques, ne doit pas vous faire oublier que la Nature ne fait point une telle distinction, mais qu'ils doivent être regardés comme d'humbles Amis, qui n'ont pas moins de droit à s'attendre à un traitement doux & affable lorsqu'ils le méritent, que vous en avez à exiger d'eux qu'ils vous servent & vous obéissent. C'est une chose ridicule & contraire à l'humanité que de leur parler toujours d'un ton fier & dédaigneux. C'est le véritable moyen de leur faire concevoir

cevoir de l'aversion pour vous, dont les suites les moins fâcheuses que vous en pouvez attendre, c'est qu'ils seront négligents, & ne feront qu'à contre cœur ce que vous leur ordonnez. L'Expérience au contraire vous apprendra, que moins vous serez impérieux à leur égard, mieux vous en serez obéi. Ne soyez point précipité dans vos commandements, ni sujet à vous emporter, soit en paroles, soit autrement, lorsqu'ils ne seront pas exécutés exactement. Conservez toujours avec vos Domestiques une parfaite tranquilité : C'est le meilleur moyen de connoître s'ils vous servent bien ou mal, de mettre votre Famille en mouvement avec règle & sans bruit ; & d'exercer votre adresse à la conduire d'une manière douce & aisée. Les Dames doivent s'attacher sur toutes choses à si bien régler tout le travail du jour, que chaque Domestique sache ce qu'il a à faire à toute heure, & qu'il puisse l'exécuter d'une manière aisée & agréable. Par cet ordre si nécessaire dant le gouvernement d'une Famille, vous vous ferez estimer & respecter de vos Domestiques, qui se feront un plaisir de vous obéir promptement.

Il ne faut pas omettre un autre article, de la dernière importance pour la conduite d'une Famille, je veux dire la Dépense. On doit la régler suivant son état & les diverses circonstances où l'on peut se trouver, & ne tomber dans aucune extrémité qui puisse nous attirer du blâme. Si l'on y prenoit bien garde, on trouveroit qu'on emploie ordinairement plus d'argent à des bagatelles qu'à des choses absolument nécessaires, quoiqu'on soit fort éloigné de cette pensée. Dès qu'on s'écarte tant soit peu de la Règle, on change en Vice, ou du moins en impertinence, ce qui auparavant étoit Vertu. L'Art de bien employer l'argent ne s'acquiert pas sans beaucoup de réflexion, & c'est en quoi il y a encore plus de difficulté pour une Femme, qui est responsable

ſponſable à ſon Mari des fautes qu'elle peut commettre à cet égard. Il ne s'agit pas ſeulement de ſon argent, mais auſſi de ſon crédit, ſi elle tombe dans un de ces deux excès, dans l'Avarice ou dans la Prodigalité. Toute Maîtreſſe de Famille, & ſur tout celle qui eſt ſous la puiſſance d'un Mari, doit garder un milieu entre ces deux extrémités. Si la balance doit pancher d'un côté, il vaut mieux que ce ſoit vers la Libéralité, comme une qualité plus convenable aux perſonnes de condition, & moins ſujette que l'Avarice, à nous attirer des reproches. Il eſt plus facile de remédier à une dépenſe faite mal à propos que de rétablir le crédit qu'on a perdu par une honteuſe épargne. Un Mari ſage & diſcrèt pardonnera bien moins à ſa Femme un trait d'une ſordide Avarice qu'une petite extravagance dans l'emploi de ſon argent, pourvu que cela n'arrive pas trop ſouvent. Une Femme doit ſe régler à cet égard ſur l'Eſprit de ſon Mari, dont la ſatisfaction ne contribue pas peu à juſtifier ſa conduite & ſon économie.

Ces règles ne manqueront pas de paroître trop difficiles & d'une trop grande gêne à ces Dames, qui ne veulent avoir d'autre guide que leur volonté, qui prétendent être dans une entière indépendance pour le gouvernement d'une Famille, & qui ne veulent rendre compte de leur conduite à cet égard, ni à leurs Maris, ni au Monde; qui en toutes choſes ne conſultent que leur humeur & leur caprice, & qui ſe moquent de tout ce qui a la moindre idée de Devoir dans l'état du Mariage, à moins que cela ne s'accorde avec leur repos & avec leurs plaiſirs. Elles nous permettront néanmoins de nous étendre encore un peu ſur cette matière, & de leur repréſenter que tout les ſoins qui concernent le gouvernement d'une Famille, tombent naturellement ſur elles; & que ces ſoins ſont d'une trop grande importance & d'une trop grande étendue, pour les mépriſer & pour négliger à s'en inſtruire.

ſtruire. Peuvent elles douter qu'un jour elles rendent compte à Dieu de leur négligence à cet égard?

Au reſte, il ne ſuffit pas de pourvoir prudemment au maintien d'une Famille; une Dame doit auſſi s'appliquer à l'entretenir dans la crainte de Dieu, puiſque nous ſommes tous reſponſables devant ce ſouverain Juge du Monde, non ſeulement de nous-mêmes, mais auſſi de tous ceux qui ſont commis à nos ſoins. Il eſt à propos, ce me ſemble, d'inſiſter un peu ſur ce Dévoir, dont on connoit ſi peu l'importance & dont la pratique eſt ſi fort négligée.

Une Maîtreſſe de Famille, au défaut de ſon Mari, doit établir & entretenir conſtamment le Culte de Dieu dans ſa Maiſon en y feſant faire la Prière tous les jours, ſoir & matin, & par la lecture de l'E'criture ſainte, & ſur tout des Pſeaumes & de quelques Chapîtres du Nouveau Teſtament. Cette pratique eſt abſolument néceſſaire pour imprimer & entretenir dans l'Eſprit des Domeſtiques un vif ſentiment de Dieu & de la Religion: & là où ce Devoir eſt négligé, peut-on dire en conſcience qu'une Famille ſoit une Famille Chrétienne, ou que même il y ait aucune Religion?

Il y a une infinité d'excellents Livres dont on peut ſe ſervir pour s'acquitter de cet important Devoir de la Prière. Ceux qui ont beſoin de guide & de ſecours à cette occaſion, comme il ne s'en trouve que trop, peuvent avoir recours à ces Livres de Dévotion, qui ont été faits à l'uſage des Familles & des Particuliers. Outre l'E'criture Sainte, qui eſt le premier fondement de la Vérité & qu'on doit lire régulièrement, il eſt bon d'avoir dans une Famille quelques autres Livres de Piété dont les inſtructions, tant pour la Foi que pour la Morale, ſoient à la portée de tout le Monde. Dieu ſoit loué! il a une abondante quantité de ces ſortes d'Ouvrages; mais il n'y en a point qui me paroiſſe d'un plus grand uſage que cet excellent Livre, ſi connu ſous le tître du *Devoir entier de l'Homme.* * Il eſt partagé en

* *The whole Duty of Man.*

en plusieurs Sections, dont une peut être lue dans une Famille en peu de temps, lorsqu'on y a quelque relâche ; mais sur tout le Dimanche, lorsqu'on peut facilement rassembler toute la Famille & vaquer à des exercices de Piété sans aucune distraction.

Si les réflexions que nous avons recueillies dans cette BIBLIOTHEQUE DES DAMES, peuvent faire d'assez fortes impressions dans l'Esprit des Femmes pour les porter à la pratique de ce Devoir, nous nous estimerons abondamment récompenses de notre peine & de notre travail. Du moins j'espère que la lecture en sera autant utile qu'agréable à une Famille, dont chacun pourra s'appliquer les endroits qui lui conviennent le mieux.

Nous ne devons point oublier un autre Devoir essentiel de la Religion, quoique malheureusement la pratique en soit presque abolie, ou du moins fort rallentie, dans la plupart des Familles les plus distinguées ; je veux dire cet acte de notre reconnoissance envers la Divine Providence, en lui demandant, avant que de prendre nos repas, sa bénédiction sur les aliments qu'il nous donne pour la nourriture de nos Corps, & en lui rendant nos actions de grâces du soin qu'elle prend de notre entretien dans cette vie. C'est un Devoir que la Religion naturelle nous enseigne, qui a été pratiqué dans tous les Siècles & dans presque tous les endroits du Monde, & qui néanmoins est honteusement négligé & même méprisé par plusieurs Chrétiens. Ceux qui s'écartent le plus de ce Devoir, sont ceux qui ont le plus de raison de songer à s'en acquitter ; c'est-à dire, les personnes les plus distinguées, & qui ont les meilleures tables. On diroit qu'ils ont honte de reconnoître de qui ils ont reçu ces grâces ; semblables aux *Juifs* dont Dieu se plaint en ces termes : *Ce Peuple n'a pas su que c'est moi qui lui ai donné son blé, son vin, & qui ai multiplié son argent & son or* ; c'est-à-dire, que ce Peuple ne vouloit pas reconnoître la main libérale qui le combloit de tou-

tes ces bénédictions. C'est comme s'il n'y avoit que les Pauvres qui fussent obligés de remercier Dieu du peu qu'il trouve à propos de leur accorder ; & que les Riches, sur qui Dieu fait pleuvoir ses biens en abondance, ne dussent pas lui en témoigner leur reconnoissance, & implorer la continuation de sa Divine Bonté, *à qui toutes les Créatures s'attendent, & qui leur donne de la nourriture quand il en est temps.*

La négligence qu'on apporte à remplir un Devoir si essentiel, est une marque visible de l'empire que l'Irréligion & l'Athéisme commencent à exercer parmi nous. Quoi, seroit-il possible qu'une acte de Religion si naturel & si raisonnable, un témoignage si juste & si indispensable de notre reconnoissance envers ce Père céleste, qui veille continuellement à note conservation, ne fût plus en usage chez une Nation qui professe l'existence d'un Dieu & qui reconnoit sa Providence ? Et ne seroit-il pas juste qu'il discontinuât de répandre sur nous ses grâces & ses bénédictions, lorsque nous refusons de lui en marquer notre reconnoissance & de lui en rendre nos actions de grâces ; tribut qui lui est du si justement, & que vous pouvons lui payer avec tant de facilité ? *Dieu ne visitera-t-il pas une Nation comme celle-là, & ne se vengera-t-il pas d'une si horrible ingratitude ? Cieux, écoutez & soyez-en étonnés avec horreur !*

Une autre obligation dont on ne peut point se dispenser dans une Famille bien réglée, c'est d'avoir soin que tous ceux qui sont commis à nos soins, soient instruits des principaux fondements de la Religion, & dans la pratique de ses devoirs les plus essentiels. Ce sont là des semences qu'on ne doit pas manquer de jeter dans l'Esprit des Enfants & des Domestiques, en leur fournissant entre autres moyens, les Livres les plus propres à leur enseigner ce qu'il y a de plus essentiel dans la Religion, tant par rapport à la Foi qu'à la Morale. Pour cet effet, il faut leur faire apprendre à lire afin qu'ils puissent être instruits plus facilement.

Pourvu

Pourvû qu'ils ſoient diligents, bien diſpoſés à s'inſtruire de leur Devoir, ils n'auront pas plutôt appris les premiers principes de la Religion, en liſant l'E'criture Sainte & quelques autres bons Livres, qu'ils ſe perfectionneront facilement d'eux-mêmes, & ſe mettront en état de profiter des inſtructions publiques de leurs Paſteurs.

Dans les inſtructions qu'on donne à des Enfants & à des Domeſtiques, on doit s'attacher principalement à imprimer dans leur Eſprit les principes les plus eſſentiels de la Religion, & les plus capables d'avoir une forte influence ſur eux pendant toute leur vie. Tels ſont par exemple, une haute & juſte idée de Dieu, de toutes ſes perfections, mais ſur tout de ſa Bonté infinie & de la pureté de ſes yeux qui ne peuvent point ſouffrir l'Iniquité; un vif ſentiment des funeſtes ſujets du Péché; une ferme perſuaſion de l'immortalité de l'Ame, des récompenſes & des peines éternelles d'une autre vie. Si ces principes prennent une fois racine dans leur Eſprit, il y a lieu d'eſpérer qu'ils s'y imprimeront ſi profondément qu'ils ne pourront jamais en être arrachés. Mais ſi nous leur inſinuons des doctrines & des opinions douteuſes, & que nous leur inſpirions les idées particulières d'une Secte & les animoſités d'une Faction l'une contre l'autre; nous ne devons nous attendre qu'à des fruits directement contraires à ceux de l'Union & de la Charité Chrétienne.

Ces inſtructions ſont convenables en tout temps, mais ſur tout le Dimanche; Jour qui doit être conſacré à des exercices de Piété & de Dévotion, & à rendre à Dieu dans les ſaintes aſſemblées un Culte public & ſolemnel. Nous devons avoir ſoin que nos Enfants & nos Domeſtiques y aſſiſtent régulièrement & religieuſement, puiſque c'eſt un des moyens que Dieu a établis pour avancer la Piété & la Vertu parmi les Hommes, & qu'il a promis de l'accompagner d'une bénédiction particulière. C'eſt dans ces ſaintes aſ-

ſemblées qu'ils auront la joie & la conſolation de ſe joindre aux Prières communes des Fidèles, & d'y recueillir tous les fruits précieux qui en reviennent. Ils y auront l'avantage d'être inſtruits par les Miniſtres de Dieu, dans la connoiſſance du Salut & dans la voie de la Vie éternelle, & d'être fortement exhortés à la pratique de la Piété & de la vertu. Ils y auront auſſi la conſolation d'être invités à la Table du Seigneur pour participer au ſaint Sacrement de ſon Corps & de ſon Sang, & y recevoir les gages précieux de ſon Amour éternel. Comme ce Sacrement eſt l'Acte le plus ſolemnel de la Religion Chrétienne, inſtitué par *Jeſus-Chriſt*, pour être ſouvent renouvellé par tous les Chrétiens, en mémoire de ſa mort; on doit avoir un ſoin particulier que tous ceux qui ſont ſous notre conduite, ſoient inſtruits & préparés, dès qu'ils en ſont capables, à communier auſſi ſouvent que l'occaſion s'en préſente, pour avoir part aux gages précieux que *Jeſus-Chriſt* nous donne de ſon Amour dans cet auguſte Sacrement.

Après les exercices publics, une Famille doit employer, autant que cela ſe peut, le reſte de la journée, à repaſſer ce qu'elle a ouï, à des converſations pieuſes & édifiantes, & à la lecture de la Parole de Dieu & d'autres bons Livres. On doit auſſi inſtruire les Domeſtiques à s'acquitter de ce Devoir chacun en ſon particulier, puiſque ce jour étant un jour de repos, il leur donne plus d'occaſion qu'aucun autre a penſer ſérieuſement à leur Salut & aux moyens que la Religion nous propoſe pour y parvenir.

On ne peut diſconvenir que pour réveiller & enflammer la Piété, & fortifier la Religion, il ne ſoit de la dernière importance d'obſerver religieuſement le jour du Dimanche; & de l'employer, autant que cela ſe peut, à des exercices convenables à notre Sanctification. Toute perſonne qui a un véritable ſentiment de la Religion, conviendra qu'il eſt néceſſaire qu'il y ait un temps deſtiné ſolemnellement à une

affaire aussi importante que celle de notre Salut. Or, ceux qui négligent le Dimanche, jour si convenable pour vaquer à ce pieux exercice, auront de la peine à en trouver un autre pour cet effet; sur tout les Domestiques & ceux qui sont sous la puissance des autres, à qui l'on donne rarement aucun autre jour de relâche que celui du Dimanche.

Si les Chefs & les Maîtresses de Famille souhaitent que leurs Enfants & leurs Domestiques soient véritablement pénétrés des vérités de la Religion, & qu'ils prennent le chemin du Ciel; ils doivent non seulement leur donner le temps & l'occasion d'y songer, mais aussi les exhorter sérieusement à se retirer tous les jours dans leur particulier, sur tout le Dimanche, à prier Dieu soir & matin, pour lui demander le pardon de leurs péchés & sa bénédiction, & pour lui rendre des actions de grâces de toutes les bénédictions qu'il leur accorde de jour en jour. Pour cet effet, il faut avoir soin de leur procurer des formulaires de Prières convenables à leur portée & à leur condition; parce qu'il y en a fort peu qui sachent comment s'acquitter de ce Devoir sans avoir quelques secours de cette nature.

Un autre Devoir essentiel d'un Chef & d'une Maîtresse de Famille, c'est de donner un bon exemple à tous ceux qui sont sous leur conduite. C'étoit là la résolution que David avoit prise. *Je me conduirai, dit-il, sagement dans une voie parfaite, je marcherai dans ma Maison avec un cœur entier.* La principale chose à laquelle on doit s'appliquer, c'est de leur servir de modèle dans toutes les Vertus les plus nécessaires au Salut, en servant Dieu d'une manière constante & sincère, & en n'ayant que des conversations honnêtes & convenables à des Chrétiens.

Le moyen le plus sûr pour former à la Vertu & à la Piété ceux qui sont commis à nos soins, c'est d'être nous-mêmes gens de bien, & de leur en montrer le chemin par notre exemple. Sans cela, quelques

bonnes & salutaires que soient nos instructions, elles ne feront pas une grande impression & perdront leur principale force. Nous détruisons nous-mêmes les meilleures instructions que nous puissions donner, lorsqu'elles ne sont pas secondées & confirmées par notre exemple. Au contraire, les préceptes & les exhortations d'un Homme de bien ont la vertu de persuader, & sont un puissant motif pour porter ceux à qui ses leçons s'adressent, à suivre son exemple. Mais les bonnes instructions d'un méchant Homme sont foibles & languissantes, & ne produisent presque aucun effet: Elles sont incapables de toucher le Cœur, & de porter qui que ce soit à suivre les conseils d'une personne qu'on voit pratiquer tout le contraire.

Il est non seulement du Devoir mais aussi de l'intérêt des Chefs de Famille, de veiller soigneusement sur la conduite de leurs Enfants & de leurs Domestiques, tant pour le spirituel que pour le temporel. Toute l'Autorité que nous avons sur les autres, est un Talent que Dieu nous a confié, & dont nous serons obligés de lui rendre compte si nous ne le fesons pas valoir, & que nous ne l'employons pas à l'usage auquel il est destiné. Nous sommes obligés de pourvoir, par toutes les voyes legitimes, au bien temporel de notre Famille, de nourrir & vêtir ceux qui la composent, & leur procurer enfin toutes les douceurs qui leur conviennent dans cette Vie. A plus forte raison devons-nous avoir soin de leurs Ames, & de pourvoir à leur bonheur éternel dans la Vie à venir: Bonheur, en comparaison duquel tous les avantages temporels doivent être comptés pour rien.

On regarderoit comme une cruauté monstrueuse si un Père ou un Maître laissoit périr un Enfant, manque de nourriture ou de vêtement: Tout le monde en crîroit vengeance. Mais combien est-il plus cruel de permettre qu'une Ame immortelle, pour qui *Jesus-Christ* a souffert la mort, périsse éternellement, man-

manque de connoiſſance & d'inſtructions néceſſaires pour parvenir au Salut?

L'Apôtre ſe ſert des expreſſions le plus ſortes contre ceux qui négligent le bien temporel de leurs Familles: *Celui*, dit-il, *qui n'a pas ſoin des ſiens, & ſur tout de ceux de ſa Maiſon, a renié la Foi & eſt pire qu'un Infidèle.* Il ne mérite pas de porter le nom de Chrétien, puiſqu'il néglige un Devoir qu'un Païen ſe croit obligé de remplir, par les ſeuls ſentiments de la Nature. Que dira-t-on de ceux qui ne prennent aucun ſoin de procurer le bonheur éternel à des perſonnes qui ſont entièrement ſous leur conduite & qui les touchent de ſi près, ni de prévenir leur perte & leur damnation éternelle?

Nous ſommes obligés de pourvoir au bonheur de nos Enfants & de nos Domeſtiques par deux motifs; l'un par les liens naturels du Devoir & de l'Affection, & l'autre par ceux de l'Humanité. Cette derniére raiſon ſuffit pour nous porter à nous intéreſſer au bien de nos Domeſtiques, puiſqu'ils ſont Hommes & de la même nature que nous. D'un autre côté, entant qu'ils ſont Chrétiens, & qu'ils ont été bâtiſés en la même Foi & rendus participants des mêmes eſpérances que nous, la Charité nous engage à faire tous nos efforts pour les rendre capables de jouir de ce bonheur éternel qui leur eſt promis auſſi bien qu'à nous; ſur tout puiſque Dieu les a confiés à nos ſoins, & que par conſéquent nous devons lui être reſponſables de leur conduite.

Les raiſons qui nous portent à remplir ce Devoir, ſont aſſez claires & aſſez fortes d'elles-mêmes pour convaincre toute perſonne raiſonnable. Si nous nous relâchons ſur cet article, nous ne pourrons jamais nous juſtifier devant Dieu ni ſatisfaire notre Conſcience, dont les mouvements devroient réveiller tous ceux qui juſqu'à préſent n'ont pas fait toute l'attention néceſſaire à l'importance de ce Devoir, & les porter à s'en acquitter plus fidèlement.

Mais quand même il n'y auroit point d'obligation à cet égard, notre seul intérêt devroit être un motif suffisant pour nous y exciter. Certainement il est de notre avantage réel que ceux qui sont à notre service, servent & craignent Dieu; parce que la Religion est le fondement le plus solide des Devoirs que les Hommes ont à remplir les uns envers les autres, & le gage le plus assuré de leur exactitude & de leur fidélité.

Voulez-vous avoir des Enfants soumis & obéissants, des Domestiques diligents & fidèles? Rien ne contribuera plus à les rendre tels que la crainte de Dieu & les principes de la Religion, imprimés & enracinés profondément dans leur Esprit. On en voit un illustre exemple dans l'obéissance & la soumission respectueuse d'*Isaac* qui, sans murmurer ni contester, se laissa conduire & lier sur l'Autel par *Abraham* son Père, pour y être offert en sacrifice; ce qui auroit été exécuté, si Dieu par le ministère d'un Ange n'eût arrêté le bras d'*Abraham*. Quel excellent Domestique ce Patriarche n'eût-il pas en la personne d'*E'liézer*, qui avoit le gouvernement de toute sa Maison? Quelle diligence, quelle fidélité ce Serviteur ne fit-il pas paroître pour le service de son Maître? C'est ce qui obligea aussi *Abraham* de lui confier tout ce qu'il avoit; & lorsqu'il l'employa dans le mariage de son Fils *Isaac*; quelles peines ce fidèle Serviteur ne prit-il pas, quelle prudence ne fit-il pas paroître, & avec quelle exactitude ne s'acquitta-t-il pas de cette importance commission? Il ne se donna aucun repos qu'il n'eût heureusement conclu l'affaire pour laquelle son Maître l'avoit envoyé. Il semble que Dieu nous ait laissé ces deux exemples dans l'E'criture Sainte, pour exciter les Pères & les Maîtres à former leurs Enfants & leurs Domestiques à la Religion & à la Vertu.

Je n'ai plus qu'un exemple à alléguer, pour faire voir le pouvoir que la Religion exerce sur l'Esprit des Hommes pour les porter à remplir tous leurs Devoirs: C'est celui de *Joseph*, sur qui la crainte de Dieu avoit fait une si forte impression que la plus grande tentation où un Homme puisse jamais être exposé, ne fut pas capable de lui faire manquer de fidélité envers son Maître. Dans une occasion où tout autre que lui, auroit peut-être succombé, la considération de l'entière confiance que son Maître avoit en lui, le vif sentiment de son devoir & de sa reconnoissance, mais sur tout la crainte de Dieu, lui firent avoir horreur du Crime qu'on vouloit lui faire commettre. *Comment ferois-je*, dit-il *un si grand mal, & pécherois-je contre Dieu?*

La prudence veut donne, aussi bien que la considération de notre propre intérêt, que nous nous appliquions soigneusement à imprimer les principes de la Religion dans l'Esprit de ceux qui sont sous notre conduite. Si l'on jette en eux des semences d'une véritable Piété, nous en recueillirons des fruits qui feront notre joie & notre consolation. Mais si nous négligeons un Devoir de cette importance, nous nous exposerons immanquablement à une infinité d'inconvénients & de malheurs. Si nous n'enseignons pas à nos Enfants & à nos Domestiques à craindre & à honorer Dieu, comment pouvons-nous espérer qu'ils aient de la considération & du respect pour nous? Nous ne pouvons pas nous flatter de les contenir dans leur Devoir; car il n'y a que la Religion qui lie la Conscience, & c'est le seul puissant motif qui nous porte à la pratique de tous nos Devoirs les uns envers les autres. On rompt facilement tout autre lien lorsqu'on se trouve exposé à quelque tentation. Si la Religion est nécessaire pour nous attirer la bénédiction de Dieu, & toute la consolation & tout le bonheur qui en sont les suites assurées, elle ne l'est pas moins pour affer-

affermir les Devoirs réciproques des Hommes, les uns envers les autres.

Après avoir conſidéré les divers Devoirs d'une *Fille*, d'une *Femme*, d'une *Mere*, d'une *Veuve*, & d'une *Maîtreſſe de Famille*, dans toute leur étendue; nous paſſerons dans le Tome ſuivant à la conſidération des ſecours dont les Dames peuvent avoir beſoin dans la pratique de ces différents Devoirs, comme ſont par exemple la Religion, la Prière, la Repentance, &c. Dans le premier Tome & dans celui-ci, nous avons eu égard aux ſentiments même des perſonnes mondaines, qui ne trouvent rien de bon à moins que cela ne ſoit aſſaiſonné à leur goût & qu'il n'y ait un mélange d'enjoûment & de ſérieux dans tout ce qu'on leur adreſſe Mais dans la ſuite nous nous attacherons plus à leur donner de bons préceptes qu'à leur procurer du divertiſſement. Les Sujets dont nous traiterons, ſont des plus utiles & des plus dignes de notre attention, puiſque c'eſt de là que dépend notre bonheur ou notre malheur éternel; Raiſon ſuffiſante pour engager les Chrétiens à les étudier & à les mettre en pratique.

Fin du Second Tome.